

DÉLIBÉRATION N°CR 2022-029 DU 19 MAI 2022

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'INNOVATION D'ÎLE-DE-FRANCE 2022-2028

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2022 ;

VU l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU l'avis de la commission de l'économie sociale et solidaire et des achats responsables ;

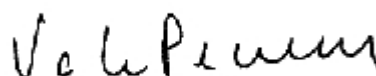
VU le rapport n°CR 2022-029 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Adoption du SRDEII 2022-2028 d'Île-de-France

Décide d'adopter le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique et d'Innovation) 2022-2028 d'Île-de-France figurant en annexe à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 20 mai 2022, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 20 mai 2022 (référence technique : 075-237500079-20220519-lmc1149056-DE-1-1) et affichage ou notification le 20 mai 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

SRDEII 2022-2028



Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation d'Île-de-France 2022-2028

EDITO

La Région au cœur de la relance économique et des enjeux de demain

La crise sanitaire a mis l'économie mondiale à l'arrêt. L'Île-de-France n'a pas été épargnée, mais nos entreprises ont fait preuve d'une incroyable résilience pendant cette période difficile. Même si la Région a pu ainsi jouer pleinement son rôle d'amortisseur de crise, en contribuant à une relance économique sans précédent, la pandémie nous a montré que de nombreux défis restaient à relever : sécuriser nos chaînes d'approvisionnement, assurer notre souveraineté économique et numérique, accompagner la transformation de nos modes de vie et de travail ou encore agir face à l'urgence climatique et sociale. En d'autres termes, cette crise nous a poussé à repenser collectivement notre stratégie régionale pour construire l'Île-de-France de demain au service de ses territoires, ses entreprises et ses habitants. Ce positionnement de l'Île-de-France se pose avec encore plus d'acuité dans un contexte géopolitique instable, comme en témoigne la crise russo-ukrainienne, qui risque de générer durablement des perturbations de flux commerciaux et des augmentations des prix (notamment en matière énergétique).

Chef de file de l'action publique sur le développement économique et l'innovation du territoire régional, nous sommes toutefois convaincus que la réflexion ne peut se limiter à la Région Île-de-France et à ses partenaires les plus proches. Au contraire, nous avons souhaité que cette nouvelle stratégie puisse être construite avec et pour l'ensemble des Franciliens.

Pendant plusieurs mois, nous avons mené une grande concertation afin de mieux cibler vos attentes et vos priorités, puis d'élaborer une stratégie commune et ambitieuse pour la relance de l'Île-de-France. Cet exercice participatif a été un immense succès avec près de dix fois plus de contributeurs que lors de la précédente stratégie en 2016.

Notre région peut compter sur de nombreux atouts, car il s'agit de la première région économique d'Europe. Elle bénéficie d'un tissu économique dense et diversifié, ainsi qu'une main d'œuvre bien formée et hautement qualifiée. Son potentiel universitaire et de recherche, dont la notoriété est mondiale, a également permis de placer notre territoire au sommet en termes d'innovation.

Pour autant, nous ne comptons pas en rester-là car notre ambition est de défendre une région résiliente, innovante et souveraine, capable d'attirer et de rayonner mondialement, tout en contribuant à la résolution des grands défis de notre temps.

Ainsi, la défense de notre souveraineté, la décarbonation de notre économie, le rebond des entreprises face à la crise, la réduction des inégalités sociales et territoriales, la consolidation de notre position de leader dans les innovations stratégiques, l'attractivité des entreprises et des talents ou encore la simplification et modernisation de l'action publique au bénéfice des entreprises sont autant d'axes stratégiques que nous souhaitons mettre au cœur de nos ambitions.

Cette stratégie nous l'avons construite ensemble. Désormais, nous la porterons ensemble au bénéfice de tous les Franciliens.



Valérie Pécresse, Présidente
de la Région Île-de-France



Alexandra Dublanche, Vice-présidente
chargée de la Relance, de l'Attractivité, du
Développement économique et de l'Innovation

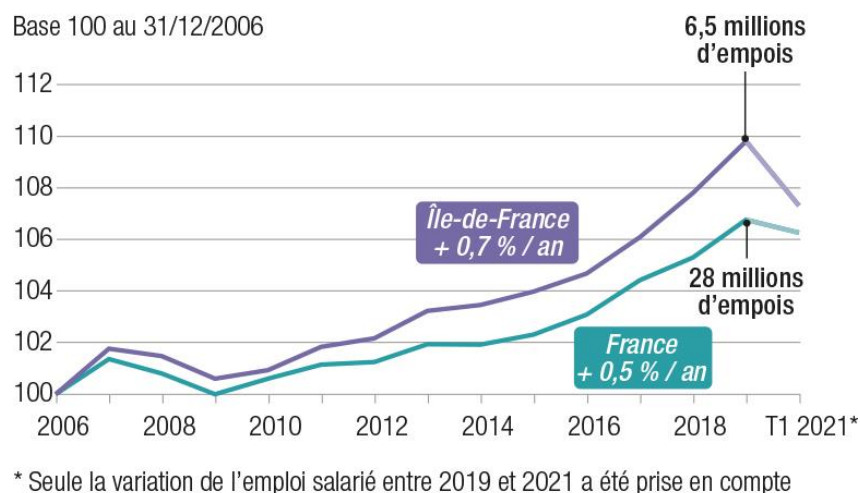
SOMMAIRE

Edito de Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, et d'Alexandra DUBLANCHE, vice-présidente chargée de la relance, de l'attractivité, du développement économique et de l'innovation du Conseil régional d'Île-de-France	p. 02
Introduction	p. 04
Une élaboration du SRDEII 2022-2028 s'appuyant sur une concertation inédite en direction du monde économique, de nos partenaires et des citoyens	p. 09
Axe 1 : Défendre notre souveraineté industrielle, numérique et alimentaire	p. 11
Axe 2 : Rebondir face à la crise et engager massivement la décarbonation et la digitalisation des TPE, PME et ETI	p. 29
Axe 3 : Réduire les inégalités sociales et territoriales	p. 48
Axe 4 : Être leader dans les innovations stratégiques au service de la décarbonation et la digitalisation de l'industrie, de la santé, du climat, et ...	p. 79
Axe 5 : Rester une région attractive pour les entreprises et les talents	p. 101
Axe 6 : Simplifier, moderniser et renforcer la coordination de l'action publique au bénéfice de l'Île-de-France, de ses territoires et de ses entreprises	p. 121
Projets incarnant les orientations stratégiques du SRDEII dans les bassins d'emploi et de formation franciliens	p. 135
Glossaire	p. 143
Annexes :	
- N°1 : Synthèse de la concertation	p. 150
- N°2 : Bilan de la stratégie #leader 2017-2021	p. 169
- N°3 : Note rapide « Les transformations de l'économie francilienne » de l'Institut Paris Région	p. 189

INTRODUCTION

Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans un contexte marqué par la **pandémie mondiale inédite que nous venons de traverser et qui a touché de plein fouet notre région, ainsi qu'un contexte géopolitique instable**. Dans un monde de plus en plus incertain et interconnecté, il est impératif de s'assurer que notre région dispose toujours de plusieurs options sur le vital et l'essentiel, face aux aléas et éventuels risques critiques d'ordres géopolitiques, technologiques, écologiques, sanitaires, ou autres.

Comme toutes les grandes métropoles mondiales ouvertes sur le monde, **l'Île-de-France a subi un grand coup d'arrêt, et avec elle ses entreprises**. En 2020, au pic de la crise sanitaire et économique, la Région a ainsi vu son activité reculer de près de 35 % et a perdu plus de 100 000 emplois, venant **rompre une croissance continue et dynamique** depuis plusieurs années. **Plus que d'autres, les jeunes et les femmes auront payé un lourd tribut¹**. De la même manière, **la crise est venue accentuer les difficultés de certains territoires urbains comme ruraux : les inégalités et la pauvreté ont gagné du terrain**.



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Insee, Estel

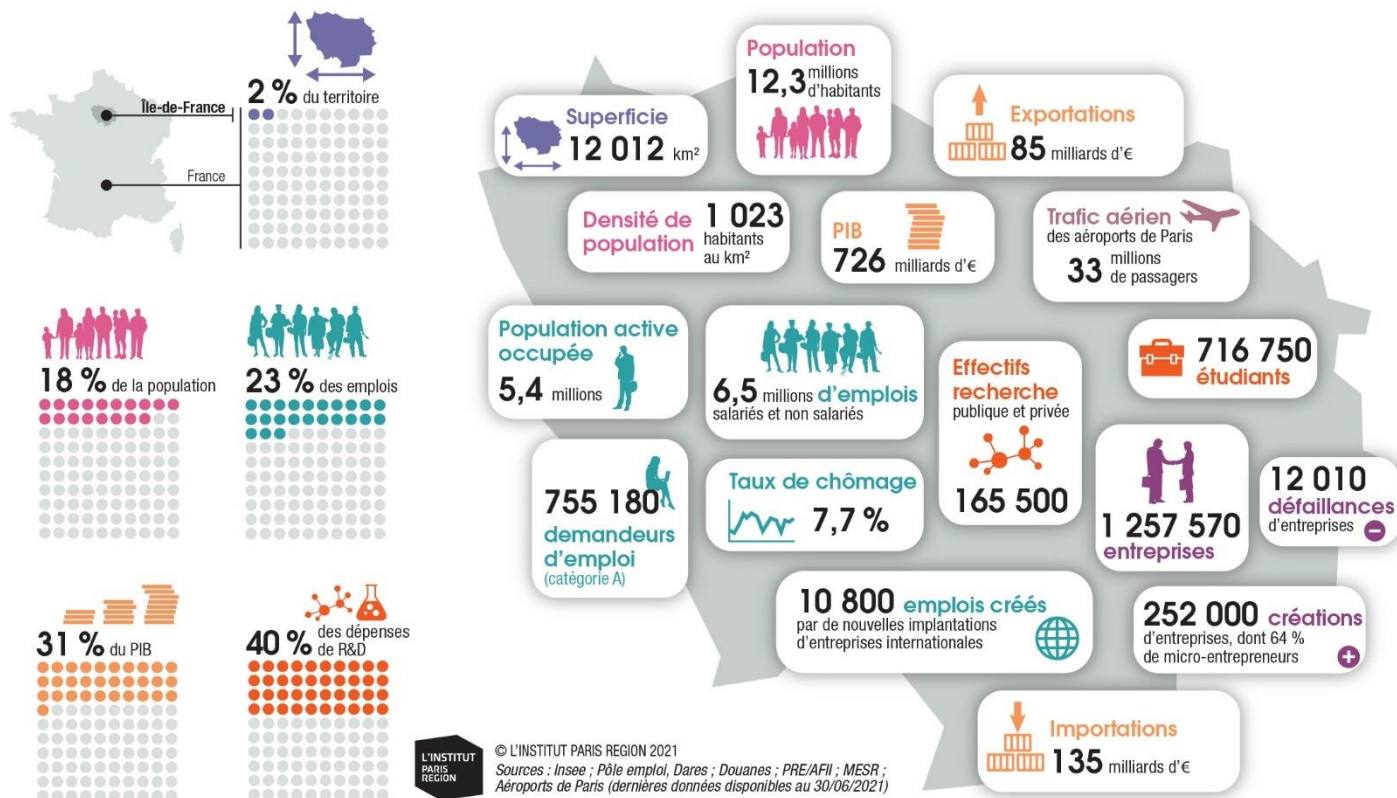


Au-delà de ses effets sur le niveau d'activité et sur l'emploi, la crise aura également mis un coup de projecteur sur la **dépendance excessive de l'économie française**. Depuis vingt ans, des productions stratégiques ont été délocalisées, **exposant le pays à des pénuries** : pénuries de composants électroniques, pénuries de médicaments, pénurie de matériaux pour le BTP... mais aussi **à une perte du savoir et des compétences acquises dans ces domaines**.

Malgré tout, **l'Île-de-France reste une région leader dans le monde qui s'appuie sur de très nombreux atouts** : elle est de loin la **première région d'Europe par sa richesse** et elle compte au niveau mondial dans la compétition entre grandes métropoles. L'Île-de-France tire également profit d'un **positionnement géographique au cœur de l'Europe** et d'un **tissu productif diversifié**, ce qui en fait une **métropole unique** à l'échelle européenne : en effet, elle peut compter sur une **place financière de dimension internationale** et une **économie de services dans les premières mondiales**. Elle concentre **près du tiers de la richesse créée en France, 1,3 million d'entreprises** de toutes tailles et elle dispose **d'infrastructures**

¹ + 19 % de demandeurs d'emploi chez les moins de 25 ans, les femmes ont souffert d'une plus grande dégradation « qualitative » de leurs conditions de travail et de leurs conditions de vie : surreprésentation dans les métiers de « 1^{ère} ligne » notamment.

performantes, d'un marché et d'un parc d'immobilier d'entreprises attractif, d'une population active cosmopolite et diplômée. De plus, son potentiel d'innovation est exceptionnel puisqu'elle représente, à elle seule, 18 % de la population française métropolitaine, 26,5 % des effectifs universitaires nationaux et 40% des dépenses intérieures de recherche et développement, tout en présentant des offres de formation au large spectre portées notamment par des établissements d'enseignement supérieur à la notoriété mondiale. L'Île-de-France peut donc s'appuyer sur des hommes et des femmes, mais aussi des territoires extrêmement dynamiques, à l'image du quartier d'affaires de La Défense et du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay.



Malgré tout, la crise « covid » a démontré la réalité et les valeurs qui font la force de l'économie francilienne : l'esprit d'entreprendre (la création d'entreprise a atteint des niveaux records notamment en 2021 avec 275 000 nouvelles entreprises), l'extrême résilience et l'inventivité de nos entrepreneurs (nombreux sont ceux qui en quelques mois ont diversifié leur marché et développé de nouvelles activités), l'innovation, technologique (2021 a été marquée par des levées de fonds « record » de start-up franciliennes qui ont capté 80 % des levées de la French Tech, avec 627 opérations pour une valeur de 9,3 Md€, dans des domaines stratégiques majeurs : santé, IA, quantique, cleantech, ...), comme sociale (l'Île-de-France est la région où l'emploi dans l'ESS a su le mieux résister), et la coopération renforcée entre acteurs publics et privés, au service de l'intérêt commun.

Comment ne pas se souvenir de ces nombreuses initiatives publiques ou privées, d'échelle régionale ou de proximité, qui ont permis de (re) créer en peu de temps, des filières de production et de distribution de masques, de blouses ou de visières ? Comment ne pas retenir l'importance des innovations digitales qui ont permis aux commerçants et aux restaurateurs de poursuivre leur activité, aux salariés et aux administrations de télétravailler, aux jeunes de suivre leurs cours à distance ?...

La Région, accompagnée des autres acteurs franciliens, et de l'Etat avec le plan France relance 2030 et le PIA4, a soutenu et encouragé ces dynamiques et la relance de l'économie en mobilisant des aides financières à grande échelle (plus de 500 000 entreprises soutenues en 2020 et 2021), en accompagnant les relocalisations d'entreprises, en mettant en place une centrale d'achats ouverte aux collectivités franciliennes et aux TPE/PME d'Île-de-France, afin qu'elles

puissent accéder à des prix négociés, à ces produits de haute nécessité (masques, gel en particulier), en fournissant à tous les lycéens des tablettes, en équipant les hôpitaux de 500 lits de réanimation, en formant des médiateurs de lutte anti-covid, etc.

Le prochain SRDEII ne peut faire abstraction de cet épisode historique, dont les effets sont encore difficiles à cerner et à anticiper, qui a certes démontré la force des valeurs franciliennes, mais qui a aussi accéléré les inégalités et les fractures spatiales et sociales, et ébranlé certains fleurons franciliens comme l'aéronautique, le tourisme, l'événementiel, le commerce ... **Il ne peut également faire abstraction du contexte géopolitique instable lié à la crise russo-ukrainienne qui risque de générer durablement des perturbations de flux commerciaux et des augmentations des prix.**

Début 2022, la France et l'Île-de-France ont retrouvé, sur le plan statistique, leurs niveaux d'activités économiques d'avant-Covid. En revanche, **tous les effets de la crise liée au Covid-19 n'ont pas été effacés**. Essayons un instant d'imaginer quel serait le niveau de PIB en France en 2022 si la pandémie de Covid-19 n'avait pas eu lieu ... C'est une « perte » de 43 milliards d'euros environ pour la France et **13 milliards d'euros pour l'Île-de-France**². Il s'agit d'autant de richesses non créées du fait de la pandémie de Covid-19. **En ce sens, la crise n'est pas effacée et laisse des stigmates non négligeables.**

Le début de l'année 2022 est placée sous le signe des incertitudes, en dépit d'une croissance record en 2021 faisant suite à une année 2020 catastrophique. Le contexte géopolitique instable, les taux d'intérêts remontent, les difficultés à recruter inquiètent les dirigeants et nous ne sommes pas encore sortis de la crise sanitaire, renforcée par les effets de la crise actuelle en Ukraine. Toutefois, le climat des affaires et le moral des chefs d'entreprises sont à un niveau élevé, le plus haut depuis la crise financière de mi-2007, témoignant des ressources de nos entrepreneurs et de leur envie d'aller de l'avant.

Dans ce contexte, nous devons plus encore qu'hier être aux côtés des entreprises et mettre nos valeurs et notre dynamique collective au service des grands défis et du bien commun : le **défi climatique**, la **santé**, la **souveraineté (économique, numérique, énergétique et alimentaire)**, l'**égalité des chances**, la **jeunesse et la mobilité**. Sans oublier de capitaliser sur les événements fédérateurs qui peuvent servir de catalyseur pour la croissance, l'innovation et l'emploi. **Les Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont de ceux-là.**

Parmi ces grands défis, l'urgence de l'adaptation du territoire régional et de ses entreprises au changement climatique est majeure. Ceux que les scientifiques n'arrivaient pas à convaincre auront fini de se persuader de ce qui nous menace devant les images sombres des inondations et des incendies. Le **dernier rapport du GIEC**, publié en février 2022, a rappelé que les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et vont aller en s'amplifiant. L'Île-de-France doit se réinventer collectivement pour accroître sa résilience, pour faire face et lutter contre le dérèglement climatique. A l'issue de la **première COP Île-de-France** qui s'est tenue les 16 et 17 septembre 2020, a été pris l'**engagement d'emmener la région sur une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), « Zéro Emission Nette » (ZEN) et « Zéro déchet »**. L'ambition d'une économie francilienne bas carbone constituera le socle du SRDEII. Cet engagement fait écho aux complémentarités territoriales nécessaires pour avoir une **répartition plus équilibrée des activités économiques en Île-de-France qui concilie préservation de nos entreprises et sobriété dans la consommation du foncier.**

Sur cette dimension territoriale, il convient de ne pas négliger les coordinations avec les régions limitrophes également concernées par la dynamique francilienne (axe seine, navetteurs, etc.). Les enjeux concernés par cette approche interrégionale feront l'objet d'échanges avec les Régions Hauts-de-France, Normandie, Grand Est, Bourgogne - Franche-Comté et Centre - Val de Loire.

Ainsi, après concertation de l'ensemble des parties prenantes, la nouvelle stratégie régionale de développement économique et d'innovation pour la période 2022-2028 s'articulera autour de 4 grandes idées fortes :

- Une région résiliente, innovante et souveraine, qui concilie haute exigence environnementale et développement économique, et qui donne aux entreprises des leviers pour réussir face à un monde plus incertain et agité.

² Estimations de la Banque de France et de l'INSEE.

- **Une région qui attire et rayonne mondialement.** Une région au cœur des innovations, qui rayonne et conforte sa place majeure au sein de l'Europe et dans la compétition internationale, tout en permettant à ses actifs (salariés, entrepreneurs, ...) de vivre dans un cadre de vie amélioré ou préservé.
- **Une région qui contribue à la résolution des grands défis : décarbonation de l'économie, production des biens critiques (santé, industrie, etc.) et réduction des inégalités sociales et territoriales.** Une région européenne de rang mondial, qui rapproche les acteurs économiques, institutionnels et territoriaux au bénéfice de la création d'emplois, de l'innovation et de l'inclusion en Île-de-France.
- **Une Région fédératrice, qui simplifie et modernise l'action publique au service des entreprises et de ses partenaires.**

Pour répondre à l'ensemble de ces défis et assurer la croissance des emplois en Île-de-France, la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 s'articulera autour de 6 axes stratégiques :

1. Défendre notre **souveraineté** industrielle, énergétique, numérique et alimentaire
2. **Rebondir** face à la crise et **engager** massivement la **décarbonation et la digitalisation des TPE, PME et ETI**
3. Réduire les **inégalités** sociales et territoriales
4. Être **leader dans les innovations stratégiques** au service de la décarbonation et la digitalisation de l'industrie, de la santé, du climat ... (aéronautique – spatial – défense, deep tech, éco-construction - ville durable et intelligente, énergies vertes et décarbonées, intelligence artificielle, mobilité durable et intelligente (dont automobile), numérique et industrie de la donnée, quantique, santé et soins)
5. Rester une région **attractive** pour les entreprises et les talents
6. **Simplifier, moderniser et renforcer** la coordination de l'action publique au bénéfice de l'Île-de-France, de ses territoires et de ses entreprises

Avec le SRDEII, la Région a l'ambition de fédérer et d'entraîner, dans ce mouvement, l'ensemble des acteurs du territoire, et des parties prenantes publiques et privées, dirigeants de TPE, PME, ETI, grands groupes, fédérations professionnelles et consulaires, place financière, écosystème d'enseignement supérieur, recherche et d'innovation, Etat, collectivités locales, ... **afin de faire territoire et démultiplier des synergies.** Dans cette perspective, il sera recherché la « **coopétition** », nouveau concept faisant le lien entre coopération et compétition afin de permettre une meilleure compétitivité des acteurs économiques.

Le SRDEII dialoguera et s'articulera avec d'autres documents programmatiques pilotés ou co-pilotés par la Région pour renforcer la lisibilité et l'efficacité des politiques régionales. Une attention particulière sera donc portée, dans la mise en œuvre du SRDEII, sur le lien avec notamment les documents suivants (des comités internes à la Région permettent de croiser les approches techniques) :

- Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental³ ;
- Contrat de Plan Etat-Région ;
- Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire ;
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique ;
- Schéma Régional de Développement des Tourisimes et des Loisirs ;
- Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (notamment en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente dite S3) ;
- Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire ;
- Stratégie Régionale Energie Climat ;
- Stratégie Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement ;
- Stratégie territoriale d'intervention des fonds européens en Île-de-France
- Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.

³ Le SDRIFE traitera de l'ensemble des sujets d'organisations spatiales, ceux-ci ne relevant pas du périmètre du SRDEII.

Enfin, dans le cadre de la **programmation 2021-2027 des fonds européens structurels et d'investissement**, l'Union européenne demande à toutes les régions d'élaborer une **stratégie de spécialisation intelligente** dite **S3**. Son principe est simple : chaque région doit concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes. **Dans un objectif de simplification, de lisibilité et de convergence des stratégies, le SRDEII est la S3 ne font qu'un**. La S3 permet une mobilisation accrue des fonds européens sur des domaines d'innovation stratégique qui sont notamment détaillés dans l'axe 4 du SRDEII.

Nous vous invitons donc à parcourir l'ensemble des six axes stratégiques du SRDEII et des **dossiers stratégiques par bassin d'emploi et de formation** qui détaillent pour chacun d'entre eux les **constats**, les **enjeux** et les **actions partagés** par les acteurs franciliens.

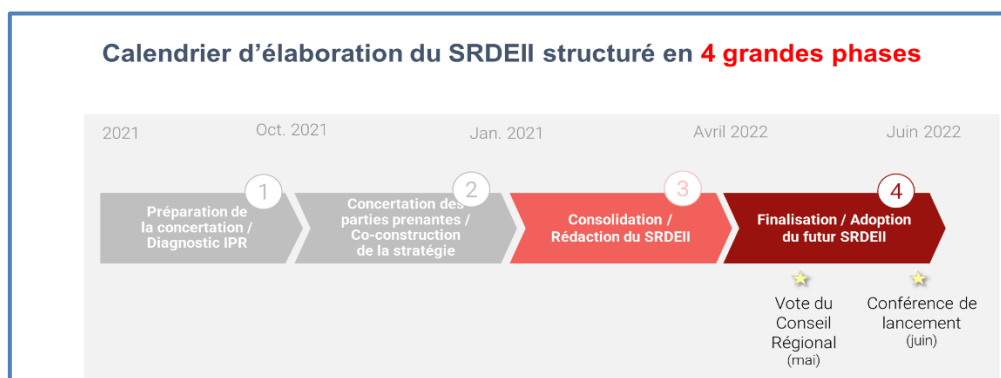
METHODE D'ELABORATION

Une élaboration du SRDEII 2022-2028 s'appuyant sur une concertation inédite en direction du monde économique, de nos partenaires et des citoyens

L'article 2 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, rôle plus étendu que celui de « chef de file » qu'elle détenait auparavant. La dévolution de cette compétence est désormais codifiée à l'article L. 4251-12 du CGCT : « *La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique* ».

La loi indique également que la Région doit adopter avant la fin de l'année suivant l'élection régionale un **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation** (SRDEII), document de programmation à valeur prescriptive, expression de la politique économique régionale.

La Région a débuté en juillet 2021 l'élaboration du SRDEII 2022-2028 pour aboutir lors du vote en Conseil régional le 19 mai 2022.



Attentive à intégrer les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs franciliens, au premier rang desquels les entreprises, **la Région a mis en place une phase de concertation et co-construction d'ampleur inédite** de septembre 2021 à mars 2022 auprès de toutes les catégories d'acteurs économiques et de tous les territoires via **4 principaux canaux de participation**. **1^{er} canal : les groupes de travail** organisés sur chacun des axes stratégiques et chacune de leurs sous thématiques. Ce sont des panels d'une dizaine de professionnels et spécialistes qui se sont réunis en 2 temps, pour échanger sur des constats et en faire ressortir les enjeux prioritaires, et proposer des actions pour y faire face. Des ateliers spécifiques ont également eu lieu avec les EPCI, EPT et les agences de développement sur le foncier, le financement et l'accompagnement des entreprises ou encore l'animation économique. En tout, 46 ateliers se sont tenus et ont réuni environ 460 participants.

2^{ème} canal : la plateforme en ligne strategie-idfeco2028.fr, ouverte sur une période de 11 semaines, d'octobre à décembre, pour une contribution beaucoup plus large des entrepreneurs et travailleurs franciliens. Elle offrait la possibilité de contribuer de différentes manières, au choix : (1) en répondant à une enquête ; (2) en partageant ses propositions dans des espaces de discussion thématiques ; Et (3) avec un espace de dépôt, permettant de faire parvenir des contributions libres.

- **Enquête : 1 040 répondants** se sont mobilisés, avec une bonne représentativité économique et territoriale.
- **Espaces de discussions de thématiques : 264 personnes** ont participé aux échanges sur chacun des axes stratégiques du SRDEII – avec un focus ESS – en interagissant être-eux et avec les services de la Région.
- **Contributions libres : 57 partenaires** de la Région ont apporté leurs idées à prendre en compte dans le SRDEII (Etat, Métropole du Grand Paris, EPCI-EPT, Départements et agences de développement, chambres consulaires, syndicats et organisations professionnels, clusters, etc.).

Grâce à la plateforme, nous avons réussi à mobiliser dix fois plus de contributeurs que lors du précédent SRDEII en 2016.

3^{ème} canal : des entretiens bilatéraux ont été réalisés par la Région avec l'ensemble de ses grands partenaires (Etat, CCI Paris Île-de-France, CMA Île-de-France, MEDEF Île-de-France, EPFIF, Club ETI Île-de-France, CPME Île-de-France, MGP, fédérations professionnelles, etc.).

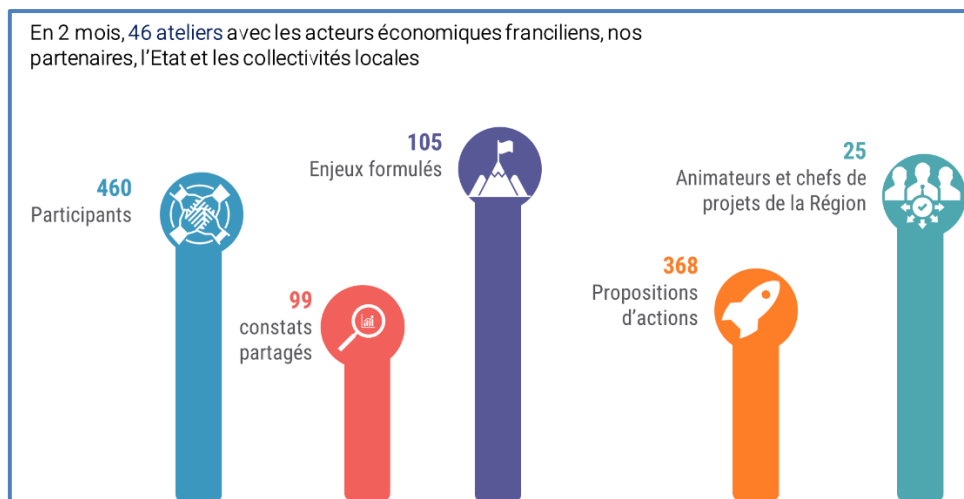
4^{ème} canal : des conférences départementales ont été tenues dans chaque département, co-présidées par le Conseil départemental, réunissant plus de 500 participants.

Les productions de cette concertation ont constitué le matériau principal du SRDEII qui a été rédigé entre les mois de février et de mai 2022. Une première version a :

- été adressée mi-mars pour avis à l'Etat, au CESER, à la CCI Paris Île-de-France, à la CMA Île-de-France, au Club ETI, à la CPME Île-de-France, au MEDEF Île-de-France et à la Métropole du Grand Paris ;
- a fait l'objet d'une présentation en Conférence territoriale de l'action publique le 21 mars.

Sur la base des interactions avec ces partenaires, une seconde version a été produite mi-avril. Enfin, les dernières étapes ont été engagées :

- Adoption du SRDEII 2022-2028 en Conseil régional le 19 mai 2022 ;
- Transmission au Préfet de Région pour adoption par arrêté préfectoral.



SRDEII 2022-2028

AXE 1

DEFENDRE NOTRE SOUVERAINETE INDUSTRIELLE, ENERGETIQUE,
NUMERIQUE ET ALIMENTAIRE

INTRODUCTION

Les questions de souveraineté, d'autonomie et de résilience sont par définition stratégiques pour tout territoire. Elles présupposent en effet des choix engageants et structurants, avec des arbitrages parfois complexes à effectuer. De fait, elles s'inscrivent nécessairement dans le temps long. Elles doivent pouvoir s'appuyer sur des efforts soutenus sur la durée, avec des décisions qui restent sur le cap fixé. En pratique, ce sont elles qui déterminent le niveau de vulnérabilité que l'on est prêt à accepter face à l'incertitude.

Elles constituent une garantie sur la capacité d'action (et de réaction) dont on veut pouvoir disposer à minima, quand survient une menace, un choc, ou un désastre non anticipé. La pandémie de 2020-2021 en est un exemple type. Si les entreprises franciliennes ont su faire preuve d'une remarquable résilience et capacité d'adaptation, notamment en réorientant leurs activités et chaînes de production (masques, gels, etc.), en dépit de la qualité de notre potentiel de recherche, nous n'avons pas été en mesure de nous démarquer face à d'autres nations et régions innovantes sur la course aux vaccins. Cette crise sanitaire et économique a mis en évidence les fragilités induites par le double phénomène de globalisation d'une part, et de désindustrialisation de l'Île-de-France à l'œuvre sur ces dernières décennies. Dans les faits : pénuries constatées, ruptures des chaînes logistiques, dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment pour des matières premières, etc.

La crise géopolitique russo-ukrainienne est un autre exemple mettant à mal la souveraineté de la France, cette fois ci dans le domaine de l'énergie. Dans un monde de plus en plus incertain et interconnecté, il est impératif de réinterroger ces questions, pour s'assurer que notre région dispose toujours de plusieurs options sur le vital et l'essentiel, face aux aléas et éventuels risques critiques d'ordres géopolitiques, technologiques, écologiques, énergétiques, sanitaires, alimentaires ou autres.

Au-delà de la conjoncture actuelle, les enjeux de souveraineté sont essentiels pour notre région capitale, à cause de la place qu'elle occupe en Europe et dans le monde. Grande métropole internationale, notre région jouit d'un rayonnement qui attire chaque année des millions d'étudiants, talents, investisseurs et touristes d'affaires et d'agrément du monde entier. Nos flux entrants de marchandises sont tout aussi globalisés : bon nombre de ressources, produits et services utiles au quotidien à nos entreprises, nos territoires et nos concitoyens, sont importés d'autres régions ou d'autres pays. Il en résulte inévitablement des effets de dépendance induite.

S'il n'est ni utile, ni même souhaitable, de tout produire sur son propre sol, il est aussi évident que tous les biens n'ont pas le même niveau de criticité. Face à cette réalité, honorer notre statut de première région économique d'Europe revient donc surtout à adopter un principe de précaution sur la sécurisation des biens et services d'importance critique pour la région. Il s'agit notamment de créer les conditions qui permettent à l'ensemble des acteurs économiques et territoriaux de servir les franciliens, même en mode dégradé, à un niveau qui soit à la hauteur du rang que nous occupons – surtout si nous souhaitons le conserver encore longtemps. Dans ce cadre, et dans l'objectif de contribuer à la neutralité carbone en 2050, il est donc **impératif d'identifier les actifs et activités clés des chaînes de valeur, en santé, dans l'énergie (notamment l'hydrogène et les énergies renouvelables), dans les filières d'avenir autour du changement climatique, dans l'industrie agro-alimentaire, dans le développement des approvisionnements locaux et des circuits-courts ...qui doivent être considérés comme stratégiques et sécurisés en conséquence** (mais aussi à développer et à renforcer), **contre les pénuries et les ruptures.**

La défense et la maîtrise de notre souveraineté passent aussi par la préservation des entreprises existantes, de leur capital technologique, scientifique, et humain, et de leur savoir-faire. En Île-de-France, 103 000 entreprises employant au moins un salarié ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, qui sera donc concerné par la transmission ou la cession de son entreprise à moyen ou long terme. Faute de trouver un repreneur, ces entreprises pourraient disparaître. 684 000 salariés travaillent pour elles. Nous mènerons une action volontariste pour que ce mouvement de transmission soit anticipé.

Ce premier axe stratégique du SRDEII est donc structuré autour des 5 thèmes suivants :

- 1.1. Renforcer notre **autonomie sur les biens et services d'importance critique** pour le territoire et les franciliens,
- 1.2. Protéger les TPE, PME et ETI contre **l'exposition au risque grandissant de cyber-attaque**
- 1.3. **Favoriser les transmissions et reprises d'entreprises** en Île-de-France, en particulier les TPE / PME
- 1.4. **Préserver la souveraineté financière** des TPE / PME / ETI
- 1.5. **Renforcer notre autonomie agro-alimentaire** tout en développant les circuits-courts, la vente directe et les approvisionnements locaux

Ils comprennent notamment les actions suivantes :

- **Pérennisation de PM'up relance** pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement.
- **Mise en place d'une plateforme régionale de lutte contre la menace cyber⁴** pour sensibiliser, informer, former, et fournir une assistance en cas d'attaque cyber aux TPE, PME et aux collectivités franciliennes
- **Création d'un Comité stratégique régional à l'information stratégique et à la sécurité économiques** co-piloté Etat/Région pour centraliser l'information sur les entreprises menacées par les prises de contrôle opportunistes et informer / sensibiliser aux risques d'ouverture de leur capital.
- **Un plan « Entreprises agroalimentaires IDF Cap 2030 »** pour soutenir les PME/PMI du secteur alimentaire
- **Multiplication par 5 de la part de produits locaux dans l'alimentation des franciliens d'ici 2025 en développant la vente directe et les circuits-courts.**

⁴ CERT Computer Emergency Response Team

Axe	1. DEFENDRE NOTRE SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
Sous-axe	1.1 – Renforcer notre autonomie sur les biens et services d'importance critique pour le territoire régional et les franciliens

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : L'Île-de-France : première région industrielle française à horizon 2028.
- Ambition 2 : Des biens et services d'importance critique pour le territoire produits en Ile-de-France.
- Ambition 3 : Des métiers industriels attractifs pour les jeunes et pour les femmes.
- Ambition 4 : Un tissu de sous-traitance industrielle, composé de PME et d'ETI, riche et densifié en Île-de-France.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** Comme pour la majorité des régions françaises, l'activité industrielle en région francilienne a fortement baissé ces dernières années (sur 15 ans, l'industrie francilienne a perdu 100 000 emplois⁵) **malgré une tendance à la hausse observée en 2019**. La politique de développement national s'est en effet beaucoup centrée sur le développement des services, au contraire d'autres pays comme l'Allemagne. **Cette baisse impacte de facto l'autonomie régionale et nationale en matière de production de biens et services.**

La crise covid a mis en exergue les faiblesses et la dépendance de la France face à l'approvisionnement de biens critiques et stratégiques et l'urgence de cibler les filières stratégiques à accompagner dans leur relocalisation en Île-de-France. La relocalisation d'activités industrielles est sur une bonne dynamique depuis le début de la pandémie, inversant la courbe de la délocalisation amorcée depuis les années 80.
- Constat 2 :** La crise Covid a fortement impacté l'approvisionnement des acteurs franciliens en biens d'importance critique (notamment : masques et blouses, anesthésiques, anticancéreux, antibiotiques, etc.). Elle a également affecté l'approvisionnement en matières premières et en intrants impactant ainsi la production des entreprises franciliennes, notamment sur les biens d'importance critique (Ex : approvisionnements en polymères, en bois, acier, zinc, PVC pour le secteur du bâtiment, difficultés d'approvisionnement en produits semi-finis pour les secteurs aéronautique, automobile, santé...).
- Constat 3 :** Les start-ups et entreprises innovantes franciliennes éprouvent des difficultés pour passer à l'échelle et produire en masse des biens et des services qui sont parfois d'importance critique pour les franciliens (biotechnologies, santé). Ainsi, le risque est fort de voir des entreprises franciliennes disparaître, quitter le territoire ou tomber sous le contrôle de groupes étrangers, privant ainsi le territoire d'une capacité de production de biens et services d'importance critique.
- Constat 4 :** Peu de partenariats structurés existent entre start-up, TPE, PME, ETI et grandes entreprises pour permettre l'industrialisation des entreprises arrivant à maturité.
- Constat 5 :** Certaines PME et ETI (BTP, aéronautique, santé, ...) connaissent des difficultés de recrutement, les freinant dans leur développement et dans leur capacité de production. Par ailleurs, l'industrie demeure encore peu féminisée et inclusive.
- Constat 6 :** Le tissu industriel francilien présente des singularités fortes du fait de sa petite taille et d'une forte concentration industrielle en périphérie de Paris. Le coût et la disponibilité du foncier peuvent constituer des freins.

⁵ Rapport Institut Paris Région

Constat 7 : La Région a mis en œuvre ces dernières années des moyens pour que la commande publique bénéficie aux PME industrielles franciliennes. (Small Business Act).

Constat 8 : En matière de **propriété intellectuelle (PI)**, en sus d'un enjeu central de souveraineté, les industries « intensives » en PI sont plus productives et les salaires sont plus élevés au sein de celles-ci. Les entreprises qui détiennent au moins un brevet, un dessin et modèle enregistré ou une marque déposée génèrent en moyenne un chiffre d'affaires par salarié supérieur de 20 % à celui réalisé par celles qui ne possèdent aucun droit de propriété intellectuelle. Les entreprises détentrices de droits de PI versent en moyenne des rémunérations 19 % plus élevées que les autres entreprises.

Les atouts liés à une démarche de PI sont notamment les suivants : améliore la réputation et la crédibilité, augmente la visibilité, rassure et attire les investisseurs, organise les contrats de licence et de collaboration, facilite les partenariats de manière générale et renforce les PME dans leurs accords, notamment de distribution.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Engager une stratégie de réindustrialisation bas carbone et environnementalement durable en Île-de-France par l'identification des briques existantes et celles manquantes dans les chaînes de valeur des biens et services d'importance critique, afin de **freiner** la disparition du tissu régional de sous-traitance industrielle. Il convient de se valoriser et capitaliser sur les immenses potentialités de la R&D francilienne pour rebâtir une industrie innovante et numérisée, produisant des biens conformes aux objectifs d'un développement durable, articulés avec la dimension service.

Enjeu 2 : S'appuyer sur les filières d'excellence et de technologie d'avenir de notre région, sur les nouveaux métiers et services liés à la transition écologique et soutenir la compétitivité des entreprises franciliennes (modernisation, diversification, innovation...) afin d'augmenter leur capacité à fournir des biens et produits stratégiques à prix compétitifs.

Enjeu 3 : Consolider sous l'impulsion de la Région, les écosystèmes d'acteurs économiques et territoriaux dans les filières stratégiques (automobile, santé, biothérapie, bio production, etc.), de façon à :

- Ancrer les PME et les appuyer dans leur phase d'industrialisation ;
- Tisser des liens par filière (aéronautique, automobile...);
- Structurer les partenariats (dans l'innovation, pour la R&D, pour l'export...);
- Tisser des liens entre donneurs d'ordre et sous-traitants (GIFAS, etc.).

Enjeu 4 : Considérer la décarbonation et la biodiversité à la fois comme une obligation, un effort, mais aussi une opportunité de modernisation.

Enjeu 5 : Renforcer les mesures de protection en matière de propriété intellectuelle.

Enjeu 6 : Renforcer l'attractivité des métiers et des formations industrielles auprès des jeunes et des femmes

Enjeu 7 : Identifier le foncier disponible (à la vente/à la location), au travers notamment des organismes associés de la Région (IPR, CPR, etc.) ou des partenaires (EPFIF, CCI, etc.) permettant d'accompagner plus efficacement la recherche des lieux de production à destination des entreprises (TPE/TPI, PME/PMI, ...).

Enjeu 8 : Dans le cadre de la révision du SDRIF-E, sanctuariser les sites de logistiques (notamment pour le dernier kilomètre), les ports fluviaux ainsi que les secteurs de développement à proximité des gares ou aéroports. Les activités logistiques sont un axe fort du développement économique de la Région, car un enjeu vital de services aux populations et aux entreprises dans le contexte urbain dense de la Région. Il s'agit également d'un enjeu important en termes de développement de l'emploi : avec le développement de l'e-commerce, l'emploi migre en partie des commerces physiques vers la logistique.

Enjeu 9 : En lien avec les enjeux 7 et 8 **sur le foncier, il conviendra plus largement de faire converger différentes démarches dans le futur SDRIF-E** : utiliser l'inventaire des ZAE qui sera réalisé par les EPCI au travers de la loi Climat, capitaliser sur l'expérimentation réalisée sur le Val Parisien dans le CPIER Vallée de la Seine (CCI Paris IDF, EPFIF et IPR), ouvrir la cartographie des friches développée par l'IPR, ...

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 :	<p>Elaborer une nouvelle stratégie régionale en matière d'industrie axée sur la réindustrialisation par la consolidation ou la structuration de chaînes de valeur existantes ou nouvelles (liées notamment à la transition écologique) et poursuivre l'accompagnement des entreprises dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'investissement industriel (sur inspiration du dispositif Relance Industrie par exemple, mis en place par la Région en 2020), la modernisation et la décarbonation de leur outil de production (Industrie du Futur) ; - La transformation de leur modèle de production vers un modèle circulaire plus sobre en gestion de ressources, favorisant le recours aux ressources locales et allant vers plus d'indépendance en termes d'approvisionnement des matières ; - La mobilisation des dispositifs d'appui et des fonds européens structurels et d'investissements de la programmation 2021-2027 dans une logique d'effet levier. 	<i>Court, moyen et long terme</i>
	<p>Traduire les orientations de cette stratégie industrielle en une stratégie foncière qui aurait vocation à être inscrite dans le futur SDRIF-E, pour accompagner le parcours foncier de cette reconquête industrielle, sanctuariser le foncier économique, productif et logistique correspondant, et favoriser la rétention des industries innovantes à haute valeur ajoutée.</p>	
	<p>Identifier au niveau régional les potentiels et opportunités en termes de création et consolidation de chaînes de valeur, en lien notamment avec l'étude nationale du CNA (Conseil National des Achats).</p>	
	<p>Aboutir à une cartographie des compétences, des machines et de fournisseurs pour forger un véritable écosystème productif régional.</p>	
	<p>Mettre en place une communication des événements pour capitaliser sur la dimension industrielle de l'Île-de-France.</p>	
Action 2 :	<p>Faciliter l'implantation des « usines pilotes » innovantes des grands groupes industriels qui concentrent leurs fonctions de conception dans la région.</p>	<i>Moyen et long terme</i>
Action 3 :	<p>Favoriser l'industrialisation des start-ups dans les filières critiques : orientation vers des dispositifs d'accélération, faciliter leur accès aux financements publics et privés.</p>	<i>Moyen terme</i>
Action 4 :	<p>Valoriser et compléter l'offre de grands lieux d'innovation et de prototypage ancrés à proximité des espaces de recherche ou des grands industriels franciliens, à l'instar par exemple de l'additive factory hub à Saclay.</p>	<i>Court Terme</i>
	<p>Favoriser la création de centre d'usinage et de prototypage de proximité.</p>	
Action 5 :	<p>Déploiement de la convention de partenariat entre la Région et l'INPI qui a pour ambition, de renforcer les mesures de protection en matière de propriété industrielle des entreprises franciliennes, notamment celles qui bénéficient d'un financement régional.</p>	<i>Court et moyen terme</i>
Action 6 :	<p>Lancer un plan d'action partenarial sur les « métiers industriels » passant par le développement d'écoles de production sur tout le territoire, la mise en visibilité des formations existantes, la participation des industriels à la promotion de leurs métiers dans les lycées, et lors de la semaine des métiers de l'industrie en Île-de-France.</p>	<i>Moyen et long terme</i>

- | | | |
|-------------------|--|--------------------|
| Action 7 : | Appuyer le Club ETI Île-de-France (et fédérer davantage d'entreprises en son sein) qui est un partenaire de premier plan de la souveraineté francilienne. | <i>Court terme</i> |
| Action 8 : | Consolider et industrialiser les modèles ESS dans les filières industrielles stratégiques en donnant une nouvelle orientation à l'accélérateur ESS. | <i>Moyen terme</i> |
| Action 9 : | Renforcer la place de l'ESS dans les chaînes de valeur industrielles franciliennes (diffusion du guide des sous-traitants inclusifs, animation de rencontres – webinaires – learning expéditions pour faire rencontrer entreprises et sous-traitants industriels de l'ESS). | <i>Moyen terme</i> |

Axe	1. DEFENDRE NOTRE SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
Sous-axe	1.2 – Protéger les TPE, PME et ETI contre l'exposition au risque grandissant de cyber-attaque ⁶

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : L'Île-de-France : un acteur régional de référence en Europe en matière de cybersécurité.

Ambition 2 : La Région : partenaire identifié des entreprises pour leur stratégie de cybersécurité.

Ambition 3 : Des TPE, PME et ETI bien protégées contre le risque d'attaques.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Le risque lié aux cyberattaques a fortement augmenté en France ces dernières années : le nombre d'attaques par rançongiciels a été multiplié par 4 entre 2019 et 2020⁷ pour les entreprises et les collectivités territoriales. Cette augmentation est due à l'accélération de la transformation digitale des entreprises dans un contexte de pandémie (mettant en évidence la fragilité de leurs systèmes / infrastructures et leur vulnérabilité) et à la professionnalisation et la structuration des cyber criminels.

Le déploiement de la 5G et de l'Internet des Objets (IoT) dans les entreprises franciliennes va accroître l'exposition aux risques ces prochaines années.

Constat 2 : L'Île-de-France concentre les menaces liées aux cyberattaques du fait de son poids dans l'économie française (31 % du PIB français⁸) et de la concentration de nombreux centres de décision stratégiques privés et publics.

Constat 3 : Les entreprises franciliennes sont encore peu sensibilisées aux risques de cyberattaque. Elles consacrent souvent moins de 5 % de leur budget numérique aux technologies de la cybersécurité, en-deçà des 10 % préconisés par l'ANSSI. Cette sous implication touche d'abord les PME pour qui ce n'est pas une priorité par manque de ressources ou en raison d'une surestimation de leur niveau de protection et d'une sous-estimation du risque ⁶.

Constat 4 : L'Île-de-France concentre 54 % des salariés de la cybersécurité en France⁹. L'offre cyber est insuffisamment connue des entreprises franciliennes. Des formations spécialisées sont disponibles sur le territoire. Malgré cela, la région connaît des besoins de recrutement importants et croissants et manque de talents. Cette tendance risque de s'accroître pendant les prochaines années. En effet, à l'échelle nationale, 10 000 postes cyber étaient non pourvus en 2021 ; 35 000 postes seront à pourvoir d'ici 2023.

L'Île-de-France dispose d'un **Cyber Campus** qui doit réunir à terme plus de 1 600 personnes au sein d'un même lieu à La Défense. Il regroupera des représentants d'entreprises de cybersécurité, des services de l'État, des instituts de recherche comme l'Inria et des écoles spécialisées. L'objectif est de faire de ce lieu **le navire amiral de la cybersécurité française** en rassemblant sur un même site ses principaux acteurs en en faisant un lieu d'innovation, d'échanges et de projets, dans un secteur devenu stratégique avec la numérisation croissante de la société.

⁶ La cyberattaque se définit elle comme « une action volontaire, offensive ou malveillante, menée au travers du cyberspace et destinée à provoquer un dommage aux informations et aux systèmes qui les traitent, pouvant ainsi nuire aux activités dont ils sont le support » *. Cette menace se développe de manière croissante et notamment en France, faisant de la lutte contre ce risque un véritable enjeu pour la région.

⁷ Source : « Etat de la menace rançongiciel », Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), 2021.

⁸ Rapport Institut Paris Région

⁹ Communiqué de presse « Observatoire des métiers de la cybersécurité », ANSSI, octobre 2021

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Accompagner les entreprises dans la sécurisation de leurs systèmes d'information par des actions de sensibilisation et de financement.
- Enjeu 2 :** Développer un écosystème francilien de prestataires de services certifiés/labellisés et répondant aux besoins des entreprises de toutes tailles, en particulier des TPE et PME.
- Enjeu 3 :** Répondre aux besoins de compétences dans la cybersécurité tout en garantissant la qualité des formations et leur adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises.
- Enjeu 4 :** Favoriser l'émergence d'un écosystème souverain à l'échelle française et européenne de cybersécurité (cloud, logiciels ...) dans la lignée des recommandations de l'ANSSI.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Créer et mettre en œuvre un centre régional de veille, d'alertes et de réponses aux cyberattaques (plateforme de lutte contre la menace cyber) pour :
- Répondre aux demandes d'assistance des entreprises et intermédiaires attaquées, dont les structures de l'ESS ;
 - Sensibiliser aux risques de cyberattaques via des audits et diagnostics de cybersécurité ;
 - Anticiper les risques et former les équipes à travers la proposition de cyber-entraînement/exercice de crise ;
 - **Informers** : veille, analyse de risques, études et rapports sur la donnée d'incident du CERT (baromètre cyber IDF), diffusion de contenus thématiques aux TPE / PME / ETI (et structures de l'ESS) franciliennes en lien avec l'ANSSI et la branche professionnelle.
- Court et moyen terme*
- Action 2 :** Cartographier et mettre en visibilité les acteurs du territoire et les solutions cyber souveraines sur une plateforme unique (en lien avec le centre de l'action 1).
- Court et moyen terme*
- Action 3 :** Sensibiliser et encourager les entreprises de l'industrie à progresser dans la sécurisation de leurs données industrielles, les accompagner dans la structuration de leurs data et créer des liens avec les offreurs de solutions de l'industrie du futur ;
- Court et moyen terme*
- Action 4 :** Attirer en Ile-de-France un grand événement d'échelle internationale sur la Cyber pour sensibiliser les entreprises et les citoyens aux menaces liées aux cyberattaques, valoriser les métiers de la cybersécurité auprès des jeunes et des publics féminins.
- Moyen terme*
- Action 5 :** Développer et renforcer la visibilité des écoles du type Ecoles 2600, Campus cyber et des formations de la cybersécurité, dispensées sur le territoire tout en facilitant le rapprochement entre offres de formation et besoins des entreprises.
- Moyen et long terme*
- Proposer un **challenge de hacking** régional pour mettre en lumière les talents cyber et faciliter la collaboration et le recrutement par les entreprises franciliennes des meilleurs profils.
- Action 6 :** Définir une stratégie régionale en matière de souveraineté des données axée notamment sur le développement et l'organisation des data center et la mise en œuvre de la 5G.
- Moyen Terme*

Action 7 : Concevoir, par les artisans, les architectes et les experts en cybersécurité, et rendre les bâtiments (neufs ou en rénovation) intelligents et armés contre les attaques cyber, car c'est l'une des compétences clefs des bâtisseurs.

*Court, moyen
et long terme*

Axe	1. DEFENDRE NOTRE SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
Sous-axe	1.3 – Favoriser les transmissions et reprises d’entreprises en Île-de-France, en particulier les TPE / PME ¹⁰

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Augmenter significativement le nombre de transmissions/reprises d’entreprises en Île-de-France d’ici à 2028.
- Ambition 2 : Accroître les fonds mobilisés en Île-de-France pour financer des projets de transmission/reprise.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 : Près d’une entreprise francilienne sur trois est dirigée par un chef d’entreprise âgé de 55 ans ou plus. Or, la transmission d’entreprise n’est pas suffisamment anticipée, complexifiant ainsi leur reprise par d’autres acteurs.
- Constat 2 : Les cédants et repreneurs manquent de visibilité sur les dispositifs et acteurs susceptibles de les accompagner dans leur démarche de cession / reprise.
- Constat 3 : Les réseaux d’accompagnement jouent un rôle essentiel pour favoriser une passation réussie entre cédants et repreneurs, notamment dans la fixation d’un prix de cession qui soit en adéquation avec sa valeur de marché.
- Constat 4 : L’accès au financement nécessaire à la reprise d’entreprise est variable / incertain pour les personnes physiques, au contraire des entreprises qui ont accès plus facilement à des fonds.
- Constat 5 : La reprise à la barre¹¹ est un dispositif peu utilisé, alors même qu’il permet d’assurer la poursuite d’une activité et le maintien d’emplois dans un cadre juridique sécurisé.
- Constat 6 : La crise liée au COVID-19 a fragilisé la structure financière de nombreuses entreprises (avec -13,1% l’Île-de-France est la seconde région la plus touchée en termes de chiffre d’affaires des TPE/PME) ... en dépit des aides proposées accélérant ainsi les projets de cession.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 : Sensibiliser les chefs d’entreprises et les porteurs de projet aux avantages et facteurs de réussites de la transmission/reprise.
- Enjeu 2 : Identifier en amont les entreprises susceptibles d’être cédées, ainsi que les cibles prioritaires (secteurs en tension, savoir-faire stratégiques, biens et services d’importance critique, impact sur l’emploi...).
- Enjeu 3 : Renforcer l’accompagnement des cédants et faciliter les reprises d’entreprises en apportant un appui technique et financier aux repreneurs.

¹⁰ L’enjeu de développement des transmissions et reprises d’entreprises en Île-de-France est prégnant en particulier pour les TPE / PME. 376 000 entreprises franciliennes de moins de 50 salariés ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, qui sera concerné par la transmission ou la cession de son entreprise à moyen ou long terme. Faute de repreneur, 68 400 salariés seraient menacés par la disparition de leur entreprise *. La transmission de ces entreprises est essentielle pour maintenir l’activité sur le territoire et préserver les savoir-faire et l’emploi. * Source : CCI Paris Île-de-France 2019 https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/2020-12/transmission_2019.pdf

¹¹ La reprise d’entreprise à la barre du Tribunal consiste à racheter tout ou partie d’une entreprise faisant l’objet d’un redressement ou d’une liquidation judiciaire.

- Enjeu 4 :** Structurer et faire connaître un réseau francilien d'acteurs de la cession/reprise (CRA, chambres consulaires, experts comptables, notaires, avocats, administrateurs judiciaires ...).
- Enjeu 5 :** Soutenir financièrement les repreneurs dans leur stratégie d'investissement à court-moyen terme en mobilisant les aides économiques régionales de la gamme UP (TP'up, PM'up, Innov'up).
- Enjeu 6 :** Faciliter l'accès à la reprise d'entreprise pour certains publics ciblés : jeunes, femmes, demandeurs d'emplois, etc.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Définir un plan de communication pour mettre en visibilité l'offre d'accompagnement à la transmission/reprise d'entreprise (Entrepreneur #Leader, plateforme régionale...) incluant les dispositifs d'accompagnement à la reprise d'entreprises en difficulté. *Court terme*
- Action 2 :** Mobiliser les acteurs de l'accompagnement à la transmission/reprise d'entreprise – en priorité BGE, Bpifrance, la CCI, la CMA, CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires), Initiative France, France Active, Réseau Entreprendre, URSCOP – pour identifier des potentielles cessions d'entreprise, en particulier sur les cibles prioritaires des fonds de commerce dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux. *Court terme*
- Action 3 :** Améliorer l'offre de financements en créant un prêt d'honneur IDF pouvant aller jusqu'à 100 k€ et des prêts participatifs pour la société.
Accroître la garantie des prêts bancaires en mobilisant le fonds régional de garantie Région/Bpifrance *Court et moyen terme*
Rendre plus visible auprès des repreneurs les aides économiques régionales post-reprise (TP'up, PM'up, Innov'up) pour financer leurs projets de développement, d'innovation et d'investissement.
- Action 4 :** Promouvoir en lien avec l'URSCOP les possibilités de transmission - reprise en modèle coopératif et familiariser les chefs d'entreprises aux possibilités d'associer leurs salariés au capital, en cession partielle, par un élargissement de l'actionariat ou en SCOP. *Moyen terme*
- Action 5 :** Tester avec la CMA Île-de-France « Cède ta boîte » afin de transmettre autrement son entreprise (diagnostic flash, plateforme de rencontres, etc.). *Court terme*
Etudier la faisabilité de création d'un « Prêt Artisan Commerçant » (PAC), en faveur de la création, reprise et du développement des entreprises artisanales
- Action 6 :** Sensibiliser les chefs d'entreprise dans le cadre des procédures préventives et / ou collectives sur la possibilité de transmission/reprise à la barre et par les salariés. *Moyen terme*

Axe	1. DEFENDRE NOTRE SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
Sous-axe	1.4 – Préserver la souveraineté financière des TPE / PME / ETI ¹²

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : L'implantation et le développement accru de fonds d'investissements européens en Île-de-France pour le développement et l'installation des start-ups d'excellence dans les secteurs franciliens stratégiques (santé, numérique, IA, cyber, ENR dont hydrogène, bioproduction, etc.).

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Les entreprises franciliennes connaissent des besoins de financement non comblés à l'échelle du territoire. Les financements nationaux sont insuffisants. Même si la région jouit de sa position de leader européen en termes d'attractivité des capitaux étrangers (en 2020, 336 opérations réalisées entraînant la création de 11 000 emplois), les financements en provenance d'acteurs étrangers ne suffisent pas à combler ces besoins. Ils comportent également certains risques pour les entreprises franciliennes (perte de contrôle). Le risque de perte de souveraineté sur certaines filières augmente et appelle à la vigilance. Au plan national, la loi sur le contrôle des investissements étrangers a d'ailleurs été renforcée jusque fin 2022.

Constat 2 : Les acteurs franciliens (personnes morales et physiques) bénéficient en moyenne d'une épargne importante, en forte hausse suite à la crise sanitaire. En 2021, le montant épargné par les Français a été multiplié par 3 par rapport à 2019. Cette épargne pourrait être plus largement investie dans les entreprises franciliennes.

Constat 3 : La prise de conscience par les entrepreneurs des risques liés à l'ouverture de capital est variable : les start-ups bénéficiant d'un accompagnement externe maîtrisent globalement ces enjeux alors qu'une grande partie des TPE / PME en recherche de croissance sont moins sensibilisées aux risques d'une telle ouverture.

Constat 4 : La Région conditionne ses aides financières au respect par les entreprises bénéficiaires de règles de maintien de l'activité sur le territoire francilien. Le contrôle du respect de ces conditions rencontre certaines limites et doit être renforcé.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Cibler et renforcer le financement régional sur des cibles prioritaires (production de biens et services d'importance critique, cybersécurité, quantique, biotechnologie, IA, etc.) en cohérence avec les filières stratégiques de la région et ses écosystèmes.

Enjeu 2 : Accroître le financement régional en mobilisant de nouveaux instruments et de nouvelles logiques public-privé et en favorisant l'implantation de fonds d'investissement dans les secteurs franciliens stratégiques.

¹² Les entreprises franciliennes, font face au cours de leur développement à des approches de la part d'acteurs étrangers menaçant potentiellement leur souveraineté financière. Or une grande partie d'entre elles et particulièrement les TPE / PME / ETI sont peu sensibilisées aux enjeux de défense de leur souveraineté financière. La région a ainsi un rôle clé à jouer en la matière.

Enjeu 3 : Sensibiliser les chefs d'entreprise aux impacts de l'entrée d'investisseurs étrangers dans leur capital ainsi qu'aux risques et aux leviers à leur disposition, notamment en matière de protection de leurs propriétés industrielle et intellectuelle.

PRINCIPALES ACTIONS

- | | | |
|-------------------|--|--------------------|
| Action 1 : | Développer des outils de financement en fonds propres pour aider à combler les besoins de financement des PME et ETI stratégiques du territoire francilien, avec la création en particulier d'un Fonds d'investissement Stratégique Régional doté de 200 M€ | <i>Court terme</i> |
| Action 2 : | Créer un Comité stratégique régional à l'information stratégique et à la sécurité économiques, copiloté par l'Etat et la Région , pour permettre des échanges d'information sur l'intelligence et la sécurité économique régionale de manière globale. Il permettra en outre de centraliser l'information sur les entreprises menacées par les prises de contrôle opportunistes et informer / sensibiliser ces dernières aux risques d'ouverture de leur capital.

Être une région qui sait protéger ses savoir-faire et son patrimoine immatériel en mettant notamment en place un suivi des entreprises stratégiques pour préserver leur ancrage francilien. | <i>Court terme</i> |
| Action 3 : | Elaborer et déployer une stratégie visant spécifiquement l'implantation et le développement de fonds d'investissements européens pour le développement et l'installation des start-ups d'excellence dans les secteurs franciliens stratégiques (santé, numérique, IA, cyber, hydrogène, bioproduction, etc.). | <i>Moyen terme</i> |
| Action 4 : | Permettre aux épargnants franciliens d'investir dans les TPE-PME d'Île-de-France, au travers de nouveaux dispositifs d'investissement (bourse régionale, plateforme d'investissement participatif, véhicule d'investissement, etc.) | <i>Long terme</i> |

Axe	1. DEFENDRE NOTRE SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE
Sous-axe	1.5 – Renforcer notre autonomie agro-alimentaire tout en développant les circuits-courts, la vente directe et les approvisionnements locaux

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Permettre aux produits franciliens de s'emparer du marché alimentaire francilien en atteignant une part de marché de 15 % dans l'alimentation des Franciliens à l'horizon 2030, soit une multiplication par 5 en 10 ans.
- Ambition 2 : 100 % des lycées franciliens approvisionnés avec des produits locaux dont 50 % de produits bio d'ici 2024.
- Ambition 3 : Accroissement de 50 % des exploitations agricoles en circuit court.
- Ambition 4 : 30 % des exploitations agricoles franciliennes diversifiées d'ici 2030.
- Ambition 5 : 200 nouveaux agriculteurs sur le territoire par an.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 : L'alimentation est une fonction vitale à la croisée d'enjeux aussi majeurs que nombreux, du plus intime au plus mondial, que concentre singulièrement la région Île-de-France avec 12 millions de bouches à nourrir 3 fois par jour.
- Constat 2 : La région Île-de-France figure parmi les toutes premières de l'Hexagone au niveau de la répartition des Industries Agro-Alimentaires (IAA) et des emplois associés : 7 milliards de CA dont 1 619 M€ réalisés à l'export. 22 037 salariés. 1 408 établissements. 902 entreprises. 12,6% du CA manufacturier régional. 6,6% de l'emploi manufacturier.
- Constat 3 : Les IAA s'appuient sur de nombreux atouts en Île-de-France : l'accès direct à un bassin de consommation sans équivalent en France. Une diversité certaine des établissements dans la filière agroalimentaire, en taille et en activité. Une variété et une haute valeur ajoutée des produits associés à cette diversité. Un environnement favorable en termes de R&D (INRA, AgroParisTech...), de conseil et d'innovation. Des infrastructures nombreuses et fonctionnelles (transports, bases logistiques). Un potentiel d'opérateurs puissants (commerçants de gros, transformateurs, distributeurs).
- Constat 4 : Au chapitre des **contraintes** pesants au niveau de la région francilienne, il est à noter que le tissu industriel d'Île-de-France est faiblement lié aux productions agricoles régionales, à l'exception des secteurs du travail des céréales et dans une moindre mesure, du travail des betteraves sucrières. **Cette filière des IAA est peu structurée et peu organisée pour fournir un marché de masse.**

Cet approvisionnement local difficile engendre **une forte dépendance aux produits des autres régions** (en particulier pour ce qui concerne les GMS et la restauration collective) ; avec pour conséquence, une **grande vulnérabilité de la région en cas de catastrophes ou de crises**. A cette réalité s'ajoutent des charges nettement plus élevées qu'en régions périphériques (foncier, emplois, taxes Grand Paris...), des difficultés pour s'agrandir (rareté du foncier) et pour recruter (manque de disponibilité en main d'œuvre), des difficultés de logistique, de circulation et de desserte au plus près des consommateurs, en particulier au sein du cœur de métropole.
- Constat 5 : **Une agriculture francilienne en mutation** : aujourd'hui encore, malgré une très forte contraction, l'agriculture francilienne représente 47 % du territoire régional et près de 4 500 exploitations de modèle familial. Elle est majoritairement orientée vers les grandes cultures (blé, orge, colza, betteraves et maïs)

avec 9 exploitations sur 10 qui y consacrent tout ou partie de leur foncier et font de l'Île-de-France la première région meunière du pays.

Constat 6 : Dans le domaine de l'agriculture, les **technologies de l'information et de la communication (TIC) sont considérées comme un intrant efficace** pour accélérer la transformation de ce secteur et accroître le nombre d'opportunités d'affaires : place de marché, livraison à domicile, lien plus direct entre les producteurs et les consommateurs, etc.

Constat 7 : Le **Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire**, adopté par le Conseil régional le 4 février 2021, a pour objectif de garantir aux Franciliens une **alimentation en circuit court, saine, de qualité et accessible à tous**. Il marque la volonté politique de la Région d'intervenir sur ce sujet majeur.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Réduire la forte dépendance agro-alimentaire de l'Île-de-France vis-à-vis des autres régions.
- Enjeu 2 :** Relocaliser l'alimentation francilienne au service des consommateurs, de la protection de l'environnement, de l'emploi et la souveraineté francilienne.
- Enjeu 3 :** Préserver les terres agricoles et forestières afin de consolider l'indépendance agricole et favoriser le développement d'une filière bois en Île-de-France.
- Enjeu 4 :** Transformer l'agriculture d'Île-de-France en une agriculture diversifiée, modernisée, investie dans la transformation et la commercialisation directe de ses produits, rajeunie, à taille humaine et durable.
- Enjeu 5 :** Renforcer les circuits-courts, la vente directe et les approvisionnements locaux.
- Enjeu 6 :** Consolider la diversification des productions franciliennes.
- Enjeu 7 :** Poursuivre le développement de l'agriculture biologique et de l'agroforesterie.
- Enjeu 8 :** Encourager l'innovation pour accompagner le développement de systèmes de production plus résilients et moins dépendants aux intrants.
- Enjeu 9 :** Rendre les métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire plus attractifs et enrayer la diminution du nombre d'exploitations sur le territoire, en favorisant l'installation et le renouvellement des générations.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Accompagner les entreprises agro-alimentaires dans leurs stratégies de développement pour contribuer à l'indépendance alimentaire de l'Île-de-France :
 - Bâtir un plan « Entreprises alimentaires IDF Cap 2030 »
 - Encourager et accompagner les entreprises agro-alimentaires pour le développement de leur activité à l'export.*Moyen terme*
- Action 2 :** Reconquérir une indépendance alimentaire par la diversification des productions, la relance de l'élevage francilien (dans le respect du bien-être animal), le soutien au conseil technique à l'agriculture, la ré-émergence de filières anciennes, la préservation des terres agricoles (en lien avec le SDRIF-E) et la préservation des ceintures maraîchères.
Préserver et développer une agriculture en milieu urbain.
 Moyen terme
- Action 3 :** Favoriser la relocalisation d'outils franciliens de première transformation (lait, viandes, légumeries, plantes aromatiques, etc.) : définition et mise en œuvre d'un plan de relocalisation de la 1ère transformation.
 Moyen terme
- Action 4 :** Renouveler le plan bio : structurer et développer la filière bio.
 Court et moyen terme

Action 5 : Soutenir les projets de transition portés par les agriculteurs, et plus spécifiquement les investissements agricoles en faveur de la décarbonation et de l'adaptation au changement climatique.

Court et moyen terme

Action 6 : Développer la vente directe et les circuits-courts :

- Soutenir la création de **plateformes logistiques** pour la mise en œuvre d'un plan régional d'implantation des plateformes logistiques agricoles ;
- Soutenir le projet de **marketplace des produits agricoles franciliens** porté par la Chambre d'agriculture d'Île-de-France ;
- Renforcer l'approvisionnement de la **restauration scolaire des lycées franciliens en produits locaux, de saison ou bio** ;
- **Déployer la marque « Produit en Île-de-France » en :**
 - renforçant les compétences de Île-de-France Terre de Saveurs,
 - créant une boutique virtuelle pour les produits sous marque « Produit en Île-de-France »,
 - référençant les produits alimentaires chez un ou plusieurs opérateurs présents à Rungis à destination des artisans, des détaillants, des restaurateurs et des grossistes,
 - valorisant le produits locaux « Produit en Île-de-France » dans les commerces de proximité et en partenariat avec la grande distribution.
- Encourager les projets en lien avec l'artisanat et les métiers de bouche qui renforcent les circuits-courts ou la relocalisation d'activités agroalimentaires (ex : "Cité du goût et des saveurs" avec la CMA Île-de-France)
- Soutenir les structures de l'ESS développant des offres d'alimentation durable (circuits courts...).

Court terme

Action 7 : **Accompagner l'industrie liée à la forêt** en déployant les actions prévues dans les stratégies régionales en vigueur (stratégie forêt-bois et matériaux biosourcés).

Court et moyen terme

Action 8 : **Attirer les jeunes vers les métiers de l'agriculture et de l'alimentation** par la poursuite des efforts en faveur de **l'installation des jeunes** et de la **transmission des exploitations**, par **l'emploi d'apprentis dans les restaurants scolaires des lycées** de la Région, par des partenariats noués en Île-de-France Terre de saveurs et les écoles, les CFA franciliens et les branches professionnelles, ou encore en **faisant évoluer l'offre de formation en matière agricole et alimentaire dans les lycées**.

Court et moyen terme

Par ailleurs **l'ESS est une ressource pour le recrutement de nouveaux agriculteurs** via deux actions : la formations de personnes en reconversion pro (Abiosol) et l'orientation de personnes éloignées de l'emploi (IAE).

GRANDS INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGES SUR L'AXE 1

Les actions listées précédemment, dans cet axe stratégique, feront l'objet d'un suivi opérationnel d'avancement et de réalisation. Par ailleurs, les indicateurs suivants sont envisagés en plus, pour suivre la performance et informer la pertinence de l'action de la Région et de ses partenaires, sur les différentes thématiques couvertes. Toutefois, cette base initiale pourra être revue ou enrichie, notamment à l'issue de la première année, pour s'assurer de suivre les indicateurs les plus utiles et pertinents :

#	Thématique	Indicateur	Fréquence	Produit par
1.01	1.1 – Renforcer notre autonomie	Part de l'IDF dans la production industrielle nationale	Annuelle	INSEE
1.02	1.1 – Renforcer notre autonomie	Nombre d'emplois dans l'industrie en IDF	Annuelle	INSEE
1.03	1.2 - Risque de cyberattaques	Part des dépenses cyber dans le budget IT des entreprises	Annuelle	A définir
1.05	1.3 Transmissions et reprises	Nombre de transmissions/reprises d'entreprises en Ile-de-France par an	Annuelle	A définir
1.06	1.3 Transmissions et reprises	Âge moyen des repreneurs	Annuelle	A définir
1.07	1.3 Transmissions et reprises	Nombre de reprises d'entreprises effectuées par des femmes	Annuelle	A définir
1.08	1.3 Transmissions et reprises	Taux de survie à 3 ans des entreprises cédées, notamment dans le cas d'entreprises en difficulté	Annuelle	A définir
1.09	1.3 Transmissions et reprises	Nombre d'emplois concernés par les transmissions-reprises d'entreprises	Annuelle	A définir
1.10	1.4 – Souveraineté financière	Montants de financement des TPE / PME franciliennes	Annuelle	A définir
1.11	1.5 – Autonomie agro-alimentaire	% des lycées franciliens approvisionnés avec des produits locaux	Annuelle	Région
1.12	1.5 – Autonomie agro-alimentaire	Nombre d'emplois dans l'agriculture en IDF	Annuelle	INSEE

SRDEII 2022-2028

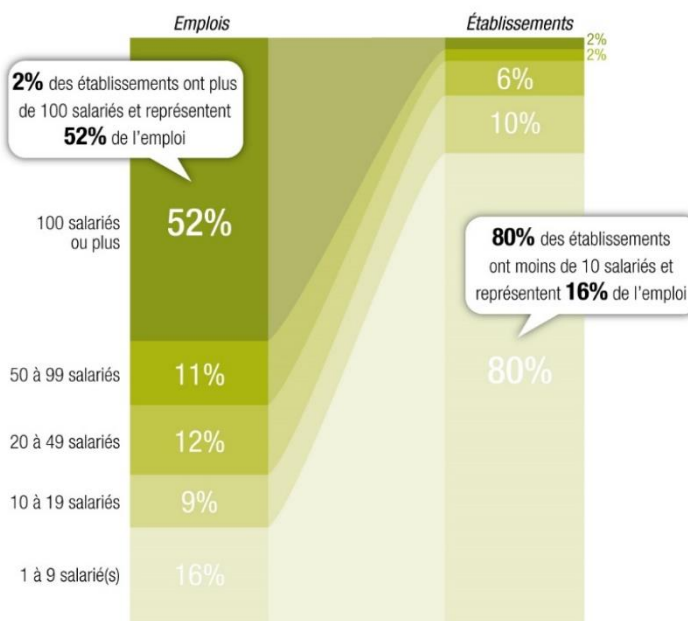
AXE 2

REBONDIR FACE A LA CRISE ET ENGAGER MASSIVEMENT LA
DECARBONATION ET LA DIGITALISATION DE NOS TPE, PME ET ETI

INTRODUCTION

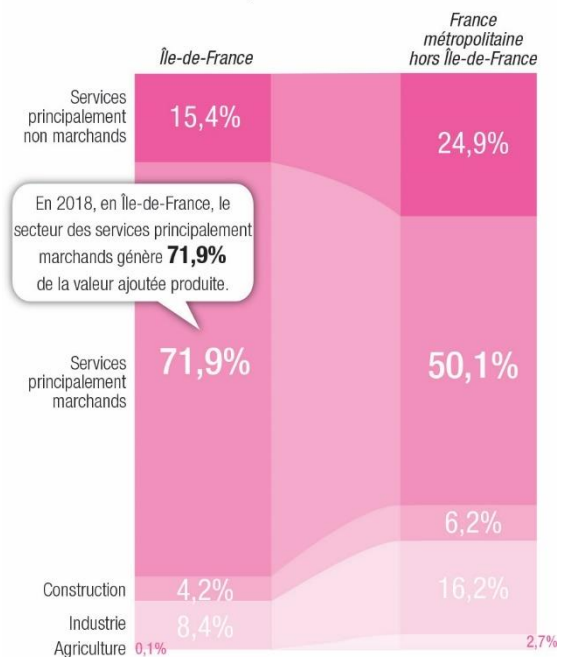
Pour renforcer notre résilience et gagner en souveraineté, nous devons rebondir face à la crise de 2020-2022. Si celle-ci a mis en évidence l'importance des questions de souveraineté, nul ne saurait minimiser le choc violent qu'elle a provoqué sur les entreprises de la région. Des pans entiers de notre économie ont été mis à l'arrêt, et bon nombre de filières ont été particulièrement sinistrées : tourisme, hôtellerie-restauration, aéronautique, automobile ... Il nous faut viser plus qu'un simple retour à des niveaux d'avant-crise. Si nous savons tirer les bons enseignements de nos forces atouts et fragilités, pour nous relancer sur des bases plus fortes que précédemment, alors nous aurons réussi à transformer cette rupture en opportunité.

Part de l'emploi et des établissements en Île-de-France par taille



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020
Sources : Insee Florès 2018 ; L'Institut Paris Region

Structure du PIB 2018 par secteurs d'activités



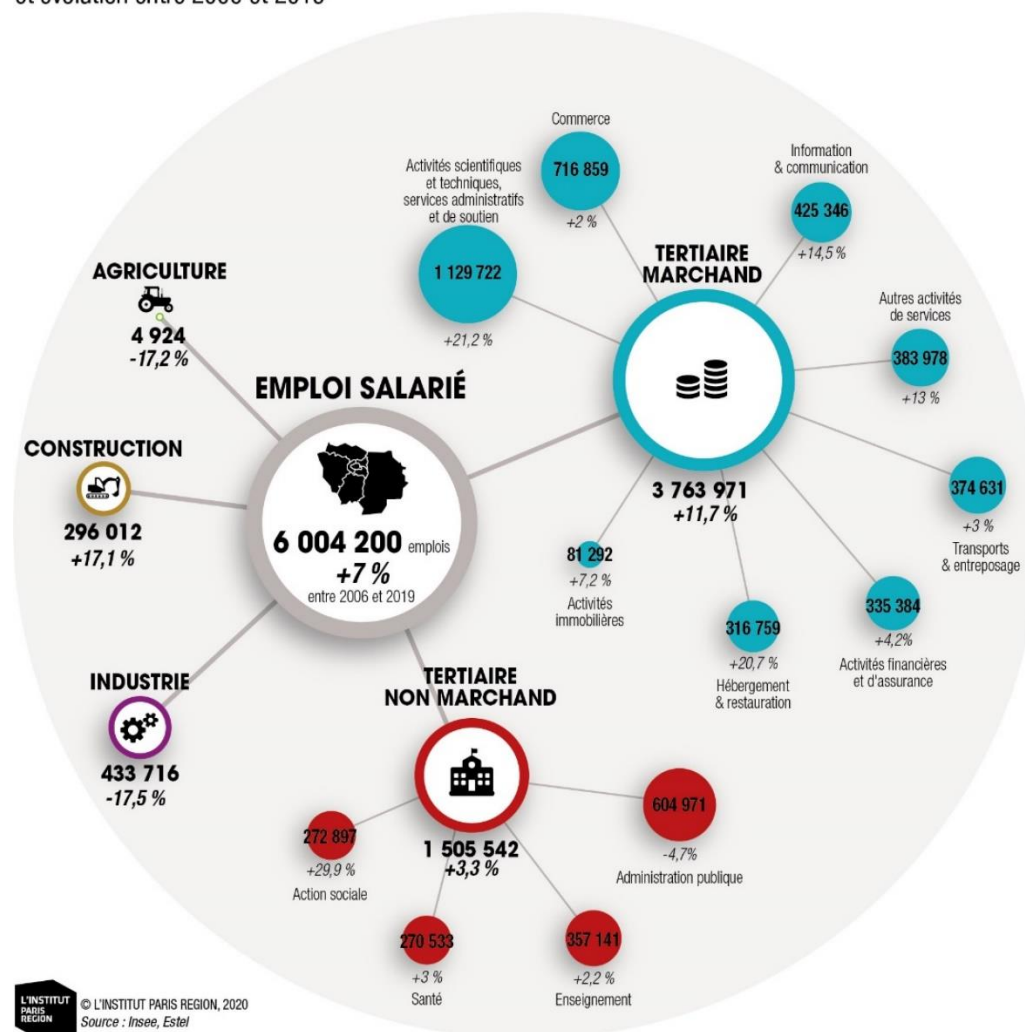
© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, comptes régionaux des ménages semi-définitifs, base 2014

Derrière l'urgence de la reprise, nous devons en effet discerner les enjeux de modernisation et de compétitivité. De grandes mutations sont actuellement à l'œuvre en Europe et dans le monde, par les avancées technologiques, l'évolution de la démographie, ou les conditions climatiques. Bien saisir ces tendances peut rapidement devenir capital pour la compétitivité de nos entreprises, à court terme et dans un futur proche. Par exemple, s'il est vrai que certains secteurs ont plus souffert de la crise que d'autres, les TPE, PME et ETI les plus matures sur l'usage des outils numériques ont généralement su faire preuve d'une meilleure résilience que leurs pairs, au sein d'un même secteur. Certaines entreprises ont ainsi réussi à faire aussi bien, voire mieux qu'en situation normale. Il en est de même pour celles qui avaient déjà commencé à considérer l'export comme potentiel relais de croissance et à prendre de l'avance dans ce sens.

Ces sujets sont donc cruciaux pour notre région, à cause de la structure même de notre tissu économique, mais aussi parce que le numérique et l'urgence climatique sont en train de redéfinir les règles de la compétitivité. Le numérique revêt deux facettes : la modernisation des outils et processus, pour gagner en efficacité, mais aussi la refonte du modèle économique de l'entreprise. Prendre du retard sur la modernisation de nos équipements et procédés, c'est courir le risque de perdre en compétitivité, puis en souveraineté inévitablement. Il faut pouvoir en effet suivre les attentes des clients, qui, à l'ère de l'information, progressent au rythme de ce qu'il se fait de mieux et de plus compétitif dans le monde entier ; d'autant plus que les attentes des clients ne sont plus uniquement circonscrites au prix et à la qualité du produit.

Au-delà du produit final, les consommateurs sont de plus en plus sensibles et exigeants sur la provenance, la composition et le processus de production, ainsi que sur l'impact social, sociétal et environnemental de l'entreprise. Tous ces éléments deviennent des arguments commerciaux et des sources d'avantages compétitifs sur le marché. Ils revêtent dorénavant une importance non négligeable pour réussir à attirer les meilleurs talents et jeunes diplômés. La réglementation elle aussi évolue dans cette direction, avec notamment les enjeux de zéro émissions nettes (ZEN), zéro artificialisation nette (ZAN), d'économie circulaire, de climat et de biodiversité. Ces considérations sont partagées par de nombreux chefs d'entreprises franciliens qui y sont généralement ouverts et bien disposés, mais qui se sentent parfois démunis pour le traduire dans les faits, savoir par quoi commencer, et comment concilier meilleur respect de l'environnement avec performance et compétitivité. Les activités sur le sol régional, qu'elles soient en cours d'installation ou ancrées depuis plusieurs années, ne peuvent poursuivre des modèles peu vertueux sur le plan environnemental. Ces entreprises doivent impérativement s'inscrire dans une logique de décarbonation et de réduction de leur impact sur la biodiversité pour permettre à l'Île-de-France d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone et de la stratégie nationale pour la biodiversité. La Région les soutiendra dans leurs démarches. La décarbonation est désormais un facteur de compétitivité, d'attractivité (pour les entreprises et les territoires) et un critère d'achat pour les clients.

Répartition des emplois salariés en Île-de-France par grands secteurs en 2019 et évolution entre 2006 et 2019



Nous pouvons considérer tout cela avec un double optimisme, car nous avons non seulement tout ce qu'il faut pour moderniser nos entreprises, mais en plus tout le potentiel pour devenir l'une des régions du monde qui contribue le plus à la résolution des défis de l'urgence climatique et de la dynamique d'effondrement de la biodiversité. Les premiers bénéficiaires de ces changements seront d'abord les franciliens, citoyens et clients, qui pourront alors profiter de cadres

de vie et de travail améliorés. De plus, ces gains de compétitivité et ces cercles vertueux nous permettront de nous démarquer par notre impact au niveau national, européen et mondial. C'est un enjeu de contribution et d'exemplarité, pour la résolution des grands défis mondiaux. C'est aussi un vecteur d'attractivité et de rayonnement à l'international.

Ce second axe stratégique du SRDEII est organisé autour des **4 thèmes suivants** :

- 2.1. **Stimuler la relance** économique des entreprises fragilisées par la crise
- 2.2. **Accompagner les transitions écologiques** des TPE, PME et ETI
- 2.3. Aider les TPE, PME et ETI à **mettre le numérique au cœur** de leurs modèles économiques
- 2.4. **Exporter et internationaliser** les entreprises franciliennes

Ils comprennent notamment les actions suivantes :

1. **Création d'un fonds d'investissement stratégique d'Île-de-France doté de 200 M€**, afin de renforcer les fonds propres des PME et ETI franciliennes, financer leur relance, investir dans la transition écologique et numérique et accompagner la réindustrialisation.
2. **Financement de 100 entreprises porteuses de nouveaux modèles** de production et/ou de consommation responsables et circulaires d'ici 2025.
3. **Développement et diffusion de la plateforme www.bourse-des-déchets.com** afin d'accroître la part des flux circulaires et décarbonés entre les entrepreneurs.
4. **Un objectif de 20 % des TPE-PME franciliennes accompagnées** dans leur transition numérique d'ici 2028.
5. Mise en place d'une **formation au numérique** pour les créateurs et repreneurs dans le programme Entrepreneur #Leader.

Axe	2. REBONDIR FACE A LA CRISE ET ENGAGER MASSIVEMENT NOS TPE PME ET ETI DANS LA DECARBONSATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LEUR ACTIVITE
Sous-axe	2.1 – Stimuler la relance économique des entreprises fragilisées par la crise

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 :** Une activité retrouvée qui rattrape les pertes dues à la crise.
- Ambition 2 :** Donner les moyens financiers au plus grand nombre (TPE/PME/ETI) pour adapter leurs activités aux enjeux climatiques et numériques.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** Malgré un taux de défaillance bas des entreprises en Île-de-France (taux le plus bas depuis plus de 20 ans), **la crise liée au COVID-19 a fragilisé la structure financière de nombreuses entreprises** (avec -13,1% l'Île-de-France est la seconde région la plus touchée en termes de CA des TPE/PME), notamment celles évoluant dans les secteurs les plus sinistrés (événementiel, hébergement et restauration, tourisme...) ou encore celles qui étaient déjà fragilisées avant la crise.
- Constat 2 :** **La crise sanitaire a eu des impacts contrastés sur les entreprises.** Elle a permis à certaines d'entre-elles de se remettre en question et de développer de nouveaux modèles économiques (transition écologique, transition numérique, changement des habitudes de consommation...). Si des entreprises ont pu tirer profit de cette crise pour croître (finance, e-commerce...), d'autres ont été fragilisées et leurs perspectives restent incertaines.
- Constat 3 :** **La reprise de l'économie a engendré des tensions importantes sur le marché de l'emploi en Île-de-France :** sur 477 330 projets de recrutement en 2021, 36,4 % sont jugés difficiles à pourvoir.¹³
- Constat 4 :** Il existe une **volonté politique de réindustrialisation** (ex. : le plan régional « Plan Nouvel R »), **mais des barrières subsistent pour les entreprises, notamment en termes de disponibilité du foncier, de coût** (investissement, charges...) **et d'attractivité des métiers.**

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** **Soutenir les entreprises fragilisées financièrement** par la crise pour leur permettre de participer pleinement à la relance.
- Enjeu 2 :** **Détecter les entreprises fragilisées pour prévenir leurs difficultés.**
- Enjeu 3 :** **Accompagner les entreprises dans leurs mutations** pour gagner en compétitivité à différents niveaux : changement de modèle économique, transitions écologique et numérique, diversification, concentration, recrutement.
- Enjeu 4 :** **Répondre aux besoins de recrutement** des entreprises franciliennes liés à la reprise dans les métiers en tension.
- Enjeu 5 :** **Accompagner les projets de croissance industriels** en Île-de-France dans les filières stratégiques.
- Enjeu 6 :** **Soutenir les TPE / PME et ETI pour les rendre durablement plus attractives en matière de recrutement des talents.**
- Enjeu 7 :** **Revaloriser les filières « essentielles »** auprès des employeurs, des demandeurs d'emploi et du grand public afin d'assurer la qualité des services franciliens.

¹³ Enquête « Besoins en Main-d'œuvre 2021 », Pôle Emploi, 2021

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 :	<p>Créer un fonds d'investissement stratégique d'Île-de-France doté de 200 M€, <u>afin de renforcer les fonds propres des PME, ETI franciliennes</u> et structures de l'ESS, financer leur relance, investir dans la transition écologique et numérique et accompagner la réindustrialisation du territoire francilien.</p> <p>De façon complémentaire, il sera étudié l'opportunité de créer d'autres outils de renforcement des fonds propres pour les PME et ETI franciliennes tel qu'un fonds pour l'industrialisation des innovations ou le développement de bourses régionales pour faciliter l'accès des PME au financement.</p> <p>Renforcer les outils de fonds propres (INVESS) pour favoriser le rebond et la relance des structures du secteur de l'ESS et des sociétés à impact.</p>	Court et moyen terme
Action 2 :	Permettre aux franciliens d'investir dans les structures de l'ESS, les PME et ETI de leur région en favorisant la création de véhicules locaux d'épargne.	Moyen terme
Action 3 :	<p>Développer des actions de prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un chèque « TP'up Prévention » permettant la prise en charge totale ou partielle des prestations d'expertise comptable, de conciliation ou de mandat ad-hoc et des frais liés aux procédures judiciaires dans le cadre de la prévention de difficultés financières identifiées ; - Enrichir le programme Entrepreneur #Leader destiné aux dirigeants en intégrant la notion de prévention des risques financiers pour les entreprises ; - Renforcer le partenariat technique Etat-Région sur la détection et prévention des difficultés des entreprises en lien étroit avec le Commissaire aux restructurations et la prévention des difficultés des entreprises (CRP) et les Codefi ; - Développer une solution de détection et de prévention des entreprises en difficulté, en concertation avec les services de l'Etat et les collectivités locales. 	Court et moyen terme
Action 4 :	Proposer une offre régionale, couplant conseil et financement, pour accélérer la réalisation des projets industriels en Île-de-France (PM'up Relance / Pack Relance Île-de-France).	Court terme
Action 5 :	Accélérer le déploiement des Grands Lieux d'Innovation pour faciliter les collaborations sur des sites dédiés entre PME, ETI industrielles, grandes entreprises et Grandes Ecoles pour concrétiser des projets collaboratifs en lien avec la SRESRI (lieux ouverts, fablabs, prototypage, partage d'expertise, mutualisation des moyens ...).	Court terme
Action 6 :	Mettre en place un ensemble de solutions permettant de répondre aux besoins de recrutement des entreprises : écoles de production, campus des métiers et des qualifications, formations dans les lycées professionnels, reconversion professionnelle (ex : Ecole IA Microsoft by Simplon), développement des VTE (Volontariats Territoriaux en Entreprise).	Court et moyen terme
Action 7 :	Aider les structures de l'ESS à se faire connaître et identifier localement afin d' attirer les talents (« job fairs » ESS, événements « impacts » dans les bassins d'emploi et de formation).	Court et moyen terme
Action 8 :	Accompagner les entreprises du secteur du tourisme afin faciliter un véritable parcours intégré les aidant à toutes les étapes de leur développement (numérique, innovation, développement, etc.) en mobilisant les dispositifs d'aides aux entreprises et le fonds régional de soutien au tourisme. Le numérique en particulier représente un important levier. Dans le cas des professionnels de l'évènementiel par exemple, intensifier le développement des nouveaux usages numériques permet de faciliter la continuité d'activité, grâce au format hybride « phygital ».	Court terme

Action 9 : Partager les bonnes pratiques avec les régions de coopération européenne sur les transitions digitales et écologiques (ex : European Platform on Mobility Management).

Moyen terme

Axe	2. REBONDIR FACE A LA CRISE ET ENGAGER MASSIVEMENT NOS TPE PME ET ETI DANS LA DECARBONSATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LEUR ACTIVITE
Sous-axe	2.2 – Accompagner les transitions écologiques des TPE, PME et ETI

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Donner les clés concrètes pour entrainer les PME et ETI et les territoires dans la décarbonation de l'économie francilienne et leur transition écologique.
- Ambition 2 : Déployer la réindustrialisation verte de l'Île-de-France.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 : La stratégie nationale Bas Carbone, à laquelle contribue la COP régionale, fixe des orientations et des objectifs ambitieux en matière de décarbonation de l'industrie : 35 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030, et 81 % entre 2015 et 2050.
- Constat 2 : La COP régionale 2020 a fixé des objectifs ambitieux en matière écologique et le SRDEII doit s'inscrire dans l'objectif d'une région Zéro Artificialisation Nette (ZAN), Zéro Emission Nette (ZEN) et Circulaire.
- Constat 3 : La région Île-de-France est responsable de 10%¹⁴ des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale alors qu'elle représente 20 % de la population et 30 % du PIB national. Pour autant, ce résultat est lié à la spécificité du tissu économique francilien (un poids faible de l'agriculture, une faible part d'industries fortement émettrices et peu de sites de production d'énergie) et à la non-comptabilisation des émissions de GES importées et exportées.
- Constat 4 : La transition écologique est non seulement une nécessité pour faire face à l'urgence climatique, mais constitue également une source d'innovation et d'économies qui favorisent la compétitivité des entreprises et la création de nouveaux emplois. Elle permet également d'anticiper de futures réglementations européennes et françaises de plus en plus contraignantes (Pacte Vert pour l'Europe, loi de transition énergétique pour la croissance verte, Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive –, Taxonomie verte ...). **Un nombre croissant de dirigeants en ont pris conscience, mais n'adaptent pas suffisamment leurs stratégies.**
- Constat 5 : Afin de s'inscrire dans la transition écologique, **les entreprises doivent adopter les principes d'une économie plus verte** à travers par exemple : l'efficacité énergétique, la sobriété énergétique, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, l'économie locale, préservation et restauration de la biodiversité... Des initiatives existent déjà sur le territoire (ex. : stratégie régionale énergie-climat, stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire 2020-2030, stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030).
- Constat 6 : Malgré une avance sur les enjeux sociaux, **les acteurs de l'ESS n'ont pas su profiter de leur statut pour devenir leaders dans la transition écologique.**

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 : Faire de l'Île-de-France une économie décarbonée en pensant une trajectoire de consommation des ressources viable.
Respecter les engagements liés à l'actualisation du SDRIF-E qui s'appuie sur trois piliers : économie circulaire, ZEN (Zéro émissions nettes = Zéro carbone) et ZAN (Zéro artificialisation nette).
- Enjeu 2 : Accompagner et inciter le tissu économique francilien à mettre en œuvre sa transition écologique, en anticipation des changements réglementaires et dans une logique de gain de compétitivité :

¹⁴ Diagnostic SRDEII 2022-2028, Institut Paris Région, 2021

réduction de l'empreinte en gaz à effet de serre, réduction de l'empreinte biodiversité, sobriété (énergétique, matière, numérique), stratégie d'adaptation au changement climatique, modèles économiques de l'économie circulaire.

- Enjeu 3 :** Créer les conditions pour **favoriser l'essor de l'économie circulaire**, permettant d'accroître la **résilience** de l'économie régionale en créant des emplois non délocalisables et en accédant à davantage d'autonomie et de souveraineté.
- Contribuer à promouvoir l'évolution des représentations des modes de production, de consommation et des modes de vie :** changer le regard sur les déchets, promouvoir l'allongement de la durée de vie des produits, l'économie locale, etc.
- Enjeu 4 :** Pour le **secteur industriel**, aider concrètement les entreprises à mettre en œuvre l'ambition d'une **industrie francilienne verte**, notamment en les aidant à intégrer **l'économie circulaire** à l'ensemble de leurs activités (approvisionnement local, écoconception des produits, recyclage, réutilisation, utilisation de matières premières secondaires, mise sur pied d'écosystèmes collaboratifs locaux, logistique propre, flux optimisés...).
- Enjeu 5 :** Donner les clefs **aux entreprises du numérique** pour mettre en œuvre des stratégies de **sobriété numérique**.
- Enjeu 6 :** Soutenir le développement et la modernisation aux secteurs qui contribuent activement à concrétiser la **transition écologique du territoire francilien**, notamment les **entreprises du BTP actives dans la rénovation énergétique et la construction durable**. A ce titre, s'agissant des locaux (industriels/bureaux), favoriser la mutabilité des locaux ainsi que leur réhabilitation afin de limiter la déconstruction et favoriser le réemploi.
- Enjeu 7 :** **Anticiper les besoins en recrutement dans les nouveaux métiers** qui émergeront avec la transition écologique des entreprises, mais également **anticiper les nouvelles compétences et formations nécessaires à la conduite de la transition écologique**.

PRINCIPALES ACTIONS

La transition écologique des entreprises franciliennes et du territoire francilien, sous l'angle économique, est détaillée dans les actions ci-dessous.

- Action 1 :** Déployer, avec les partenaires régionaux, **une offre d'accompagnement complète et modulaire à la transition écologique** qui permette aux dirigeants d'entreprises (PME et ETI) et de l'ESS d'adresser tous les enjeux de la transition écologique avec une vision 360°, **du diagnostic au développement** : réduction de l'empreinte en Gaz à Effet de Serre (GES), sobriété (énergétique, matière, numérique), stratégie d'adaptation au changement climatique, économie circulaire, éco-conception, économie de la fonctionnalité, anticipation des changements réglementaires, prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité, etc.
- Court, moyen et long terme*
- Action 2 :** **Mobiliser plus fortement la gamme « up »** au bénéfice des entreprises et des structures de l'ESS **souhaitant s'engager dans la transition écologique**, en faisant évoluer leur modèle économique (intégrations de modèles économiques circulaires : écoconception, économie de la fonctionnalité, approvisionnement local et mutualisé, etc.), s'adaptant au changement climatique ou en devenant plus sobres d'un point de vue numérique et énergétique.
- Court terme*
- Action 3 :** Proposer un « TP'up Climat » et/ou un « Chèque vert » élargi au niveau régional, en partenariat avec l'écosystème et complémentaire aux aides de l'ADEME, pour tout type de **démarche de décarbonation**.
- Court et moyen terme*

Action 4 :	Etudier l'opportunité de déployer un fonds de garantie vert pour inciter les banques à financer plus de projets d'investissement verts des entreprises et structures de l'ESS et mobiliser plus encore les outils de la finance verte au bénéfice des entreprises franciliennes.	<i>Moyen terme</i>
Action 5 :	<p>Soutenir toutes les formes d'innovation qui accélèrent la transition écologique (innovation technologique, l'innovation d'usage et l'innovation sociale), en lien avec les territoires et accompagner des actions visant à soutenir / mieux faire connaître l'économie de la fonctionnalité auprès des entreprises franciliennes.</p> <p>Soutenir les approches low tech, qui permettent de contrebalancer une course effrénée vers toujours plus d'innovation technologique, ré interroger des logiques de tout numérique par du discernement sur l'utilité et la valeur ajoutée, et proposer des alternatives innovantes plus sobres d'un point de vue énergétique et matériel.</p>	<i>Court et moyen terme</i>
Action 6 :	Proposer aux entreprises du Paris Region Business Club (PRBC) des parcours de co-développement sur la transition écologique.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 7 :	<p>Soutenir le développement et la modernisation des entreprises du BTP qui sont actives dans la massification de la rénovation énergétique des logements et de la construction durable, en lien avec la démarche Construire au Futur, Habiter le Futur.</p> <p>Identifier les entreprises offreuse de solutions innovantes en faveur de la transition écologique sur certaines filières stratégiques pour faciliter leur recours par les maîtres d'ouvrage.</p>	<i>Court et moyen terme</i>
Action 8 :	<p>Lancer une étude régionale d'identification des filières sensibles au changement climatique afin de prioriser les actions de la feuille de route adaptation au changement climatique conformément au Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique.</p> <p>Prendre en compte le risque d'inondation qui questionne particulièrement l'implantation de nos entreprises souvent en fond de vallée (héritage historique). La résilience des locaux, voire dans certains cas le déplacement d'entreprises est un sujet à traiter en commun dans la cadre du futur SDRIF-E et des actions du SRDEII. Il conviendrait également de rétablir la confiance des investisseurs potentiels par une approche plus positive de l'aménagement en zone inondable : de nombreuses innovations dans les techniques de conception, de construction et de gestion des bâtiments permettent de réduire la vulnérabilité à ce risque. Aussi, la diffusion de ces principes et techniques pourraient être sources d'opportunités d'innovation et de développement de nouvelles activités.</p>	<i>Moyen terme</i>
Action 9 :	Etudier l'opportunité de mettre en place un Campus de Métiers et des Qualifications sur les métiers de la transition écologique.	<i>Moyen terme</i>
Action 10 :	Etudier la faisabilité de mettre en place un référentiel des métiers émergents et en évolution de la transition écologique en Île-de-France , afin que les établissements de formation puissent les intégrer dans leurs programmes, en lien avec les OPCO (Opérateurs de Compétences).	<i>Court et moyen terme</i>
Action 11 :	Valoriser l'ESS comme un vivier de recrutement local et inclusif avec des salariés en fin de parcours d'insertion / adapté disposant de compétences nombreuses et transférables sur les métiers de la transition écologique.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 12 :	Promouvoir Datakairos , outil lancé par la Région avec l'UNIF (Université numérique Paris Île-de-France) et la Banque des territoires qui évalue l'impact environnemental et le coût des données numériques des Universités et des Collectivités.	<i>Court terme</i>
Action 13 :	<p>Soutenir le développement de la biodiversité au sein des entreprises franciliennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le mécénat d'entreprise au service de projets locaux de restauration et de préservation de la biodiversité. 	<i>Court et moyen terme</i>

- Recenser les entreprises franciliennes expertes en matière de biodiversité pour faciliter leur mobilisation par les maîtres d'ouvrage.
- Organiser des événements entreprises / biodiversité en lien avec l'Office français de la biodiversité et ses « Rendez-vous biodiversité et entreprises ».
- Préparer un kit rassemblant les outils et ressources disponibles pour les entreprises débutantes sur le sujet de la biodiversité à mettre en ligne sur le site internet de la Région.
- Organiser des modules de sensibilisation sur la prise en compte de la biodiversité dans les entreprises.

Action 14 : Engager avec les territoires, les professionnels et les acteurs économiques partenaires de la Région (CCI, CMA, ...) une mobilisation massive pour **identifier, qualifier et massifier le gisement des biodéchets produits par les TPE/PME** (restaurants, supérettes, acteurs de la transformation alimentaire, ...). L'objectif serait d'**augmenter la production de biogaz francilien issu des biodéchets, afin de réduire la dépendance de la Région IDF au gaz fossile importé** (notamment dans un contexte actuel de flambée des prix de l'énergie).

*Court et moyen
terme*

De façon complémentaire, la **feuille de route spécifique à l'économie circulaire**, avec une approche économique, est présentée ci-après. Elle est la combinaison de la **Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire** (adoptée par le Conseil Régional en septembre 2020), du **Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets** (adopté par le Conseil Régional en novembre 2019) et de la concertation menée pour le SRDEII.

Action 1 :	Mettre en œuvre la réindustrialisation verte de l'Île-de-France en intégrant une utilisation locale des ressources et l'intégration des matières premières issues du réemploi et du recyclage dans les chaînes de valeur, la mutualisation d'équipements, le développement de l'économie de la fonctionnalité et de la logistique inversée.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 1.1 :	- Favoriser la mise en place d'écosystèmes collaboratifs et le développement des innovations et savoir-faire circulaires (ex : apprendre à inverser les flux, à réparer et « défabriquer », designer des produits pour plus de valeur d'usage etc.) tels que dans le projet emblématique Refactory de Renault à Flins.	<i>Court terme</i>
Action 1.2 :	- Réaliser une étude sur les matériaux critiques réutilisables (cuivre, terres rares, textile, bâtiment ...) du territoire et sur leur potentiel d'extraction et de réutilisation au sein des filières industrielles franciliennes , soutenir les projets de préparation et de transformation de matière sur le territoire francilien.	<i>Moyen terme</i>
Action 1.3 :	- En accord avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, favoriser les projets adressant la fin de vie des produits et déchets des secteurs suivants : alimentaire, BTP, plastique, DEEE, textile, ameublement, véhicules hors d'usage . Aider les projets qui visent à préparer et transformer les matières premières secondaires réutilisées dans des filières industrielles locales dans ces secteurs.	<i>Court moyen et long terme</i>
Action 1.4 :	- En plus des outils numériques, aider à la mise en place de plateformes de réemploi physiques , en lançant notamment des AMI d'occupation temporaire du domaine public ou en mobilisant la SEM Île-de-France afin de lever le frein du coût du foncier, notamment pour les plateformes de réemploi dans le domaine du BTP.	<i>Moyen terme</i> <i>Lien avec SDRIF-E</i>
Action 1.5 :	- Accroître la part de flux circulaires et décarbonés, favoriser auprès des entreprises et acteurs locaux la diffusion d' outils dans la mise en place de démarches de mutualisation des flux, par exemple en développant et diffusant la plateforme www.bourse-des-dechets.fr soutenue par la région auprès des professionnels.	<i>Court terme</i>
Action 2 :	Financer 100 entreprises (dont les structures de l'ESS) d'ici 2025 porteuses de nouveaux modèles de production et/ou de consommation responsables et circulaires .	<i>Moyen terme</i>
Action 3 :	Informier/former les entreprises et les artisans à l'économie circulaire et aux nouveaux modèles économiques tout en soutenant 150 artisans dans leur démarche de substitution des matériaux pour prendre en compte l'enjeu écologique d'ici 2025.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 4 :	Faire de l'Île-de-France une Région leader en écoconception et accompagner, d'ici 2025, 200 entreprises dans l'intégration l'écoconception.	<i>Moyen terme</i>
Action 5 :	Renforcer et professionnaliser les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) , maillon essentiel de l'économie circulaire.	<i>Court terme</i>
Action 6 :	Accompagner les 25 bassins d'emploi dans l'écologie industrielle et territoriale visant à mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, ... afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.	<i>Moyen terme</i>

Construire au Futur, Habiter le Futur (TIGA)

Le programme « **Construire au Futur, Habiter au Futur** » mis en place par la Région Île-de-France, avec près de 120 partenaires et doté de 310 M€, répond totalement aux enjeux prioritaires du SRDEII, notamment en **intégrant la transition environnementale des bâtiments** et en **soutenant l'innovation et l'excellence de la filière « bâtiment et construction »**.

A titre d'illustration, nous pouvons **mettre en avant 3 actions** du programme « Construire au Futur, Habiter au Futur » **qui font résonance aux enjeux du SRDEII** :

- Participation de la Région Île-de-France au capital du fonds de capitalisation **Axeleo Proptech 1** : depuis juin 2020, Axeleo Capital opère un second fonds, Axeleo Proptech 1 d'une taille cible de 50 M€. Ce véhicule d'investissement a pour objectif d'accompagner les start-ups innovantes en phase d'amorçage dans les domaines de l'immobilier et de la construction ; notamment en revisitant les usages et en adressant concrètement les enjeux sociaux et environnementaux du secteur. Parmi les participations, on peut notamment citer les sociétés Check&Visit et GarantMe. Cette dernière donne accès à la location aux locataires sans garant en protégeant les revenus des propriétaires. Une solution innovante qui s'attaque de manière directe et pragmatique aux inégalités d'accès au logement.
- **Impulse Partners** : pionnier dès 2011 de l'innovation en matière de ville durable, de construction et d'industrie du futur, Impulse Partners a développé une expertise reconnue d'accélération de l'innovation en associant les start-ups avec les grandes entreprises et les collectivités locales autour d'enjeux communs : digitalisation, bas carbone, économie circulaire... Les équipes animent aujourd'hui pour le compte de leurs partenaires différents clusters sur les enjeux du logement, de l'économie circulaire, de la rénovation urbaine, de l'attractivité territoriale, de la robotisation et la sécurité des opérations, de la transition énergétique et de l'industrie du futur. Plusieurs partenaires (dont la Banque des Territoires, la SMABTP, des entrepreneurs, etc.) sont entrés au capital d'Impulse Partners. Cette levée de fonds de plus de 3 millions d'euros va permettre à Impulse Partners d'accélérer l'innovation dans la transformation des filières ville durable et industrie du futur. La région Île-de-France a notamment identifié des entreprises qui, comme Impulse Partners, méritent d'être soutenues financièrement après analyse de leur dossier par la Banque des Territoires.
- **Scale-Up-Booster** est un accélérateur spécialisé dans l'accompagnement et le développement de start-ups technologiques à vocation internationale. Implantée dans la Silicon Valley, et en Asie du Sud-Est, cette entreprise créée par Michel Ktitareff et Albert Szulman, vise à épauler l'activité de start-ups françaises et européennes, à fort potentiel, via des partenariats noués avec des structures d'accélération locales. C'est pour aider des jeunes structures franciliennes à grandir sur le marché global que Scale-Up 2021 a vu le jour. Soutenu par la Région Ile-de-France, via son programme « Construire au Futur, Habiter le Futur », avec le concours financier de la Caisse des Dépôts, ce programme est exclusivement destiné à des start-ups localisées en Île-de-France et positionnées sur les thématiques de la transition écologique : smart cities, territoire durable, mobilité, énergie/environnement, construction et espaces de vie et de travail.

Le programme vise aussi à **lutter contre les inégalités – sociales et territoriales – en développant l'emploi des femmes** dans le secteur de la construction. Par ailleurs, on peut également noter que la plupart des sociétés soutenues dans le cadre du programme TIGA sont situées hors Paris intra-muros, dans des **territoires franciliens fragilisés** pour partie par la crise économique et sanitaire.

Les impacts à l'horizon 2030 :

- Former 20.000 TPE et PME aux nouvelles technologies et usages numériques ;
- 150 îlots de fraîcheurs en Île-de-France dès 2022 ;
- Doubler le nombre des tonnes de déchets et autres matériaux de déconstruction revalorisés ;
- Développer 40 nouveaux procédés et matériaux écoresponsables lancés ;
- 85 % de nouveaux bâtiments construits en maquette BIM (Building Information Modeling) ;
- Doubler le nombre de femmes travaillant dans le secteur de la construction ;
- Réduire de 15 % des déplacements pour accéder aux services de la vie quotidienne ;
- Multiplier par 25 le nombre de lieux dédiés au co-living et aux nouveaux modes « d'Habiter en Île-de-France »

Axe	2. REBONDIR FACE A LA CRISE ET ENGAGER MASSIVEMENT NOS TPE PME ET ETI DANS LA DECARBONSATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LEUR ACTIVITE
Sous-axe	2.3 – Aider les TPE, PME et ETI à mettre le numérique au cœur de leurs modèles économiques

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Une région leader dans la transition numérique.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** La crise liée à la pandémie de COVID-19 a accéléré la transition numérique dans les entreprises. Pour les plus matures, cette accélération concerne surtout les usages. Pour les moins matures, il a fallu à la fois accélérer le déploiement des outils numériques et accélérer leur prise en main.
- Constat 2 :** Malgré une accélération de la transition numérique, de nombreuses entreprises ne sont pas encore matures voire en retard, en particulier les TPE (80 % des TPE françaises estiment que « la crise n’a rien changé » en matière de transition numérique¹⁵). Il existe un fort besoin d’acculturation et d’expertise sur cette thématique.
- Constat 3 :** Des initiatives existent pour aider les TPE et les PME dans leur transition numérique (Chèque numérique, France Num, accompagnements de la CCI ...), mais elles restent peu connues, difficilement lisibles du fait de la multiplicité des acteurs (Etat, Région, CCI, commune ...) et parfois incomplètes (il faut aller au-delà du diagnostic).
- Constat 4 :** De même que le reste de la France, la région Île-de-France compte des tensions dans le recrutement de profils numériques (ex. : 63,9% des recrutements de chefs de projets informatiques sont jugés difficiles).¹⁶

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Sensibiliser des TPE/PME, notamment les commerçants et artisans, à la nécessité d’accélérer la transition digitale.
- Enjeu 2 :** Accélérer et massifier l’accompagnement des entreprises dans leur transition numérique et dans la transformation de leur modèle économique, en faisant du numérique une opportunité, et en adaptant les dispositifs au niveau de maturité des entreprises en termes de transition numérique (transition digitale vs transformation du business model).
Sensibiliser les entrepreneurs à la nécessité d’œuvrer pour la **sobriété numérique**.
- Enjeu 3 :** Répondre aux besoins de formation et de recrutement des entreprises pour les profils spécialisés dans le numérique (ex. : data scientists, chefs de projet informatique, « techniciens de la donnée » ...).
- Enjeu 4 :** Faciliter l’appropriation de la data par les TPE et PME afin qu’elles puissent structurer et valoriser leurs données à des fins commerciales et d’amélioration des processus.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Pour les TPE, les commerçants et les artisans, massifier des parcours d’accompagnement personnalisés avec un suivi sur le long terme pour s’assurer de la bonne mise en place des actions (notamment les bénéficiaires du chèque numérique). *Moyen terme*

¹⁵ Enquête « Les dirigeants de TPE et la digitalisation de leur entreprise », Ifop, 01/2021

¹⁶ Enquête « Besoins en Main-d’œuvre 2021 », Pôle Emploi, 2021

Pour les PME, mixer les accompagnements individuels et collectifs, avec des groupements d'entreprises par niveau de maturité.

Créer un pack de transformation digitale et lancer un espace de benchmark et de réflexion stratégique autour des enjeux digitaux des ETI (en lien avec le Club ETI Île-de-France).

- | | | |
|-------------------|---|-----------------------------|
| Action 2 : | Massifier le recours aux technologies de pointe utilisant le digital (IA, robotisation ...) en vue d'accroître la compétitivité et en ciblant les filières stratégiques du SRDEII : modules dédiés de formation, mise en relation avec l'écosystème, etc. | <i>Moyen terme</i> |
| Action 3 : | Inciter les PME-ETI industriels, notamment dans le cadre d'Innov'Up Expérimentation, à accueillir les développeurs de solutions pour l'industrie du futur afin de leur permettre de mieux s'approprier les implications concrètes des solutions à développer. | <i>Moyen terme</i> |
| Action 4 : | Mettre en place une formation au numérique pour les créateurs et repreneurs dans le programme Entrepreneur #Leader. | <i>Moyen terme</i> |
| Action 5 : | Poursuivre les efforts de formation des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle et renforcer les capacités à former des écoles et établissements d'enseignement supérieurs. | |
| | Mettre en lumière les écoles du numérique issues de l'ESS (Simplon, Matrice, Campus MO//Tech, etc.) qui sont des démonstrateurs de la formation inclusive dans les métiers digitaux et assurer la mise en relation avec les réseaux d'entreprises (PRBC, clubs d'entreprises locaux, etc.). | <i>Moyen terme</i> |
| Action 6 : | Favoriser le développement des structures de l'ESS (Simplon, Webforce3...), spécialisées dans la transition numérique, et les associer au politique d'accompagnement des TPE, PME et structures de l'ESS dans leur transition numérique. | <i>Court et moyen terme</i> |

Axe	2. REBONDIR FACE A LA CRISE ET ENGAGER MASSIVEMENT NOS TPE PME ET ETI DANS LA DECARBONSATION ET LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LEUR ACTIVITE
Sous-axe	2.4 – Exporter et internationaliser les entreprises franciliennes

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Des PME franciliennes qui exportent de plus en plus et de manière pérenne.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Les entreprises franciliennes se sont adaptées pendant la crise (accélération de la numérisation, résilience, réactivité...). **Elles repartent progressivement à l'export, sans atteindre les niveaux de 2019.**

Constat 2 : L'export en Île-de-France reste concentré sur les grandes entreprises (expliqué largement par l'effet de la localisation des sièges). **Les statistiques d'export de biens des PME franciliennes restent faibles** (au sein de l'appareil productif francilien, les PME qui exportent sont au nombre de 56 400, soit 10 % de l'ensemble des PME régionales¹⁷). La balance commerciale des services, quant à elle, est excédentaire en Île-de-France.

Constat 3 : Certaines filières exportent déjà et continuent d'exporter malgré les effets de la crise (ex. : aéronautique). **D'autres ont besoin de plus d'appui pour utiliser l'export comme un relais de croissance et de sortie de crise : agroalimentaire, mode / luxe / design, artisanat...**

Constat 4 : **Les financements publics à l'export existent** même si certains sont conjoncturels (liés à la crise). **Mais ces financements ne sont pas pleinement utilisés par les entreprises :**

- tous les mécanismes ne sont pas connus ;
- beaucoup d'entreprises manquent de stratégie financière claire et n'intègrent pas les instruments et les aides prévues.

Constat 5 : **La Team France Export a apporté plus de lisibilité et d'efficacité dans l'accompagnement** de bout en bout des entreprises (plateforme web teamfrance-export.fr/iledefrance, Conseillers Internationaux TFE, accompagnements intégrés), mais il **reste des améliorations à apporter**, notamment pour accompagner les 70 % d'entreprises exportatrices qui ne le sont pas actuellement.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Augmenter de 5 % tous les 2 ans le nombre de PME exportatrices et pérenniser ces PME à l'export.

Enjeu 2 : **Actualiser et poursuivre la stratégie d'export et d'internationalisation des entreprises** franciliennes existante : identifier les filières stratégiques à internationaliser, définir les zones géographiques cibles, développer des liens économiques et commerciaux privilégiés avec les partenaires internationaux.

Enjeu 3 : **Faire connaître et étoffer le catalogue d'aide à l'export et à l'internationalisation de la région Île-de-France.**

Enjeu 4 : Renforcer la coordination entre les acteurs, l'articulation entre les dispositifs publics et privés et la communication / promotion.

Enjeu 5 : Développer une offre de formation accessible pour promouvoir une culture entrepreneuriale à l'international, ainsi que les langues et cultures étrangères et faire connaître l'offre existante.

Enjeu 6 : Accélérer l'internationalisation des startups et des PME innovantes.

¹⁷ Etude CROCIS de la CCI Paris-Île-de-France, octobre 2021

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 :	<p>Définir et lancer la prochaine stratégie export d'Île-de-France pour actualiser et poursuivre la stratégie Export #Leader prenant fin en 2021, en définissant les filières stratégiques à internationaliser et leurs zones géographiques cibles.</p> <p>Mettre en place un Conseil stratégique de l'export régional (CSER) pour piloter cette stratégie.</p> <p>Réfléchir à une mise en cohérence de produits de la TFE et de la Région pour améliorer la lisibilité entre les acteurs et les compétences.</p> <p>Proposer des parcours aux entreprises qui répondent à leurs besoins spécifiques filières (ex : accélérateur International IDF sur Industrie et santé).</p> <p>Accompagner les entreprises de l'ESS qui ont un potentiel d'essaimage international.</p>	<i>Court et moyen terme</i>
Action 2 :	<p>Refondre les aides à l'internationalisation des entreprises franciliennes. Prendre en compte, dans le travail de bilan mené par la Région sur ses outils de financement (PM'up et TP'up notamment) les besoins identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'accent sur la préparation des entreprises dans leurs projets de développement international (ex. : diagnostic) ; • « Exporter sans se déplacer » : adapter les dispositifs d'aide aux nouveaux modes d'internationalisation numériques (prospection en ligne, services en ligne, ventes de marchandise en ligne) ; • Renforcer la présence de l'Île-de-France et des entreprises franciliennes sur les grands salons internationaux en France et à l'étranger (ex. : s'inspirer de ce qui est fait pour le CES de Las Vegas) ; • Envisager la suite du chèque relance export (en visant une même simplicité d'utilisation que celui-ci, critère important pour la réussite du dispositif auprès des entreprises primo-exportatrices notamment) 	<i>Moyen terme</i>
Action 3 :	<p>Engager un plan de communication fort et coordonné sur les actions des acteurs du développement international pour que toutes les entreprises franciliennes soient au courant des dispositifs existants, regroupés sur la plateforme Team France Export Île-de-France (ex : guides des affaires internationaux financés par la Région...).</p>	<i>Court et moyen terme</i>
Action 4 :	<p>Construire un annuaire des expertises et compétences CCEF et TFE (Conseillers de Commerce Extérieur de la France et Team France Export) pour identifier les compétences les plus adaptées pour accompagner un projet de développement international. Pour être plus efficient (notamment sur la maintenance et la mise à jour de l'annuaire), celui-ci pourrait dans un premier temps rapprocher les entreprises de cellules intermédiaires de réorientation, capables de les mettre en relation vers les bons experts sur la compétence recherchée.</p>	<i>Court, moyen et long terme</i>
Action 5 :	<p>Structurer et animer les communautés d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une communauté « export et internationalisation » au sein de Paris Region Business Club ; - Mettre en place un système de coachs à l'internationalisation en s'appuyant sur le Paris Region Business Club et ETI (ces coachs pourraient par exemple signer une charte comparable à celle des CCEF, afin de s'assurer de la cohérence d'ensemble des démarches et approches mises en place). 	<i>Moyen terme</i>
Action 6 :	<p>Chasser en meute : développer un programme de co-développement et de partage d'expériences d'entreprises à l'étranger en s'appuyant sur une concertation forte avec l'ensemble des acteurs franciliens. Utiliser le codéveloppement pour emmener les</p>	<i>Moyen terme</i>

entreprises sur de nouveaux marchés afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs projets, en s'appuyant sur les clubs et réseaux d'entreprises comme, par exemple, le PRBC, le Club ETI ou les clubs d'entreprises de la CCI Paris IDF.

Action 7 : **S'appuyer sur les coopérations des acteurs régionaux avec les métropoles et régions partenaires** (Europe et au-delà) **pour établir des liens commerciaux et économiques privilégiés** profitant aux entreprises franciliennes pour leur internationalisation et leurs recherches d'investisseurs.

Moyen terme

Action 8 : **Diffuser la plateforme d'apprentissage des langues en ligne de la région « QIOZ »** auprès des entreprises et développer des modules business.

Court et moyen terme

GRANDS INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGES SUR L'AXE 2

Les actions listées précédemment, dans cet axe stratégique, feront l'objet d'un suivi opérationnel d'avancement et de réalisation. Par ailleurs, les indicateurs suivants sont envisagés en plus, pour suivre la performance et informer la pertinence de l'action de la Région et de ses partenaires, sur les différentes thématiques couvertes. Toutefois, cette base initiale pourra être revue ou enrichie, notamment à l'issue de la première année, pour s'assurer de suivre les indicateurs les plus utiles et pertinents :

#	Thématique	Indicateur	Fréquence	Produit par
2.01	2.1. Relance économique	Taux de croissance du PIB francilien	Annuelle	INSEE
2.02	2.1. Relance économique	Taux d'endettement des PME/ETI franciliennes	Annuelle	Banque de France
2.03	2.1. Relance économique	Taux de défaillance des entreprises	Annuelle	Banque de France
2.04	2.2. Transition écologique	Quantité de CO2 émise par l'activité économique	Annuelle	A définir
2.05	2.2. Transition écologique	Nombre d'entreprises ayant déjà réalisé au moins une fois une mesure d'impact environnemental (bilan carbone, ...)	Annuelle	Région Ile-de-France
2.06	2.2. Transition écologique	TPE/PME accompagnées par la Région sur les thématiques liées à la transition écologique	Annuelle	Région Ile-de-France
2.07	2.3. Numérique	TPE/PME accompagnées par la Région dans leur transition numérique	Annuelle	Région Ile-de-France
2.08	2.4 Exporter et internationaliser	Nombre de PME exportatrices	Annuelle	INSEE
2.09	2.4 Exporter et internationaliser	Total des exportations des entreprises franciliennes	Annuelle	INSEE

SRDEII 2022-2028

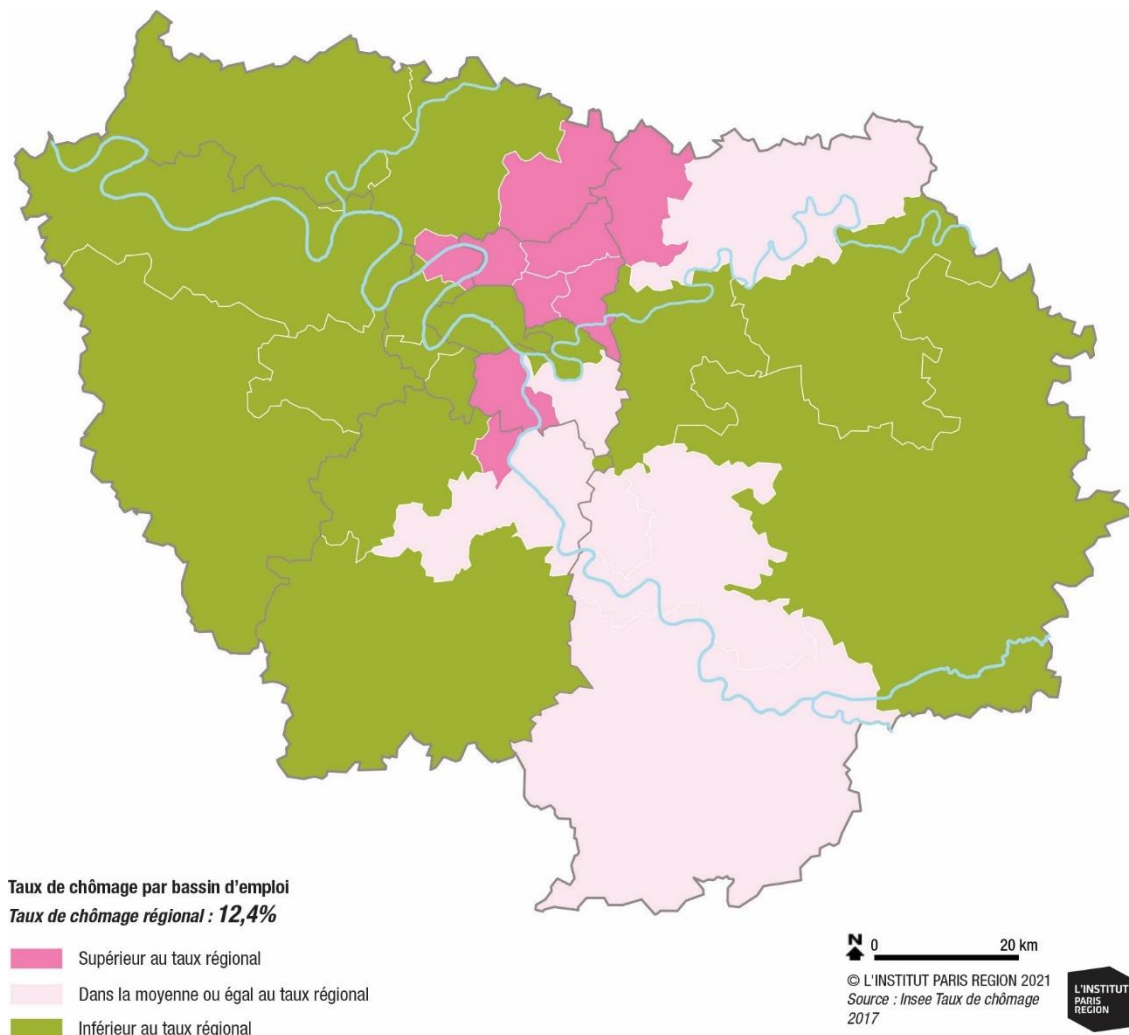
AXE 3

REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES

INTRODUCTION

L'Île-de-France présente une puissance économique unique (première région économique européenne), **mais elle reste la région la plus inégalitaire de France, en dépit de tout ce qui a déjà été accompli**. De fortes disparités économiques et sociales, accentuées par la crise sanitaire et économique, se renforcent entre Paris et les petites et grandes couronnes. Dans certains territoires qui connaissent une vulnérabilité et une fragilité de leur tissu économique, notamment les zones rurales et QPV, un sentiment de « décrochage » voire d'abandon prédomine (manque de commerces, services, emplois industriels, etc.). D'où la nécessité de « **reconquérir** » économiquement ces bassins d'emplois et de vie, pour bâtir avec leurs élus, les chefs d'entreprises et les habitants, des « **plans de reconquête économique** » puissants, à même de redynamiser l'activité, et la création d'entreprises et d'emplois dans ces territoires. Ces plans de reconquête doivent donc agir puissamment en direction des :

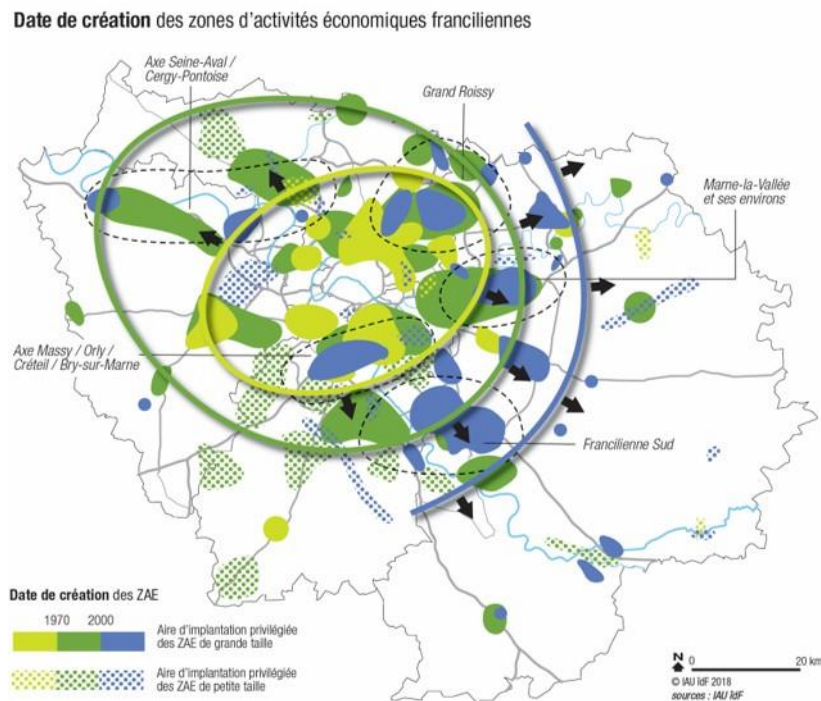
- **Quartiers prioritaires** : ceux-ci concentrent des **difficultés d'insertion professionnelle** (précarité de l'emploi, taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale) et de **pauvreté** (40 % des résidents sont sous le seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian). Le **tissu économique reste insuffisamment développé et l'activité commerciale peine à s'y maintenir** ... De plus, les habitants de ces **quartiers** ne profitent que faiblement des dynamiques de **développement économique** de leur agglomération, notamment dans l'accès à l'emploi. Des **actions renforcées doivent être mises en place pour ces territoires** en s'appuyant sur la **jeunesse de la population qui est un potentiel et un atout de premier plan** au bénéfice du dynamisme, de la créativité et de l'innovation au sein de ces quartiers.



- **Territoires ruraux** : l'Île-de-France ne se résume pas à l'espace urbain auquel la caricature tend trop souvent à la réduire. Elle est riche d'un territoire rural aussi vaste que vivant où 2 millions de Franciliens prennent toute leur part au développement, à l'équilibre et à la prospérité de la grande Région métropole, une et indivisible. Les **territoires ruraux sont à la fois des gisements de développement et des lieux de fragilité**. De profondes fractures territoriales, sociales, économiques et numériques s'y agrègent depuis des années, se caractérisant notamment par des **problématiques d'accès aux services** (emploi, soins, mobilité, etc.) et un **sentiment de relégation** de la part d'habitants **auxquels il faut impérativement apporter des solutions**. Si le caractère inédit de l'épidémie de Covid-19 a totalement changé les habitudes quotidiennes de toute une population, il est tout aussi inédit d'observer autant d'engouement pour les campagnes. La crise sanitaire a **questionné le modèle métropolitain** et suscité un **attrait renouvelé pour sa périphérie**, notamment les **territoires ruraux** présentant une qualité de vie meilleure, davantage de qualités et d'aménités selon de nombreux Franciliens.

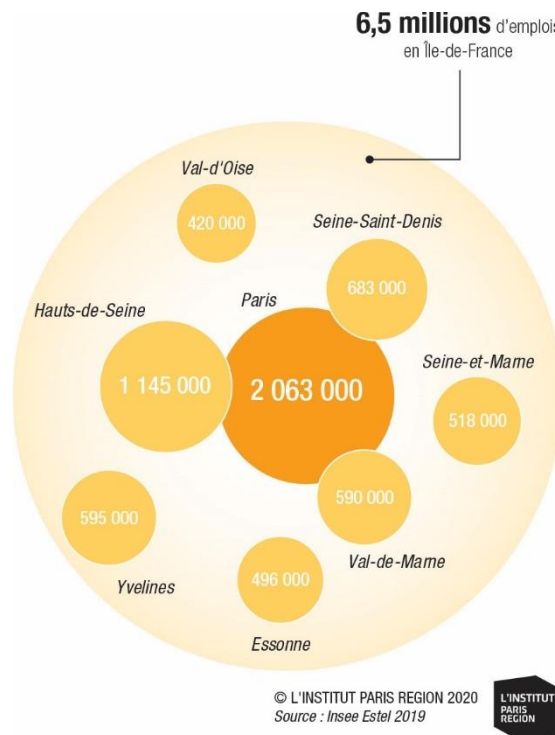
Pour agir sur les fractures sociales et territoriales franciliennes, il est **impératif de rechercher l'engagement des acteurs économiques**. L'impact territorial est l'interaction entre une entreprise et son territoire. Si l'impact local est économique, il est aussi social et environnemental. ... Cependant l'influence de l'entreprise n'est pas limitée à l'ancrage physique, mais à son écosystème, sa sphère d'influence, donc son impact est démultiplié. **L'engagement des entreprises dans des démarches de responsabilité sociale est aujourd'hui incontournable** et les acteurs publics franciliens doivent être un accélérateur du changement des pratiques (notamment par l'innovation) dans les entreprises.

Nous pouvons également nous appuyer sur le souhait des citoyens de se replacer à l'échelle locale des territoires : c'est bel et bien le territoire (et non plus le mythe du « village global ») qui correspond aux nouvelles attentes. Il convient en particulier de **rappeler l'importance de l'économie présentielle (ou résidentielle)**, localisée dans les centres urbains, qui représente la moitié des emplois régionaux et est l'une de garanties de la bonne santé économique francilienne. **Il apparaît donc essentiel de conforter la vitalité des centres urbains et leur vocation active et productive où est pleinement implantée une économie résidentielle** respectueuse des ressources naturelles et avec le souci du réemploi, et le renouveau du lien social à cette échelle. Cette économie locale repose sur un actif clé : le tissu des TPE, PME et ETI. Notamment, le développement de **l'Économie Sociale et Solidaire – et de l'innovation sociale –** est un enjeu à poursuivre.



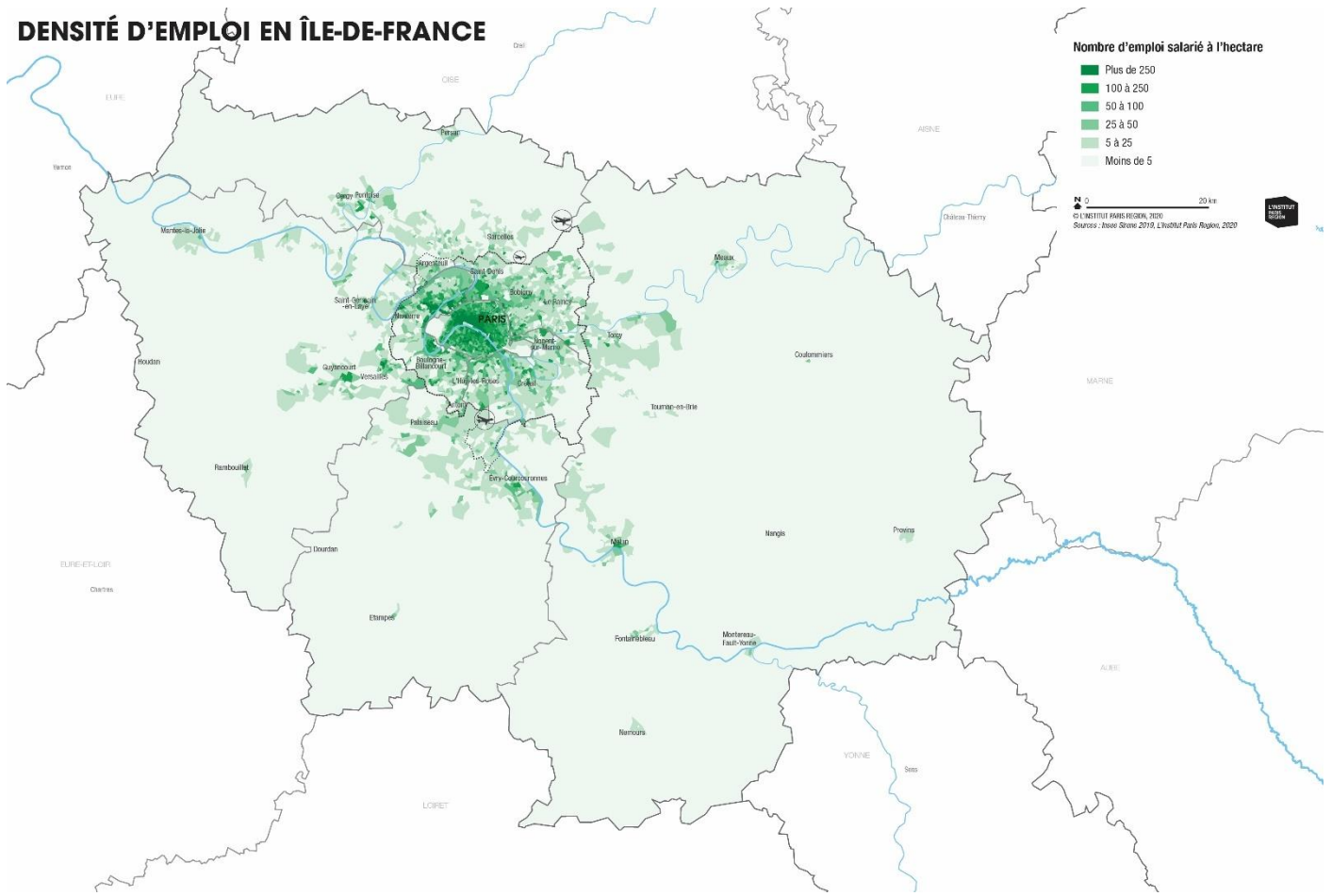
Les acteurs de ce secteur apportent des réponses viables à de nombreuses problématiques du quotidien : se nourrir, se loger, développer le lien social à l'échelle d'un quartier, fabriquer et réparer des objets, organiser une solidarité

intergénérationnelle... Au-delà de la nécessité d'un rebond du secteur après une longue période de crise, **l'ESS présente un potentiel énorme pour l'économie francilienne**, que la Région souhaite continuer de révéler et d'accompagner. La résilience de ses modèles, la pertinence des solutions qu'elle propose, la diversité de ses activités et la force de l'engagement des acteurs qui la portent au quotidien constituent des ressources essentielles pour faire de l'économie francilienne une économie plus durable et inclusive.



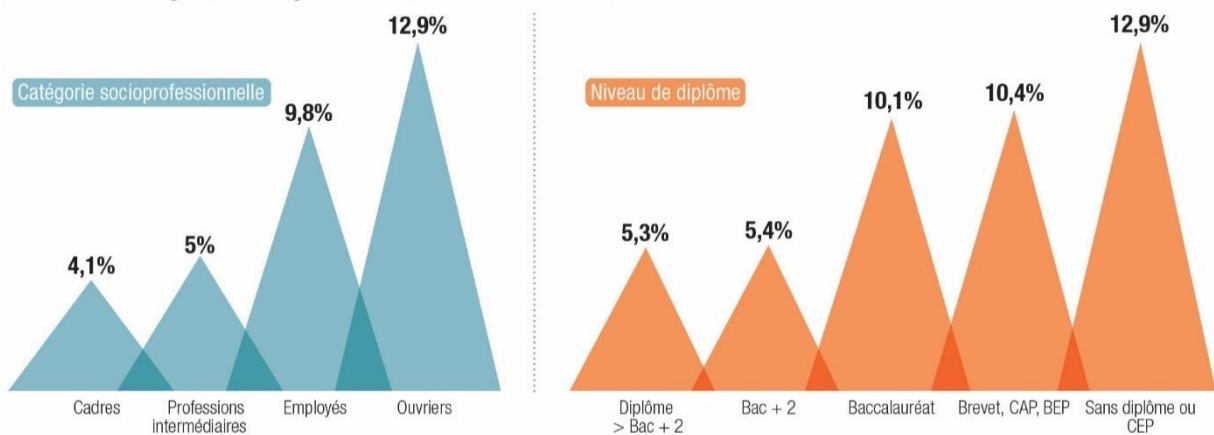
La réduction des fractures, notamment vis-à-vis de l'emploi, passe également par des acteurs de la formation (organismes de formation, Universités et écoles) **et des structures économiques intermédiaires, capables d'accompagner les franciliennes et franciliens considérés comme « éloignés de l'emploi »**, pour quelque raison que ce soit (n'ayant pas travaillé depuis plusieurs années, dotés de compétences obsolètes, subissant des freins à l'emploi tels qu'un handicap, ou peinant à retrouver un emploi alors qu'ils sont considérés comme « seniors », faisant face à des difficultés de mobilité les privant d'accès aux emplois éloignés de leur domicile, pouvant subir des discriminations liées à leur adresse géographique, ...). Ces structures, essentielles pour la cohésion sociale, portent une activité économique à part entière, pleinement concurrentielle, qui est le support de leurs missions d'insertion. Cet écosystème inclusif doit donc être consolidé, promu vis-à-vis des autres acteurs économiques, et développé, pour insérer davantage de franciliens dits « éloignés de l'emploi » dans le développement économique que notre région.

DENSITÉ D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE



Justement, le **marché de l'emploi francilien est paradoxal** : malgré un taux de chômage en diminution à l'échelle régionale, le nombre d'emplois vacants augmente, créant des tensions de recrutement pour les entreprises. L'enquête lancée dans le cadre de la concertation du SRDEII et les ateliers tenus sur les axes stratégiques ont fait massivement ressortir la **problématique du recrutement pour les entreprises**. Des actions ambitieuses (notamment en matière d'orientation et de développement des formations courtes et professionnalisantes) seront portées dans ce domaine par les acteurs régionaux. La Région, avec ses partenaires, **formera ainsi les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et les jeunes éloignés du marché du travail d'ici 2028** et engagera des actions innovantes dans le cadre des 25 bassins d'emploi et de formation.

Taux de chômage par catégorie socioprofessionnelle et par niveau de diplôme



La Région, aux côtés de acteurs territoriaux et des réseaux d'entrepreneuriat, poursuivra son engagement en faveur de l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans le cadre de sa politique **Entrepreneur #Leader**. L'accent sera mis sur le développement d'une offre à même de s'attaquer aux freins spécifiques des femmes (en particulier dans l'accès au financement), des jeunes, et des habitants des quartiers populaires et des territoires ruraux.

Enfin, le SRDEII portera une attention particulière à **l'égalité femme – homme**, dont la dimension sera transversale à l'ensemble des axes du document. Si les femmes représentent **52 % de la population francilienne**, les disparités entre elles et les hommes demeurent une réalité. Les femmes franciliennes gagnent en effet en moyenne 25% de moins que les hommes et les femmes entrepreneures rencontrent plus de difficulté dans le financement de leur entreprise. L'autonomisation économique des mères isolées reste un défi important. Malgré ces inégalités et les nombreux progrès qu'il reste à réaliser, la situation évolue positivement sur bien des aspects : des secteurs se féminisent (administration publique, enseignement, santé, action sociale), le taux d'activité des femmes a explosé en 45 ans (de 54% en 1968 à 81% en 2013) et de plus en plus de femmes créent leur entreprise.

Cet axe stratégique du SRDEII est structuré autour des **8 thèmes suivants** :

- 3.1. Maximiser l'impact des entreprises franciliennes sur leur territoire
- 3.2. Redynamiser les ZRE
- 3.3. L'ESS, un secteur économique à part entière, et un levier pour réduire les inégalités sociales et territoriales
- 3.4. Rapprocher le métier de l'emploi et les tensions de recrutement des entreprises franciliennes
- 3.5. Identifier l'emploi inclusif comme une réponse durable aux tensions de recrutement des entreprises
- 3.6. Accompagner l'entrepreneuriat pour tous
- 3.7. Agir pour les quartiers prioritaires
- 3.8. Agir pour les territoires ruraux

Ils comprennent notamment les **actions suivantes** :

- Actualiser la stratégie ESS de la Région afin de préciser les objectifs et ambitions en la matière pour la période 202-2028 et faire des achats responsables et inclusifs un levier de développement de premier plan pour l'ESS.
- Travailler avec l'ensemble des partenaires de la Région à renforcer l'action publique et privée en direction des 23 « Zones de Reconquête Economique » pour contribuer au rattrapage de ces territoires.
- Créer la Station Île-de-France pour accueillir des start-ups et d'autres structures à vocation économique œuvrant notamment dans des secteurs à impact (social, territorial, environnemental, etc.).
- Faire signer une Charte des entreprises engagées aux lauréats des aides aux entreprises (d'un montant supérieur à 10 000 €).
- Engager la région dans une nouvelle étape de la politique régionale Entrepreneur #Leader.
- Répondre aux besoins de recrutements des entreprises franciliennes, notamment sur les métiers en tension, en s'appuyant sur l'échelle des 25 bassins d'emploi et de formation.

Axe	3. Réduire les inégalités sociales et territoriales
Sous-axe	3.1. – Maximiser l'impact des entreprises franciliennes sur leur territoire

PRINCIPALE AMBITION

Ambition 1 : Susciter l'engagement des acteurs économiques dans des démarches de maximisation de leur impact territorial responsable.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : L'engagement des entreprises dans des démarches de responsabilité sociale est aujourd'hui incontournable du fait d'une sensibilité accrue de la société pour ces enjeux, ainsi que des évolutions réglementaires en la matière.

A partir de 2024, le règlement européen imposant aux entreprises de plus de 500 personnes la publication annuelle d'une « déclaration de performance extra financière » sera mis à jour pour abaisser ce seuil aux entreprises de plus de 250 salariés.

Constat 2 : La mesure d'impact est difficile à mettre en œuvre pour les entreprises franciliennes. De nombreux outils de mesure d'impact (Impact Score, Ecovadis, B-CORP, etc.) sont à la disposition des entreprises, mais celles-ci sont confrontées à une triple problématique :

- La difficulté d'identifier un référentiel commun ;
- La relative prise en compte par ces référentiels de leurs spécificités (secteur d'activité, taille...);
- L'hétérogénéité des ressources accessibles dans les territoires pour activer leur démarche de responsabilité sociétale.

Constat 3 : Les entreprises franciliennes présentent des niveaux de maturité différents en matière de responsabilité sociétale pour plusieurs raisons :

- Elles n'ont pas le même degré de sensibilité à ces enjeux ;
- Elles ne disposent pas des mêmes moyens à mobiliser ;
- Elles n'ont pas le même niveau de connaissance des leviers d'action et d'expérience dans leur mise en œuvre ;
- En fonction de leur taille, le territoire sur lequel elles peuvent avoir un impact varie (à l'échelle d'un quartier pour une TPE, ou à l'échelle mondiale pour un grand groupe).

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Faire de la Région un moteur du changement des pratiques des entreprises : sans les contraindre et sans lourdeur administrative, mettre à leur disposition des leviers et des moyens adéquats pour renforcer leur ancrage territorial.

Enjeu 2 : Valoriser les efforts des entreprises pour améliorer et faire connaître leur politique RSE.

Enjeu 3 : Renforcer le rôle de la Région en matière de commande publique responsable pour donner une ligne directrice aux entreprises et insuffler une véritable dynamique.

Enjeu 4 : Favoriser les innovations au service de l'impact social et territorial : faire connaître les expérimentations et les innovations sociales, accompagner leur pérennisation sur le territoire.

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 :	<p>Une région partenaire des entreprises en matière de valorisation de l'impact en Île-de-France :</p> <p>Faire signer une Charte des entreprises engagées aux lauréats des aides économiques (d'un montant supérieur à 10 000 €) qui formalise l'ambition de la Région de voir les entreprises franciliennes progresser en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Respect de l'égalité hommes / femmes, notamment en matière de rémunération ; o Création / maintien des emplois en Île-de-France (déjà en place) ; o Transition énergétique et écologique et pratiques respectueuses de l'environnement ; o Lutte contre l'exclusion de publics en difficulté (personnes en insertion professionnelle, personnes en situation de handicap, jeunes...) via des pratiques inclusives (achats, recrutement, mécénat...). <p>Cette charte n'aura pas vocation à contraindre les entreprises ni à alourdir les processus de candidature ou de contrôle liés aux aides versées, mais plutôt à fournir un cadre d'engagement harmonisé marquant les priorités régionales, pour permettre aux entreprises de valoriser leurs bonnes pratiques et d'accéder à des ressources en vue de progresser dans ces dimensions essentielles à leur ancrage territorial responsable en Île-de-France.</p> <p>Créer une communauté des entreprises engagées (en lien avec le PRBC et le Club ETI) pour permettre des échanges de bonnes pratiques et assurer l'animation de ce réseau.</p>	Court et moyen terme
Action 2 :	<p>Créer la Station Île-de-France, sur une surface de 1500 m² (dans un premier temps) au sein des locaux de la Région à Saint-Ouen, pour accueillir des structures à vocation économique, notamment des start-ups, œuvrant dans des secteurs à impact (social, territorial, environnemental, etc.).</p>	Court et moyen terme
Action 3 :	<p>Une région moteur de la transformation des entreprises vers des pratiques plus vertueuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Mobiliser les aides aux entreprises pour accompagner les démarches RSE : campagne de communication et sessions de sensibilisation / formation ; o Partager et diffuser les bonnes pratiques au sein des PME et ETI à travers un catalogue avec une entrée territoriale (cartographie) et par thématique (ex : RSE, emploi, transition énergétique et écologique...) regroupant l'ensemble des partenaires mobilisés (CCI, départements, intercommunalités...) ; o Faire monter en compétence sur la RSE, les transitions énergétique et écologique, l'emploi des femmes, le handicap ... l'ensemble des partenaires, prescripteurs, élus franciliens (webinaires, MOOC, organisation d'un évènement régional annuel) tout en s'appuyant sur les incubateurs, les tiers-lieux, les clubs d'entreprises à l'échelle des bassins d'emploi et de formation. 	Court et moyen terme
Action 4 :	<p>Une région partenaire de référence en matière de valorisation de l'impact et de la RSE pour les entreprises : utiliser des indicateurs de mesure d'impact, assurer le suivi de cet impact pour les entreprises bénéficiant des aides de la Région, et étudier la généralisation de ces indicateurs aux autres acteurs régionaux apportant des aides aux entreprises.</p>	Moyen terme
Action 5 :	<p>En lien avec le Club ETI Île-de-France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconduire les conventions d'affaires thématiques entre les directions des achats des ETI, le réseau de PME du PRBC et les structures de l'ESS ; 	Court et moyen terme

- Lancer un cycle de réunions stratégiques entre les ETI et la Direction des achats de la Région, voire d'autres collectivités territoriales, au sujet des grands projets franciliens à venir ;
- Le Club s'engage à promouvoir le recrutement de décrocheurs scolaires qui bénéficieront de parcours de formation soutenus par la Région, sur les filières industrielles et digitales ;
- Le Club renforce sa politique d'inclusion par l'activité économique et s'engage à signer 1 000 contrats et conventions de stages entre les jeunes éloignés de l'emploi et ses ETI ;
- Le Club s'engage à proposer des emplois et des carrières auprès des futurs diplômés d'une école de commerce et d'une école d'ingénieurs partenaires via l'organisation d'une « semaine portes ouvertes des ETI ».

Axe	3. Réduire les inégalités sociales et territoriales
Sous-axe	3.2. – Mobiliser des moyens renforcés et fédérer les acteurs dans les Zones de reconquête économique

PRINCIPALE AMBITION

Ambition 1 : Permettre aux 23 ZRE d'engager un rattrapage économique.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 : Une zone de reconquête économique est, selon la délibération CP 2022-01 du 28 janvier 2022 :
- Un regroupement de plusieurs communes ...
 - ... qui présentent des indicateurs économiques, sociaux et territoriaux dégradés par rapport à la moyenne régionale et/ou ont subi de plein fouet les effets de la crise covid ou de fermeture d'usine ;
 - Un territoire sur lequel la Région et ses partenaires cherchent à améliorer tous les champs contribuant à son développement économique.
- Pour identifier une première liste de ZRE, deux approches complémentaires ont été menées en 2022 :
- Une analyse statistique de l'Institut Paris Région (IPR) s'appuyant des données de moyen terme, complétés par des données de court terme lorsque disponible. Cette analyse, basée sur une trentaine d'indicateurs économiques, sociaux et territoriaux figurant en annexe au présent rapport, ont permis de classer les 1 268 communes et 63 intercommunalités franciliennes.
 - Une analyse qualitative de la Région, appuyée sur des « remontées terrain » des conséquences économiques de la crise sanitaire, qui a permis d'identifier des territoires impactés par des baisses d'activités, des fermetures d'entreprises, des plans de sauvegarde de l'emploi.

Ces 23 premières zones ne sont pas homogènes en termes de taille ou de population couverte. Le choix du pragmatisme et de l'adaptation à la réalité du terrain et à la réalité des faits a été retenu. Ces zones ont en commun une certaine fragilité du tissu économique qu'elle soit temporaire – du fait de la crise - ou plus structurelle.

La typologie de ces ZRE est la suivante :

- Une frange rurale bien identifiée dans le 77 et le sud 91 qui connaît une déprise économique (taux de création d'entreprises en deçà de la moyenne régionale, baisse durable de l'emploi industriel...) et un taux de chômage à plus de 14 % à l'image des ZRE des Deux-Morins, du Provinois et de la Bassée-Montois qui recouvrent les intercommunalités du même nom.
- Des territoires confrontés à un phénomène de désindustrialisation contre lequel la Région lutte fermement, comme la ZRE Seine-Aval le long de la vallée de Seine (bassin historique de l'industrie en Île-de-France).
- Les pôles portuaires (Gennevilliers, Bonneuil, etc.) et aéroportuaires tels que Roissy et Orly dont les entreprises ont subi l'arrêt et le ralentissement du trafic aérien. Le retour à la normale et au niveau de développement d'avant crise n'est pas encore acquis.
- Enfin des territoires qui cumulent, de longue date, un ensemble de handicaps économiques, sociaux et territoriaux tels que la ZRE Evry-Courcouronnes (Grigny, Corbeil-Essonnes, etc.) ou Grand Paris Grand Est-Paris Valle de la Marne (Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne...).

Ces 23 ZRE recouvrent près de 400 communes franciliennes :

- 1/4 de la population francilienne – soit près de 3,2 M de personnes ;
- 1/5 de l'emploi francilien – soit 1,2 M d'emplois ;
- Un peu plus d'1/3 du territoire – soit 4 450km².

- Constat 2 :** L'Île-de-France présente une puissance économique unique (première région économique européenne), qui était portée par une dynamique structurelle forte jusqu'à la crise covid. Celle-ci a accentué les fractures existantes et a fragilisé encore plus certains secteurs d'activités et territoires. Le rattrapage observé depuis 2021 ne bénéficie pas à tous dans les mêmes proportions, se traduisant par des impacts inégaux.
- Constat 3 :** Certains territoires franciliens sont donc fragilisés et impactés plus que d'autres par la crise économique compte-tenu de la nature de leurs activités : les pôles aéroportuaires (Roissy – Le Bourget, Orly) et portuaires (Gennevilliers, Bonneuil-sur-Marne, etc.), les pôles industriels (ex. : Seine-aval le long de la vallée de la Seine), etc.
- Constat 4 :** D'autres territoires connaissent une vulnérabilité et une fragilité de leur tissu économique plus structurelle :
- Une frange rurale bien identifiée dans le 77 et le sud 91 qui présente une déprise économique (taux de création d'entreprises en deçà de la moyenne régionale, baisse durable de l'emploi industriel...) et un taux de chômage élevé à l'image des Deux-Morins, du Provinois et de la Bassée-Montois ;
 - Ceux qui cumulent, de longue date, un ensemble de handicaps économiques, sociaux et territoriaux tels qu'Evry-Courcouronnes (Grigny, Corbeil-Essonnes, etc.) ou Grand Paris Grand Est (Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne...).

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Fédérer les partenaires et les énergies, en étant aux côtés des élus locaux et en renforçant les moyens d'intervention, afin de résorber les problèmes spécifiques et anciens des ZRE.
- Enjeu 2 :** Soutenir et dynamiser les ZRE qui ont en commun une certaine vulnérabilité et fragilité de leur tissu économique qu'elle soit temporaire – du fait de la crise – ou plus structurelle pour leur redonner du souffle, en faire les fleurons des filières économiques d'avenir. Assurer une bonne coordination d'ensemble de l'action publique sur ces territoires, et celle des périmètres QPV, ZFU et NPNRU notamment (en particulier lorsque ceux-ci se chevauchent).
- Enjeu 3 :** Offrir à leurs habitants les mêmes opportunités d'emploi qu'ailleurs en Île-de-France.
- Enjeu 4 :** Encourager les entreprises qui y sont installées à investir et à recruter, et en attirer de nouvelles, tout en respectant l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'échelle de l'Île-de-France.

PRINCIPALES ACTIONS

- | | | |
|-------------------|--|----------------------|
| Action 1 : | Travailler avec l'ensemble des partenaires de la Région à renforcer l'action publique et privée en direction des ZRE. | Court terme |
| Action 2 : | Etendre la majoration des aides régionales dans les ZRE à d'autres dispositifs, comme cela a été fait avec TP'Up et PM'Up Relance. | Court terme |
| Action 3 : | Intensifier l'offre de formation des demandeurs d'emploi dans les ZRE, y compris au titre des formations sanitaires et sociales. | Moyen terme |
| Action 4 : | S'appuyer sur les compétences des agences départementales de développement économique pour dynamiser les ZRE. | Court et moyen terme |
| Action 5 : | Encourager les entreprises qui y sont installées à investir et à recruter, et en attirer de nouvelles. | Moyen terme |

Zones de Reconquête Economique 2022 et Bassins d'emploi (ZRE)

Ile-de-France



ZRE-id ZRE-nom

- 1 Seine aval
- 2 Cergy-Pontoise
- 3 Boucle Nord de Seine (T5)
- 4 Pôle de Roissy
- 5 (T9) + Paris Vallée de la Marne
- 6 Pays de Meaux
- 7 Deux Morin
- 8 Provenois
- 9 Bassée-Montois
- 10 La Brie nangissienne
- 11 Pays de Montereau
- 12 Gâtinais Val-de-Loing

Découpages du territoire

- Limite départementale
- Bassin d'emploi (25 bassins)
- ZRE (23 zones)
- Zonage communal des ZRE (401 communes)

0 2,5 5 10 15 20
km



© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2022
Sources : L'Institut Paris Region et Région Île-de-France

- 13 Pays de Nemours
- 14 L'Etampois Sud Essonne
- 15 Melun Val de Seine
- 16 Moissy-Cramayel
- 17 Evry-Courcouronnes
- 18 Val d'Yerres Val de Seine
- 19 Pôle d'Orly
- 20 Bonneuil Créteil
- 21 Bobigny Romainville
- 22 Coignières Trappes
- 23 Est-95

Axe	3. REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES
Sous-axe	3.3 – L’ESS, un secteur économique à part entière, et un levier pour réduire les inégalités sociales et territoriales

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Une économie sociale et solidaire pleinement intégrée à la dynamique de rebond économique :

La crise de 2020 et la prolongation des contraintes sanitaires ont fragilisé de nombreuses structures, qui ont vu leur activité brutalement arrêtée ou ralentie ; toutefois l’ESS francilienne a fait preuve d’une forte résilience en termes d’emploi par rapport à la moyenne nationale : l’emploi ESS a diminué de 0,7 %, tandis que les emplois privés classiques ont diminué de 1,9 % en 2020. En réussissant à sauvegarder un maximum d’emplois, et notamment d’emplois inclusifs, les structures ont fait la preuve de la force de leurs modèles et de leur capacité d’adaptation au service de l’intérêt général. L’ESS francilienne doit ainsi participer à l’élan de la relance économique et s’inscrire durablement dans une trajectoire de développement pérenne.

Ambition 2 : Des structures de l’ESS robustes et créatrices d’emplois, en capacité de déployer leurs activités pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques des territoires.

Au-delà de la nécessité d’un rebond du secteur après une longue période de crise, l’ESS présente un potentiel énorme pour l’économie francilienne, que la Région souhaite continuer de révéler et d’accompagner. La résilience de ses modèles, la pertinence des solutions qu’elle propose, la diversité de ses activités et la force de l’engagement des acteurs qui la portent au quotidien constituent des ressources essentielles pour faire de l’économie francilienne une économie plus durable et inclusive.

Ambition 3 : Armer l’ESS pour qu’elle prenne toute sa place dans les transitions majeures en cours : transition digitale, transition écologique, dynamique de relocalisation, économie à impact...

L’ESS, au même titre que le reste de l’économie francilienne, est confrontée à des mutations profondes : certaines ont déjà fait l’objet d’un positionnement de l’ESS en tant que précurseur (impact social et environnemental, alternatives aux modes de consommation, de déplacement, de production... classiques) ; d’autres posent des défis d’adaptation et de visibilité pour les structures de l’ESS (inscription dans les dynamiques de relocalisation et de diversification, évolution des pratiques et des compétences dans les domaines du numérique, de l’action environnementale...).

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : L’économie sociale et solidaire (ESS)¹⁸ est un **secteur incontournable de l’économie francilienne. En 2021, elle représente 33 400 établissements, pour un total de 400 000 emplois, soit 7,2 % des emplois (et plus spécifiquement 9,3 % de l’emploi privé) en Île-de-France.** Derrière ces chiffres, ce sont surtout **des activités stratégiques pour la Région**, dans lesquelles l’ESS s’est fortement positionnée et professionnalisée au fil des années : des activités historiques, comme l’action sociale, les services à la personne, l’animation de dynamiques culturelles, sportives, éducatives locales... mais aussi **des activités économiques, puisque l’ESS est présente dans tous les secteurs d’activité** (industrie, numérique, services aux entreprises, ...) et a pris une place compétitive dans de nombreux marchés, face à un secteur privé toujours plus concurrentiel.

¹⁸ Dont la définition a été posée par la loi du 31 juillet 2014

Constat 2 : Ces structures, bien qu'intégrées au tissu économique francilien, font face à des enjeux spécifiques que la Région a souhaité prendre en compte dès 2017, année de l'adoption de sa première Stratégie ESS.

En 2017, la Région Île-de-France fait en effet le constat d'un décalage entre l'emploi ESS régional (autour de 7%) et le taux d'emploi ESS national (10%) ; ce décalage a servi d'impulsion à la Région pour définir une stratégie ESS pour la période 2017-2021, afin d'accompagner et d'amplifier la dynamique de créations d'emplois dans l'ESS et l'essor de ce secteur dans l'économie francilienne.

La Région a ainsi posé son **ambition de favoriser le développement de l'ESS en Île-de-France**, sur la base de 3 piliers stratégiques :

- Soutenir la croissance, les investissements et l'innovation du secteur au travers notamment de la commande publique, d'un accès élargi aux aides Up régionales, et de la mise en œuvre de l'Accélérateur ESS des entreprises franciliennes à fort potentiel ;
- Favoriser les apports d'affaires et coopérations entre ESS, secteur privé et secteur public ;
- Contribuer à la structuration d'un écosystème de l'ESS plus lisible

Avant la crise, l'Île-de-France était devenue l'une des rares régions créatrices d'emploi dans l'ESS (+ 1% en 2019), et le bilan de la stratégie régionale pour l'ESS entre 2017 et 2021 est particulièrement positif en ce sens :

- 69 lauréats ESS des aides économiques de la « gamme Up » de la Région : ce sont 69 structures accompagnées dans leur projet de développement de leurs activités, de maintien et de création d'emplois sur les territoires, pour un total de 9,87 millions d'€ attribués à l'ESS, avec un montant moyen d'aide par structure de 143 000€.
- 43 entreprises de l'ESS accompagnées dans leur changement d'échelle par l'Accélérateur ESS de la Région, dont les 33 entreprises des promotions 2, 3 et 4 qui cumulent 3000 emplois, dont 2 000 emplois inclusifs (relevant de l'insertion par l'activité économique et du secteur adapté).
- 22 entreprises de l'ESS au portefeuille du fonds InvESS Île-de-France, qui représentent 700 emplois : ce sont 22 entreprises qui bénéficient d'un apport en fonds propres ou quasi-fonds propres pour pérenniser leur développement.
- La réalisation de plusieurs actions phares en faveur des coopérations entre ESS et économie classique, par exemple :
 - La négociation de contreparties sociales systématiques avec les grands groupes attributaires d'aides « grands projets » (exemples à date : Air France Industrie, Solvay, Airbus Defense & Space, Air Liquide Medical Systems, SMR, Essilor...) : les entreprises doivent s'engager à remplir des objectifs quantifiés et suivis dans la durée par la Région, en termes d'achats inclusifs, de recrutement de publics fragiles, de partenariats avec des associations locales pour soutenir l'insertion des jeunes...
 - L'organisation d'une convention d'affaires entre ESS et acheteurs privés en 2019, rassemblant plus de 400 participants dans les locaux de la Région.
- Le renforcement réussi de la CRESS Île-de-France, qui est passée de 0 à 14 salariés entre 2017 et 2021, en structurant son action sur les territoires au service de la promotion et de la mise en réseau de l'ESS francilienne.

Sur la base de ce bilan et des concertations menées avec l'écosystème ESS, la stratégie de la région sera ainsi actualisée pour la période 2022-2028, de façon à poursuivre la dynamique engagée et maintenir les efforts d'adaptation et de co-construction des solutions pour **permettre à l'ESS de prendre toute sa place dans le développement économique régional.**

Constat 3 : Les territoires franciliens rencontrent tous des problématiques sociales, bien souvent exacerbées par la crise sanitaire depuis 2020 : inégalités, accès à l'emploi, exclusion sociale de certaines catégories de la population... Bien que certaines problématiques soient communes à l'ensemble de la Région, celles-ci se manifestent de façon contrastée sur les territoires, du fait de leurs spécificités (territoire rural, urbain ou péri-urbain ; répartition géographique et démographique des habitants ; dynamisme économique...). Ces

problématiques n'appellent donc pas systématiquement les mêmes réponses en fonction des territoires considérés.

Constat 4 : Les structures de l'ESS ont la capacité d'apporter des réponses à la fois sociales et économiques à ces enjeux de territoire, notamment du fait de leur implantation par nature très localisée. En se développant, elles ont également la capacité de dupliquer et d'essaimer leurs modèles, offrant ainsi des solutions d'ampleur interdépartementale voire régionale.

Constat 5 : Les structures de l'ESS rencontrent de nombreux freins à leur implantation et à leur développement dans les territoires : leurs modèles sont encore trop souvent mal connus et leurs solutions manquent de visibilité auprès des décideurs locaux (collectivités, acteurs économiques, et parfois citoyens). D'autre part, les acteurs publics et parapublics des territoires expriment de fortes demandes pour attirer et favoriser l'implantation de l'ESS pour répondre à leurs besoins.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Favoriser l'autonomisation et la pérennité financière des entreprises de l'ESS :
- Accompagner les structures de l'ESS dans toutes leurs phases de développement (création, passage à l'échelle, transmission) ;
 - Adapter les outils aux spécificités de l'ESS (impact sur le territoire, absence de rentabilité).
- Enjeu 2 :** Accompagner les structures de l'ESS dans leur installation sur le territoire francilien :
- Faciliter l'accès à l'immobilier et au foncier ;
 - Favoriser l'émergence de tiers-lieux destinés à l'ESS.
- Enjeu 3 :** Engager et renforcer l'ESS dans la transition écologique.
- Enjeu 4 :** Structurer davantage l'ESS en Île-de-France :
- Améliorer la visibilité des structures l'ESS auprès des acteurs clés des territoires ;
 - Former et sensibiliser les élus et agents des collectivités.
- Enjeu 5 :** Faciliter l'accès de l'ESS à la commande publique.
*
- Enjeu 6 :** Fluidifier l'accès des entreprises de l'ESS à l'information sur les dispositifs mobilisables pour accompagner leur développement.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Actualiser la stratégie ESS de la région autour des ambitions en la matière pour la période 2022-2028
- Cette stratégie, construite sur la base du bilan de la précédente stratégie ESS 2017-2021 et des consultations de l'écosystème menées entre octobre 2021 et mai 2022, permettra de décliner les enjeux stratégiques et actions spécifiques que la Région identifie pour favoriser le développement de l'ESS en Île-de-France.
- Pour répondre aux ambitions énoncées plus haut, la stratégie ESS s'attachera à développer les axes stratégiques suivants (*non limitatifs à ce stade*) :

*Court
et :moyen
terme*

- Renforcer l'accompagnement des structures ESS ;
- Poursuivre et ajuster l'Accélérateur ESS de la Région ;
- Poursuivre la dynamique d'investissements en fonds propres et quasi-fonds propres d'InvESS Île-de-France ;
- Maintenir la logique d'amélioration continue dans l'adaptation des dispositifs existants aux spécificités de l'ESS ;
- Envisager de nouveaux dispositifs de financements au plus près des besoins, par exemple :
 - un TP up "pré-amorçage ESS" ;
 - un dispositif de financement de l'innovation sociale
- Etudier la faisabilité d'une participation de la région au Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) pour renforcer l'accompagnement des structures ESS sur des besoins ciblés et jugés non couverts ;
- Assurer le suivi des projets ESS à l'échelle des bassins d'emploi et de formation en s'appuyant sur les réseaux locaux.

Action 2 : Faire des achats responsables un levier de développement de premier plan pour l'ESS, en confirmant la position de « tête de file » de la Région en termes d'exemplarité de la commande publique :

- Renforcer le "Small and Local Business Act" : levier essentiel de croissance pour les TPE-PME et les structures de l'ESS ;
- S'assurer de la bonne articulation de la future stratégie ESS avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables de la Région IDF (prévu pour Mai 2022), afin de favoriser l'accès de l'ESS à la commande publique régionale ;
- Favoriser le référencement et la visibilité des structures de l'ESS auprès des grands donneurs d'ordres publics (Région et ses partenaires) ;
- Poursuivre l'ambition du renforcement des clauses sociales dans les marchés de la Région ;
- Sensibiliser les acteurs des collectivités locales (élus, agents) ;
- Organiser régulièrement des conventions d'affaires rassemblant acheteurs publics et privés de la Région et structures de l'ESS ;
- Etendre cette ambition à la commande privée : sensibiliser les filières et les entreprises aux modèles et aux atouts de l'ESS, mettre en œuvre des coopérations concrètes entre acteurs privés et structures de l'ESS.

Court et moyen terme

Action 3 : Renforcer le rôle de « plateforme » de la Région au service d'une croissance durable de l'ESS en Île-de-France :

- Faciliter l'accès des structures de l'ESS aux informations sur les dispositifs de la Région et des acteurs de l'écosystème ESS ;
- Développer des groupes de travail thématiques rassemblant les principaux opérateurs régionaux, afin de rendre plus lisibles les parcours de soutien à l'ESS dans des champs stratégiques pour son développement (par exemple : foncier, finance solidaire, ...) ;
- Orienter les structures de l'ESS vers les opérateurs et dispositifs adéquats en matière d'adaptation et de transformation de leurs modèles, pour répondre aux transitions en cours (digital, écologie...).

Court et moyen terme

Action 4 : Favoriser la mobilisation du Fonds social européen (FSE+) en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Moyen terme

Axe	3. Réduire les inégalités sociales et territoriales
Sous-axe	3.4. – Réduire les tensions de recrutement des entreprises franciliennes ¹⁹

PRINCIPALE AMBITION

Ambition 1 : Former un maximum de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et de jeunes éloignés du marché du travail d'ici 2028.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Le marché francilien de l'emploi est paradoxal :

- **Malgré la crise et un taux de chômage en diminution au global sur la région...** : En Île-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit en moyenne à 1 035 750 au troisième trimestre 2021. Ce nombre baisse de 1,7 % sur le trimestre et de 2,1 % sur un an.²⁰
- **...le nombre d'emplois vacants augmente, créant des tensions de recrutement pour les entreprises** : 292 800 emplois vacants au 3^{ème} trimestre 2021. Ce nombre augmente de 11 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2021²¹. Ces tensions de recrutement sont notamment criantes dans les secteurs suivants : bâtiment, travaux publics, industrie, sécurité, logistique, numérique, cadre de vie & propreté, transport, logistique, hôtellerie/restauration.

Ce constat est d'autant plus paradoxal que certains départements gardent un taux de chômage élevé tels que la Seine Saint-Denis et le Val-de-Marne et éprouvent en même temps de fortes difficultés de recrutement.

Constat 2 : Les entreprises sont en recherche de solutions opérationnelles et agiles pour les aider à recruter des collaborateurs sur leurs métiers en tension. Plusieurs entreprises ne parviennent pas à trouver des candidats correspondant à leurs besoins, notamment du fait d'une mauvaise orientation de ces personnes. Certains besoins de recrutements se manifestent à très courte échéance et supposent une forte réactivité des acteurs de l'emploi, alors même que les dispositifs de formation sont souvent chronophages.

Constat 3 : La Région investit fortement, notamment en lien avec l'Etat et Pôle Emploi, sur la formation des demandeurs d'emplois (120.000 entrées en formation en 2021 dans le cadre du PRIC, Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, et du Programme régional qualifiant), **prioritairement sur les métiers en tension et l'apprentissage** (120.000 apprentis en 2021).

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Mettre en relation les entreprises, sur chaque bassin d'emploi et de formation, avec les organismes de formations, interprofessions et autres acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, etc.) afin **d'adapter les dispositifs de formation et d'orientation des personnes en recherche d'emploi aux besoins des entreprises en recrutement.**

¹⁹ Un métier est dit en tension quand les offres d'emploi émises sur le marché du travail (OEE) sont supérieures aux demandes exprimées par les personnes cherchant à s'insérer (DEE), ou que l'écart entre les deux est faible. Source : [Les métiers en tension : de quoi parle-t-on ? - Carif-Oref de Provence - Alpes - Côte d'Azur \(orm-paca.org\)](#)

²⁰ Données trimestrielles du marché du travail – octobre 2021 - DRIETS

²¹ Données trimestrielles du marché du travail – octobre 2021 - DRIETS

- Enjeu 2 :** Rendre attractifs les métiers en tension (plusieurs métiers ont en effet fortement évolué ces dernières années et proposent des conditions de travail moins pénibles et plus attractives) **et travailler très en amont de la chaîne d'orientation des jeunes pour susciter des vocations.**
- Enjeu 3 :** Accompagner les TPE et PME dans la structuration de leur fonction RH, pour optimiser leurs modalités de recrutement et de travail (formulation et diffusion des offres, marque employeur, accueil des nouveaux recrutés, horaires et conditions de travail...).
- Enjeu 4 :** Accompagner les entreprises dans la recherche et mise en œuvre de solutions innovantes pour recruter sur leurs métiers en tension
- Enjeu 5 :** Renforcer l'ancrage territorial des entreprises qui recrutent : renforcement du recrutement local et mise en réseau avec les partenaires locaux de l'emploi.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Répondre aux besoins de recrutement des entreprises franciliennes, notamment sur les métiers en tension à l'échelle des bassins d'emploi et de formation.
- Répondre aux besoins de main d'œuvre dans les secteurs en tension par le PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences) et la mobilisation de formations qualifiantes (de courte et longue durées) : 40.000 entrées en formation / an.
 - Renforcer la mobilisation de l'Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi pour répondre sur-mesure aux besoins d'embauche des entreprises : 7 000 aides apportées par an.
 - Pour les personnes les plus éloignés de l'emploi, et notamment les jeunes, mobiliser les formations en « savoir-être » pour lever les prérequis dans l'accès à l'emploi : 20.000 formations par an.
 - Tester dès 2022 des formations en situation de travail afin de former des demandeurs d'emplois, à l'intérieur des entreprises, avec l'obtention d'une formation qualifiante.
 - Mieux communiquer sur les dispositifs d'aides à la formation et l'apprentissage auprès des entreprises, notamment sur les métiers en tension, et associer les entreprises à ces sessions de communication.
 - En complément de la promotion de l'apprentissage, valoriser plus largement l'ensemble de la formation par alternance, notamment pour les demandeurs d'emploi moins jeunes, peu ou pas qualifiés. La mise en réseau et la participation aux événements tels que le Forum de l'alternance par exemple, peut contribuer significativement à faciliter le recrutement.
 - Travailler en lien avec les Départements pour former les publics dits fragiles et les jeunes.
 - Associer les entreprises à la présélection des candidats à l'entrée en formations qualifiantes / certifiantes faites sur mesure pour des entreprises.
 - Former les talents d'aujourd'hui pour construire l'artisanat de demain :
 - Cliquer pour l'apprentissage : digitaliser la promotion de l'apprentissage en faisant découvrir les métiers par les réseaux sociaux
 - Définir un plan web marketing ;
 - Aller au contact des jeunes en faisant témoigner des professionnels ;
 - Ouvrir les portes des entreprises artisanales et des CFA aux élèves, mais aussi aux équipes pédagogiques pour promouvoir les métiers ;
 - Connecter les besoins en compétences des grands comptes et de l'artisanat avec les outils de formation.

Court et moyen terme

Action 2 :	Sensibiliser l'ensemble des publics franciliens (orientation initiale et orientation professionnelle) aux opportunités offertes par des métiers en tension :	Court et moyen terme
	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'Agence Régionale de l'Orientation et le SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) pour sensibiliser et accompagner les différents publics : les jeunes scolaires (collèges et lycées), les parents, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les adultes en reconversion .et leurs parents. • Faciliter l'intervention des entreprises (notamment issues du club ETI et du Paris Région Business Club) et des fédérations professionnelles sur les filières en tension dans les établissements scolaires : présentation d'entreprises, visite d'entreprise, découverte métiers, etc. • Promouvoir la féminisation de certains métiers en tension (numérique, BTP, industrie, sécurité...). 	
Action 3 :	Promouvoir et enrichir oriane.info, le portail sur l'orientation et les offres de formation en Île-de-France.	Court et moyen terme
Action 4 :	Promouvoir les innovations en matière de recrutement :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les expérimentations portant sur de nouvelles modalités de financement des organismes de formation dans les bassins d'emploi et de formation. • Déployer à plus large échelle des méthodes de recrutements innovantes (Méthode de Recrutement par Simulation, initiative de Pôle Emploi « Du stade vers l'emploi »). • Prôner le <i>working first</i> de façon à faire évoluer les pratiques traditionnelles de recrutement au sein des entreprises en privilégiant une autre approche de leurs besoins en compétences. 	Moyen terme
Action 5 :	Accompagner la professionnalisation des chefs d'entreprise et des dirigeants de l'ESS à la gestion des ressources humaines (notamment la gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans la durée) et à la construction d'une marque employeur et les sensibiliser aux enjeux de diversité, d'égalité hommes-femmes, de QVT, etc.	Moyen terme
	Etudier les moyens et canaux les plus indiqués pour faciliter et favoriser l'acquisition de ces savoirs (ateliers, webinaires, dispositifs d'aide ou d'accompagnement, ...)	
Action 6 :	Pérenniser l'accélérateur ayant vocation à développer les compétences des dirigeants d'ETI et de leur comité de direction (en lien avec le Club ETI Île-de-France).	Court terme
Action 7 :	Mieux faire connaître et enrichir les actions de sécurisation des parcours professionnels dans les entreprises et les filières mises en place par les OPCO.	Court et moyen terme
Action 8 :	Valoriser l'enseignement professionnel et technologique, les formations courtes professionnalisantes dans les universités, tout en engageant des réflexions pour mieux l'adapter aux secteurs d'activités porteurs d'emplois sur un territoire donné, afin de répondre aux besoins des entreprises qui recrutent, par le soutien aux Campus des métiers et des qualifications (CMQ) portés par les universités.	Court et moyen terme

Axe	3. Réduire les inégalités sociales et territoriales
Sous-axe	3.5. – Identifier l'emploi inclusif comme une réponse durable aux tensions de recrutement des entreprises

PRINCIPALE AMBITION

Ambition : Faire de l'emploi inclusif un réflexe pour les entreprises franciliennes cherchant à diversifier leurs recrutements sur des métiers en tension.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** Les entreprises franciliennes, face aux forts besoins de recrutement, cherchent à diversifier leur sourcing de candidats notamment sur leurs métiers en tension.
- Constat 2 :** Les entreprises inclusives (structures de l'insertion par l'activité économique, secteur du travail protégé et adapté) constituent des viviers de recrutement pour de très nombreux secteurs, notamment pour les filières où les compétences se transmettent par la pratique et par l'exemple. En effet, elles « remettent » sur le marché de l'emploi des personnes issues de parcours d'insertion professionnelle ou de parcours adaptés. Elles ne sont toutefois pas assez connues et identifiées par beaucoup de filières économiques, or leur modèle repose sur les débouchés économiques des secteurs privés et publics.
- Constat 3 :** La majorité du tissu économique francilien est composé de petites et moyennes entreprises, qui ne disposent pas toujours des ressources nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle des enjeux d'inclusion (moyens RH, sourcing, mise en relation, ingénierie de projets, budgets dédiés...).

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Favoriser l'interconnaissance entre filières économiques stratégiques et secteur inclusif, pour lever les freins aux coopérations (méconnaissance des modèles, persistance des stéréotypes sur les personnes issues de l'insertion économique, décalages de perception de part et d'autre) et concrétiser des partenariats durables.
- Enjeu 2 :** Renforcer les clauses sociales et les critères favorables à l'inclusion dans les marchés publics et privés, pour faciliter l'accès des entreprises inclusives à cette manne économique vitale pour la pérennité de leurs modèles.
- Enjeu 3 :** Promouvoir les partenariats innovants entre les entreprises « classiques » et les structures inclusives (joint-venture sociale par exemple).

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Confirmer la position de « chef de file » de la Région en matière de commande publique inclusive :
- Déployer les outils en faveur de l'inclusion : clauses sociales, critères de performance sociales et environnementales, marchés réservés. Le public des travailleurs handicapés doit faire partie des publics cibles bénéficiaires des clauses sociales dans les marchés publics et les structures du secteur du travail protégé et adapté doivent être promues comme outil au service de cette politique des clauses sociales ;
 - Sensibiliser l'ensemble des acheteurs publics régionaux en amont de la rédaction des appels d'offre : communiquer auprès des acheteurs sur les offres portées par les

Court et moyen terme

entreprises inclusives (capacité à répondre en consortium autour de filières stratégiques).

- Organiser - par la Région avec ses partenaires - en 2022 et au-delà un événement ESS et achats responsables dans lequel l'inclusion aura une part importante. Cet événement réunira les acheteurs et prescripteurs de la Région, des acheteurs publics et privé du territoire et des entreprises du secteur de l'ESS. Se tiendront des tables rondes et des speed meetings acheteurs – entreprises.

Action 2 : Organiser des temps de sensibilisation (rencontres, webinaires, partages d'expériences et de bonnes pratiques...) auprès des filières franciliennes afin de faire connaître les entreprises inclusives franciliennes et de promouvoir l'intérêt des coopérations durables avec l'ESS.

Court et moyen terme

Action 3 : Accompagner la mise en œuvre de coopérations inclusives concrètes :

- Mettre en relation les structures inclusives avec les entreprises classiques, pour encourager la mise en œuvre effective de partenariats " gagnants-gagnants" ;
- Accompagner les entreprises privées dans le montage de partenariats pérennes avec des structures inclusives (exemples : sous-traitance, co-traitance, recrutement de personnes en situation de handicap via le CDD Tremplin, modalités innovantes telles que les « joint-ventures sociales », ...).

Moyen terme

Action 4 : Engager une participation plus active des femmes à la vie économique et entrepreneuriale francilienne, en conduisant à l'échelle des territoires des actions visant à lever les freins identifiés.

Court, moyen et long terme

Axe	3. Réduire les inégalités sociales et territoriales
Sous-axe	3.6 – Accompagner l’entrepreneuriat pour tous ²²

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Une région accompagnant plus de projets d’entrepreneuriat : multiplier par 3 le nombre de créateurs /repreneurs accompagnés par an par rapport à 2016 et passer ainsi de 3 000 à 10 000 projets accompagnés/an dans les 25 bassins d’emplois avec le programme partenarial Entrepreneur #leader.
- Ambition 2 : Des projets d’entrepreneuriat plus pérennes : diminuer la part des entreprises ayant cessé leur activité moins de 3 ans après leur création.
- Ambition 3 : Doubler la part des femmes et des personnes issues des zones de reconquête économique dans les projets entrepreneuriaux.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 : L’Île-de-France est une région motrice en France en matière d’entrepreneuriat avec une dynamique de création d’entreprises toujours en hausse. Cette tendance s’est maintenue pendant la crise Covid grâce aux nombreuses aides publiques mises en œuvre pendant cette période. Pendant la pandémie, la recherche de sens et d’équilibre vie privée – vie professionnelle a stimulé les volontés d’entrepreneuriat.
- Constat 2 : La Région et ses partenaires ont initié et mis en œuvre des politiques de soutien puissantes en faveur de l’accompagnement à l’entrepreneuriat qui visent à accroître le taux de pérennité des entreprises créées ou reprises : Entrepreneur #Leader, Pépité pour les étudiants, etc. Les synergies et la coordination doivent être renforcées entre les dispositifs, ainsi qu’avec l’offre de formation.
- Constat 3 : La dynamique entrepreneuriale francilienne présente cependant des fragilités et des inégalités en partie dues à un manque de clarté de l’écosystème entrepreneurial (dispositifs, acteurs, etc.) et à une trop grande méconnaissance des dispositifs d’appui. Certains publics font face à des freins spécifiques qui demandent des appuis différenciés (les personnes en situation de handicap, les femmes, les entrepreneurs en zones rurales ou en quartiers prioritaires).

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 : Développer la création et la pérennité de l’ensemble des entreprises franciliennes et notamment de celles en « territoires fragiles ». L’accompagnement des entrepreneurs dans leur projets favorise la pérennité des entreprises créés. Privilégier le développement de véritables projets, avec un potentiel de création de valeur et d’emplois (plutôt que des formes plus précaires et fragiles de travail dissimulé, notamment pour le cas des auto-entrepreneurs, face aux phénomènes « d’ubérisation » de l’économie).
- Enjeu 2 : S’attaquer aux freins spécifiques que rencontrent certains entrepreneurs, notamment des femmes les jeunes, les demandeurs d’emplois, les repreneurs, sur toutes les étapes de leur projet entrepreneurial.

²² L’entrepreneuriat désigne l’action d’entreprendre, de mener à bien un projet. L’entrepreneuriat a ainsi une vocation universelle. La région joue ainsi un rôle de faciliter l’accès à l’entrepreneuriat pour tous notamment aux personnes pour qui cet accès est plus complexe.

- Enjeu 3 :** Contribuer à la réduction de la fracture territoriale dans les territoires fragiles (QPV, zones rurales) en proposant une offre personnalisée à leurs jeunes entreprises.
- Enjeu 4 :** Développer les compétences des entrepreneurs sur les nouveaux enjeux clés de création d'une entreprise (transition écologique, RSE, digital, etc.) ainsi que sur la valorisation de leurs compétences.
- Enjeu 5 :** Simplifier les dispositifs d'accompagnement aux jeunes entreprises en mettant à leur disposition un guichet unique régional.
- Enjeu 6 :** Développer les compétences métiers des conseillers en création et reprise d'entreprises, notamment sur le volet digital, pour leur permettre d'accompagner au mieux les entrepreneurs et de les réorienter vers d'autres services/dispositifs lorsque nécessaire.

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 : Engager la Région dans une **nouvelle étape de la politique régionale Entrepreneur #Leader** qui propose une offre d'accompagnement sur 3 volets : bâtir, financer et diriger son entreprise dans l'objectif d'accompagner 10 000 projets/an dans les 25 bassins d'emplois.

La politique entrepreneuriat initiée en 2017 permettra la poursuite des dispositifs régionaux actuels comme l'accompagnement à la création pour tous (« Entrepreneur # Leader »), celui des entrepreneurs étudiants ([PEPITE Start-up Île-de-France](#) ».) ainsi que le soutien aux 2 évènements en faveur de l'entrepreneuriat (« Entrepreneurs Coaching Day » et « Go entrepreneurs »).

Des **Assises dédiées à l'entrepreneuriat féminin** seront organisées pour lever les freins à l'entrepreneuriat et favoriser l'accompagnement des femmes dans leur projets de création/reprise.

D'ores et déjà la Région décide de leur donner un accès plus facile au financement **en doublant le nombre de prêts d'honneurs qui seront attribués aux femmes**. Elle veillera également à améliorer la pérennité des entreprises en renforçant l'accompagnement en post création, mais aussi à proposer une offre de services spécifique à destination des publics pour lesquels il est nécessaire de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat (femmes, QPV, ESS, ...etc...). L'offre de services sera également adaptée aux habitants des territoires fragiles. De nouveaux canaux de communication avec une portée plus large et plus forte seront mis en œuvre pour les mobiliser.

Court terme

Un des premiers chantiers sera de constituer avec les opérateurs du financement de la création d'entreprise (Bpifrance, Initiative Île-de-France, Île-de-France active et l'Adie) un **fonds unique de prêts d'honneurs en région Île-de-France** qui viendra simplifier et augmenter le nombre de créateurs d'entreprises financés en prêts d'honneurs.

Les offres d'accompagnement seront accessibles à chaque francilien à moins d'une demi-heure de son domicile en lien avec 25 les bassins d'emploi et de formation.

Action 2 : Créer et mettre en œuvre un « **Campus Entrepreneur # Leader** » réunissant les opérateurs de l'entrepreneuriat en Île-de-France ainsi que des acteurs en lien avec l'écosystème entrepreneurial (incubateurs, structures d'accompagnement, opérateurs de la sensibilisation, pépinières et hôtels d'entreprises, , etc.) dans l'objectif de créer des synergies et des collaborations entre ces acteurs pour pérenniser les entreprises franciliennes. Cet évènement de networking sera proposé dans le cadre de l'évènement « Entrepreneurs Coaching Day » qui pourrait se dérouler

Court et
moyen terme

	désormais sur 2 volets : la 1 ^e journée pourrait être dédiée aux réseaux de l'entrepreneuriat et la 2 ^{ème} journée à la rencontre avec les entrepreneurs.	
Action 3 :	Créer un guichet unique régional Entrepreneur #Leader accessible directement aux créateurs, permettant ainsi d'apporter une simplification et une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement en région Île-de-France.	Court terme
Action 4 :	Accompagner en formation les créateurs d'entreprises sur les nouveaux enjeux et tendances du secteur (digital, RSE, transition écologique...).	Moyen terme
Action 5 :	Renforcer les collaborations entre la Région avec le Pôle Emploi pour mieux identifier les demandeurs d'emploi avec des aspirations entrepreneuriales et les mettre en relation avec les structures d'accompagnement du programme Entrepreneur #Leader dans l'objectif d'identifier et d'accompagner les talents de demain.	Court et moyen terme
Action 6 :	Renforcer les liens entre Région et AGEFIPH pour identifier les demandeurs d'emploi en situation de handicap avec des aspirations entrepreneuriales et les orienter vers les structures d'accompagnement Entrepreneur #Leader.	Moyen terme
Action 7 :	Mieux orienter les créateurs issus des quartiers prioritaires ayant des aspirations entrepreneuriales vers les structures d'accompagnement en sensibilisant les associations locales (clubs sportifs, etc.).	Moyen terme
Action 8 :	Favoriser la mobilisation du Fonds social européen en faveur de l'entrepreneuriat.	Moyen terme
Action 9 :	Encourager les modèles coopératifs d'entrepreneuriat (SCOP, SCIC, CAE) et mener un travail prospectif sur les évolutions de l'auto-entrepreneuriat en Île-de-France.	Court terme

Axe	3. REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES
Sous-axe	3.7 – Agir pour les quartiers prioritaires

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Réduire le taux de chômage des quartiers prioritaires.
- Ambition 2 : Augmenter le nombre de commerces et services présents dans les quartiers prioritaires.
- Ambition 3 : Augmenter le nombre de créateurs – repreneurs d’entreprises issus des quartiers prioritaires.
- Ambition 4 : Augmenter le nombre de tiers-lieux dans les quartiers prioritaires.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** Les quartiers prioritaires concentrent des **difficultés d’insertion professionnelle** (précarité de l’emploi, taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale) et de **pauvreté** (40 % des résidents sont sous le seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian). Le **tissu économique reste insuffisamment développé et l’activité commerciale peine à s’y maintenir** ... De plus, les habitants de ces **quartiers** ne profitent que faiblement des dynamiques de **développement économique** de leur agglomération, notamment dans l’accès à l’emploi.
- Constat 2 :** Les **quartiers prioritaires ont payé un lourd tribut à la Covid-19**, pour des raisons variées : difficulté d’être en télétravail pour des populations employées dans les services à la personne par exemple, promiscuité familiale dans de petits appartements lorsqu’ils ne sont pas vétustes, pauvreté et chômage rendant les accès aux services de soins moins évidents, absence de services publics comme privés de santé dans certains quartiers, problèmes de mobilité, etc.
- Constat 3 :** Le **développement économique est un facteur d’intégration** (par l’accès à l’emploi) et génère des projets territoriaux porteurs de **cohésion sociale et territoriale**.
- Constat 4 :** 40 % des habitants des quartiers prioritaires ont moins de 25 ans. Cette **jeunesse est un potentiel et un atout de premier plan** au bénéfice du dynamisme, de la créativité et de l’innovation au sein de ces quartiers.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Accentuer l’accès à la formation des habitants des quartiers, prioritairement les jeunes et les femmes.
- Enjeu 2 :** Développer l’accès à l’emploi, prioritairement des **jeunes et des femmes**.
- Enjeu 2 :** Renforcer la capacité à **créer son activité entrepreneuriale** par les habitants.
- Enjeu 3 :** **Mobiliser les dispositifs, régionaux et autres**, en lien avec les territoires communaux et intercommunaux, pour **dynamiser l’activité économique de ces quartiers**.
- Enjeu 4 :** S’appuyer sur les **réseaux associatifs locaux** pour faciliter la mobilisation des habitants aux actions déployées par les acteurs territoriaux.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Créer l’agence de la promesse républicaine qui poursuivra plusieurs missions :
 - Mettre en œuvre un accompagnement des associations en faveur des quartiers populaires urbains, en vue notamment de **renforcer la cohésion et l’insertion**

Court et moyen terme

sociale et professionnelle, favoriser la place des femmes dans l'espace public et prévenir les phénomènes de violences ;

- Offrir des **outils d'orientation** simples et claires à tous les Franciliens pour leur permettre de **trouver des formations** conformes à leurs souhaits et à leurs compétences et **débouchant sur l'emploi** ;
- **Lutter contre le décrochage scolaire** : il convient de s'assurer que 100 % des décrocheurs soient effectivement « raccrochés » et puissent suivre une formation débouchant sur un emploi ;
- Aller plus loin sur **l'offre de stages** : l'Agence deviendra un véritable cabinet de recrutement qui mettra en relation administrations et entreprises avec les stagiaires ;
- **Lutter contre toutes les formes de discriminations**, en particulier en conduisant des actions de testing et en soutenant l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes ;
- **Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap**.

Action 2 : **Créer la banque des jeunes**, proposant des offres de prêts innovantes pour faciliter l'accès au crédit pour les jeunes franciliens, et ainsi leur améliorer et faciliter la vie, dans une logique inclusive, de réduction des disparités et en intégrant l'accélération des usages mobiles.

Celle-ci commencerait par proposer un **Prêt à Remboursement Contingent (PARC) aux jeunes de 16 à 26 ans pour financer leurs études, sans caution parentale demandée** (la Région se porte garant sur la totalité du prêt) : le jeune ne commence à rembourser que lorsqu'il a atteint un certain seuil de revenus. Si après une période définie (différé de contingent), il n'a toujours pas atteint ce seuil, la Région rembourse le capital et les intérêts restants dus (dans la limite de la quote-part définie avec la Banque). Dans un second temps, des services non financiers pourront également venir compléter cette offre bancaire.

Court et moyen terme

Action 3 : **Déployer les Zones de reconquête économique (dont la quasi-totalité intègre au moins un quartier prioritaire)** : soutenir et développer ces territoires qui ont en commun une certaine vulnérabilité et fragilité de leur tissu économique, qu'elle soit temporaire – du fait de la crise – ou plus structurelle pour leur redonner du souffle et en faire les fleurons des filières économiques d'avenir. **Une majoration des aides régionales (TP'up et PM'up notamment) est mise en place dans les ZRE.**

Favoriser dans la mesure du possible le développement d'activités qui puisse profiter aux populations présentes dans les ZRE et QPV, adéquates avec les niveaux de qualifications. Etudier en particulier les opportunités d'installation et de développement d'usines (activités de fabrication) et de sites logistiques, procurant des emplois adaptés aux qualifications, bien rémunérés et offrant des perspectives d'évolution professionnelle.

Court et moyen terme

Action 4 : **Déployer Entrepreneur #Leader** qui vise à accompagner 10 000 créateurs-repreneurs d'entreprises chaque année avec une offre homogène d'appui et de financement proposée sur les 25 bassins d'emploi franciliens. **Une action renforcée sera mise en place pour les quartiers prioritaires. A minima, un objectif est fixé de 15 % de personnes accompagnées par E#L issues des quartiers prioritaires.**

Court terme

Action 5 : **Encourager la création d'activités relevant de l'ESS afin de répondre aux besoins des habitants, créer de nouveaux services, participer à la revitalisation et à l'attractivité de ces quartiers, permettre aux porteurs de projet de développer leur activité.**

Court et moyen terme

Action 6 :	Accompagner le maintien et la création de commerces et services en pied d'immeubles contribuant à la vie de la cité, notamment l'artisanat et la culture (ex. : 100 quartiers culturels).	<i>Court terme</i>
Action 7 :	Soutenir la création de tiers-lieux, hôtels d'entreprises, fablabs ... afin de développer l'entrepreneuriat et le télétravail, intégrant des éléments pour réduire la fracture numérique.	<i>Court terme</i>
Action 8 :	Créer des réseaux d'acteurs pour formaliser des passerelles entre le milieu des entreprises et les quartiers.	<i>Moyen terme</i>
Action 9 :	<p>Mobiliser le club ETI qui s'est engagé dans l'ETI Act signé avec la Région à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir le recrutement de décrocheurs scolaires qui bénéficieront de parcours de formation soutenus par la Région, sur les filières industrielles et digitales ; • renforcer sa politique d'inclusion par l'activité économique avec la signature de 1.000 contrats et conventions de stages entre les jeunes éloignés de l'emploi et ses ETI par an. 	<i>Court et moyen terme</i>
Action 10 :	Développer les clauses d'insertion pour permettre le recrutement de salariés au sein des quartiers prioritaires.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 11 :	Mobiliser les moyens d'actions du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) dans 102 territoires franciliens.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 12 :	Mobiliser les fonds européens structurels et d'investissement en faveur des quartiers prioritaires.	<i>Moyen terme</i>

Axe	3. REDUIRE LES INEGALITES SOCIALES ET TERRITORIALES
Sous-axe	3.8 – Agir pour les territoires ruraux

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Maintenir et créer des emplois dans les territoires ruraux franciliens (solde net).
- Ambition 2 : Porter des projets de territoires structurés et ambitieux sur le plan économique dans les territoires ruraux.
- Ambition 3 : 75 % des tiers-lieux financés par la Région seront dans l'un des départements de grande couronne.
- Ambition 4 : Offrir des capacités de formation à un diplôme de l'enseignement supérieur dans toutes les zones géographiques d'Île-de-France.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** L'Île-de-France ne se résume pas à l'espace urbain auquel la caricature tend trop souvent à la réduire. Elle est **riche d'un territoire rural aussi vaste que vivant où 2 millions de Franciliens** prennent toute leur part au développement, à l'équilibre et à la prospérité de la grande Région métropole, une et indivisible. Les **territoires ruraux sont à la fois des gisements de développement et des lieux de fragilité**. De profondes fractures territoriales, sociales, économiques et numériques s'y agrègent depuis des années, se caractérisant notamment par des problématiques d'accès aux services (emploi, soins, mobilité, etc.) et un sentiment de relégation de la part d'habitants.
- Constat 2 :** La Région Île-de-France, avec le **Pacte rural** adopté dès le premier trimestre 2016, a doublé les aides aux territoires ruraux. Désormais, ces territoires représentent 1/6e de la population francilienne et reçoivent 1/6e des investissements de la Région, rétablissant ainsi un juste et légitime retour aux territoires moins denses de l'Île-de-France.
- Constat 3 :** Si le caractère inédit de l'épidémie de Covid-19 change totalement les habitudes quotidiennes de toute une population, il est tout aussi inédit d'observer autant d'engouement pour les campagnes. La crise sanitaire a **questionné le modèle métropolitain** et suscité un **attrait renouvelé pour sa périphérie**, notamment les **territoires ruraux** présentant une qualité de vie meilleure, davantage de qualités et d'aménités selon de nombreux Franciliens.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Appuyer en **ingénierie les collectivités territoriales** de grande couronne.
- Enjeu 2 :** Renforcer le **dynamisme économique** des territoires, tout en respectant l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'échelle de l'Île-de-France.
- Enjeu 2 :** Maintenir et développer des **activités industrielles**, créatrices d'emplois.
- Enjeu 3 :** Renforcer **l'accès des habitants aux commerces et aux emplois**.
- Enjeu 4 :** Résorber la **fracture numérique**.
- Enjeu 5 :** Permettre la **poursuite des études supérieures** en milieu rural.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** **Déployer l'agence Île-de-France Ruralité** : une agence qui accompagnera les territoires ruraux des quatre départements de grande couronne, afin qu'ils exploitent pleinement leur potentiel en menant à bien des projets locaux, dans tous les domaines. Cette agence soutiendra les collectivités dans le montage et l'ingénierie de leurs projets, les aidera à bénéficier des financements régionaux et, plus largement, des dispositifs d'aides publiques français ou européens. Elle accompagnera les collectivités dans l'analyse des

Court terme

	besoins de leur territoire et leur mise en perspective avec d'autres besoins alentours, ainsi que dans la conception de projets pour y répondre.	
Action 2 :	Finaliser le déploiement du Très Haut Débit dans l'ensemble des zones rurales d'ici 2023.	<i>Court terme</i>
Action 3 :	Déployer les Zones de Reconquête Economique (dont près de la moitié sont en majorité rurale) : soutenir et développer ces territoires qui ont en commun une certaine vulnérabilité et fragilité de leur tissu économique, qu'elle soit temporaire – du fait de la crise – ou plus structurelle pour leur redonner du souffle et en faire les fleurons des filières économiques d'avenir. Une majoration des aides régionales (TP'up et PM'up notamment) est mise en place dans les ZRE.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 4 :	Favoriser le maintien et le renforcement des activités industrielles en s'appuyant sur les interventions de la SEM Île-de-France Investissement et Territoire et réintroduire du foncier productif en zone rurale dans le cadre de l'objectif ZAN.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 5 :	Innover pour l'implantation de l'artisanat productif : <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la création de boutiques d'artisanat d'art et productif en grande couronne ; - Expérimenter la mise en place de « boutiques éphémères » destinées à valoriser une offre diversifiée de produits et services. - Transformation de certains tiers-lieux en fablabs et atelier partagés ; Ingénierie pour la création d'hôtels ou de pépinières d'entreprises artisanales en ville et en zone rurale.	<i>Moyen terme</i>
Action 6 :	Sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité dans les territoires ruraux contribuant à la vie de la cité (notamment artisanat et culture), en favorisant le maintien, la création ou reprise d'entreprises et leur développement, et au-delà l'économie résidentielle : <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux commerces ruraux de proximité par le financement de mises aux normes, aménagement, extension ou modernisation des locaux, acquisition d'équipements professionnels et destinés à la sécurisation des locaux, etc. - Soutien aux communes en milieu rural pour accompagner le développement et/ou le maintien d'un tissu commercial de proximité. - Déploiement d'Entrepreneur #Leader qui vise à accompagner 10000 créateurs-repreneurs d'entreprises chaque année avec une offre homogène d'appui et de financement proposée sur les 25 bassins d'emploi franciliens. 	<i>Court terme</i>
Action 7 :	Près de chez vous : aider les commerçants, artisans et soignants à s'équiper de véhicules professionnels adaptés et « propres » permettant de dynamiser la pratique des tournées dans les villages.	<i>Court terme</i>
Action 8 :	Encourager la création d'activités relevant de l'ESS et faciliter leur insertion dans le tissu économique local. La ruralité est un terreau fertile de l'économie sociale et solidaire. Dans les territoires ruraux, l'économie sociale et solidaire vient répondre aux besoins des habitants. Elle crée de nouveaux services, participe à la revitalisation et à l'attractivité du territoire, permet aux porteurs de projet de développer leur activité.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 9 :	Boutique d'un jour : accompagner les collectivités rurales à la fois dans l'acquisition d'un local commercial adapté, mais aussi dans le financement de son aménagement et de ses équipements, modulables de façon à permettre à des commerçants et artisans aux activités variées de proposer à tour de rôle leurs services ou produits tout au long de la semaine avec les fonctionnalités nécessaires.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 10 :	Tout à 20' : s'appuyer sur les travaux réalisés par l'Institut Paris Région (IPR) pour identifier les territoires carencés en différentes aménités liées à l'offre d'équipements publics. Sur la base de l'identification d'éventuelles « zones blanches », la Région, en lien avec les acteurs concernés, déploiera ses dispositifs pour accompagner de façon ciblée et concertée les équipements de proximité manquants. A terme, chaque francilien doit pouvoir bénéficier d'un panel de services et d'équipements accessibles en proximité et de qualité.	<i>Moyen terme</i>

Action 11 :	Poursuivre le soutien à la création des tiers-lieux (espaces de coworking, bureaux mutualisés (télécentres et centres d'affaires), fablabs (ateliers de fabrication numérique) ou lieux d'accompagnement des entreprises) en grande couronne francilienne et développer les référencement sur le smart service Smart Work , notamment en s'appuyant sur les PNR franciliens en tant que territoires d'expérimentation privilégiés , où des études de préfiguration et un accompagnement à l'émergence des Tiers-Lieux est soutenu par la Région.	<i>Court terme</i>
Action 12 :	Enrichir une industrie touristique autour des atouts naturels et des sites clés de la région et des départements tout en allongeant les parcours touristiques. Les Parcs naturels régionaux franciliens , en lien avec les instances compétentes, accompagnent les acteurs locaux afin de favoriser le développement d'un tourisme durable .	<i>Court et moyen terme</i>
Action 13 :	S'appuyer sur les Parcs naturels régionaux (PNR) pour accompagner le développement des territoires ruraux : s'appuyer sur ces acteurs majeurs du développement économique et social de l'espace rural, dont c'est l'une des cinq missions fondamentales. Les territoires classés en PNR représentent 1/3 du rural francilien. Par la connaissance de leurs territoires, de leurs acteurs, les PNR ont une réelle capacité à faire émerger de nouvelles pratiques et soutenir efficacement les projets de territoire face aux nouveaux enjeux d'une relance durable et solidaire. Les PNR jouent également un rôle dans l'essaimage de leurs actions auprès des territoires voisins en valorisant et transférant leurs savoir-faire et les démarches innovantes mises en œuvre.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 14 :	Des classes d'enseignement supérieur dans chaque lycée rural : établir un plan de déploiement des capacités de formation, sur la base d'un état des lieux de l'offre existante en matière d'offre d'enseignement supérieur dans les lycées des zones rurales, en lien avec l'éducation nationale, pour garantir à chaque Francilien du rural une formation supérieure près de chez lui.	<i>Court et moyen terme</i>

GRANDS INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGES SUR L'AXE 3

Les actions listées précédemment, dans cet axe stratégique, feront l'objet d'un suivi opérationnel d'avancement et de réalisation. Par ailleurs, les indicateurs suivants sont envisagés en plus, pour suivre la performance et informer la pertinence de l'action de la Région et de ses partenaires, sur les différentes thématiques couvertes. Toutefois, cette base initiale pourra être revue ou enrichie, notamment à l'issue de la première année, pour s'assurer de suivre les indicateurs les plus utiles et pertinents :

#	Thématique	Indicateur	Fréquence	Produit par
3.01	3.1. – Impact des entreprises	Nombre d'entreprises franciliennes signataires de la charte des entreprises engagées	Annuelle	Région
3.02	3.2. – Zones de reconquête économique	Taux de chômage dans les ZRE	Trimestrielle	Pôle Emploi
3.03	3.3 – ESS	Nombre d'emplois dans l'ESS	Annuelle	Région
3.04	3.4. – Tensions de recrutement	Postes vacants et offres non pourvues dans les filières en tension	Annuelle	Pôle Emploi
3.05	3.4. – Tensions de recrutement	Nombre de formations financées par la Région	Annuelle	Région
3.06	3.6 – Entrepreneuriat	Nombre de projets accompagnés par bassin d'emploi	Annuelle	Région
3.07	3.6 – Entrepreneuriat	Part des entreprises ayant cessé leur activité moins de 3 ans après leur création	Annuelle	INSEE
3.08	3.6 – Entrepreneuriat	Part des projets entrepreneuriaux portés par des femmes, dans le cadre du dispositif Entrepreneur #Leader	Annuelle	Région
3.09	3.7 – Quartiers prioritaires	Part des projets entrepreneuriaux portés par des personnes issus de QPV, dans le cadre du dispositif Entrepreneur #Leader	Annuelle	Région
3.10	3.7 – Quartiers prioritaires	Taux de chômage dans les QPV	Trimestrielle	Pôle Emploi
3.11	3.8 – Territoires ruraux	Solde net des emplois dans les territoires ruraux franciliens	Annuelle	INSEE
3.12	3.8 – Territoires ruraux	Proportion des tiers-lieux financés par la région dans les départements de la grande couronne	Annuelle	Région

SRDEII 2022-2028

AXE 4

ÊTRE LEADER EN EUROPE

DANS LES INNOVATIONS STRATEGIQUES AU SERVICE DE LA
DECARBONATION ET LA DIGITALISATION DE L'INDUSTRIE, DE LA SANTE
ET DU CLIMAT

INTRODUCTION

L'innovation est un moteur, central et impératif pour relever tous les défis mentionnés jusqu'ici : souveraineté, compétitivité, relance, modernisation, transformation, développement, des défis tant économiques ou territoriaux que sociaux et sociétaux. En effet, il ne peut y avoir développement économique durable et donc de création d'emplois sans flux continu d'innovation qui permet de rester compétitif et concurrentiel et assurer une croissance continue. Sans elle, aucune position de leader ne saurait être conservée sur la durée : on perd en souveraineté en devenant dépendant des nouveaux procédés. C'est le principal levier pour gagner en compétitivité et être plus résilient face aux imprévus. C'est un élément différenciant qui permet d'activer plus facilement le relais de l'export. C'est un ensemble de potentialités pour améliorer la vie et le quotidien nos concitoyens, et être pourvoyeur de solutions pour notre territoire et pour le monde.

Parce que nous sommes une région au cœur de l'innovation, il est maintenant stratégique pour nous d'assumer entièrement cette part de notre ADN. De sorte que le mot « innovation » puisse être spontanément associé à l'Île-de-France, et que cette réputation soit solidement ancrée à l'échelle Européenne et mondiale. Notre écosystème est riche et diversifié : l'Île-de-France représente 40 % des dépenses nationales et 6 % des dépenses européennes, plus de 111 000 personnes travaillent sur de la R&D (soit 40,6 % des effectifs nationaux), et 23,4 % des effectifs universitaires français se concentrent en Île-de-France (soit plus de 716 000 étudiants). Des laboratoires de recherches et universités, aux centres de R&D, l'écosystème entrepreneurial et les acteurs du financement, nous avons les talents, structures et relais pour créer et diffuser toutes formes d'innovation. Innovations technologiques, mais aussi sociales et écologiques, notamment grâce au levier du design. Cela se vérifie notamment par les records de levées de fonds réalisées par les startups franciliennes, et une grande représentativité parmi les « licornes²³ » de la French Tech. Nous savons cependant que créer l'inexistant est un ouvrage beaucoup plus difficile que copier ce qui existe déjà. L'innovation est à la fois une course de vitesse et de fond. Elle se gagne en attirant et retenant les meilleurs talents, en mobilisant les moyens nécessaires, et en faisant parfois des paris sur l'incertitude, en permettant une certaine forme de prise de risque calculée et de droit à l'erreur.

Pour attirer ces talents et afficher l'excellence de l'Île-de-France et être identifié au niveau européen et international, il faut se spécialiser. Pour cela, il faut mettre en visibilité et en synergies ses lignes de forces, tous secteurs confondus, et des efforts plus ciblés sur quelques filières clés et technologies d'avenir. En lien avec le programme d'investissement d'avenir et de France 2030, c'est précisément ici que se recoupent et s'alignent, en toute cohérence, trois stratégies régionales complémentaires : SRDEII, SRESRI²⁴, S3²⁵. Le SRDEII concerne plus particulièrement les acteurs économiques et de l'emploi (entreprises organismes), le SRESRI les acteurs universitaires et académiques de la recherche et de l'innovation, et la S3 leur donne la visibilité de leur spécialisation au niveau Européen. Chacune de ces trois stratégies vise un objectif commun : le développement du territoire et de ses richesses et couvre ainsi l'innovation sous un angle différent. Pour maximiser l'efficacité et l'impact de notre action, en orientant nos ressources et efforts dans la même direction sans dispersion, il est avantageux que ces stratégies soient toutes les trois alignées sur les mêmes priorités. Coordinées et complémentaires, en toute logique, le SRDEII peut ainsi être considéré comme répondant et opérant la stratégie de spécialisation intelligente, et ce, de manière concertée avec le SRESRI, maximisant l'effet de levier des financements européens vers les secteurs identifiés.

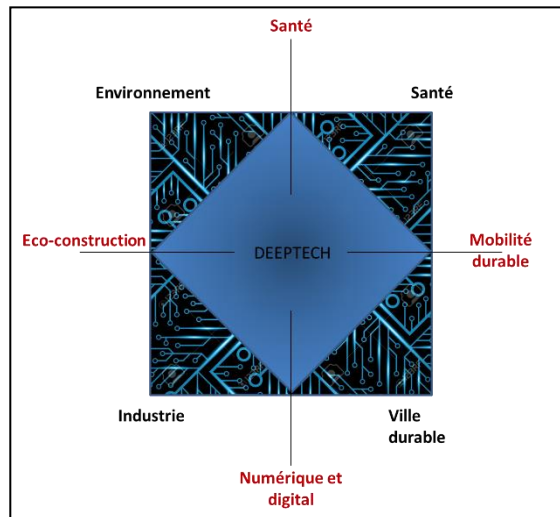
Au vu de l'analyse des enjeux et des atouts du territoire francilien, la Région a sélectionné, pour la stratégie de spécialisation intelligente 2021-2027, sept domaines d'innovation stratégique ciblés couvrant les enjeux numériques, environnementaux, industriels et sociétaux et des deeptechs. Les domaines d'innovation stratégique de la S3, soulignés ci-après, intègrent les filières stratégiques du SRDEII suivantes:

²³ Startup valorisée à plus d'un milliard de dollars

²⁴ Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

²⁵ « Smart Specialization Strategy » (stratégie de spécialisation intelligente) : elle permet de mobiliser des fonds Européens (FEDER, etc.). Elle doit au préalable être soumise et validée par la Commission Européenne

Filières stratégiques du SRDEII et Domaines d'intervention stratégiques de la S3	
Filières stratégiques	Technologies stratégiques
Numérique, Industrie de la donnée et industries créatives	IA (Intelligence Artificielle) et HPC (calcul à haute performance) Quantique Matériaux et cleantechs Hydrogène Bioproduction, biotechnologies Technologies pour la santé
Eco-construction, ville durable et intelligente Energies vertes et décarbonées	
Aéronautique – Spatial – Défense Mobilité durable et intelligente (dont automobile)	
Santé et soins	
Luxe et cosmétique	
Agriculture, agro-alimentaire et nutrition	
<u>Deeptechs</u>	



Toutefois, se spécialiser ne veut pas dire délaisser le reste. En effet, l'innovation se nourrit de l'innovation : elle peut parfois être croisée, inspirée par des recherches, procédés ou applications provenant d'autres domaines, sans lien direct avec le sujet de départ. Il convient donc de favoriser et faciliter l'innovation sous toutes ses formes sur tous nos territoires, en visant en plus un degré de technicité de rang mondial sur quelques sujets précis. Conjointement aux efforts de spécialisation, il est donc essentiel de continuer à soutenir et accompagner les grandes innovations technologiques et numériques en cours (ou à venir), aussi bien dans des domaines variés tel que la **fintech** (cryptographie, blockchain, NFTs, ...), l'industrie du futur (robotisation, réalité augmentée, ...) ou encore les **industries créatives** (jeux vidéo réalité virtuelle, e-

sport, métavers, ...). Encourager également les innovations sociales, notamment du fait de l'enjeu démographique de l'allongement de la durée de la vie et de la « *Silver Economy* ²⁶ » par exemple, mais aussi toutes les thématiques déjà évoquées sur la réduction des inégalités. Sur le plan environnemental, le rôle clé de la **filière construction** est une bonne illustration de cette nécessité d'action à double niveau : importance de soutenir les entreprises innovantes qui permettent de répondre au défi de l'urgence climatique par de nouvelles solutions plus qualitatives dans le secteur (**écoconstruction, biomatériaux**, etc.) ; mais nécessité de soutenir également les entreprises plus traditionnelles, car celles-ci ont un potentiel d'impact et d'apport tout aussi important, pour l'ensemble des secteurs et du territoire, dans une logique de **région durable** (rénovation énergétique des logements, production ou recyclage de foncier économique, ...). Enfin, faciliter de manière globale le passage du laboratoire à l'usine, de l'idée au produit, de la startup au champion industriel. Soit, le transfert de l'innovation entre la recherche et les entreprises innovantes, mais également la diffusion des idées, méthodes, outils et procédés, de la recherche et des entreprises les plus innovantes vers le tissu économique plus « classique ».

Ce quatrième axe stratégique du SRDEII est donc structuré autour des 3 thèmes suivants :

- 2.1. Conforter la place de leader de l'Île-de-France dans les innovations stratégiques : Quantique, Intelligence Artificielle, Bioproduction et Biotechnologies
- 2.2. Développer les innovations pour accélérer la transition écologique des filières industrielles (automobile et aéronautique) et au profit d'une Région plus durable
- 2.3. Créer les conditions les plus favorables d'Europe pour la création et le développement des innovations

Ils comprennent notamment les actions suivantes :

- Renforcer l'action PAQ (PAck Quantique) visant à créer des synergies entre grands groupes industriels et startups et contribuer à construire la compétitivité industrielle de demain
- Mettre l'IA au service de la lutte contre le cancer : en entretenant le continuum recherche-innovation-industrie dans le cadre de **data challenges** mettant la puissance de l'IA au service de la santé, l'oncologie en particulier
- Inscrire dans le temps l'appel à projets Île-de-France leader bioproduction, pour augmenter les rendements de bioproduction, assurer une diminution des coûts et rendre plus accessibles les biomédicaments.
- Soutenir les innovations de rupture adressant les enjeux climatiques, en lien avec les forces franciliennes de la recherche, en faveur :
 - o **D'une mobilité automobile et aéronautique plus sobre** : mobilité urbaine aérienne (Vertiport), véhicule autonome, mobilité lourde décarbonée, avions à hydrogène, avion électrique/biocarburant, etc.
 - o **De l'hydrogène** : projets de production, distribution, stockage et utilisation de l'hydrogène en Île-de-France, accompagnement à la mise en place de l'écosystème régional autour de ces enjeux.
 - o **De la filière construction (et rénovation énergétique)** : matériaux durables, biocompatibles
- Détecter et soutenir le développement des innovations dans le domaine de **l'économie circulaire et de la transformation de matière** en vue de sa réutilisation
- Développer les partenariats entre laboratoires de recherche académique et centres de R&D des entreprises, en mobilisant notamment plus étroitement les DIM et les acteurs du transfert de technologies
- Constituer une « **Team start-ups Île-de-France** », proposant un accompagnement sur-mesure aux start-ups porteuses d'innovations stratégiques, à chaque étape clé de leur développement et « parcours résidentiel ».
- Faciliter l'accès aux fonds européens aux entreprises « à potentiel Europe » soutenues par la Région.

²⁶ Economie dédié à l'avancée en âge dans nos sociétés : marchés, produits, services et activités liés aux personnes âgées de 60 ans et plus

Axe	4. ÊTRE LEADER EN EUROPE DANS LES INNOVATIONS STRATEGIQUES
Sous -axe	4.1 Conforter la place de leader de l'Île-de-France dans les innovations stratégiques : Quantique, Intelligence Artificielle, Bioproduction et Biotechnologies

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Être leader en Europe sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le quantique avec un écosystème recherche/innovation/industrie fort, notamment en tirant parti de l'installation d'un des deux premiers ordinateurs quantiques en Europe ; - L'intelligence artificielle s'appuyant sur un très fort écosystème de start-up et de centres de recherche ; - La lutte contre le cancer (en constituant un hub d'excellence grâce notamment à la valorisation des données de santé et à l'IA) ; - Les biotechnologies et la bioproduction.
--

4.1.1. FILIERE QUANTIQUE

PRINCIPAUX CONSTATS :

Constat 1 :	L'écosystème quantique bénéficie aujourd'hui d'un dynamisme en Île-de-France (création de startups avec une grande variété de technologies, recherche académique, grands groupes leaders, etc.). Néanmoins certains industriels utilisateurs (par exemple pharmaceutiques, cryptographie post quantique, etc.) ont encore besoin de plus d'incitations pour se saisir de la technologie.
Constat 2 :	Le quantique est un secteur émergeant et fortement concurrentiel à l'échelle mondiale (Etats-Unis, Chine, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.). L'Île-de-France est bien positionnée à l'échelle européenne et internationale (les qubits supraconducteurs utilisés par Google ou IBM et les qubits à atomes froids sont issus de technologies françaises). L'Île-de-France est la première région en Europe sur la création de startups quantiques et en termes d'implantations de startups quantiques étrangères, avec une forte concentration des équipes de recherche académique (CEA, ENS ...).
Constat 3 :	Malgré ce leadership, l'Île-de-France a un retard de 2 à 3 ans sur les Etats-Unis, la Chine, le Canada et le Royaume-Uni, en termes d'industrialisation des usages quantiques, de financement et de maturité technologique. A titre d'exemple, les concurrents américains seront les premiers au monde à lancer, dès 2024, 30 machines sur le cloud, totalement opérationnelles.
Constat 4 :	Le quantique est central dans la stratégie nationale et européenne : budget de 1,8 Mds € pour le Plan quantique national sur 5 ans. La technologie quantique est considérée comme un enjeu de souveraineté. Il s'agit de mettre en place des garde-fous sur toute la chaîne de production, sans néanmoins dissuader les investissements étrangers.
Constat 5 :	Un secteur où les formations d'excellence doivent accélérer pour répondre aux besoins croissants des entreprises, sans oublier sur la partie software / computer science.
Constat 6 :	Par rapport aux filières numériques, les investissements initiaux sont plus importants et le temps de retour sur investissement est plus incertain et plus long. Les financements en Série B commencent déjà aux USA et vont arriver bientôt en Europe. Il s'agit pour l'Île-de-France d'anticiper dès maintenant les besoins de financement des entreprises.

PRINCIPAUX ENJEUX :

- Enjeu 1 :** Participer à la souveraineté européenne sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en tant que région européenne majeure, sans dissuader les investissements étrangers.
- Enjeu 2 :** Conforter une position de leadership par le lobbying dans la normalisation / standardisation.
- Enjeu 3 :** Assurer un meilleur pilotage de l'écosystème (métriques et benchmark) : compléter les indicateurs de la filière (indicateurs d'excellence académique, déjà en place) par des indicateurs sur l'ensemble de la filière (impact en termes de création d'emploi, fonds levés, etc.).
- Enjeu 4 :** Apporter des réponses aux défis de financement de l'écosystème :
1. Besoins financiers des entreprises notamment liés à l'industrialisation : besoins d'investissement pour les startups ;
 2. Besoins d'incitations pour les industriels utilisateurs, pour pouvoir tester les cas d'usage
 3. Soutien à la recherche fondamentale.
- Enjeu 5 :** Accélérer le développement de la technologie quantique pour **générer des innovations de rupture dans l'ensemble du tissu économique** et en particulier pour l'industrie, la cyber, l'intelligence artificielle, la santé, la finance, etc.
- Enjeu 6 :** Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'écosystème à l'international, notamment à travers des locaux adaptés pour accompagner le passage à l'échelle.
- Enjeu 7 :** Sensibiliser et former dès le lycée pour développer une culture générale en matière de quantique et scientifique en valorisant notamment les carrières féminines.

PRINCIPALES ACTIONS :

Action 1 :	<p>Faire de l'Île-de-France le territoire de l'excellence, de l'expérimentation et de l'innovation dans le domaine quantique en synergie avec le Plan National Quantique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les expérimentations dans les technologies quantiques sur le territoire, à l'image du PAck Quantique repris à l'échelle nationale ; - Offrir à la filière un lieu totem au rayonnement international : la maison francilienne du quantique ; - Soutien à la création d'un centre d'excellence sur le quantique, à travers un partenariat européen, visant à répondre aux enjeux des mesures de performances des ordinateurs et algorithmes quantiques. 	<i>Court et moyen terme</i>
Action 2 :	<p>Renforcer l'action PAQ (PAck Quantique) visant à créer des synergies entre grands groupes industriels et startups et contribuer à construire la compétitivité industrielle de demain : promouvoir une dynamique européenne, valorisation et communication accrues autour du dispositif, projets pilotes interdisciplinaires en s'appuyant sur la richesse technologique francilienne, plus d'incitations pour favoriser l'appropriation des technologies par les grands groupes, etc.</p>	<i>Court et moyen terme</i>
Action 3 :	<p>Cartographier les entreprises susceptibles de participer à la chaîne de valeur par niveau de criticité.</p>	<i>Moyen terme</i>
Action 4 :	<p>Développer le quantique à travers le domaine de recherche et d'innovation majeur Quantum Technologies in Paris Region (DIM QuanTiP) afin de continuer à soutenir la recherche scientifique et renforcer ses liens avec l'industrie.</p>	<i>Court terme</i>

Action 5 :	Développer le démonstrateur de communication quantique ParisRegionQCI (quantum communication infrastructure), réseau de communication de 43 km entre Paris et Saclay, le plus grand de France et soutenu par l'Union Européenne.	<i>Long terme</i>
Action 6 :	Soutenir les initiatives favorisant l'écosystème (laboratoires quantiques, événements internationaux, fonds de venture capital spécialisés).	<i>Court terme</i>
Action 7 :	Monter des partenariats région-région en Europe pour favoriser l'émergence de technologies européennes majeures : par exemple avec la Bavière. Inciter à la coopération avec les académiques et entreprises leaders en Europe sur le quantique dans le cadre de projets européens collaboratifs , pour accélérer la recherche et l'innovation et garantir la place de l'Île-de-France dans la compétition mondiale vers l'informatique quantique.	<i>Moyen terme</i>
Action 8 :	S'appuyer sur les grands événements portant sur les filières d'avenir ou d'excellence (quantique, blockchain, big data, etc.) pour communiquer sur la mobilisation des fonds européens.	<i>Court, moyen et long terme</i>

4.1.2. FILIERE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

PRINCIPAUX CONSTATS :

- Constat 1 :** Le marché de l'intelligence artificielle est en forte croissance et constitue **un secteur d'avenir à haut potentiel** en termes de création de richesse et de création d'emplois sur le territoire.
- Constat 2 :** **L'écosystème de R&D est structuré et parmi les plus performants au monde**, mais il est en train de perdre son avance par rapport aux Etats concurrents.
- Constat 3 :** Les besoins de recrutement sont croissants et il existe **une pénurie de talents dans les métiers de l'IA.**
- Constat 4 :** L'écosystème du territoire francilien bénéficie à la fois du soutien de l'Etat et de la Région Île-de-France, avec des montants alloués importants pour l'IA (2,2 milliards d'euros dans le cadre PIA entre 2021 et 2025), mais il y a **un enjeu de simplification des procédures.**
- Constat 5 :** On assiste aujourd'hui à **une évolution du modèle de création de valeur dans l'industrie de la santé, avec un certain effacement de la molécule et une forte croissance de la valeur des données de santé.** Grâce à l'IA, celles-ci permettent de mettre en place une médecine préventive, prédictive et personnalisée (3P), et ainsi d'affiner et d'accélérer les diagnostics, et de proposer des traitements plus adaptés et efficaces.

PRINCIPAUX ENJEUX :

- Enjeu 1 :** **Attirer, retenir, développer et protéger les entreprises innovantes.**
- Enjeu 2 :** **Attirer et retenir les talents et répondre aux besoins de recrutement des entreprises.**
- Enjeu 3 :** **Massifier les offres qui permettraient de répondre aux enjeux des entreprises utilisatrices,** et promouvoir et valoriser le savoir-faire français et notamment pour l'IA appliquée à la cybersécurité.
- Enjeu 4 :** **Anticiper les opportunités apportées par les nouvelles technologies** (IoT, quantique).

Enjeu 5 : Affirmer le positionnement stratégique et les spécialisations du territoire francilien dans la santé (renforcement des datas dans la santé, notamment appliquées à l'oncologie, des biothérapies / de la bioproduction, etc.).

PRINCIPALES ACTIONS :

Action 1 :	Continuer à soutenir la recherche scientifique et renforcer ses liens avec l'industrie via notamment le réseau de recherche DIM AI4IDF Intelligence artificielle centrée sur l'humain en Île-de-France,	<i>Court Terme</i>
Action 2 :	Pérenniser les actions visant à mettre les futurs champions de l'IA au service des enjeux de demain (climat, santé, ...), notamment via les Challenges.	<i>Moyen terme</i>
Action 3 :	Mettre l'IA au service de la lutte contre le cancer : <ul style="list-style-type: none"> - En entretenant le continuum recherche-innovation-industrie dans le cadre de data challenges mettant la puissance de l'IA au service de la santé et de l'oncologie en particulier ; - En soutenant des projets de création d'infrastructures pour organiser et rationaliser les données de santé et permettre leur pleine exploitation ; - En se mobilisant sur les grandes initiatives territoriales (Paris Saclay Cancer Cluster), et en activant les outils régionaux (challenges AI for Health, Aides aux entreprises, Soutien R&D collaborative, GLI...) et en lien avec le DIM Immunothérapies, auto-immunité et Cancer 	<i>Court terme</i>
Action 4 :	Développer des actions de promotion de la place de la femme dans l'IA : organisation d'événements à destination des lycéennes, réalisation de capsules vidéo mettant en valeur des femmes évoluant dans l'IA et la cybersécurité, etc.	<i>Moyen terme</i>
Action 5 :	Sensibiliser au numérique et aux potentiels de l'Intelligence Artificielle (emplois, carrières) dès le lycée pour répondre aux enjeux de recrutement des talents.	<i>Moyen terme</i>
Action 6 :	Mettre en place des dispositifs pour accompagner la reconversion des ressources humaines (cf. Microsoft-Simplon IA, Ecole 2600, Ecole du numérique, Ecole 42, Ecole intelligence économique ...).	<i>Moyen terme</i>

4.1.3. FILIERE BIOTHERAPIES ET BIOPRODUCTION

PRINCIPAUX CONSTATS :

Constat 1 : Le secteur de la santé connaît une mutation profonde, du fait, notamment, de la montée en puissance du biomédicament (30 % du marché pharmaceutique global, volume 1300 Mds de dollars, 4 nouveaux médicaments sur 10). Si l'Île-de-France figure parmi les premiers pays européens en nombre d'entreprises développant des biomédicaments, les outils industriels de bioproduction font défaut. Ces capacités de production limitées poussent les entreprises à s'approvisionner de manière massive hors de France.

Constat 2 : La crise sanitaire a mis le secteur au cœur des préoccupations stratégiques, mais elle a aussi mis en exergue la perte de souveraineté sanitaire sur certaines filières santé, en particulier biotech et

bioproduction. Le lien entre innovation et sécurité sanitaire est apparu évident : BioNtech et Moderna qui ont développé les vaccins ARNm contre la Covid étaient deux startups.

Constat 3 : La région Île-de-France figure parmi les premières régions économiques et scientifiques en Europe en matière de santé. Elle accueille une **forte concentration d'institutions de recherche universitaires de renommée mondiale** dans tous les domaines scientifiques :

- Trois établissements de recherche parmi les dix plus innovants au monde sont situés en Île-de-France ;
- 1ère en Europe pour le nombre d'essais cliniques en cours ;
- 1ère en Europe pour le nombre d'entreprises opérant dans le secteur pharmaceutique.

La région Île-de-France dispose du **plus grand réseau hospitalier d'Europe**, l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui accueille plus de 8 millions de patients chaque année, compte 12 000 médecins et 4 500 projets de recherche financés en cours.

Dans les années à venir, les **besoins en emploi dans le secteur de la santé** vont continuer à se maintenir à un niveau très élevé (prolongement des dynamiques démographiques actuellement observées, amélioration de la prise en charge des individus, renouvellement conséquent des effectifs).

PRINCIPAUX ENJEUX :

Enjeu 1 : **Affirmer le positionnement stratégique** et les spécialisations du territoire francilien dans les biothérapies et la bioproduction ...

Enjeu 2 : Structurer et coordonner l'écosystème santé francilien pour améliorer sa **lisibilité et son efficience**.

Enjeu 3 : **Accélérer l'industrialisation** en assurant les besoins de financement des entreprises de la bioproduction.

Enjeu 4 : Consolider les atouts de la région pour renforcer l'attractivité régionale et contribuer aux enjeux d'**indépendance sanitaire et de réindustrialisation**.

La crise sanitaire a mis en lumière plusieurs sujets liés directement aux enjeux de souveraineté : **l'organisation du système de santé, la recherche, l'approvisionnement en matériels critiques et les moyens de production des produits de santé**.

Enjeu 5 : Assurer le **lien entre les acteurs de l'innovation, le patient et le soin**.

Enjeu 6 : **Intégrer les problématiques de santé au cœur des politiques publiques** : la Région s'est dotée en 2018 d'un programme Région Solidaire, plan d'ampleur inédit, par la méthode et les moyens mobilisés au service d'un projet de réduction des fractures territoriales et sociales. L'ensemble des champs d'intervention régionaux peuvent contribuer à une véritable politique de santé publique innovante basée sur les réalités de territoire : le soutien à l'offre de soins, la formation, les logements, la politique de transport, d'urbanisme, l'aménagement du territoire.

PRINCIPALES ACTIONS :

Action 1 : Soutenir le **lien Recherche-Innovation-Industrie** de la filière des biothérapies et de la bioproduction via le **DIM Bioconvergence pour la santé - BioConvS** *Moyen terme*

Action 2 : Créer des programmes pour **décloisonner les secteurs d'activité** afin de transférer des savoir-faire, et favoriser la mixité des compétences dans les équipes de recherche et les équipes projet (des écosystèmes numériques dans le périmètre du pôle Systematic à la communauté bioproduction du pôle Medicen). *Court et moyen terme*

Action 3 : **Maintenir la place de Genopole, comme biocluster francilien de la génomique et des biotechnologies**, notamment sur les axes relatifs aux bio-industries (Thérapies cellulaires *Court et moyen terme*

et géniques), à la génomique numérique et aux biotechnologies appliquées à la santé (humaine, animale et végétale) et à l'environnement (agro/foodTech, énergie).

- | | | |
|--------------------|---|-----------------------------|
| Action 4 : | Faire connaître, marketer l'offre de services des plateformes technologiques des laboratoires et intégrateurs industriels , | <i>Court et moyen terme</i> |
| Action 5 : | Animer la communauté des acteurs des biothérapies et de la bioproduction en s'appuyant sur le pôle Medicen Paris Region. | <i>Court et moyen terme</i> |
| Action 6 : | Soutenir les phases de financement critique des projets stratégiques par la promotion de l'offre du Venture Center of Excellence (VCoE) . | <i>Court et moyen terme</i> |
| Action 7 : | Inscrire dans le temps l' appel à projets Île-de-France leader bioproduction en le dotant de budget à la hauteur des besoins nécessaires pour augmenter les rendements de bioproduction, et donc assurer une diminution des coûts et rendre plus accessibles les biomédicaments. | <i>Court terme</i> |
| Action 8 : | Favoriser l' émergence ou l'implantation d'un CDMO²⁷ (Contract Development Manufacturing Organisations) majeur en Île-de-France. | <i>Long terme</i> |
| Action 9 : | Soutenir la mise en œuvre d'un « One stop shop » dans la santé en commençant par les acteurs de la bioproduction . | <i>Moyen terme</i> |
| Action 10 : | Porter une attention spécifique au développement des entreprises du secteur du dispositif médical , notamment au regard de l'enjeu en cours de mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne MDR (Medical Device Regulation). | |
| Action 11 : | Développer les relations avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley | |

²⁷ Les sous-traitants pharmaceutiques aussi appelés CDMO (Contract Development Manufacturing Organisations) ont pour cœur de métier la [fabrication](#) et le conditionnement, à échelle industrielle, de médicaments.

Axe	4. ÊTRE LEADER EN EUROPE DANS LES INNOVATIONS STRATEGIQUES
Sous-axe	4.2. Développer les innovations pour accélérer la transition écologique des filières industrielles (automobile et aéronautique) et au profit d'une Région plus durable

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Dans un contexte de défi lié à l'urgence climatique et à la décarbonation de l'économie, miser sur l'innovation pour développer la compétitivité et la résilience de l'économie francilienne.

Ambition 2 : Faire de l'innovation un levier de la transition écologique de l'industrie et des territoires en visant un objectif de 50% du budget innovation de la Région dédié aux enjeux climatiques.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : En ligne avec les évolutions réglementaires nationales et européenne, l'Île-de-France s'est dotée d'une **Stratégie Energie-Climat** (novembre 2018) et d'une **Stratégie Régionale Economie Circulaire** (septembre 2020) qui fixent les objectifs régionaux de réduction de son empreinte environnementale. La capacité à innover de l'économie francilienne est l'un des leviers de sa transition écologique vers l'atteinte de ces objectifs.

Constat 2 : L'Île-de-France dispose de **grands lieux précurseurs sur lesquels s'appuyer pour faciliter la diffusion des innovations qui accélèrent la transition écologique**. Par exemple, le site industriel Re-factory de Renault à Flins est un écosystème qui contribue à concrétiser la bascule de l'industrie automobile francilienne vers l'économie circulaire.

Constat 3 : Dans le domaine énergétique, l'Île-de-France s'est dotée d'une stratégie « Île-de-France Territoire **Hydrogène** » (novembre 2019) visant à accélérer le déploiement de la mobilité propre. Une stratégie de développement de la filière hydrogène sous un angle industriel pourra la compléter.

Constat 4 : L'Île-de-France dispose d'un écosystème **propice au développement des cleantech de la ville durable** avec notamment le Pôle d'Excellence Ville Durable de la Cité Descartes.

Constat 5 : La Région peut s'appuyer sur le consortium **Construire au futur habiter le futur** qui réunit des collectivités, entreprises de toutes tailles, laboratoires et financeurs pour accélérer **l'innovation dans le domaine de l'habitat durable**.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Développer **des innovations qui permettront d'accélérer la transition énergétique et écologique des secteurs industriels (notamment aéronautique et automobile) et numérique :**

- Favoriser le développement des innovations qui permettent de **mesurer et réduire l'empreinte carbone** des activités afin de contribuer aux mutations de l'industrie francilienne vers une industrie plus sobre.
- Construire et partager une perspective concernant la **création d'une filière industrielle de l'Hydrogène en Île-de-France** (de la production, la distribution et le stockage, en passant par des projets intégrant l'usage de l'hydrogène) en Île-de-France afin de faciliter et de cadrer l'émergence de l'écosystème associé.

- Favoriser l'essor des innovations dans le domaine de l'économie circulaire à destination de l'industrie francilienne : innovation dans le domaine de la transformation de la matière, innovation dans le domaine de l'optimisation de l'impact de ces sites de transformation, éco-conception, nouveaux matériaux ou matériaux transformés, etc., notamment pour les filières suivantes : automobile, aéronautique, construction - BTP, plastique, Déchet d'Équipement Électrique et Électronique, textile.
- Soutenir le développement des innovations dans le domaine de la **réduction de l'impact environnemental du numérique**.

Enjeu 2 : Être une Région ambassadrice et facilitatrice des **stratégies ville durable** dans les territoires :

- Développer, en lien avec les acteurs territoriaux, les innovations qui permettent d'accélérer la décarbonation des territoires notamment pour les usages suivants : **mobilité, énergie, matériaux, déchets, qualité de l'air et de l'eau, voirie, réseaux, infrastructures, chantiers, adaptation au changement climatique, etc.**
- Donner toute sa place à **l'innovation d'usage et l'innovation sociale, en complémentarité de l'innovation technologique** afin que tous les citoyens usagers s'approprient l'innovation.
- Construire avec les acteurs une **stratégie d'adaptation au changement climatique** afin de réduire la vulnérabilité des entreprises aux impacts actuels et futurs du changement climatique.
- Végétaliser la ville : les espaces naturels en ville procurent un panel de services écosystémiques qui contribuent au bien-être de la population (îlots de fraîcheur, absorption des polluants, lutte contre les inondations, cadre de vie). Des actions de désimperméabilisation et renaturation doivent donc être entreprises dans les villes, ainsi que de préservation des espaces verts existants.

PRINCIPALES ACTIONS

<p>Action 1 : Soutenir les innovations de rupture adressant les enjeux climatiques, en lien avec les forces franciliennes de la recherche, en faveur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une mobilité automobile et aéronautique plus sobre : mobilité urbaine aérienne (Vertiport), véhicule autonome, mobilité lourde décarbonée, avions à hydrogène, avion électrique/biocarburant, etc. - De l'hydrogène : détecter et soutenir les projets de production, distribution, stockage et utilisation de l'hydrogène en Île-de-France et accompagner la mise en place de l'écosystème régional autour de ces enjeux. - De la mesure et l'identification de gisements de réduction de l'empreinte carbone, notamment grâce à l'intelligence artificielle (Analyse du Cycle de Vie du produit, procédés de fabrication plus sobres et plus propres...) et aux nouveaux procédés. - De nouveaux matériaux : substitution du plastique (bioplastique/Total), matériaux issus du recyclage, ayant de meilleures performances environnementales, d substitution, etc. - Du calcul haute performance (HPC) dans le contexte d'une sobriété numérique accrue via le DIM ORIGINES (astronomie, astrophysique et spatial). - Davantage s'appuyer sur les organismes régionaux experts en matière de mesure de la qualité de l'air (Airparif) et de lutte contre les nuisances sonores (Bruitparif) pour accompagner, évaluer et mesurer les actions des filières industrielles au profit d'une Région plus durable. 	<p><i>Court, moyen et long terme</i></p>
---	--

Action 2 :	<p>Détecter et soutenir le développement des innovations dans le domaine de l'économie circulaire et de la transformation de matière en vue de sa réutilisation (procédés innovants de recyclage, ...), par exemple dans le domaine de l'automobile (recyclage des batteries des véhicules, réutilisation, réemploi après transformation autour du pôle de Flins), des métaux critiques (cuivre...), du textile...</p>	<i>Moyen terme</i>
Action 3 :	<p>Aider les cleantech de la ville durable à se développer à tous les stades de leur développement en prenant en compte leurs spécificités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Transfert de technologique / émergence : continuer à soutenir les lieux de recherche d'excellence franciliens (Université Gustave Eiffel, Université Paris Descartes, Saclay, ...) et les programmes de recherche pluridisciplinaires comme dans le cadre du Smart Lab. 2) Amorçage : capitaliser sur les grands lieux d'innovation et les incubateurs dédiés (Grand lieu « Refactory » Renault/Flins, Descartes Développement et Innovation, Wilco, etc.). 3) Post-amorçage/première commercialisation : aider les cleantech à lever des fonds (ex : soutien à Axeleo, fonds dédié aux proptech dans le cadre de Construire au Futur, Habiter le Futur). 	<i>Court et moyen terme</i>
Action 4 :	<p>Accompagner les cleantech de la ville durable dans leur démarrage et dans la connexion au territoire, en s'appuyant notamment sur les données partagées dans le cadre de la dynamique Smart Region :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les expérimentations en lien avec les territoires (Innov'up expérimentation Climat) en lien avec nos partenaires (Cap Digital, Solar Impulse, Bpifrance) - Sensibiliser les acheteurs publics aux achats innovants : favoriser la rencontre cleantech/collectivités via des rencontres acheteurs, marketplace régionale - Soutenir le développement des innovations dans le domaine de l'habitat sobre et durable, en s'appuyant sur le programme multi partenarial Construire au Futur, Habiter le Futur. 	<i>Court et moyen terme</i>
Action 5 :	<p>Cibler/prioriser les filières Cleantech dans lesquelles l'Île-de-France a des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Référencer, quantifier et qualifier l'écosystème cleantech du territoire francilien (pôles, entreprises, laboratoires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche ...), pour identifier les acteurs et connaître les forces du territoire. - S'accorder sur une définition commune de « Cleantech » et ainsi définir le périmètre d'un écosystème à davantage structurer, animer et rendre lisible. 	<i>Moyen terme</i>
Action 6 :	<p>Faire émerger des approches de rupture pour la conception de matériaux nouveaux durables, biocompatibles, respectueux de l'environnement à travers tout leur cycle de vie, via le DIM MaTeRre - MaTériaux avancés éco-Responsables.</p>	<i>Court et moyen terme</i>

Faire de l'Île-de-France une région en pointe sur l'hydrogène renouvelable et bas carbone

Ces dernières années ont ainsi vu naître une solution que l'on désigne de plus en plus comme le combustible durable potentiel de demain : l'hydrogène. L'hydrogène est un « vecteur énergétique » car il offre la possibilité après avoir été produit, d'être stocké, transporté et utilisé. La motorisation d'un véhicule hydrogène reste électrique (ou hybride) ; en effet, grâce à une pile à combustible, l'hydrogène est retransformé en électricité, en roulant, le véhicule n'émet que de l'eau.

Grâce aux progrès de la technologie qui ont permis d'améliorer les rendements et la fiabilité des procédés, **l'hydrogène peut être produit par électrolyse de l'eau, à partir d'électricité renouvelable et bas-carbone (mix électrique français), sa production et son utilisation émettant très peu de CO₂.** L'hydrogène bas carbone et renouvelable contribuera à l'atteinte des objectifs que la France s'est fixée en matière de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques et de réduction des consommations d'énergie fossile, auxquelles s'ajoutent une réduction des nuisances sonores.

L'hydrogène en Île-de-France a des usages industriels réels mais restreints par rapport à d'autres régions françaises. En revanche, elle se caractérise par des flottes captives très importantes. La présence de grands groupes industriels, d'entreprises très actives et de laboratoires en pointe sur le sujet en font un creuset pour un large déploiement.

Dans sa « trajectoire pour une grande ambition Hydrogène à 2030 », France Hydrogène a identifié la Vallée de la Seine comme un des 7 bassins français, grands pôles de consommation et zones d'influence logistiques. L'Axe Seine fait l'objet de réflexions importantes entre, d'une part, la Normandie et ses usages industriels (30 % des usages français) et, d'autre part, l'Île-de-France

Par rapport au véhicule électrique, le véhicule à hydrogène présente le double intérêt d'avoir une autonomie importante et une rapidité d'avitaillement identique à celle d'un véhicule à énergie fossile. Aussi, ce sont les flottes captives qui sont le marché cible, l'utilisation pour les véhicules particuliers interviendra dans un second temps.

Il s'agit de cibler l'usage de l'hydrogène dans les flottes terrestres : bus, camions, véhicules utilitaires, bennes à ordures ménagères, chariots élévateurs (et groupes électrogènes) ainsi que le transport fluvial, ce tant pour le transport des personnes que des marchandises. Les restrictions imposées par la zone à faibles émissions francilienne à 2024 contribuent à son usage dans les zones urbaines.

La reprise économique offre à la France et **l'Île-de-France l'opportunité de se positionner en première ligne de la révolution en misant sur des avancées technologiques utilisant de l'hydrogène.** Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sont un élément fortement accélérateur de la filière hydrogène francilienne.

Les objectifs de la Région Île-de-France pour la transition énergétique sont ambitieux, en atteste notamment l'adoption en 2018 de la **stratégie Énergie-Climat**.

Elle s'est décliné, en 2019, par la stratégie Île-de-France territoire Hydrogène qui vise à la structuration d'une vraie filière basée sur un réseau opérationnel et permettre la constitution d'un écosystème robuste.

En lien avec le club hydrogène Île-de-France, il sera mis en place les conditions pour développer l'hydrogène en Île-de-France, en particulier sur l'axe Seine, pour soutenir les innovations et expérimentations, pour accompagner l'intégration de cette technologie par les entreprises franciliennes. Il s'agit de favoriser l'implantation et le développement des entreprises franciliennes produisant des équipements nécessaires au déploiement de la filière, ce tant pour la production que pour les usages, et, notamment d'implanter une gigafactory de production d'électrolyseurs sur le territoire. La Région attend mobiliser les réseaux et financements européens pour atteindre son objectif.

Axe	4. ÊTRE LEADER EN EUROPE DANS LES INNOVATIONS STRATEGIQUES
Sous-axe	4.3. Créer les conditions les plus favorables d'Europe pour la création et le développement des innovations

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 :** Tirer parti de la position régionale de leader européen en recherche fondamentale et R&D en créant le climat d'Europe le plus favorable **pour convertir les idées en innovations à fort potentiel.**
- Ambition 2 :** Une des régions les plus performantes au monde pour **transformer les innovations en produits et soutenir la croissance de ses pépites.**
- Ambition 3 :** Des innovations au service de la **compétitivité** de l'ensemble du tissu économique régional.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Si la région Île-de-France est une région **d'excellence scientifique, à la pointe en recherche fondamentale et parmi les plus attractives du monde en R&D**, les résultats de la recherche pourraient être davantage valorisés et les transferts de technologies multipliés.

Une Région à la pointe en recherche fondamentale, ...

- Un exceptionnel vivier de chercheurs et de découvreurs : 35 % des effectifs universitaires français (soit 730 000 étudiants) ; une offre de formation au large spectre portée par des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à la notoriété mondiale (Paris-Saclay, Paris Sciences et Lettres, Sorbonne Université, Université de Paris, etc.).
- Du fait de la présence en Région de 40 % des chercheurs français, une excellence scientifique internationalement reconnue, avec une taille critique atteinte dans de nombreux domaines stratégiques : mathématiques pour l'Intelligence artificielle (IA), physique pour le quantique, médecine pour la santé.
- Des réseaux de recherche franciliens déjà constitués et structurés, les Domaines de recherche et d'innovation Majeurs (DIM).

... parmi les plus attractives du monde en R&D ...

- Une présence dans le top 3 mondial pour l'attractivité des investissements étrangers ; la 1^{ère} région d'Europe pour les dépenses de R&D (près de 20 milliards d'euros investis par les entreprises et les acteurs publics chaque année) ; plus de 165 000 personnes constituant les effectifs de R&D publique et privée en Région et une 2^{ème} place européenne (derrière la Bavière) en nombre de brevets déposés en 2020.
- De très bons résultats qui s'expliquent notamment par une structuration toujours plus robuste de l'écosystème d'appui à la valorisation et au transfert de technologies, grâce à :
 - Une visibilité et une mise en réseau croissante des acteurs et structures accompagnant les projets de R&D vers le tissu économique : les Sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), les Instituts de Recherche Technologique (IRT) et les Instituts Carnot, les Pôles de compétitivité, etc.
 - La création d'aides régionales au financement de la R&D et du transfert de technologie : les dispositifs régionaux « Grands projets de R&D » et « Grands Lieux d'Innovation », le volet régionalisé du programme national PIA avec les financements « Sésame filières » et « Grands Lieux d'Innovation », etc.

... **mais au sein de laquelle les liens entre laboratoires de recherche et entreprises pourrait être améliorée**

- Néanmoins, les idées et inventions développées en laboratoire ne sont pas toujours partagées, valorisées et transférées, pour de multiples raisons :
 - Un écosystème d'appui à la valorisation et au transfert de technologie certes extrêmement riche et foisonnant mais dont la lisibilité pourrait être améliorée et mieux articulée autour des filières et domaines régionaux d'intérêt ; et mieux incarnée sur le territoire régional.
 - Un recours au design encore trop faible, quasi nul dans les laboratoires de R&D publics et privés (Assises Nationales du design), alors même que le design permet d'identifier le potentiel de transformation des découvertes en innovations concrètes répondant aux besoins des utilisateurs.
 - Une sensibilisation aux enjeux de la propriété intellectuelle qui reste à poursuivre, pour sécuriser les partenariats et valoriser les découvertes.

Constat 2 : Une Région qui regroupe un **vivier extrêmement riche de talents et de start-ups**, notamment sur des domaines stratégiques majeurs, mais dont l'écosystème d'accompagnement particulièrement foisonnant pourrait gagner en lisibilité et mieux accélérer la croissance et l'industrialisation des pépites franciliennes.

Une concentration exceptionnelle de talents et de start-ups ...

- Plus de 8 000 start-ups en Région, avec une majorité de start-ups franciliennes parmi les 12 nouvelles "licornes" françaises de 2021 (Back Market, Vestiaire collective, Alan, Aircall...). 2020 avait déjà été marquée par les levées de fonds « record » des start-ups franciliennes, qui avaient capté 75 % des levées de la French Tech, avec 352 opérations pour une valeur de 4 Md€ ;
- Au-delà, la Région possède un vivier de talents et d'ingénieurs hautement qualifiés, formés dans des Grandes Ecoles et établissements d'enseignement supérieur de dimension internationale (en mathématiques, en management, etc.)
- Un bassin de consommation et de débouchés exceptionnel, fort de plus de 12 millions de franciliens.

... qui bénéficie d'un écosystème d'accompagnement riche et foisonnant, fortement soutenu par la Région, à la lisibilité parfois difficile ...

- Des structures et lieux d'accueil et d'accompagnement uniques en Europe, pour accompagner la maturation et la croissance des start-ups franciliennes :
 - Une offre d'accueil et d'accompagnement structurante, soutenue par la Région dans son fonctionnement et son développement, regroupant aujourd'hui entre 150 et 200 incubateurs et accélérateurs franciliens, dont certains de rang mondial (Station F plus grand incubateur du monde hébergeant plus de 1 000 start-ups sur près de 30 000m² ; Wilco accélérateur le plus performant de France - 77 millions d'euros de prêts d'honneur en 10 ans, pour 300 startups qui ont levé 2,3 milliards d'euros - et soutenu dans son fonctionnement à 50% par la Région ; Agoranov, Incuballiance, l'écosystème d'innovation de Paris-Saclay, etc.) ou accompagnant l'entrepreneuriat féminin et social (Willa, La Ruche, etc.).
- Des liquidités et aides à l'innovation nombreuses et adaptées aux différents stades d'innovation (technologique ou sociale) ; de l'idée à la commercialisation en passant par l'expérimentation et le prototype. De manière non exhaustive :

- Le dispositif « Innov'up », en partenariat avec Bpifrance, pour les projets de R&D et d'innovation, en partenariat avec Bpifrance (48M€ destinés à près de 400 entreprises en 2021)
- Le fonds régional « Paris Region Venture Fund » doté de 50M€ et qui permet de financer les jeunes PME au chiffre d'affaires inférieur à 1M€ et porteuses d'innovations à fort enjeu technologique.

... et dont l'action est perfectible pour identifier, accompagner, accélérer et ancrer la croissance des pépites franciliennes notamment pendant leur phase d'industrialisation :

- Concernant l'accompagnement en tant que tel à l'industrialisation, des lieux ou des programmes spécifiques à multiplier (sur le modèle de Grands Lieux d'Innovation soutenus par la Région, tels qu'Air Liquide, Paris Saclay Hardware Accelerator, SEGULA, Factory Lab etc.) pour industrialiser l'ensemble du tissu économique (notamment les PME/ETI sur l'IA ou les Grands groupes utilisateurs sur le quantique). Également, des lacunes dans la formation de profils intermédiaires très recherchés (techniciens en IA / quantique / bioproduction / cybersécurité) pouvant pénaliser une montée en puissance.
- Concernant le financement :
 - Une difficile acculturation des financeurs, en particulier privés, aux spécificités de technologies (bioproduction, quantique, etc.) parfois très consommatrices en fonds propres avant d'atteindre une rentabilité et une capacité nécessaires à un changement d'échelle.
 - Un accès aux financements européens à faciliter, au-delà du seul sujet de l'accélération et de l'industrialisation.
- Concernant le foncier en lui-même, des progrès possibles dans la capacité régionale d'anticipation de l'accélération et de la croissance des pépites, pour préparer en amont l'implémentation de leurs futurs sites industriels, du fait d'obstacles administratifs et réglementaires ; d'une réactivité à améliorer sur le foncier disponible ; en aval, de la complexité à suivre le "parcours résidentiel" d'une start-up, tout en respectant l'objectif ZAN.

Constat 3 : Une Région engagée pour **diffuser l'innovation dans l'ensemble de son tissu économique et productif** ; et dont l'action volontariste doit être confortée.

Une action régionale volontariste pour diffuser l'innovation auprès de l'ensemble du tissu économique régional, et notamment auprès des TPE, PME et ETI ...

Pour gagner en compétitivité, il est nécessaire de diffuser l'innovation dans le tissu économique francilien, en soutenant notamment son adaptation aux transformations numériques et écologiques. La Région accompagne l'appropriation des innovations via :

- Des aides régionales pour financer :
 - L'accompagnement à l'intégration de l'IA dans les process des PME et ETI franciliennes, grâce au « Pack IA » qui leur permet de gagner en compétitivité.
 - L'émergence de plateformes et espaces facilitant la diffusion et l'appropriation de technologies grâce au dispositif « Grands Lieux d'Innovation »
- L'animation de réseaux structurants, avec notamment la création d'un programme « Open Innovation » à destination du « Club ETI régional » regroupant les ETI du territoire pour leur permettre créer des synergies avec des start-ups franciliennes ; ou l'action du Paris Region Business Club (PRBC) auprès des entreprises déjà bénéficiaires d'un soutien régional.

... dont l'action doit être renforcée pour bénéficier au plus grand nombre :

- Un enjeu fort de démultiplier les collaborations entre Grands groupes, champions émergents et acteurs franciliens plus traditionnels et/ou de plus petite taille, pour amplifier les logiques d'innovation partenariale.

- Des « Grands Lieux d'Innovation » dont l'existence demeure encore peu connue, ce qui limite leur accessibilité aux TPE, PME et ETI alors même qu'elles peuvent y trouver des équipements, technologies et compétences essentielles pour expérimenter et gagner en compétitivité.
- Une connaissance du design et un recours à ses avantages encore trop faibles à l'échelle régionale : 11% des entreprises françaises ont recours au design, alors même qu'il pourrait aider les TPE, PME et ETI à s'approprier les innovations développées dans l'écosystème régional et à y identifier leur potentiel pour l'évolution ou l'amélioration de leur activité.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Amplifier la valorisation des projets issus de la recherche publique, faciliter les transferts de technologies et accompagner l'industrialisation de technologies clés.
- Enjeu 2 :** Animer et améliorer la lisibilité de l'écosystème francilien de R&D et d'appui aux transferts de technologies.
- Enjeu 3 :** Poursuivre l'animation et l'amélioration de la lisibilité de l'écosystème régional de soutien à l'innovation et à la croissance pour conforter la position francilienne d'Hub de l'innovation de premier rang.
- Enjeu 4 :** Accélérer la croissance des pépites franciliennes, tout particulièrement deeptech et industrielles, en accompagnant leur phase d'industrialisation et leur ancrage régional. Il est particulièrement important d'accompagner les jeunes entreprises innovantes dans la durée et les mettre en réseau.
- Enjeu 5 :** Faciliter l'appropriation et le développement des innovations dans le tissu économique régional, notamment chez les ETI, PME et acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Enjeu 6 :** Multiplier l'émergence de collaborations et équipements mutualisés entre Grands groupes et/ou laboratoires académiques et ETI/PME pour faciliter l'accès de ces derniers à des leviers d'innovation et de développement.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Soutenir le dynamisme de la recherche fondamentale et augmenter les liens entre laboratoires de recherche et de R&D et entreprises, notamment en articulant plus étroitement les actions régionales avec les Domaines de recherche et d'innovation majeurs (DIM) : *Moyen terme*
- Améliorer la lisibilité de l'écosystème de valorisation et de transferts des technologies, en faisant connaître les structures existantes, afin notamment d'augmenter le nombre de création de startups issues d'un environnement scientifique très dense : SATT, Instituts Carnot, IRT, etc.
 - S'appuyer sur l'action de **Pôles de compétitivité pour animer l'écosystème de valorisation et de transferts des technologies**, et ainsi multiplier les collaborations entre entreprises et laboratoires sur les thématiques régionales d'excellence.
 - Encourager davantage la **diffusion de l'excellence académique vers les entreprises locales**.
 - Améliorer le lien entre la recherche et sa valorisation économique par la création de **lieux de partage** pour mettre en place une pédagogie scientifique de haut niveau à destination des entreprises et des structures d'accompagnement.

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des financements en faveur des projets de prématuration issus des laboratoires publics, notamment via le programme opérationnel FEDER 2022-2027. 	
<p>Action 2 :</p>	<p>Favoriser les collaborations de partenaires scientifiques, académiques et entreprises via des espaces, équipements et compétences partagés accessibles aux entreprises d'une même filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investir dans des lieux, notamment les Grands Lieux d'Innovation, des équipements d'envergure et des plateformes technologiques offrant des écosystèmes innovants aux différents territoires pour accompagner la recherche et offrir des outils de pointe aux entreprises franciliennes, en lien notamment avec le Contrat de Plan Etat-Région 2022-2027. - Apporter des compétences scientifiques partagées entre laboratoires franciliens et entreprises, avec le recrutement de jeunes chercheurs. - Proposer des modalités de mise en relation des chercheurs avec des entreprises souhaitant bénéficier de leur expertise, via le réseau Paris Region Business Club, le Club des ETI ou les réseaux existants. - Organiser des moments d'échanges et de rencontres (Meet-up) entre les acteurs de la valorisation et du transfert de technologie, les entreprises et les équipes de recherche, notamment des DIM pour initier de la recherche collaborative sous forme de projets ou de laboratoires communs et présenter aux entreprises les technologies de portefeuilles de brevets d'organisme de recherche par filière. 	<p><i>Court et moyen terme</i></p>
<p>Action 3 :</p>	<p>Créer la « Station Île-de-France » dans les locaux de la Région à Saint-Ouen, porte d'entrée vers l'écosystème régional de soutien à l'innovation et lieu de référence dans l'accompagnement des projets innovants à impact (Cleantech ; ESS ; Handicap).</p> <p>Les projets innovants, les plus prometteurs, pourront bénéficier du soutien régional au travers de dispositifs existants (Innov'up par exemple) ou par des dispositifs à adapter/créer.</p>	<p><i>Court terme</i></p>
<p>Action 4 :</p>	<p>Démultiplier l'action régionale auprès des incubateurs et accélérateurs franciliens en intégrant d'une part l'ensemble des structures franciliennes au sein d'un réseau régional, en permettant d'autre part aux meilleurs d'entre eux de proposer aux porteurs de projets qu'ils accompagnent un dispositif spécifique finançant leurs dépenses d'amorçage.</p>	<p><i>Court terme</i></p>
<p>Action 5 :</p>	<p>Soutenir et accompagner le développement de dispositifs et structures telles que Wilco et dédiés à l'accélération et à l'internationalisation des start-ups et entreprises innovantes.</p> <p>Faciliter l'accès aux fonds européens aux entreprises « à potentiel Europe » soutenues par la Région.</p>	<p><i>Moyen terme</i></p>
<p>Action 6 :</p>	<p>Constituer une « Team start-ups Île-de-France », en lien avec la SEM IDF Investissements et Territoires et Choose Paris Region, pour proposer un accompagnement sur-mesure auprès des start-ups porteuses d'innovations stratégiques. Cette « équipe » pourra anticiper et répondre à l'ensemble de leurs besoins, à chaque étape clé de leur développement (maturation, amorçage, accélération, internationalisation, etc.) et de leur « parcours résidentiel » (hébergement en incubateur, en pépinière ; implantation d'une première usine ou d'un centre de R&D, etc.)</p>	<p><i>Moyen terme</i></p>
<p>Action 7 :</p>	<p>S'appuyer sur les bureaux d'études et d'ingénierie, qui doivent à la fois accompagner les grandes évolutions dans les filières traditionnelles (notamment les transitions écologique et énergétique de l'aérien et de l'automobile) et l'industrialisation de nouvelles solutions et</p>	<p><i>Long terme</i></p>

innovations. L'Île-de-France concentre une grande part des bureaux d'études et d'ingénierie français et doit conforter le développement de ces activités nécessaires à la vitalité et au dynamisme francilien.

Action 8 :	Renforcer le soutien à la création de « Grands Lieux d'Innovation » et plateformes qui favorisent la montée en puissance d'écosystèmes sur des innovations stratégiques (ex : le Campus Cyber sur la cybersécurité) : être plus incitatif pour que les « Grands Lieux d'Innovation » répartis sur le territoire permettent la diffusion et l'appropriation des technologies par les PME et ETI (via la réalisation de preuves de concept et de prototypes).	Moyen terme
Action 9 :	Tirer parti de la richesse de l'écosystème francilien pour accompagner la transformation des PME et ETI (IA, cyber ainsi que l'ensemble des technologies en faveur de l'Industrie du futur ; mais aussi relevant des champs du handicap et de la silver économie) en créant de nouveaux « Packs » sur le modèle du Pack IA déjà existant et en s'appuyant sur l'ETI Act.	Moyen terme
Action 10 :	Faciliter les relations entre entreprises et étudiants en proposant des portes-ouvertes, des journées de découverte des entreprises, en promouvant l'entrepreneuriat étudiant, en encourageant les entreprises au recrutement de doctorants en CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) afin de diversifier les parcours et assurer des partenariats avec des laboratoires de recherche, en développant des formations courtes répondant aux besoins des entreprises.	Court et moyen terme
Action 11 :	Promouvoir le design pour l'appropriation des innovations (en particulier dans les domaines de la transition énergétique et des technologies pour le handicap, pour lesquels l'appropriation par les usagers est centrale) : informer et sensibiliser, démontrer la valeur ajoutée du design, proposer des financements incitatifs et promouvoir le financement du design permis par le dispositif Innov'up, faciliter la mise en relation entreprises/ designers et l'accès à des lieux ressources (Design lab.) qui favoriseront l'acculturation au design.	Long terme
Action 12 :	Etudier le développement d'un dispositif de financement de l'innovation sociale , dans tous les secteurs et sur toutes les thématiques : alimentation, mobilité, énergie, emploi, culture, habitat, environnement... Notamment les enjeux et problématiques liées au vieillissement de la population et la Silver Economy (santé, dépendance, isolement, ...), le développement du secteur du « care » et l'attractivité de la filière médico-sociale. Encourager et favoriser ces innovations croisées entre startups et ESS.	Moyen terme
Action 13 :	Soutenir les PME innovantes et les startups industrielles via des instruments financiers dans le cadre des fonds européens structurels et d'investissement, et par des dispositifs de financement régionaux dédiés à l'innovation. Veiller à la sécurité économique des entreprises en développement , en particulier dans les filières stratégiques et/ou qui sont jugées stratégiques.	Moyen terme
Action 14 :	Accompagner les mutations d'un système d'enseignement supérieur ambitieux et inclusif dans le cadre du SRESRI , notamment le rapprochement entre les acteurs de l'enseignement, de la recherche, les entreprises et les acteurs socio-économiques des territoires.	Moyen terme
Action 15 :	Promouvoir la place des femmes dans l'enseignement supérieur et scientifique dans le cadre du SRESRI. Renforcer les capacités de recherche et d'innovation du territoire grâce au fonds européen de développement régional (FEDER) , via des appels à projets ciblés sur les grands projets de recherche, de développement et d'innovation (RDI) des filières prioritaires, les lieux	Court, moyen et long terme

d'innovation et plateformes de recherche structurants et le soutien à la prématuration de la recherche.

Coopérer pour innover : mobiliser les programmes de coopération territoriale européenne INTERREG pour être à l'initiative et participer à des projets de coopération permettant de mobiliser des fonds européens.

Action 16 : **Etudier la faisabilité de mettre en place une « garantie à première demande » sur les premiers mois de location des startups, afin de leur faciliter l'accès à des premiers locaux,** notamment à la sortie des incubateurs et accélérateurs. Cette phase d'installation est un pallier important à franchir pour passer aux étapes suivantes de développement. Or, les startups rencontrent généralement de grandes difficultés à convaincre propriétaires (et banques) à cette étape, étant rarement profitables à ce stade, n'ayant parfois pas de bilan non plus, ou d'historique comptable et financier à présenter qui puisse être jugé rassurant par ces derniers.

*Court et moyen
terme*

GRANDS INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGES SUR L'AXE 4

Les actions listées précédemment, dans cet axe stratégique, feront l'objet d'un suivi opérationnel d'avancement et de réalisation. Par ailleurs, les indicateurs suivants sont envisagés en plus, pour suivre la performance et informer la pertinence de l'action de la Région et de ses partenaires, sur les différentes thématiques couvertes. Toutefois, cette base initiale pourra être revue ou enrichie, notamment à l'issue de la première année, pour s'assurer de suivre les indicateurs les plus utiles et pertinents :

#	Thématique	Indicateur	Fréquence	Produit par
4.01	4.1 Quantique, IA, Bioproduction et Biotechnologies	Montant des investissements dans la filière quantique	Annuelle	A définir
4.02	4.1 Quantique, IA, Bioproduction et Biotechnologies	Nombre de projets soutenus par la région dans la filière quantique	Annuelle	Région
4.03	4.1 Quantique, IA, Bioproduction et Biotechnologies	% de femmes dans la filière IA	Annuelle	A définir
4.04	4.1 Quantique, IA, Bioproduction et Biotechnologies	Nombre de projets soutenus par la région dans la filière IA	Annuelle	Région
4.05	4.1 Quantique, IA, Bioproduction et Biotechnologies	Nombre de biothérapies produites dans la région	Annuelle	A définir
4.06	4.1 Quantique, IA, Bioproduction et Biotechnologies	Nombre de projets soutenus par la région dans la filière Santé, en biothérapies et bioproduction	Annuelle	Région
4.07	4.2. Région plus durable	Nombre de projets soutenus par la Région dans les Cleantech	Annuelle	Région
4.08	4.3 Le climat le plus favorable d'Europe	Nombre de projets soutenus par la Région sur les thématiques d'innovation (incubateurs, GLI, évènements, ...)	Annuelle	Région

SRDEII 2022-2028

AXE 5

RESTER UNE REGION ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES
TALENTS

INTRODUCTION

Première région économique d'Europe, l'Île-de-France exerce une attractivité naturelle pour les entreprises et les talents au niveau national, européen et international. Cette attractivité permet d'apporter un dynamisme nécessaire au développement économique de la région, à travers l'apport d'investissements, de capital humain et de visiteurs.

Les différents baromètres d'attractivité confortent la place de leader de l'Île-de-France en Europe en matière d'investissements internationaux. En 2020, malgré le Covid, nous avons battu notre record de créations d'emplois grâce aux investissements étrangers avec 11 000 nouveaux postes. L'Île-de-France a été la grande gagnante de la première vague du Brexit. En 2020, sur 336 projets, le Brexit a motivé 184 projets (implantations, renforcement), dont 50 émanent d'acteurs financiers (Bank of America, Morgan Stanley, Bank of China, ...). Les résultats sont ainsi prometteurs.

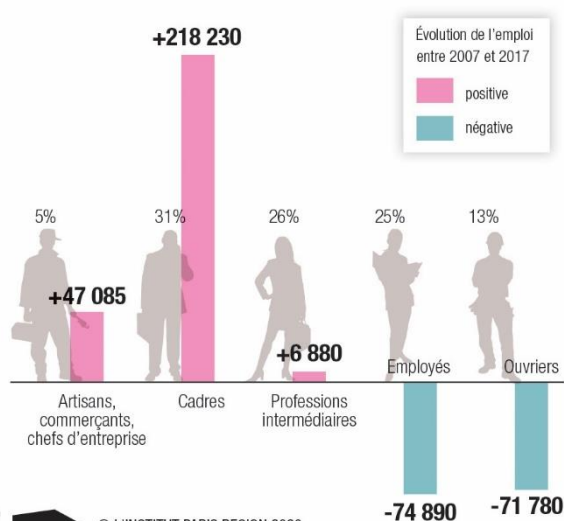
Sur le segment des services financiers, Paris est devenue en 2021, la 1ère destination en Europe, et dépasse largement ses concurrentes continentales comme Francfort, Dublin et Amsterdam, mais également Londres dont les investissements dans ce secteur ont été divisés par deux. Les annonces de grandes banques comme de JP Morgan ou Goldman Sachs démontrent l'enthousiasme des investisseurs étrangers pour la place financière de Paris. La crise du Covid a également mis en avant les investissements étrangers dans le secteur des Sciences du Vivant où Paris est cette année devant des régions comme Boston ou Londres, grâce notamment à des pôles de recherche reconnu mondialement sur cette thématique comme l'Institut Pasteur, l'INSERM, l'Université Paris Cité, Biocitech ou le Genopole.

Comme en 2018, l'Île-de-France reprend en 2021 sa place de leader sur l'attractivité des centres de R&D. Elle est l'une des régions les plus innovantes du monde. Elle concentre 40 % de la recherche française et se positionne parfaitement sur les critères de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur le critère de la disponibilité de personnel qualifié dans le baromètre d'Opinion Way. Selon l'Office européen des brevets, la France est le 2e déposant européen de brevets et le 5e mondial. Le Global Innovation Index 2021, publié fin septembre par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), confirme également le positionnement de la France parmi les pays les plus innovants au monde.

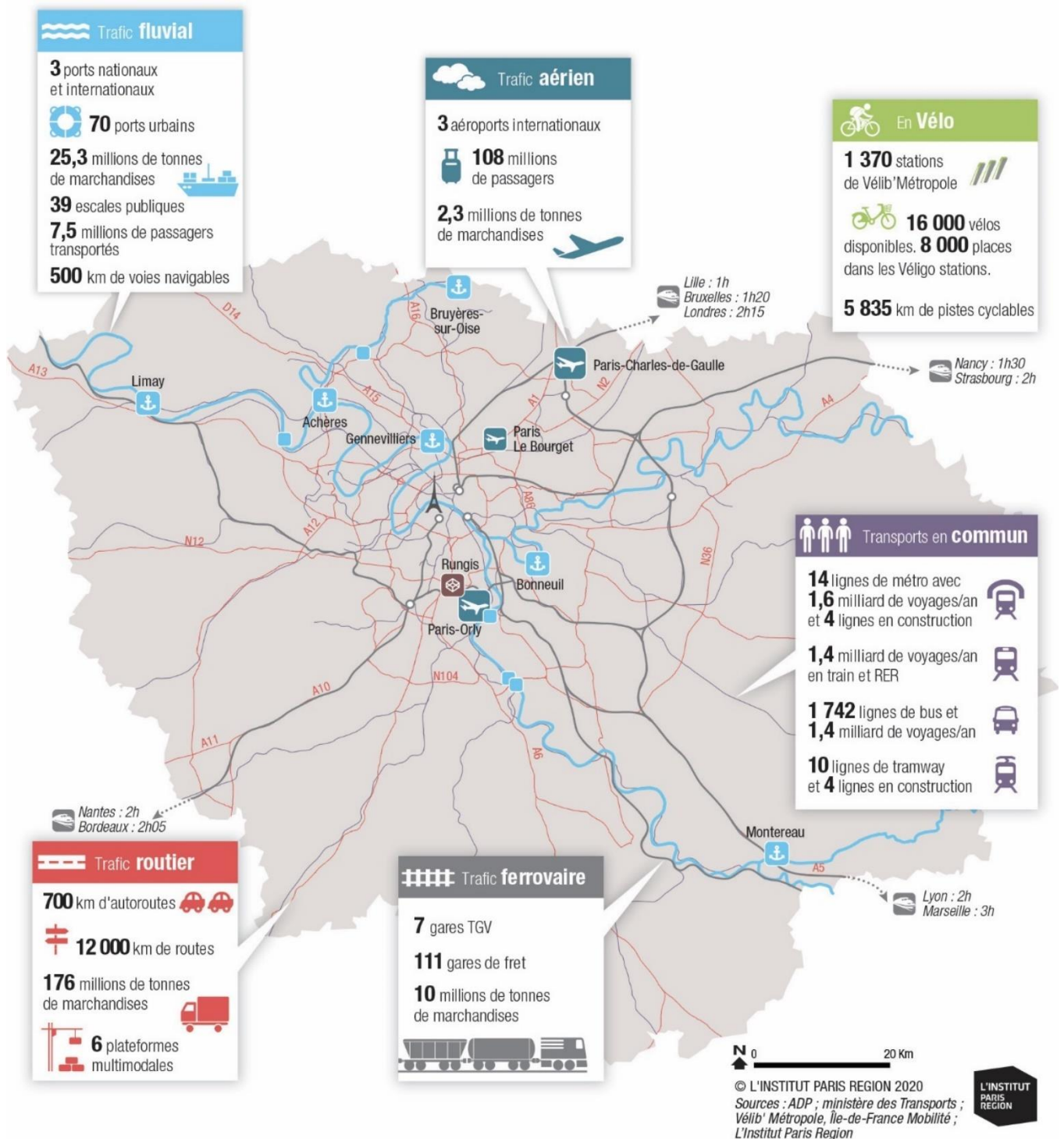
Les entreprises et l'emploi en Île-de-France



Évolution de l'emploi entre 2007 et 2017 en Île-de-France



Et pour la première fois en 2021, l'Île-de-France devient la métropole à laquelle les dirigeants prédisent la plus forte progression dans les 3 prochaines années. Le baromètre Global Cities 2021 atteste que l'Île-de-France est la région mondiale qui a le plus progressé depuis 2 ans.



Toutefois, le sujet de l'attractivité est plus large que les seuls investissements internationaux. **Le solde migratoire²⁸ de la région est négatif** (entre - 60 000 et - 90 000 habitants par an depuis 2008, hors effet démographique de natalité et mortalité), essentiellement concentré à Paris. **La crise a accentué cette dynamique**, par les confinements et

²⁸ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

la mise en place du télétravail : certains préférant rejoindre une autre région, ou dans une certaine mesure quitter Paris pour la grande couronne. Coût de la vie, besoin d'espace, d'accès à la nature, temps de transport et pollution constituent les principaux motifs de départ. **De nombreuses enquêtes font état d'un souhait des cadres voire des entreprises de quitter la Capitale** et c'est un enjeu majeur.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un sujet démographique, mais bien d'une perte et d'un manque à gagner pour la région sur le plan économique. Beaucoup de franciliens ne sont pas natifs de la région. Plusieurs le sont devenus pour leurs études supérieures, ou pour leurs premières expériences professionnelles. **L'éducation et les opportunités professionnelles sont un puissant facteur d'attractivité. Seulement, il faut pouvoir ensuite retenir ces talents**, éviter qu'ils repartent ensuite dans d'autres régions ou à l'étranger. Les efforts menés avec Chose Paris Region ont permis de bonnes performances en investissements étrangers en 2020-2021 et post Brexit.

Nous savons attirer les meilleurs talents, chercheurs et investisseurs, nous devons également leur donner envie et les moyens de rester avec leur famille. Il s'agit de continuer à travailler avec Choose Paris Region sur les facteurs d'attractivité des entrepreneurs, des salariés et leur famille. Plus largement, une bonne coordination avec nos partenaires est importante pour actionner **tous les leviers améliorant globalement la qualité de vie et d'implantation en Île-de-France** : les grands projets d'infrastructures (transports, solutions de mobilité...), le logement, l'aménagement, les écoles et les lycées, le prix du foncier, des plateformes de ressources mutualisées, des subventions régionales aux acteurs spécialisés etc...

Dans ce contexte, l'Île de France doit adapter sa stratégie d'attractivité pour :

- **Être différenciant** par rapport aux autres régions/métropoles dans la promotion et la visibilité du territoire ;
- Proposer une stratégie d'attractivité tournée vers les **entreprises, les investisseurs et les ressources humaines de demain** ;
- Porter une **feuille de route** qui met l'accent sur l'**innovation** dans toutes ses dimensions : technologique, RSE, écologique, de gouvernance et organisationnelle : **notre capacité à attirer des investissements est liée à notre capacité à apparaître comme une terre d'innovation.**

Cet axe stratégique du SRDEII est donc structuré autour des 5 thèmes suivants :

- 5.1. Renforcer l'attractivité de l'Île-de-France
- 5.2. S'appuyer sur la séquence des grands événements et sur le tourisme d'affaires
- 5.3. Améliorer la qualité de vie pour attirer et retenir les talents et les cadres
- 5.4. Intégrer les nouveaux modes de travail
- 5.5. Accompagner les grands projets d'infrastructure et capitaliser sur leur développement

Ils comprennent notamment les actions suivantes :

- Renforcer la logique de guichet unique portée par Choose Paris Region pour l'accueil d'entreprises internationales et créer un dispositif complémentaire pour cibler les entreprises nationales.
- **Créer le club des 120 grands comptes franciliens** (à l'image du SBF120) regroupant à la fois des entreprises françaises et étrangères dans le but de générer des échanges et anticiper leurs besoins.
- **Créer un village de l'innovation francilienne pendant les grands événements, notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.**
- Ouvrir un guichet unique multicanal portés conjointement par Choose Paris Region et le Comité Régional du Tourisme pour l'accueil des nouveaux franciliens, étudiants et actifs permettant d'avoir un point d'entrée simple et une orientation vers les interlocuteurs pertinents.
- **S'appuyer sur la future stratégie régionale fret (mai 2022) pour définir les actions à déployer / Créer des micro-hubs de logistique en zone dense / Organiser une armature logistique durable.**
- **Poursuivre le soutien à l'aménagement numérique**, au déploiement du haut débit et à l'interconnexion des réseaux d'initiative publiques.

Axe	5. RESTER UNE REGION ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES TALENTS
Sous-axe	5.1 – Renforcer l’attractivité de l’Île-de-France

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Faire de l’Île-de-France la région la plus attractive en Europe :

- **4 cibles**, avec la nécessité de continuer de renforcer les « réseaux » de CPR : entreprises étrangères, talents étrangers, salons internationaux et investisseurs.
- **6 filières** afin de compléter les chaînes de valeurs innovantes franciliennes et contribuer à la souveraineté de l’Île-de-France :
 - Aéronautique (advanced air mobility) - Spatial (nano-satellites, new space, constellations, etc.) - Défense ;
 - Automobile (véhicule connecté et électrique, batteries, sécurité, biomatériaux, décarbonation, etc.) ;
 - Energie – transition écologique (hydrogène, solutions innovantes de production, de stockage, de recyclage, etc.) ;
 - Intelligence Artificielle et Quantique ;
 - Luxe et Cosmétique ;
 - Santé (en particulier la bioproduction).
- **Pays prioritaires ciblés** : USA, UK, Allemagne, autres pays européens et en particulier pays nordiques, Corée du Sud, etc.
- **Types de projets prioritaires** : centres de décision en particulier en zone EMEA, centres de R&D et d’ingénierie, projets d’infrastructure structurants (incubateurs, centres de formation et écoles...), mais aussi les grands projets industriels (exemple de projets à gagner pour l’Île-de-France : batteries/ production en grandes séries (ex : Tesla implanté à Berlin) ; Hydrogène (ex : Mc Phy implanté en AURA) ; Chimie recyclage (ex. Eastman implanté en Normandie).
- **Projets à impact positif pour le territoire** (sociaux, environnementaux, gouvernance).

Ambition 2 : Mener les actions d’attractivité en s’appuyant sur des réseaux d’acteurs coordonnés.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : En 2020, la Région Ile-de-France a accueilli 336 investissements directs internationaux, représentant près de 10 800 emplois à terme. Cela représente une moyenne de 32 emplois par projet, contre 23 emplois par projet en 2019 et 15 en 2018. En termes d’emplois, il s’agit du meilleur résultat jamais enregistré.

Constat 2 : La région est attractive pour les centres de décision de groupes internationaux, mais moins que d’autres métropoles européennes : l’Île-de-France abrite 16,8 % des centres de décision en Europe alors que cette proportion est de 17,9 % pour la région de Londres et celle de Bruxelles.²⁹

Constat 3 : L’Île-de-France est de loin la première région européenne pour les investissements internationaux en provenance du Royaume-Uni dans le contexte du Brexit avec 51 projets en 2018³⁰, loin devant Dublin (32 projets), Madrid (28 projets), Barcelone (22 projets) et Francfort (21 projets).

²⁹ L’attractivité de la France pour les centres de décision des entreprises, Conseil d’Analyses Economiques, avril 2016, [lien](#)

³⁰ L’attractivité internationale de Paris-Île-de-France gagne encore du terrain !, Choose Paris Region, juin 2019 [lien](#)

- Constat 4 :** Malgré une position dominante en France, **la région Île-de-France fait face à une concurrence forte d'autres régions au niveau national** et avec d'autres métropoles et régions mondiales
- Constat 5 :** La région Île-de-France doit inscrire cette politique d'attractivité dans un démarche de sobriété foncière et dans l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette).
- Constat 6 :** Il existe des **freins administratifs à lever** (changements de destination, normes, ...) **pour faciliter le parcours professionnel des entreprises** qui les pénalise pour changer de locaux ou de département par exemple.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Développer et faire connaître les filières sur lesquelles le territoire dispose d'écosystèmes d'excellence de niveau mondial afin d'attirer l'implantation de nouveaux investissements, en particulier les centres de décisions.
- Enjeu 2 :** Capitaliser sur la notoriété de Paris pour promouvoir l'attractivité des territoires de petite couronne et de grande couronne.
- Enjeu 3 :** Assurer une offre d'accueil et de services de qualité pour attirer et retenir les investissements, notamment les centres de décision.
- Enjeu 4 :** Développer la promotion du territoire à destination des talents.
- Enjeu 5 :** Redéfinir la notion de « centre de décision » et accentuer les efforts vers la consolidation d'écosystèmes locaux pour créer un effet d'entraînement sur la filière.
- Enjeu 6 :** Mettre à disposition des entreprises du foncier et de l'immobilier aux standards nationaux et internationaux, décarbonés, dans une logique de densification des activités et de sobriété du foncier.

PRINCIPALES ACTIONS

- | | |
|--|---------------------------------|
| Action 1 : Définir des filières d'avenir cibles et les profils d'industries, en termes d'unités de création de valeur (siège, R&D, logistique, production) que nous voulons attirer sur le territoire. | <i>Court terme</i> |
| Action 2 : Soutenir Choose Paris Region dans la prospection des entreprises étrangères dans les filières stratégiques et s'appuyer sur des ambassadeurs (chefs d'entreprise) pour promouvoir le territoire dans le but d'attirer et de retenir les investissements et les centres de décision étrangers. | <i>Court et
Moyen terme</i> |
| Action 3 : Renforcer la logique de guichet unique portée par Choose Paris Region pour l'accueil d'entreprises internationales et créer un dispositif complémentaire pour cibler les entreprises nationales. | <i>Court terme</i> |
| Action 4 : Poursuivre l'effort de coordination Etat-Région conformément à la charte de l'attractivité de la région Île-de-France signée en décembre 2020 : mieux suivre les grands projets d'investissement, étrangers, mais également français. | <i>Court terme</i> |
| Action 5 : Diffuser « Paris Region » comme marque de l'Île-de-France et vitrine économique dans les actions de marketing territorial pour favoriser l'association des territoires de petite et de grande couronne à Paris. | <i>Moyen terme</i> |
| Action 6 : S'appuyer sur le Comité des territoires de Choose Paris Region, réunissant les acteurs territoriaux, pour pérenniser : le dialogue sur l'offre territoriale en travaillant un argumentaire marketing partagé, la mise en avant des différents potentiels régionaux, la valorisation des ressources et des complémentarités territoriales dans une géographie | <i>Court terme</i> |

francilienne cohérente et l'ouverture à d'autres axes structurants tels que l'axe Seine-Normandie et les coopérations interrégionales.

Action 7 : Renforcer la coordination des acteurs :

- Mettre en place une **gouvernance** qui associe les grands donneurs d'ordre ;
- Favoriser le **rapprochement des acteurs Paris Capitale Economique et Choose Paris Region**.

Moyen terme

Action 8 : Créer le club des 120 grands comptes franciliens (à l'image du SBF120) regroupant à la fois des entreprises françaises et étrangères dans le but de générer des échanges et anticiper leurs besoins.

Moyen terme

Action 9 : Favoriser l'émergence d'immobiliers d'entreprise en lien avec les filières stratégiques (Grands Lieux d'Innovation, SEM IdF Investissements & Territoires...), **productifs et tertiaires**, davantage pourvoyeur de valeur ajoutée sociétale et environnementale (sobriété énergétique, réversibilité des bâtiments, mutualisation des espaces, etc.) . Une attention particulière sera portée à l'immobilier situé dans les pôles économiques, touristiques ou universitaires de rayonnement mondial compte tenu des enjeux d'attractivité internationale.

Court et moyen terme

Action 10 : Financer un plan friches visant notamment la production de foncier à destination des entreprises industrielles tout en incitant au **maintien et au recyclage du foncier industriel**.

Accélérer la décarbonation des zones industrielles en mettant en œuvre un ensemble d'investissement, d'expérimentations, de synergies et d'innovation.

Permettre à l'Île-de-France d'accueillir des grands projets de développement, à haute valeur ajoutée, créateur d'emplois et positionnant la région comme leader au plan national, européen voire mondial, **dans un contexte de sobriété foncière, en libérant des espaces de compensation**.

Court, moyen et long terme

Action 11 : Faciliter les changements de destination des locaux (classification trop rigide entre un local de production et un local tertiaire) qui sont un frein pour certaines structures. En effet, certaines structures peuvent mélanger plusieurs activités au gré de leur développement. Dans ce sens, toujours pour faciliter la mobilité/réactivité des structures, **harmoniser à l'échelle francilienne les taxes foncières et administratives** (pour faciliter notamment le transfert d'une raison sociale d'un département vers un autre).

Moyen et long terme

Action 12 : Accompagner et suivre le réinvestissement des entreprises étrangères installées en Île-de-France

- Etablir une **programmation commune** avec les services de la Région (PEE) des **entreprises à suivre** et mettre en place des **visites communes Région – CPR des entreprises ayant un enjeu stratégique** (emploi, innovation, impact, etc.).
- **Inscrire ces entreprises dans les grands projets régionaux** en lien avec les services de la Région (PEE) et les faire participer aux clubs initiés par la Région (Paris Region Business Club, Club ETI Île-de-France, Club des 120 grands comptes franciliens, etc.).

Court et moyen terme

Action 13 : Améliorer l'offre d'attractivité francilienne tout en renforçant les réseaux pour assurer cette mission

- Offre real estate et foncier.
- Offre de financement.
- Offre par classe de projets : industrie, R&D, datacenters, HQ...
- Offre de recrutements / recherche de talents / formation pour savoir répondre aux besoins des entreprises sur ces sujets.

Court et moyen terme

Axe	5. RESTER UNE REGION ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES TALENTS
Sous-axe	5.2 – S'appuyer sur la séquence des grands évènements et sur le tourisme d'affaires

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 :** L'Île-de-France : région leader dans l'organisation des grands événements et dans le tourisme d'affaire en Europe et dans le monde.
- Ambition 2 :** Position confortée de la région comme centre économique, sportif et culturel européen lors des prochains grands événements.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** Le tourisme d'affaires est un des piliers de l'économie régionale (représentant 36 % des recettes régionales du tourisme³¹, qui représente 7 % du PIB régional³²). Les évolutions futures demeurent incertaines et fortement liées aux évolutions des règles sanitaires internationales.
- Constat 2 :** Le tourisme d'affaires est inégalement réparti sur le territoire francilien et concentré à Paris (57 % des visiteurs³³) aussi bien en termes d'activités qu'en termes d'infrastructures d'accueil (hébergements, halls d'exposition, centres d'affaires ...).
- Constat 3 :** La filière des grands événements, notamment professionnels et sportifs, participe fortement à la valorisation de la région à l'international.
- Constat 4 :** Les grands événements des prochaines années sont une occasion de relancer l'investissement : les **Jeux Olympiques de Paris 2024** pourraient générer 10,7 milliards d'euros de retombées économiques et pourraient permettre la création de 250 000 emplois sur la seule région Île-de-France³⁴.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Accélérer et soutenir la relance pour sortir le secteur événementiel et du tourisme d'affaire de la crise pour favoriser la relance de ces entreprises et pour que l'Île-de-France garde son leadership mondial dans ce domaine.
- Enjeu 2 :** Faire bénéficier le tourisme d'affaires au plus grand nombre d'acteurs d'Île-de-France, en particulier ceux de la **grande couronne**.
- Enjeu 3 :** Mobiliser le tissu industriel autour des **grands événements** à venir pour valoriser le savoir-faire francilien (Coupe du monde de rugby 2023, Jeux Olympiques de Paris 2024 ...).
- Enjeu 4 :** Capitaliser sur l'attractivité régionale à l'occasion de la **Coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques 2024** et faire de l'Île-de-France **une vitrine en termes d'innovations et de valeurs**.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Attirer en Île-de-France les événements et salons valorisant les filières stratégiques ou d'avenir du territoire francilien (IA, cybersécurité, quantique ...) et portées par les grandes stratégies européennes. Mettre à profit ces salons pour permettre à des TPE et PME
- Moyen terme*

³¹ Choose Paris Region

³² Rapport de l'Institut Paris Région

³³ Choose Paris Region

³⁴ Rapport de l'Institut Paris Région

franciliennes primo-exposantes de découvrir le potentiel de ce média et développer leur activité (ex : dispositif Gotoo d'accompagnement et formation de la CCI).

Tester l'idée d'un package attractif pour les PME européennes pour participer à des salons en Île-de-France.

Action 2 : Soutenir l'innovation des entreprises franciliennes dans les filières des grands événements (mobilité, sport, santé, cybersécurité, tech événementielle, constructions biosourcés...) et faire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 un territoire d'expérimentation (via Innov'up Expérimentation, challenge ...) pour les entreprises innovantes franciliennes afin de développer leurs solutions et de leur donner de la visibilité (avec Solideo, Paris 2024...).

Moyen terme

Créer un village de l'innovation francilienne pendant les grands évènements, surtout au moment des Jeux Olympiques de Paralympiques de Paris, mettant notamment à l'honneur les structures de l'ESS porteuses d'innovation.

Confirmer et valoriser la position incontournable de l'ESS dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Action 3 : Développer, valoriser et promouvoir l'offre d'accueil de la grande couronne pour accueillir des évènements et des touristes d'affaires, dans un objectif de rééquilibrage territorial en s'appuyant notamment sur le CRT avec le renforcement du Pack Accueil Paris Region, d'une offre « nature » et du déploiement de la charte Paris Region Safe Destination.

Moyen terme

Action 4 : Poursuivre les efforts d'amélioration des infrastructures de transport depuis les aéroports vers les lieux des événements (Ligne 14 qui dessert Orly, Ligne 17 qui desservira CDG et le Bourget, CDG Express...).

Long terme

Action 5 : Etendre le parcours de gastronomie afin de valoriser au mieux le patrimoine gastronomique de la région et ainsi dynamiser l'activité des entreprises artisanales concernées.

Moyen terme

Soutenir la Cité de la gastronomie de Rungis, notamment la cité du goût et des saveurs, et échanger sur les pistes de collaboration visant à intégrer les structures de l'ESS.

Action 6 : Valoriser la création et les savoir-faire franciliens lors des grands évènements et auprès des touristes d'affaires :

- Valorisation touristique des artisans d'arts, des créateurs et des artistes en lien avec les CMA ; étudier l'opportunité de régionaliser le dispositif Artisans du tourisme, qui est actuellement déployé sur les départements du 92, 77 et 78 ;
- Développer et structurer une offre de visites d'entreprises afin de valoriser l'excellence des savoir-faire des professionnels ;
- Valoriser le patrimoine industriel ;
- Valoriser les producteurs locaux.

Court et moyen terme

Axe	5. RESTER UNE REGION ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES TALENTS
Sous-axe	5.3 – Améliorer la qualité de vie pour attirer et retenir les talents et les cadres ³⁵

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Un cadre de travail riche et stimulant pour les talents franciliens et ceux désirant s’installer en Île-de-France.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : La croissance de population francilienne est davantage liée au solde naturel que migratoire. En effet, l’Île-de-France affiche un solde migratoire déficitaire³⁶, ce qui souligne notamment un problème d’attractivité résidentielle de la région, même si elle connaît un attrait certain pour les actifs en début de carrière et les étudiants (dans un contexte où la France dans son ensemble a tendance à perdre de son attractivité vis-à-vis des étudiants internationaux).

Constat 2 : La vie métropolitaine concentre certains désagréments en termes de temps de transport, de difficulté de logement, de pollution, d’éloignement de la nature ... en décalage partiel avec les aspirations des citoyens, notamment en ce qui concerne un imaginaire de nature et un imaginaire de tradition et de stabilité sociale.

Constat 3 : Les tensions sur le marché du logement francilien est telle que cela contraint les salariés dans leurs choix de lieu de résidence et impacte le fonctionnement des entreprises (recrutement, localisation). Les trajets domicile-travail sont particulièrement plus longs en Île-de-France par rapport à la province (environ le double en temps).³⁷

Constat 4 : La crise Covid a accéléré la volonté de concrétiser les projets de départ de nombreux actifs franciliens. Cette tendance nouvelle s’illustre par une augmentation des recherches d’emplois en dehors de la région.

Constat 5 : Les mutations des modes de travail, notamment avec le travail à distance, rendent les salariés plus exigeants quant à la localisation de l’entreprise et quant au choix de leur lieu d’habitation.

Constat 6 : Il existe une tension sur le marché immobilier qui pénalise les étudiants, jeunes actifs et chercheurs.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Continuer à attirer les étudiants (notamment étrangers) en Île-de-France, en particulier pour les disciplines liées aux des filières stratégiques franciliennes, car c’est un vecteur d’influence pour le territoire régional et une source d’innovation et de compétitivité pour les acteurs économiques.

Enjeu 2 : Identifier et développer les aménités incontournables pour attirer les talents. A titre d’exemple : la qualité de l’air, les espaces verts, les lieux de loisirs pour les familles, les lycées internationaux, etc.

³⁵ La qualité de vie au travail (QVT) désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier amélioration des conditions de travail pour les salariés et performance globale des établissements. Source : [La qualité de vie au travail - Ministère des Solidarités et de la Santé \(solidarites-sante.gouv.fr\)](https://solidarites-sante.gouv.fr/la-sante/solidarites-sante-gouv/fr)

³⁶ INSEE

³⁷ INSEE, étude sur les cadres 2017 [L’Île-de-France : terre de cadres jeunes et diplômés - Insee Analyses Île-de-France - 131](https://www.insee.fr/fr/themes/etude-sur-les-cadres-2017) [L’Île-de-France : terre de cadres jeunes et diplômés - Insee Analyses Île-de-France - 131](https://www.insee.fr/fr/themes/etude-sur-les-cadres-2017)

- Enjeu 3 :** Préserver l'attractivité de l'Île-de-France malgré le coût important du logement et les trajets domicile-travail.
- Enjeu 4 :** Retenir davantage les cadres franciliens qui aujourd'hui ont des projets de quitter l'Île-de-France et qui représentent un potentiel économique important.
- Eviter un scénario de départ d'une partie des hautes qualifications numériques et le risque d'une perte des capacités entrepreneuriales.
- Enjeu 5 :** Améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT).
- Enjeu 6 :** Améliorer le rayonnement territorial des PME et des ETI en les faisant connaître localement et en améliorant leur visibilité vis-à-vis des talents.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Renforcer les aménités indispensables pour améliorer la qualité de vie :
- Ouvrir 1 000 hectares d'espaces verts au public d'ici 2025 et 1 500 hectares d'ici 2030 ;
 - Créer 4 nouvelles réserves naturelles régionales (RNR) et un 5e parc naturel régional (PNR) francilien en Seine-et-Marne ;
 - Multiplier par 5 la part de produits locaux dans l'alimentation des Franciliens d'ici 2030 ;
 - Soutenir l'essor de l'agriculture biologique francilienne depuis 2016 : 10 000 hectares en 2015, 30 000 hectares en 2020, 45 000 hectares en 2022 et 140 000 hectares en 2030 ;
 - Réaliser l'automatisation des lignes 4 et 13, en plus des lignes 1 et 14, des RER B, D et E avec le système Nexteo, et ouvrir les lignes automatiques 15, 16, 17 et 18 du Grand Paris Express.
 - 100 % de bus propres (électriques et GNV) et plus confortables ;
 - Promouvoir l'interdiction de la circulation en Île-de-France des véhicules diesel en 2030 ;
 - Déployer une aide de 6 000 euros à l'achat d'un véhicule propre ;
 - objectif de 100 000 places vélo dans les gares franciliennes en 2030 ;
 - Poursuite du plan d'investissements anti-bouchons ;
 - Veiller à agir pour l'attractivité culturelle des tous les territoires (CPER culture de 254 M€).

S'appuyer sur l'expertise mondialement reconnue d'Airparif et Bruitparif, qui permettent la surveillance de la qualité de l'air et des nuisances sonores, mais aussi l'expérimentation et le déploiement des innovations pour améliorer la situation (ex. : les améliorations des revêtements routiers qui ont été expérimentés en Île-de-France avec des résultats très intéressants).

Poursuivre le soutien aux innovations dans le domaine de la réduction des bruits et d'amélioration de la qualité de l'air (en lien avec l'AIRLAB, premier laboratoire au monde spécialisé dans la qualité de l'air porté par AIRPARIF et soutenu depuis le départ par la Région).

- Action 2 :** Accompagner et accélérer l'innovation et le fait de « repenser la ville » dans le cœur urbain dense durable et résilient, qui s'incarne notamment dans le projet du « Grand Paris », facteur clef d'attractivité pour l'Île-de-France : transition écologique, transformation numérique (dont l'inclusion des résidents), logistique urbaine décarbonée et report modal, dynamique de centralité, économie de proximité, etc.

Court, moyen et long terme

Court, moyen et long terme

Renforcer les cœurs de ville et l'économie présentielle.

Action 3 :	Créer la Banque régionale des jeunes. (cf. Axe 3 – Réduction des inégalités)	<i>Moyen terme</i>
Action 4 :	Ouvrir un guichet unique multicanal (internet, téléphone, mail, etc.), portés conjointement par Choose Paris Region et le Comité Régional du Tourisme, pour l'accueil des nouveaux franciliens, étudiants et actifs permettant d'avoir un point d'entrée simple et une orientation vers les interlocuteurs pertinents.	<i>Moyen Terme</i>
	Réaliser un guide « S'installer et Vivre en Île-de-France » à destination des talents.	
Action 5 :	Favoriser l'émergence d'une offre sur les « pied-à-terre » à destination des populations habitant en dehors de l'Île-de-France, mais devant s'y rendre régulièrement pour le travail. Mettre en place des espaces de co-living pour rapprocher les lieux d'habitation des lieux de travail (offre hybride bureaux / logements).	<i>Moyen Terme</i>
Action 6 :	A proximité des lieux de formation, d'activités et de recherche, favoriser l'implantation de logements prévus pour des cibles différentes afin de leur apporter des services/prestations dédiées (haut-débit, ...) et des montants de loyers plafonnés permettant de maintenir en Île-de-France les talents de demain.	<i>Moyen et long terme</i>
Action 7 :	Identifier au sein de chaque bassin d'emploi les sites particulièrement attractifs (pour les salariés et leurs familles) et les services à promouvoir ou à développer - dont ceux portés par l'ESS - tout en définissant un plan de communication à porter par les acteurs du bassin d'emploi.	<i>Moyen terme</i>
Action 8 :	Poursuivre les actions visant à inciter les jeunes professionnels de santé à s'installer sur le territoire et améliorer leurs conditions de vie : bourses d'aide à l'installation pour les étudiants en formation kinésithérapie et maïeutique, prêt à taux 0% pour permettre aux jeunes professionnels de santé d'ouvrir un cabinet médical à l'issue de leurs études, financement de logements locatifs intermédiaires, la création d'un centre d'appels téléphoniques et une application permettant aux professionnels de santé d'échanger avec des psychologues.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 9 :	Construire un accompagnement « qualité de vie au travail » à destination des entreprises franciliennes, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies, et ajouter la notion d'effort en QVT comme critère d'analyse des dossiers de la Gamme Up.	<i>Moyen Terme</i>
Action 10 :	Poursuivre le déploiement du plan d'investissement de 6 Mds€ dans les lycées à horizon 2028. Ce plan pluriannuel révisé veut répondre à un double objectif : d'une part rénover un tiers des 461 établissements de la région, d'autre part anticiper la hausse des effectifs des jeunes en âge d'aller au lycée, qui devraient passer de 30 000 à 40 000 d'ici 2030.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 11 :	Tisser des partenariats avec des pays, régions et universités à l'étranger et proposer des systèmes de bourse (étude, emploi, logement) pour attirer davantage d'étudiants étrangers en collaboration avec l'Etat.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 12 :	Etudier l'opportunité de réaliser un grand projet « rives de Seine » pour attirer les talents et renforcer leur attachement à la Région, au-delà des mesures qui s'adressent aux familles. L'objectif serait de valoriser la Seine pour en faire un élément central de l'attractivité de la Région, en procédant à des aménagements visant à en faire un lieu de promenade, un axe de mobilité douce, un espace festif, ... en fédérant les initiatives locales pour leur donner une visibilité globale et en réalisant des investissements à impact comme des tunnels routiers. La Seine est en effet un excellent vecteur d'incarnation de la région à l'international. Il ne s'agirait pas de chasser des bords de Seine les activités économiques, mais plutôt procéder à des aménagements visant à les valoriser, comme cela a pu être réussi par	

exemple pour les dockslands de Londres. L'aménagement des grands moulins de Corbeil-Essonnes ou de la Marina de Cormeilles-en-Parisis illustrent parfaitement les potentialités d'une telle politique d'aménagement des bords de Seine. En outre, la démarche pourrait être étendue aux affluents de la Seine.

Axe	5. RESTER UNE REGION ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES TALENTS
Sous-axe	5.4 – Intégrer les nouveaux modes de travail

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Une région pionnière en matière d'intégration des nouveaux modes de travail.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Le développement du télétravail facilite la délocalisation des entreprises hors Île-de-France.

Constat 2 : Les franciliens ont de plus en plus recours à l'emploi indépendant (536 000 travailleurs indépendants en 2015, 1 emploi sur 10³⁸, soit plus que la moyenne nationale).

Constat 3 : Les tiers lieux-ont essaimé en Île-de-France ces dernières années, mais sont inégalement répartis sur le territoire (900 à 1000 tiers-lieux, essentiellement à Paris, dans les départements 92, 93 et 94).

Constat 4 : Les nouvelles technologies font évoluer structurellement les modes de travail.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Assurer l'accompagnement des entreprises et des salariés dans l'évolution des modes de travail et notamment à la digitalisation.

Enjeu 2 : Démocratiser les nouvelles technologies et innovations (IA, machine learning, internet des objets) au profit des TPE-PME et ETI.

Enjeu 3 : Tirer parti du développement du télétravail et accompagner l'emploi indépendant.

Enjeu 4 : Densifier et améliorer l'offre de tiers-lieux sur le territoire, notamment en grande couronne et dans les quartiers prioritaires.

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 : Etendre le plan IA en faveur d'autres technologies révolutionnant les modes de former, produire et travailler (internet des objets, machine learning, etc.).

Moyen terme

Action 2 : Sensibiliser les entrepreneurs aux nouvelles attentes des salariés au travers d'instances régionales telles que Paris Region Business Club, ou grâce aux partenariats avec les chambres consulaires.

Court terme

Action 3 : Soutenir et promouvoir le développement de l'offre de tiers-lieux en participant aux investissements nécessaires à leur création, en favorisant leur mise en réseau, et en accompagnant les territoires prioritaires (ZRE, zones rurales et QPV) dans la définition de leurs besoins.

Court terme

Identifier dans ces tiers-lieux des ambassadeurs de l'ESS sur les territoires (1 par département ou par bassin d'emploi et de formation) afin d'être identifié comme

³⁸ Les transformations de l'économie francilienne, Institut Paris Région, 2021

personne « ressources » pour l'ESS localement (information, formation, rencontres, événements, etc.) et intervenir en lien avec la CRESS.

Action 4 : **Promouvoir et accompagner le développement du travail indépendant**, notamment par le soutien à la création d'entreprises.

Etudier avec la CMA Île-de-France la possibilité d'**appui à la reconversion professionnelle de cadres dans l'artisanat**.

Court terme

Action 5 : **Sensibiliser et promouvoir les avantages et les offres locales en matière de télétravail et de coworking auprès des entreprises.**

Court et moyen terme

Axe	5. RESTER UNE REGION ATTRACTIVE POUR LES ENTREPRISES ET LES TALENTS
Sous-axe	5.5 – Accompagner les grands projets d'infrastructure et capitaliser sur leur développement

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Premier pôle multimodal européen (ferroviaire, portuaire, aérien, routier).

Ambition 2 : Territoire européen le mieux connecté au numérique en Europe (fibre et 5G).

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Un réseau de transports complet relié au reste de l'Europe et du monde (un réseau de routes parmi les plus denses d'Europe avec 25 000 km de routes dont 800 km d'autoroutes, 3 aéroports internationaux dont Paris-CDG 2^{ème} en Europe, 7 gares TGV, le port Haropa) et l'un des plus denses du monde pour les transports quotidiens (218 gares Transilien 243 gares RER, 303 gares de métro, 1742 lignes de bus ...). Toutefois, une amélioration des transports du quotidien est attendue.

De nombreux grands projets sont en cours dans le cadre du Grand Paris Express pour constituer un réseau plus maillé par des gares d'interconnexion entre les lignes en radial et les rocades (200 km de lignes de métro et 68 gares supplémentaires).

Constat 2 : Alors que la 5G est en cours de déploiement, il existe une bonne couverture 4G malgré quelques manques (13 sites en zones blanches en 2019, situées en grande couronne). Concernant la fibre, la couverture généralisée du territoire devrait être atteinte en 2023, mais des disparités existent encore, avec une meilleure connexion à Paris, dans l'ouest et dans la petite couronne.

Constat 3 : Le développement de certaines filières nécessite la présence d'infrastructures spécifiques (studios de cinéma, laboratoires, aéroports et héliports, circuits ...).

Constat 4 : La localisation de certaines infrastructures se heurtent régulièrement à la disponibilité foncière ou à leur acceptabilité par le territoire.

Constat 5 : L'organisation d'une armature logistique durable est un enjeu très fort pour l'économie (développement du e-commerce, réindustrialisation, etc.) et la vie urbaine régionale. La logistique francilienne dépend toujours à 90 % du mode routier et il est impératif de mettre en place des systèmes intégrés de logistique fluviale - ferrée - routière.

Constat 6 : Les centres commerciaux régionaux, au nombre de 15 sur le territoire de l'Île-de-France, dont 1 à Paris, représentent 8 % des centres commerciaux mais près de 27 % de la surface commerciale disponible sur l'ensemble des centres commerciaux franciliens, ce qui représente 1 400 000 m² sur les 5 300 000 m² recensés. Avec plus de 2 millions de m² de projets en Île-de-France, il semble évident que la question des centres commerciaux ne peut être mise de côté dans le SRDEII, impactant la structuration de l'armature commerciale francilienne.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Développer les infrastructures stratégiques sur le territoire francilien.

Enjeu 2 : Améliorer l'acceptabilité des grands projets d'infrastructure et leur financement.

Enjeu 3 : Rendre plus performants et écologiques les infrastructures existantes et futures du territoire.

Enjeu 4 : Renforcer la connexion et la vitesse numérique.

- Enjeu 5 :** Organiser une armature logistique durable.
- Enjeu 6 :** Analyser les extensions et nouveaux projets commerciaux à l'échelle régionale.
- Enjeu 7 :** Capitaliser sur nos plateformes aéroportuaires, à la fois vecteur d'activité économique et d'attractivité pour l'Île-de-France, ainsi qu'atout majeur et facteur différenciant à l'échelle nationale, européenne et internationale.

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1	<p>Tenir le calendrier du Grand Paris Express, qui avec 200 km de lignes et 68 gares (dont 80 % de correspondance) rapprochera notamment les franciliens de l'emploi, de l'enseignement et de la formation.</p> <p>Renforcer l'accessibilité des espaces économiques et des services aux entreprises aux salariés, prioritairement par des mobilités durables.</p>	<i>Court, moyen et long terme</i>
Action 2 :	Porter une attention particulière à l'aménagement des quartiers des gares du GPE en mixant les fonctions, notamment celles relevant de l'activité économique et contribuant à la vie de la cité.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 3 :	Identifier les infrastructures et projets d'infrastructures stratégiques (data center, circuits, aérodromes, lycées internationaux...) et les promouvoir sur le territoire francilien via les outils de marketing territorial.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 4 :	Accompagner la forte dynamique de rénovation et de modernisation des lieux d'affaires touristiques, de la Porte de Versailles aux sites régionaux (Issy-les-Moulineaux, Versailles, etc.).	<i>Court et moyen terme</i>
Action 5 :	Créer un outil d'analyse des créations / extensions / rénovations des espaces commerciaux de niveau régional et national pour en optimiser le fonctionnement et minimiser l'impact sur l'armature commerciale de proximité.	<i>Moyen terme</i>
Action 6 :	Etablir une cartographie partagée du foncier disponible public et privé avec les territoires et les acteurs de l'aménagement pour le développement d'infrastructures stratégiques pour le développement économique du territoire, en lien avec les travaux du futur SDRIF-E.	<i>Moyen terme</i>
Action 7 :	Investir dans des infrastructures favorisant la transition écologique (tiers-lieux, productions d'énergies décarbonées...) et l'économie circulaire (usines de recyclage...), notamment via la SEM IdF et en appui des structures de l'ESS.	<i>Long terme</i>
Action 8 :	S'appuyer sur la future stratégie régionale fret (nouveau volet prévue en 2022) pour : renforcer la connaissance du fonctionnement du système régional et de ses flux / accompagner les évolutions des chaînes logistiques pour accélérer la mise en place d'une logistique multimodale, décarbonée et compétitive / intégrer le fret et la logistique dans la planification régionale / Valoriser l'écosystème par des actions de formation et d'animation.	<i>Moyen terme</i>
Action 9 :	Poursuivre le soutien à l'aménagement numérique et au déploiement du haut débit pour homogénéiser le réseau, notamment auprès des sites isolés, et soutenir l'interconnexion des réseaux d'initiative publique.	<i>Long terme</i>

- | | | |
|--------------------|--|----------------------------|
| Action 10 : | Préserver, développer et moderniser les capacités de tournage en Île-de-France et les formations liées, ainsi que la souveraineté des entreprises du secteur. | <i>Moyen et long terme</i> |
| Action 11 : | S'appuyer sur le domaine de Villarceaux pour en faire une villa Medici Francilienne de façon à accueillir en résidence des talents (notamment étrangers) dans le domaine de la culture. | <i>Moyen et long terme</i> |
| Action 12 : | Etudier avec les acteurs économiques, institutionnels et territoriaux concernés, la pertinence de définir une stratégie propre et dédiée , sur le développement, l'attractivité et la valorisation des plateformes aéroportuaires franciliennes , et filières associées. | |

Vallée de la Seine

La vallée de la Seine (au sens du périmètre du CPIER) s'étend sur **27 850 km²**, un peu moins que la Belgique (30 000 km²) et plus que la Macédoine (26 000 km²), et compte près de **11 millions d'habitants**. Au-delà de la parenté géographique des territoires, influencée par la vallée et l'estuaire de la Seine, de **nombreux liens se sont construits entre l'Île-de-France et la Normandie** qui se traduisent aujourd'hui par :

- Une complémentarité économique forte entre plateformes productives normandes et centre de décision franciliens, mais aussi via des pôles de compétitivité innovants (Nov@log, Moveo, Cosmetic Valley) ;
- Une intégration portuaire via Haropa qui doit contribuer à renforcer une efficacité logistique en devenant (projet Seine Gateway[®], porté par l'AURH) ;
- Une fréquentation touristique qui fait apparaître des parcours articulés à la vallée de la Seine et au littoral normand ;
- Un écosystème interdépendant, la Seine étant une continuité écologique d'échelle nationale ;
- Un système de mobilités routières et ferroviaires, dont plusieurs projets, au premier rang desquels la Ligne Nouvelle Paris Normandie, doivent venir améliorer la fiabilité et la rapidité.

L'enjeu est ici de **renforcer, de consolider et de développer cette intégration interrégionale**, afin de permettre un **développement économique intelligent de la vallée**, apportant **emplois et qualité de vie** aux **habitants**, tout en **préservant un écosystème riche mais fragile**.

Les **grandes orientations** communes et envisagées sont les suivantes :

- Travailler sur **l'attractivité** de la vallée et sa stratégie de **marketing territorial** ;
- **Consolider le tissu industriel** (logistique, automobile, aéronautique, nouveaux matériaux, santé, numérique) et logistique de la Vallée de la Seine.
 - Développer les coopérations entre filières afin de conforter les dynamiques collectives et faciliter l'émergence de projets, en particulier dans le tissu de PME-PMI ;
 - Accompagner les mutations économiques et industrielles des entreprises et territoires et anticiper les changements stratégiques de la Vallée de la Seine (nouvelles implantations et décarbonation) ;
 - Appuyer la consolidation du système logistique, notamment via la digitalisation ;
 - Rapprocher les équipes de recherche normandes et franciliennes, sur des projets de modernisation et d'innovation.
- **Développer la filière hydrogène**, en s'appuyant sur une production décarbonée et/ou verte d'électricité. Une coopération entre les régions Normandie et Île-de-France et la construction d'une stratégie d'ensemble sont essentiels pour garantir une cohérence des initiatives publiques :
 - Identification des sites potentiels de production ;
 - Conception du système de transport et de distribution ;
 - Associer à cette action certains organismes publics ou parapublics comme d'HAROPA, Île-de-France Mobilités et Aéroports de Paris.
- Renforcer le potentiel économique à travers **le développement touristique et culturel** : la valorisation touristique de la Vallée de la Seine suit un objectif de création de valeur ajoutée pour les territoires et les acteurs du tourisme, par des actions interrégionales diversifiées et complémentaires. L'ambition est la diversification de l'offre au retour de la crise, en matière de :
 - Tourisme culturel ;
 - Déplacements doux (ex : lancement de la Seine à vélo en mai 2021) avec la mise en valeur et la redécouverte des berges de la Seine et des territoires environnants ;
 - Relance de la croisière, maritime et fluviale, après sa suspension en 2020, avec la question de l'aménagement des berges ou des haltes fluviales et des offres touristiques.

GRANDS INDICATEURS DE SUIVI ENVISAGES SUR L'AXE 5

Les actions listées précédemment, dans cet axe stratégique, feront l'objet d'un suivi opérationnel d'avancement et de réalisation. Par ailleurs, les indicateurs suivants sont envisagés en plus, pour suivre la performance et informer la pertinence de l'action de la Région et de ses partenaires, sur les différentes thématiques couvertes. Toutefois, cette base initiale pourra être revue ou enrichie, notamment à l'issue de la première année, pour s'assurer de suivre les indicateurs les plus utiles et pertinents :

#	Thématique	Indicateur	Fréquence	Produit par
5.01	5.1 – Attractivité	Volumes et montants des IDE (Investissements Directs Etrangers) en IDF	Annuelle	INSEE
5.02	5.1 – Attractivité	Rang de l'IDF parmi les régions de France en matière de volume d'investissement	Annuelle	A définir
5.03	5.1 – Attractivité	Solde migratoire de l'IDF	Annuelle	A définir
5.04	5.1 – Attractivité	Evolution de l'emploi par CSP et par niveau de qualification	Annuelle	A définir
5.05	5.2 – Grands événements et tourisme d'affaires	Chiffres du tourisme : nombre de touristes d'affaires et de touristes d'agrément	Annuelle	A définir
5.06	5.2 – Grands événements et tourisme d'affaires	Nombre de salons internationaux et leur fréquentation	Annuelle	A définir
5.07	5.3 – Qualité de vie	Mesure de la qualité de l'air	Annuelle	Airparif
5.08	5.3 – Qualité de vie	Mesure des nuisances sonores	Annuelle	Bruitparif
5.09	5.5 – Nouveaux modes de travail	Nombre de projets de tiers-lieux soutenus par la Région	Annuelle	Région
5.10	5.5 – Infrastructures	Classement parmi les pôles multimodaux européens (ferroviaire, portuaire, aérien, routier).	Annuelle	A définir
5.11	5.5 – Infrastructures	Classement des territoires européens en termes de connexion au numérique (fibre et 5G).	Annuelle	A définir

SRDEII 2022-2028

AXE 6

SIMPLIFIER, MODERNISER ET RENFORCER LA COORDINATION DE
L'ACTION PUBLIQUE AU BENEFICE DE L'ÎLE-DE-FRANCE, DE SES
TERRITOIRES ET DE SES ENTREPRISES

INTRODUCTION

L'enquête réalisée auprès des acteurs économiques franciliens - dans le cadre de l'élaboration du SRDEII - a mis en évidence un besoin de **travailler davantage en réseau** et de **favoriser les mises en relation et les coopérations** au service du développement économique de l'Île-de-France. Cette volonté de coopération s'inscrit dans une expression plus large d'un besoin de « **faire territoire** » et de développer un **sentiment d'appartenance à l'Île-de-France**.

Nombreux sont les acteurs économiques (CCI, CMA, MEDEF, CPME, etc.) et les collectivités territoriales infrarégionales à porter des actions en direction des entreprises, directement ou par le biais d'organismes associés, soit au titre de leur compétence en matière de développement économique (Région, EPCI, Métropole du Grand Paris), soit de compétences connexes (Département au titre de la cohésion territoriale et de la promotion des solidarités ou du tourisme) ou de la clause de compétence générale (commune). La plupart de ces interventions co-existent en méritant d'être mieux coordonnées, conduisant à doubler des actions, à sur-solliciter les entrepreneurs et à rendre difficilement l'identification des rôles et des missions de chacun des acteurs auprès des entreprises. La gouvernance territoriale et les coopérations entre acteurs constituent un facteur de développement économique au même titre que les investissements en éducation, infrastructure, innovation, etc. Il **apparaît donc impératif de rechercher la rationalisation des politiques publiques et la synergie plus forte des acteurs du développement économique, notamment en matière d'accompagnement et de financement des entreprises**. C'est ce à quoi s'emploieront la **nouvelle gouvernance du SRDEII**, associant désormais les partenaires développement économique et de l'innovation, les territoires et les entreprises, **mais aussi les bassins d'emploi et de formation**, renforcés dans leur rôle de coordination territoriale.

Le SRDEII est la stratégie en matière de développement économique et d'innovation de l'ensemble des acteurs régionaux et chacun doit œuvrer à mettre en place les orientations stratégiques et les actions définies collectivement.

Pour déployer le SRDEII au plus près des besoins et des attentes des acteurs privés, **la Région a déjà innové en systématisant la co-construction de ses politiques publiques**, notamment en travaillant étroitement avec le réseaux d'entreprises (par ex. Club ETI Île-de-France, sondage auprès des entreprises du PRBC sur les actions à mettre en place), en concertant les acteurs pour élaborer des stratégies filières et en confiant le copilotage de celles-ci à des personnalités qualifiées (ex. smart santé, smart Aerospace, plan quantique, etc.), ou encore en coorganisant des challenges avec des grandes entreprises (Dassault, SNCF, etc.) pour les mettre en relation avec des start-ups et répondre ainsi aux grands enjeux de demain. Cette démarche de dialogue s'est renforcée avec la pandémie, la Région ayant été à l'initiative de multiples échanges avec les territoires, les opérateurs publics et privés et les entrepreneurs afin de construire les réponses à apporter aux entreprises et les faire connaître. **Le SRDEII doit permettre de donner une impulsion supplémentaire à ce dialogue pour rendre cette démarche d'association des partenaires plus puissante, à toutes les étapes de nos actions (co-construction, pilotage, déploiement et évaluation) et pour rendre nos actions mieux connues de nos concitoyens.**

Dans cet état d'esprit, la Région souhaite également **mobiliser davantage de cofinancements publics et privés** sur les actions déployées par le SRDEII pour leur donner plus d'ampleur et de visibilité auprès des entrepreneurs. Enfin, des **partenariats publics plus ambitieux et plus efficaces** avec notamment l'Etat, Bpifrance, la Banque des territoires, les Chambres consulaires, les territoires, ... **doivent être mis en place au profit de la réussite des ambitions franciliennes.**

Afin de renforcer la notoriété et la compréhension, par nos concitoyens et nos entrepreneurs, des acteurs en matière de développement économique et d'innovation, d'améliorer la connaissance des entreprises sur les actions franciliennes, et de contribuer à la dynamique entrepreneuriale de l'Île-de-France, **les acteurs régionaux doivent engager un plan de communication ambitieux et partagés auprès des cibles du SRDEII**. Bon nombre d'entreprises ne connaissent pas les aides régionales ou les appuis dont elles peuvent bénéficier pour accompagner leur croissance, engager leur transition écologique, booster leur impact social ou faire face à leurs difficultés. **Il est impératif « d'aller au contact » de ces entreprises, notamment dans les territoires dits fragiles.**

Cette communication doit impérativement s'accompagner d'un **pacte de simplification et de modernisation en direction des entreprises**. La simplification permet un gain de temps et des économies par la réduction des charges administratives ainsi qu'une meilleure sécurisation de l'environnement légal des entreprises. Au-delà du faire savoir,

simplifier l'accès des aides doit donc guider l'action de tous acteurs franciliens, au premier rang desquels le tandem Région – EPCI/EPT et les opérateurs financiers. Le développement des technologies numériques et de l'intelligence artificielle permet aujourd'hui d'apporter des réponses innovantes à des problématiques de partage d'informations pour simplifier la vie des entreprises et tendre vers une plateforme commune de dépôt des dossiers et un dossier unique. Ce pacte de simplification doit aussi conduire à **moderniser l'image de l'administration vis-à-vis des entreprises**.

Au-delà de la communication sur les aides et les appuis, il est nécessaire de **tisser une relation de proximité avec les chefs d'entreprises** (réactivité et pertinence des réponses aux questions sur l'état d'avancement d'une demande d'aide, orientation qualifiée vers un partenaire compétent). **La qualité de cette « relation-client » entre les acteurs régionaux et les entreprises sera un indicateur-clé du SRDEII, tout comme la création d'emplois et l'impact territorial et écologique.**

Enfin, nous évoluons dans un monde plus incertain et plus agité, dans lequel des crises (sanitaire, économique, environnementale, etc.) peuvent survenir rapidement et à tout moment. Les analystes économiques travaillent prioritairement sur l'étude de la situation et nous manquons d'analyse de fonds sur les grandes transformations qui impactent l'économie francilienne à court, moyen et long terme. Il est impératif de **renforcer notre capacité d'analyse afin de pouvoir anticiper les transformations de l'économie francilienne à venir.**

Cet axe stratégique du SRDEII est donc structuré autour des 4 thèmes suivants :

- 6.1. Pour une gouvernance renouvelée, active et partenariale de l'action économique régionale
- 6.2. Pour une Région ancrée et proche des territoires, capitalisant sur la mobilisation et la coopération des acteurs publics pendant la crise covid
- 6.3. Un Pacte de simplification pour les entreprises, partagé avec les collectivités franciliennes et les opérateurs financiers : des engagements et des résultats concrets
- 6.4. Suivre et évaluer l'action économique régionale en s'appuyant sur des outils d'aide au pilotage renforcés

Ils comprennent notamment les actions suivantes :

- **Mettre en place une gouvernance partagée du SRDEII**, qui associe toutes les parties prenantes de l'action publique régionale, s'appuyant sur trois collèges d'acteurs pour piloter et déployer le SRDEII : un collège **entreprises**, un collège des **partenaires** du développement économique et de l'innovation et un collège des **territoires**.
- **Créer un réseau des développeurs économique franciliens** afin de renforcer les échanges d'informations et partager des bonnes pratiques sur des sujets à enjeux.
- **Faire des EPCI-EPT des co-pilotes des bassins d'emplois et de formation** au même titre que l'Etat et la Région.
- **Mettre en place à l'échelle régionale une interface unique de dépôt des dossiers de demandes d'aides** (par les entreprises) et une **généralisation du « dites-le nous une fois »** en poursuivant la modernisation de **Mesdémarches.fr**.
- **Créer un réseau d'analyse et de prospective francilien** afin de produire un baromètre de la situation de l'économie francilienne et suivre / anticiper les grandes transformations qui ont un impact sur l'économie francilienne en fédérant les expertises franciliennes.

Axe	6. SIMPLIFIER, MODERNISER ET RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU BENEFICE DE L'ÎLE-DE-FRANCE, DE SES TERRITOIRES ET DE SES ENTREPRISES
Sous-axe	6.1 – Pour une gouvernance renouvelée, active et partenariale de l'action économique régionale

PRINCIPALES AMBITIONS

Ambition 1 : Faire du SRDEII la stratégie régionale de développement économique et d'innovation de l'ensemble des acteurs franciliens.

Ambition 2 : Mettre en œuvre une gouvernance partagée du SRDEII reposant sur 3 piliers partenariaux : entreprises – grands acteurs – territoires.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : La gouvernance du SRDEII 2016/2021 #Leader a été régulière dans la durée et a permis d'associer les grands acteurs au déploiement de la stratégie régionale, aux niveaux politique et technique.

Constat 2 : Important de capitaliser sur les relations tissées durant la stratégie #Leader et pendant la crise sanitaire par la Région avec les entreprises (Paris Region Business Club, Club ETI, etc.) et les territoires (fonds résilience, réseau#leader, etc.), il apparaît plus que pertinent d'associer plus fortement ces acteurs à la gouvernance du SRDEII.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Le SRDEII ne doit pas être une simple liste de mesures, mais le cadre pour une coordination renforcée entre acteurs économiques. Il est essentiel de travailler en synergie pour que le SRDEII soit le vecteur d'articulation entre les différents leviers d'action de la Région, de l'Etat, des territoires et des acteurs économiques.

Enjeu 2 : Le SRDEII doit être un véritable outil de gouvernance en précisant toutes les modalités de coordination entre les acteurs économiques. Il faut donc renforcer les mécanismes de coordination dans la phase de mise en œuvre du SRDEII en embarquant tous les acteurs économiques dans le schéma.

Enjeu 3 : La représentation des entreprises et des territoires doit être renforcée dans la gouvernance du SRDEII pour s'assurer de la bonne adéquation de la stratégie avec les attentes et les besoins de ceux-ci.

Enjeu 4 : Les représentants des forces vives du territoire doivent être pleinement associés dans une logique de dialogue social renforcé.

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 : La Région, pilote, coordonne et anime le déploiement opérationnel du SRDEII, document de programmation prescriptif, dans le cadre de la gouvernance détaillée ci-après. *Court terme*

Action 2 : Une gouvernance partagée, qui associe toutes les parties prenantes de l'action publique régionale, s'appuyant sur trois collèges d'acteurs pour piloter et déployer le SRDEII : *Court terme*

- Un collège Entreprises (représentatif du tissu économique), un collège des partenaires³⁹ du développement économique et de l'innovation et un collège des territoires (avec un représentant par bassin d'emploi et de formation, la MGP et les agences départementales de développement économique). Ces

³⁹ Etat – Préfecture de région et DRIEETS –, Banque de France, Business France, Caisse des dépôts, CEA, CCI Paris Île-de-France, CPME Île-de-France, CRESS, CRMA Île-de-France, EPFIF, INRIA, Institut Curie, MEDEF Île-de-France, Ordre des experts comptables, Pôle Emploi, Pôles de compétitivité, etc.

3 collèges, réunis chaque semestre, auront une triple mission : s'assurer de la **performance opérationnelle** des actions conduites dans le cadre du SRDEII et de leur **adéquation aux besoins des entreprises et des territoires**, être **force de propositions** (notamment auprès de l'exécutif régional), et participer au **suivi et à l'évaluation** du SRDEII. Ces collèges interviennent auprès des services de la Région et de la Vice-présidente en charge du développement économique et de l'innovation ;

- Ces collèges, propres à la gouvernance du SRDEII, interviennent en complémentarité des instances placées auprès de la Présidente et des vice-présidentes tels que la Conseil stratégique pour l'attractivité et l'emploi, le Comité des partenaires de l'économie sociale et solidaire, ou encore le Conseil stratégique pour le design.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du suivi des Domaines d'innovation stratégique (DIS) de la stratégie de spécialisation intelligente, les acteurs franciliens de la recherche et du transfert de technologie seront également associés en tant que parties prenantes de l'écosystème territorial de la recherche et innovation.

Action 3 : Pérenniser la démarche d'associer systématiquement les territoires, les opérateurs publics et privés et les entrepreneurs dès l'élaboration de politiques publiques ou de dispositifs d'aides. Dans ce cadre, la Région pourra mobiliser des solutions, de type plateforme (ex. : Bluenove), spécialisées en **intelligence collective massive** et engagées activement dans la civic tech pour **associer et interroger les parties prenantes des politiques publiques franciliennes**.

Court et moyen terme

Action 4 : Associer les représentants des salariés et des entreprises en consultant régulièrement le CESER et le CREFOP, afin de renforcer le dialogue avec les représentants des forces vives du territoire.

Court et moyen terme

Axe	6. SIMPLIFIER, MODERNISER ET RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU BENEFICE DE L'ÎLE-DE-FRANCE, DE SES TERRITOIRES ET DE SES ENTREPRISES
Sous-axe	6.2 – Pour une Région ancrée et proche des territoires, capitalisant sur la mobilisation et la coopération des acteurs publics pendant la crise covid

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 : Lever les freins existant au développement économique francilien par une coordination renforcée entre la Région, les acteurs publics, Etat, collectivités, Métropole du Grand Paris, établissements publics (CDC, BDT, Bpifrance, ...) et les grand partenaires (chambres consulaires, experts-comptables, ...).
- Ambition 2 : Donner une ambition beaucoup plus forte, stratégique et opérationnelle, au tandem Région – Intercommunalité.
- Ambition 3 : Œuvrer pour une coordination systématique, quand cela est possible, afin de donner une dimension opérationnelle forte à la coopération entre les acteurs.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 : La gouvernance territoriale et les coopérations entre acteurs constituent un facteur de développement économique au même titre que les investissements en éducation, infrastructure et innovation, etc.
- Constat 2 : De multiples coopérations existent entre les acteurs franciliens, mais elles pourraient être renforcées et plus organisées afin d'être sources de développement pour le territoire.
- Constat 3 : Les dernières lois ont renforcé deux niveaux d'actions publiques en matière de développement économique : la Région et l'intercommunalité. Même si des actions communes ont été mises en place (entrepreneuriat, fonds résilience, bassins d'emploi et de formation, etc.), le tandem Région – Intercommunalité reste à affirmer en Île-de-France sur le champ du développement économique.
- Constat 4 : Les relations techniques entre l'Etat et la Région méritent d'être plus régulières et organisées.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 : Capitaliser sur les pratiques mises en œuvre pendant la période de crise pour renforcer et organiser les relations entre les acteurs de premier rang : la Région, l'Etat, les territoires et les chambres consulaires, etc.
- Enjeu 2 : Donner un cap ambitieux et opérationnel à chaque collaboration entre partenaires à horizon 2030.
- Enjeu 3 : Ancrer territorialement l'action du SRDEII avec la poursuite de la dynamique des bassins d'emploi et de formation.
- Enjeu 4 : Renforcer la coordination du service public de l'emploi régional en matière de formation professionnelle, enjeu essentiel pour répondre aux besoins des entreprises.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 : Renforcer les relations du tandem Région-EPCI/EPT autour de projets de développement économique communs, cohérents avec les priorités régionales et celles des territoires :
 - Créer un réseau des développeurs économique franciliens afin de renforcer les échanges d'informations (dispositifs d'aides aux entreprises, évènements en direction des entreprises, évolutions législatives, reporting, etc.) et partager des bonnes pratiques sur des sujets à enjeux (financement des

Court et moyen terme

entreprises, circuits courts et consommation locale, égalité homme-femme, RSE, ESS, transitions écologique et numérique, IA, cybersécurité, etc.).

- **Tester et expérimenter avec des EPCI-EPT volontaires des actions innovantes et de nouvelles modalités de faire**, plus agiles, pour répondre aux besoins des entreprises, notamment dans le cadre des Zones de Reconquête Economique.
- **Organiser des revues de projets trimestrielles EPCI - Région.**
- **Associer les EPCI-EPT au process d'instruction des aides aux entreprises.**

Action 2 : **Coordonner nos forces et nos initiatives avec tous les acteurs publics locaux volontaires, en fonction de leur champ de compétences.**

- **Développer les collaborations entre la Région et la Métropole du Grand Paris et les EPT qui la constituent, notamment sur :**
 - La promotion à l'international de la dynamique du Grand Paris, élément essentiel de l'attractivité de l'Île-de-France ;
 - Le déploiement renforcé de stratégies d'achats au sein des collectivités territoriales intégrant l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire comme des paramètres importants de choix ;
 - L'accompagnement des entreprises du secteur de la construction dans leurs adaptations aux exigences environnementales et sociales, en vue d'une plus forte résilience ;
 - La sensibilisation et le renforcement de la cybersécurité des collectivités territoriales et des entreprises ;
 - L'expérimentation et le déploiement des innovations, levier de rebonds pour les territoires ;
 - Le rééquilibrage territorial économique au bénéfice des territoires qui connaissent un déficit d'investissement publics et privés ;
 - Le soutien à l'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat à l'échelle locale ;
 - L'appui à l'ESS.

→ Les modalités de collaboration seront précisées par voie de convention avec la Région.
- **Les Départements, des acteurs essentiels du développement des territoires, dont les compétences, expertises et ressources sont incontournables sur :**
 - Leurs compétences exclusives ou partagées : insertion professionnelle, solidarité territoriale, tourisme, aménagement, transport, politique de la ville, ruralité, etc. ;
 - Le financement des agences de développement ;
 - Des objets plus spécifiques : aides à l'exploitation des salles de cinéma, aides aux professionnels de santé, commercialisation et transformation de produits agricoles, de la forêt et de la pêche, etc.
- **Mobiliser les agences de développement départementales autour de plusieurs missions prioritaires :**
 - L'attractivité des entreprises et des talents en lien avec Choose Paris Region ;
 - L'information sur les aides mobilisables auprès des entreprises et l'orientation qualifiée de celles-ci auprès des opérateurs pertinents ;
 - L'animation des bassins d'emploi et de formation ;
 - Le déploiement des zones de reconquête économique ;

- L'appui à l'ingénierie des EPCI ayant besoin d'un accompagnement en matière de développement économique et d'innovation ;
 - L'identification, la mobilisation et la mise sur le marché de foncier économique répondant aux standards des entreprises, etc.
→ Les modalités de collaboration seront précisées par voie de convention d'objectifs et moyens avec la Région.
- **Avoir des leviers d'efficacité opérationnelle communs avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France, en portant pour ambition commune :**
- Le soutien à l'entrepreneuriat par la création et la reprise d'entreprise, et plus globalement l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur cycle de vie (notamment sous forme de conseil) ;
 - L'accompagnement des transitions par l'appui à la transition écologique, le déploiement de la numérisation ou encore le soutien à l'industrie ;
 - La mobilisation du foncier, notamment productif, pour les entreprises ;
 - La mobilisation des leviers de croissance en soutenant le vecteur de l'international, en accompagnant l'innovation et le développement des entreprises (notamment les start-ups), en formant les talents et en facilitant le recrutement ;
 - La défense de notre souveraineté.
- **Mobiliser le partenariat entre la Région et la Chambre Régionale de l'Économie sociale et Solidaire (CRESS) au service de la stratégie de développement de l'ESS en Île-de-France :**
- La promotion et la valorisation de l'ESS en Île-de-France, grâce au rôle de la CRESS de "tête de réseau ESS" de référence ;
 - L'animation territoriale à l'échelle des bassins d'emploi et de formation, pour informer et accompagner les structures de l'ESS, sensibiliser les acteurs locaux et contribuer à la création de dynamiques de coopérations locales autour de l'ESS ;
 - La co-animation, en lien les partenaires régionaux, de temps forts permettant de donner à l'ESS francilienne une meilleure visibilité et répondre aux besoins de l'écosystème (Conférence Régionale de l'ESS, événements thématiques réguliers...);
 - Le partage de connaissances sur les évolutions de l'ESS en Île-de-France, grâce à l'Observatoire IDF de la CRESS, et le travail commun sur les grands enjeux de développement de l'ESS ;
 - L'aide à l'identification de lieux ambassadeurs et démonstrateurs de l'ESS sur les territoires.

Action 3 : Organiser la coopération et la coordination Etat-Région au service des projets économiques stratégiques et de l'emploi :

- **Renforcer les relations Etat – Région, notamment sur :**
- Le **renforcement de la coopération en matière de prévention des difficultés des entreprises**, notamment quand celles-ci touchent des entreprises stratégiques pour un territoire ou la Région afin de pouvoir proposer le cas échéant un appui public rapide et coordonné vis-à-vis des parties prenantes (CIRI régional) ;
 - Le **développement des efforts en matière de sécurité économique et numérique** (Conseil de défense économique régional) et d'intelligence économique ;

*Court et
moyen terme*

- La **coordination des actions sur les enjeux de souveraineté, d'innovation et de soutien aux filières stratégiques** ;
- La **promotion d'une organisation spatiale de la région francilienne qui contribue à maintenir son attractivité économique et résidentielle**, en privilégiant notamment le renouvellement urbain et la vitalité des centres urbains, le recyclage du foncier, la modernisation des centres d'activités économiques, commerciales et logistiques et les constructions plus sobres et en organisant le développement spatial des nouvelles filières (datacenters et logistiques durable) ;
- La **facilitation de l'implantation ou du développement de grands projets, porteurs de valeurs et créateurs d'emplois** pour l'Île-de-France.

Action 4 : **Poursuivre la dynamique des 25 bassins d'emploi et de formation (BEF)** : lancés en deux vagues à partir de 2018 à l'initiative conjointe de la Présidente et du préfet de Région, les bassins incarnent la dimension territoriale des politiques régionales de développement local. Les BEF permettront d'apporter une meilleure lisibilité des aides régionales et plus d'efficacité dans leur déploiement. S'appuyant sur une gouvernance politique et technique installée, les BEF ont notamment pour missions, en lien avec les EPT/EPCI et l'Etat local :

- **D'identifier et soutenir les projets stratégiques créateurs d'emplois et de valeurs pour le territoire** ;
- **Aider à la mobilisation des aides en matière de formation professionnelle, d'emploi, et de création – développement – difficulté des entreprises.**

Court terme

Action 5 : **Poursuivre et renforcer la coordination du service public de l'emploi régional en matière de formation professionnelle** : conformément aux nouvelles dispositions de la loi dite 3DS votées le 4 janvier 2021, **créer une instance régionale de coordination Région - Pôle emploi en matière de formation professionnelle.**

*Court et
moyen terme*

Action 6 : **Animer un « Comité d'orientation ETI » au sein du Club ETI Île-de-France** pour renforcer les relations entre les membres du Club et la Région.

*Court et
moyen terme*

Axe	6. SIMPLIFIER, MODERNISER ET RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU BENEFICE DE L'ÎLE-DE-FRANCE, DE SES TERRITOIRES ET DE SES ENTREPRISES
Sous-axe	6.3 – Un Pacte de simplification pour les entreprises, partagé avec les collectivités franciliennes et les opérateurs financiers : des engagements et des résultats concrets

PRINCIPALES AMBITIONS

- Ambition 1 :** S'appuyer sur Mesdemarches.fr pour déployer une interface de dépôt unique des demandes d'aides (des entreprises) qui réunisse tous les acteurs franciliens.
- Ambition 2 :** Créer un dossier unique pour toutes les demandes d'aides émanant des entreprises, partagé par tous les opérateurs franciliens (attribuant des aides), s'appuyant sur un coffre-fort numérique (« dites-le nous une fois »).

PRINCIPAUX CONSTATS

- Constat 1 :** La simplification permet un gain de temps et des économies par la réduction des charges administratives ainsi qu'une meilleure sécurisation de l'environnement légal des entreprises, grâce à une réglementation plus lisible et prévisible, tout en facilitant la vie des salariés.
- Constat 2 :** De nombreuses mesures de simplification ont été réalisées en direction des entreprises, notamment dans l'accès aux aides, mais des progrès sont encore possibles, passant par une volonté et une coordination renforcée des acteurs du développement économique régional.
- Constat 3 :** Plusieurs guichets existent pour informer les entreprises, qu'ils soient physiquement incarnés ou dématérialisés. La multiplicité de ces guichets nuit à la lisibilité de l'offre de services francilienne et à l'accès des aides par les entreprises.
- Constat 4 :** La clarification du rôle de chacun des acteurs et le partage d'informations entre eux, notamment dans l'accompagnement et le financement des entreprises, est encore très perfectible.
- Constat 5 :** Le développement des technologies numériques et l'intelligence artificielle permet aujourd'hui d'apporter des réponses innovantes à des problématiques de partage d'informations pour simplifier la vie des entreprises.

PRINCIPAUX ENJEUX

- Enjeu 1 :** Simplifier massivement l'accès des entreprises aux aides franciliennes en travaillant « l'expérience client ».
- Enjeu 2 :** Harmoniser et rapprocher les plateformes de dépôt des dossiers de demande d'aide pour tendre vers une plateforme commune et un dossier unique.
- Enjeu 3 :** Incarner, dans chaque bassin d'emploi et formation francilien, le rapprochement des acteurs pour offrir une réponse rapide et de qualité aux demandes des entrepreneurs.
- Enjeu 4 :** Aller au contact des entreprises franciliennes qui apparaissent stratégiques pour notre économie.
- Enjeu 5 :** Moderniser l'image de l'administration vis-à-vis des entrepreneurs.
- Enjeu 6 :** Mieux partager les informations sur les entreprises accompagnées et financées.

PRINCIPALES ACTIONS

- Action 1 :** Mettre en place à l'échelle régionale une interface unique de dépôt de dossier et une généralisation du « dites-le nous une fois » en poursuivant la modernisation de *Moyen et long terme*

	<p>Mesdémarches.fr, plateforme dématérialisée de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la Région. Etudier la faisabilité d'en faire la plateforme de dépôt unique de dossier d'aide pour toutes les collectivités franciliennes et les opérateurs régionaux attribuant des aides aux entreprises. Des interfaces seront développées avec les collectivités et acteurs volontaires de telle sorte que dans le respect du RGPD, les entreprises n'aient plus à communiquer plusieurs fois les mêmes pièces administratives.</p>	
<p>Action 2 :</p>	<p>Installer dans chaque bassin d'emploi et de formation une Maison de l'économie et de l'innovation d'Île-de-France, ancrée territorialement, en partenariat avec les territoires et les réseaux, répondant aux besoins et aux attentes des entreprises franciliennes.</p> <p>Ces Maisons ne sont pas des structures supplémentaires. Il s'agit de capitaliser sur les territoires et les réseaux existants qui disposent de lieux pouvant préfigurer et accueillir ces Maisons. Sur la base d'une offre de services à définir avec les territoires et les réseaux, ces Maisons ont vocation à regrouper l'ensemble des compétences attendues par les chefs d'entreprises pour apporter une réponse rapide et de qualité à leurs demandes. Les agents de la Région y assureront notamment des permanences pour informer les entrepreneurs sur les aides mobilisables et le montage des dossiers de demandes d'aides.</p>	<p><i>Moyen et long terme</i></p>
<p>Action 3 :</p>	<p>Elaborer une stratégie d'information et de promotion partagée avec les acteurs publics franciliens en direction des entreprises s'appuyant sur un plan de prospection (pour aller au contact des entreprises -nombreuses- qui ne comprennent et ne connaissent pas les aides) et une présentation segmentée de l'offre d'appui publique (aides, conseils, etc.), notamment via des webinaires.</p>	<p><i>Court et moyen terme</i></p>
<p>Action 4 :</p>	<p>Clarifier et organiser les rôles en matière d'aides aux entreprises en renforçant notamment la place des collectivités de proximité dans l'appui au montage des dossiers, en étudiant la faisabilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information coordonnée et ciblée des entreprises (réalisée par l'ensemble des acteurs : Région, services de l'Etat, EPCI-EPT-Agences, réseaux d'entreprises, chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, pôles de compétitivité, etc.) - Orientation qualifiée des entreprises sur les aides pertinentes (réalisée par les services de l'Etat, EPCI-EPT-Agences, chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, pôles de compétitivité, etc.) - Appui au dépôt du dossier de demande d'aide (réalisé par les EPCI-EPT-Agences, chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, etc.) - Instruction de la demande d'aide (réalisée par la Région) - Financement (réalisé par la Région) - Suivi-accompagnement dans la durée (réalisé par les EPCI-EPT-Agences, chambres consulaires, fédérations et syndicats professionnels, etc.) <p>→ La Région ne délèguera ni l'octroi ni l'instruction de ses aides. → Les EPCI-EPT qui le souhaitent pourront donner un avis technique sur les dossiers déposés pour apprécier l'impact territorial du projet et sa résonance avec les priorités du territoire</p>	<p><i>Court et moyen terme</i></p>
<p>Action 5 :</p>	<p>Engager - par la Région - une revue systématique de ses dispositifs d'aide dès 2022 en associant des entreprises à un comité de simplification qui se réunira chaque trimestre pour suivre l'avancement des démarches.</p>	<p><i>Court terme</i></p>
<p>Action 6 :</p>	<p>Engager - par la Région - un objectif de réduction des délais de réponse et de versement de ses aides. Les résultats seront suivis et communiqués.</p>	<p><i>Court et moyen terme</i></p>
<p>Action 7 :</p>	<p>Engager – par la Région – une accélération de la démarche client de l'administration au travers des journées d'immersion de ses agents dans les ETI (en lien avec le Club ETI Île-de-France).</p>	<p><i>Moyen terme</i></p>

Action 8 :	Mettre en place un reporting régulier des aides accordées et non accordées par la Région, accessible pour partie en open data, notamment en direction des partenaires territoriaux.	<i>Court et moyen terme</i>
Action 9 :	Faciliter l'accès aux fonds européens aux entreprises « à potentiel Europe » soutenues par les acteurs régionaux.	<i>Court et moyen terme</i>
	Assurer une complémentarité et l'intégration des priorités du SRDEII dans les AAP des Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) de la programmation 2021-2027 dans une logique d'effet levier.	
	Soutenir les PME via des instruments financiers dans le cadre des fonds européens structurels et d'investissement.	
	Renforcer le positionnement des acteurs franciliens sur les appels à projets européens clés pour les filières prioritaires en Île-de-France , et contribuant à notre souveraineté numérique et industrielle.	

Axe	6. SIMPLIFIER, MODERNISER ET RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION PUBLIQUE AU BENEFICE DE L'ÎLE-DE-FRANCE, DE SES TERRITOIRES ET DE SES ENTREPRISES
Sous-axe	6.4. – Suivre et évaluer l'action économique régionale en s'appuyant sur des outils d'aide au pilotage renforcés

PRINCIPALE AMBITION

Ambition 1 : Faire de l'Île-de-France une région experte et reconnue sur l'anticipation des transformations économiques.

PRINCIPAUX CONSTATS

Constat 1 : Nous évoluons dans un **monde plus incertain et plus agité**, dans lequel des crises (sanitaire, économique, environnementale, etc.) peuvent survenir rapidement et à tout moment.

Constat 2 : Les analystes économiques travaillent prioritairement sur l'étude de la situation et **nous manquons d'analyse de fonds sur les grandes transformations qui impactent l'économie francilienne** à court, moyen et long terme.

Constat 3 : L'urgence climatique et les objectifs ambitieux fixés par l'Etat et la Région conduisent à suivre précisément les résultats des politiques publiques et à les **évaluer**, notamment en matière de transition écologique des entreprises, de sobriété du foncier ou encore de renforcement de l'économie circulaire.

PRINCIPAUX ENJEUX

Enjeu 1 : Renforcer notre **capacité d'analyse** afin de pouvoir anticiper les transformations de l'économie francilienne à venir.

Enjeu 2 : Pérenniser le suivi précis de la mise en œuvre du SRDEII.

Enjeu 3 : Communiquer plus largement sur les éléments du bilan du SRDEII.

Enjeu 4 : Concentrer nos **critères d'évaluation** sur des priorités partagées par les acteurs franciliens : satisfaction « client », création d'emploi, impact territorial et écologique, etc.

PRINCIPALES ACTIONS

Action 1 : Fédérer les expertises franciliennes pour anticiper les mutations à venir et aider à la décision : déployer un réseau d'analyse et de prospective francilien, élargissant le noyau d'acteurs animé par l'Etat, afin de produire un baromètre de la situation de l'économie francilienne et prioritairement de suivre / anticiper les grandes transformations qui ont un impact sur l'économie francilienne. Co-piloté par l'Etat et la Région, cet observatoire – qui pourra avoir une approche interrégionale sur certains sujets – serait animé par l'Institut Paris Region (IPR) et constitué des opérateurs de l'Etat (Pôle emploi, INSEE, Banque de France, Bpifrance, etc.), du CESER, du CRIES, de l'IPR, des réseaux consulaires, du club ETI, ainsi que des fédérations et des syndicats professionnels. Une dénomination, créant visibilité et appartenance, traduisant toute l'ambition de l'observatoire, sera à définir. A titre d'exemple, MUTA.ECO PARIS REGION 2040 (*L'observatoire économique des grandes mutations*), PARIS REGION 2040, L'OBS. ECO (*Anticiper, partager, préconiser (ou agir)*), LES FUTURS DE L'ECO FRANCILIENNE (*Anticiper collectivement pour faciliter les transitions*).

Court terme

Action 2 : Evaluer le SRDEII dans la durée :

Court et moyen terme

- Etablir annuellement le tableau de bord du SRDEII reprenant l'ensemble des indicateurs d'évaluation présents dans le document.
- Communiquer les éléments d'évaluation annuelle aux citoyens, aux entrepreneurs, aux membres de la gouvernance, aux acteurs impliqués dans les politiques régionales, et aux élus de la commission en charge du développement économique à la Région Île-de-France.
- Faire de la satisfaction des entreprises, de la création d'emploi et de l'impact écologique les principaux critères d'évaluation de l'action publique régionale en matière de développement économique et d'innovation. Mener une enquête annuelle auprès des entreprises bénéficiaires d'aides afin de mesurer leur niveau de satisfaction, tout en identifiant des points forts et des marges de progrès, et les créations d'emplois.

SRDEII 2022-2028

Projets incarnant les orientations stratégiques du SRDEII
dans les 25 bassins d'emploi et de formation franciliens

Bien plus qu'un document produit par ou pour le Conseil régional, le SRDEII ambitionne d'être une stratégie fédératrice au service de l'ensemble des acteurs économiques d'Île-de-France.

Par ce nouveau schéma, la Région réaffirme sa volonté de se rapprocher de ses partenaires locaux et a souhaité « incarner territorialement » le SRDEII, au travers d'une liste non exhaustive de projets en cours dans les 25 bassins d'emploi et de formation franciliens. Réalisé après consultation des intercommunalités, de l'Institut Paris Région ou encore de la CCI, ce panorama illustre localement les orientations stratégiques du SRDEII, qui tire ses racines de la richesse des territoires. Pleinement ancrés dans la réalité économique de notre région, ces projets témoignent à la fois de la vitalité et des multiples visages de l'Île-de-France.

Bien que non synonyme d'un soutien financier automatique de la Région, cet inventaire de projets constitue dès lors une base de discussion opérationnelle avec les intercommunalités. De même, cette liste ne vaut pas approbation de la Région en ce qui concerne les consommations foncières des projets. Le SDRIF-E en cours d'élaboration vise à atteindre la Zéro Artificialisation Nette à terme. Les projets en renouvellement ou optimisation de fonciers seront privilégiés. Les projets en extension seront à requestionner.

Il convient enfin de rappeler que l'ensemble des filières et territoires de la Région sont concernés directement ou indirectement par le sujet de l'urgence climatique. Bon nombre de projets listés ci-après contribuent à adresser ce sujet, en lien avec les grands axes du SRDEII, avec l'ambition de contribuer à apporter un impact positif à l'échelle locale, régionale, nationale, européenne, ou même mondiale.

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION DE **PARIS**

- Structurer des secteurs professionnels mobilisés par les jeux olympiques et paralympiques 2024 avec la création d'un GIEC (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) sur l'hôtellerie, café-restauration et tourisme
- Quartier des Deux Rives : capitaliser et essaimer à partir d'une expérience d'économie circulaire
- Accélérer la structuration de la filière fintech, à la suite du Brexit, en créant un guichet unique piloté par Choose Paris Region (financement, implantation, conseil...)
- Soutenir collectivement le développement des start-ups innovantes (intelligence artificielle, smartcity, greentech, biotech-santé...)
- Encourager les circuits courts et les ateliers de transformation alimentaire dans la capitale

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **NORD EST SEINE-ET-MARNE**

- Former aux métiers de l'aéronautique, de l'aérien et de l'aéroportuaire au pôle de formation GUYNEMER (CA Pays de Meaux)
- Insérer les habitants du quartier politique de la ville de Beauval à Meaux par la formation aux métiers en tension, notamment ceux du numérique (CA Pays de Meaux)
- Aménager la ZAE des Effeneaux orientée logistique et PME-PMI (CC du Pays de l'Ourcq)
- Aménager la ZAE Noëfort à dominante logistique (CC Plaines et Monts de France)
- Développer le slow tourisme à Précy-sur-Marne (CC Plaines et Monts de France)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **BRIE CREÇOIS**

- Implanter l'entreprise TSF « Studios et moyens techniques de tournage » (CA Coulommiers Pays de Brie)
- Développer et étendre l'entreprise DEVOGELE LIN, spécialisée dans les éco-matériaux (CA Coulommiers Pays de Brie)
- Développer et étendre l'entreprise WIAME RM, plateforme de recyclage des matériaux de travaux publics (CA Coulommiers Pays de Brie)
- Développer et étendre l'entreprise PLANET CHANVRE, spécialisée dans les éco-matériaux (CA Coulommiers Pays de Brie)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **MARNE-LA-VALLEE**

- Créer une zone d'activités d'excellence économique et d'innovation dédiée à la mobilité douce, durable et active (CC Portes briardes)
- Renforcer et développer l'ancrage du pôle d'excellence des villes de demain de la Cité Descartes
- Aménager deux ZAC à vocation économique à Chalifert et Bussy-Saint-Georges (CA Marne et Gondoire)
- Requalifier et redynamiser les ZAE (CC Orée de la Brie)
- Diversifier la destination touristique par l'aménagement d'un port de plaisance à Coupvray (CA Val d'Europe)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **CENTRE SEINE-ET-MARNE**

- Renouveler l'attractivité économique par l'aménagement de sites d'accueil d'activités économiques diversifiés (bureau, logistique, artisanat) (CA Melun Val de Seine)
- Aménager la ZAC d'activité économique des Bordes, sous réserve de validation d'une vocation économique de ce foncier (CC Brie des Rivières et des Châteaux)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **EST SEINE-ET-MARNE**

- Reconvertir la raffinerie TotalEnergies de Grandpuits en plateforme zéro pétrole (CC de la Brie Nangissienne)
- Aménager la ZAE Val Bréon 2 en faveur de vocations économiques diversifiées (CC Val Briard)
- Créer un campus connecté et valoriser la richesse agricole du territoire en développant les circuits courts alimentaires (CC des Deux Morin)
- Réaménager le port de Bray-sur-Seine (CC la Bassée Montois)
- Favoriser la résorption de la friche industrielle de Longueville par la réalisation d'un quartier urbain mixte intégrant de l'activité économique et commerciale (CC Provinois)

BASSIN D'EMPLOI *SUD SEINE-ET-MARNE*

- Soutenir le projet d'école de production de la CCI à Avon (CA Pays de Fontainebleau)
- Renforcer l'industrie par l'implantation et le maintien des entreprises de ce secteur (CC du Pays de Nemours)
- Renouveler et développer des ZAE (CC Pays de Montereau)
- Etendre le parc d'entreprises des Renardières à Ecuellen (CC Moret Seine et Loing)
- Requalifier des ZA (pôle de Château-Landon, Souppes-sur-Loing et Égreville, Lorrez-le-Bocage-Préaux) pour ce territoire concurrencé par l'attractivité de la Région Centre frontalière (CC Gâtinais Val de Loing)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *SEINE AVAL*

- Développer la souveraineté industrielle et numérique en soutenant la création d'un centre d'accélération du développement dédié à la pharmaceutique et à la chimie spécialisée (le « SEQENS Lab » à Porcheville, contribuant à garantir la souveraineté industrielle de la région) et le développement de Xblue. (par l'augmentation de ses capacités industrielles nécessaires à la fabrication de nouveaux systèmes de navigation inertielle innovants pour le domaine stratégique du spatial, et plus particulièrement du New Space) (CU Grand Paris Seine et Oise)
- Transformer les métiers de la filière automobile avec la « Refactory » de Renault à Flins : campus unique en France, intégrant une offre de formation, un incubateur sur l'économie circulaire et des laboratoires de recherche (CU Grand Paris Seine et Oise)
- Créer une filière innovante autour du miscanthus (éco-matériau prometteur dans le domaine industriel) qui intègre les enjeux environnementaux et le développement durable (CU Grand Paris Seine et Oise)
- Permettre la structuration des filières santé et agriculture biologique, autour de « la Convergence » à Chambourcy sur un terrain aménageable de 8 ha (CA Saint Germain Boucles de Seine)
- Créer un pôle d'excellence dédié à la « Factory instrumentale », d'envergure internationale, garantissant l'attractivité des talents et du savoir-faire industriel (CU Grand Paris Seine et Oise)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *VERSAILLES SACLAY*

- Créer un parc d'affaires d'excellence nouvelle génération, répondant aux nouveaux besoins des entreprises et assurant leur compétitivité : « SQY High Tech » (CA Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Répondre aux nouveaux besoins des entreprises et garantir l'attractivité du territoire en créant une pépinière technologique et artisanale et en rénovant la pépinière tertiaire de WIPSE COURTABOEUF (CA Paris Saclay)
- Requalifier et optimiser les parcs d'activités des Glaises et Baudot à Palaiseau (40 ha) et à Igny (11 ha), pour garantir un niveau d'offre de services et d'hébergement de qualité pour les entreprises (CA Paris Saclay)
- Créer un pôle dédié aux activités artisanales et technologiques au sein de la ZAE de Buc, pour les entreprises (CA Versailles Grand Parc)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *SUD OUEST FRANCILIEN*

- Requalifier les 5 zones d'activités stratégiques : la ZAE Aqueduc (8 ha) aux Essarts-le-Roi, la ZAE Chemin Vert (38 ha) au Peryay-en-Yvelines, les ZAE Ablis Nord 1 (34 ha) et Ablis Ouest (14 ha) ainsi que la ZAE Fosse aux Chevaux

(5 ha) à Saint-Arnoult-en-Yvelines, pour attirer et maintenir les entreprises sur un territoire frontalier de la région Centre (CA Rambouillet Territoires)

- Créer une foncière publique permettant l'implantation d'activités économiques (CA Rambouillet Territoires)
- Valoriser les 50 ha de la ZAE d'Allainville-aux-Bois et les 100 ha de la ZAE de Boinville-le-Gaillard pour exploiter leurs positions stratégiques à proximité de grands axes autoroutiers, notamment en y développant des filières stratégiques (logistique, industrielle, agricole et R&D) (CA Rambouillet Territoires)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *SUD ESSONNE*

- Requalifier les ZA du sud 91 parmi lesquelles le Parc d'activités de la Belette à Dourdan (CC Dourdanais en Hurepoix), du Bas de Torfou à de Boissy-sous-Saint-Yon (CC Entre Juine et Renarde), le Plateau de l'Ardenay à Cerny (CC Val d'Essonne)
- Reprogrammer les équipements agricoles parmi lesquels les silos à Maise (CC Deux Vallées), le parc d'activités Marly à Corbreuse (CC Dourdanais en Hurepoix), les hangars agricoles de Saint Hilaire (CA Etampois), la Ferme de Bressonvilliers (CC Val d'Essonne), pour pouvoir les transformer en équipements classiques d'accueil d'activité pour les entreprises
- Remettre sur le marché les friches d'activité du sud 91 parmi lesquelles le site de la coopérative AXEREAL à Dannemois (CC Deux Vallées), la friche du Saut du Postillon à Soisy-sur-Ecole (CC Deux Vallées), l'ancien site de l'entreprise Vibra-Choc à Boutigny-sur-Essonnes (CC Deux Vallées), la ZAC de l'Aunaie, située à Ballancourt-sur-Essonnes (CC Val d'Essonne), la friche sur le parc d'activité Lavoisier de Dourdan (CC Dourdanais en Hurepoix), l'ancienne carrière Léauté à proximité du Parc Sud Essor à Etampes (CA Etampois)
- Préparer l'avenir du site Renault Lardy dont la délocalisation d'une partie des activités a été annoncée pour 2025 (CC Entre Juine et Renarde).
- Accompagner la reprise d'activité de la société Gatichanvre à Prunay-sur-Essonnes (PNR du Gâtinais) dont l'action porte sur la filière chanvre pour la construction

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *PORTE SUD DU GRAND PARIS*

- Poursuivre le développement du Genopole d'Evry, cluster dédié notamment au développement des industries de biotechnologie et à la génomique (CA Grand Paris Sud)
- Accompagner la spécialisation du territoire autour des mobilités innovantes, notamment en développant le pôle aéronautique et industriel de Villaroche (CA Grand Paris Sud) et la filière drones francilienne à Brétigny (CA Cœur d'Essonne)
- Requalifier la ZA de la Croix Blanche à Sainte-Geneviève-des-Bois, la ZA Ciroliers à Fleury-Mérogis (CA Cœur d'Essonne) et les parcs d'activités économique (ZAE de RN 6 à Brunoy, du Bac d'Ablon et de Montalbot à Montgeron et Vigneux-sur-Seine, zone commerciale de la Marnière à Quincy-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine) (CA Val d'Yerres Val de Seine)
- Accueillir sur la zone de l'ex-BA 217 d'un complexe industriel cinématographique (CA Cœur d'Essonne)
- Aider à la création des infrastructures de récupération de la chaleur fatale émise par les data centers du territoire (à ce stade, deux projets, l'un à Lisses et l'autre sur l'ex-site ALTIS au Coudray Montceau/Corbeil Essonnes). (CA Grand Paris Sud)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *VALLÉE SUD GRAND PARIS*

- Affirmer « Vallée Sud Bio Parc » en tant que lieu totem de la filière de la santé et de la biotechnologie sur le territoire (Fontenay-aux-Roses)
- Accueillir un démonstrateur écologique à horizon 2023 - 2025 : lieu d'accueil pour les projets innovants en termes de transition écologique, dont une usine hydrogène (dans le sud du département)
- Développer la Maison des entrepreneurs en y intégrant un centre d'innovation technologique avec un fablab pour les essais de prototypes (Fontenay-aux-Roses)

- Poursuivre l'expérimentation initiée sur Vallée Sud Grand Paris avec la société Maplabtech pour développer l'attractivité du territoire via le soutien à des projets de plateformes de géolocalisation

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *GRAND PARIS SEINE OUEST*

- Accompagner la transition environnementale des entreprises de GPSO, notamment grâce à une charte d'engagements partagés (entreprise, ville, EPT)
- Faire émerger des solutions innovantes d'entreprises (notamment environnementales), pour répondre aux besoins repérés sur le territoire, dans le cadre de l'action « ville intelligente et innovante »
- A partir de la « Maison de la Nature et de l'Arbre » de GPSO, favoriser la filière du développement durable sur le territoire, via l'animation d'un réseau d'équipements (lieux hybrides, lowtech labs, tiers lieux, repair cafés, recycleries, bricothèques...)
- Faire de GPSO un territoire attractif à haute qualité de vie, notamment grâce à un programme de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, en lien avec la transition écologique soutenue de l'EPT
- Créer, à horizon 2024, un campus numérique (établissement de formation autour des métiers du digital), en lien avec la CCI et la ville de Meudon, sur un espace de 10 000 m², dans la zone d'emplois de Meudon-la-Forêt

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *PARIS OUEST LA DEFENSE*

- Déployer le projet de Campus Cyber La Défense en lien avec le tissu économique et institutionnel du territoire
- Poursuivre le développement du Catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat, qui va offrir une plateforme de services numériques aux TPE/PME locales et contribuer à faire émerger des solutions innovantes pour le territoire
- Promouvoir les commerçants du territoire via un projet de plateforme de marketing territorial et d'achat local à l'échelle de 5 villes (Rueil, Nanterre, Levallois, Puteaux et Courbevoie)
- Faire émerger un écosystème de la santé (biotechnologies et paramédical) à Suresnes autour de deux espaces récemment achetés par des investisseurs privés (7500m² chacun).

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *BOUCLE NORD DE SEINE*

- Monter une future Maison de l'industrie, tiers-lieu à destination des start-ups industrielles locales, comprenant un accélérateur industriel, un lieu de formation et d'apprentissage
- Faire de Boucle Nord de Seine le territoire francilien fer de lance de la filière cosmétique avec l'implantation d'une antenne du pôle de compétitivité Cosmetic Valley
- Réhabiliter 4 friches industrielles pour favoriser l'implantation de projets industriels (friche Argenteuil littoral, friche Semperit, friche Bennatan, friche du 4 rue Salonique, soit plus de 57 000m² à reconverter)
- Réduire les tensions de recrutement dans le secteur de l'industrie en attirant des projets d'écoles de production et de formation supérieure pour des ingénieurs 4.0

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *EST-ENSEMBLE*

- Créer un tiers-lieu dédié à l'économie circulaire sur la filière construction à Bobigny (quartier ANRU Paul Eluard)
- Accompagner le développement de l'entreprise OLENERGIES et son projet de création d'un hub de l'écologie dans une logique d'inclusion (friche industrielle Saft à Romainville)
- Créer un incubateur culinaire (de type food lab) dans le cadre du renouvellement urbain de quartiers de Bondy
- Créer une foncière servant à valoriser les pieds d'immeuble, à destination des TPE/PME/artisans pour redynamiser l'activité économique.

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION *PLAINE COMMUNE*

- Lancer une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) à Stains pour développer une agriculture urbaine circulaire en s'appuyant sur l'éco-système et les acteurs existants
- Créer un incubateur d'entreprises d'impact social et/ou environnemental : « ESS² », à Epinay-sur-Seine afin de soutenir l'innovation sociale et l'entrepreneuriat dans l'ESS
- Créer un incubateur « Les Essentielles », porté par la MIEL (Maison de l'Initiative Economique Locale de Plaine Commune) à destination des femmes entrepreneuses
- Construire un CHU, le « Grand Paris Nord » à Saint-Ouen, hôpital du futur, combinant des pôles d'excellence internationale et un service de proximité en lien avec les acteurs locaux de la santé

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **GRAND PARIS GRAND EST**

- Mettre en œuvre le « Parcours de Rénovation Energétique Performante » (PREP) afin de structurer la filière locale de la construction et de permettre la montée en compétences des artisans et salariés (Objectif : 500 pavillons rénovés)
- Renforcer et développer l'ancrage du pôle d'excellence des villes de demain de la Cité Descartes (Noisy-le-Grand notamment)
- Logistique urbaine (et notamment logistique du dernier kilomètre) : mettre en place des expérimentations favorisant la mobilité décarbonée, les pratiques de livraison innovantes
- Accompagner et sensibiliser à la transition numérique et digitale les entreprises, en partenariat avec les chambres consulaires, pour le développement de leur activité ou encore pour renforcer leur cybersécurité

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **GRAND ROISSY LE BOURGET**

- Requalifier 4 ZAE sur des sites à définir à l'issue des deux études respectives conduites sur 2022 (2 sur l'EPT Paris Terres d'Envol et 2 sur la CA Roissy Pays de France) dans un objectif de diversification économique pour réduire la dépendance du territoire au secteur aéroportuaire
- Créer à Sevran un lieu d'innovation, lié à la Fabrique Cycle Terre, sur les métiers de la terre crue issue des déblais de construction du Grand Paris Express avec 3 pôles : un pôle incubation partagé entre les artisans et les entreprises, un pôle formation aux métiers de l'écoconstruction et un pôle restauration pour les usagers et habitants du quartier
- Structurer l'écosystème territorial visant à développer une filière locale de production-utilisation de l'hydrogène et des carburants durables pour assurer la transition écologique et énergétique du transport aérien (EPT Paris Terres d'Envol et de la CA Roissy Pays de France) en lien avec le Club Hydrogène Île-de-France
- Déployer deux lieux innovants dédiés au numérique (le Campus du Numérique à Aulnay-sous-Bois et la Station Numixs à Sarcelles) intégrant la formation des habitants, des demandeurs d'emplois et des entrepreneurs (fablab, incubateurs) avec un appui à la transition numérique des TPE et PME
- Créer un pôle d'excellence pour l'alimentation et l'agriculture du futur projet Agoralim, porté par la Semmaris, à l'échelle de la CA Roissy Pays de France et du Val d'Oise avec un démonstrateur et un campus « alimentation et territoire » au service des filières et entreprises innovantes

BASSIN D'EMPLOI ET FORMATION DE **GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

- Maintenir une activité industrielle sur le site de Renault à Choisy-le-Roi (10 ha)
- Renforcer l'attractivité du pôle agroalimentaire du MIN de Rungis dans une démarche de logistique durable et d'autonomie alimentaire (Semmaris : 45 ha, cité de la gastronomie : 3 ha)
- Créer un cluster de l'innovation fluviale et industriel (ZI Carelle à Villeneuve le Roi) au profit d'une région plus durable (120 ha)
- Créer un pôle stratégique d'innovation dans les domaines de la biotechnologie et de la santé au sein du Campus Santé Villejuif (Vallée scientifique de la Bièvre)

- Faciliter le portage de l'immobilier productif au travers de la création d'une SEM patrimoniale

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **PARIS EST MARNE ET BOIS**

- Soutenir la filière image de l'est francilien, véritable écosystème des industries culturelles et créatives (25 ha sur les communes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne)
- Soutenir le tourisme fluvial et ses activités économiques portées par l'identité de la Marne (Nogent et Le Perreux et en extension à Joinville et Bry-sur-Marne)
- Soutenir le réseau des espaces de coworking portés par l'écosystème local fortement marqué par les activités de l'ESS (Saint-Mandé, Saint-Maur, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice et Champigny-sur-Marne dans le quartier du Bois l'Abbé)
- Accompagner les entreprises de Paris Est Marne et Bois dans leurs transformations écologiques en structurant sur le territoire une logistique urbaine durable

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

- Créer un écosystème unique sur l'innovation autour des enjeux de la santé urbaine (écosystème Urban Health : Oxyproteomics, Fluidion, Matrice Lab, Parée, Medicen, Systematic...)
- Structurer une filière innovante sur la mobilité et l'énergie du futur (Valeo mobility tech center, Safran, Electrical and Power à Créteil et FenHyx de GRT gaz et RICE)
- Favoriser les circuits courts et la filière agro-alimentaire en s'appuyant sur les projets innovants de l'ESS (ressourceries notamment) dans le principal territoire agricole de la petite couronne

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **EST 95**

- Créer la nouvelle maison de l'entrepreneuriat de Sannois sur environ 1400 m² (CA Val Parisis)
- Requalifier et moderniser la zone commerciale du Val d'Ezanville (CA Plaine Vallée) et la ZAE du Chemin Pavé (CC du Haut Val d'Oise)
- Créer un tiers-lieu polyvalent sur environ 1200 m² à Villaines-sous-Bois, accueillant notamment des entreprises (CC Carnelle Pays-de-France)
- Aménager les 15ha de la ZAE de la Vauvalaise à Méry-sur-Oise (CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts)
- Développer l'offre de tourisme durable sur le territoire (CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts)

BASSIN D'EMPLOI ET DE FORMATION **QUEST 95**

- Déployer le projet expérimental de Vertiport autour des mobilités aériennes urbaines sur l'aéroport de Pontoise Corneilles-en-Vexin (CC de Vexin Centre / CA Cergy Pontoise)
- Structurer la filière food tech dans le cadre du développement de la filière de l'alimentation du futur à articuler avec le projet Agoralim (CA Cergy Pontoise et PNR du Vexin Français)
- Créer la maison des services aux entreprises (CC Vexin-Val de Seine)
- Créer un tiers-lieu au sein de la Z.A.E du Bord'Haut de Vigny (CC Vexin Centre)
- Créer un GEIQ industrie (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) pour répondre aux besoins et tensions de recrutement dans ce secteur (CA Cergy Pontoise)

SRDEII 2022-2028

GLOSSAIRE

1. Acronymes

Acronyme	Description
AAP	Appel à projets
ADCF	Assemblée des Communauté de France
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADP	Aéroport de Paris
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
BPIFRANCE	Banque Publique d'Investissement
CA	Chiffre d'affaires
CCEF	Conseiller du Commerce Extérieur de la France
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIR	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
CD	Conseil Départemental
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDG	Charles-de-Gaulle
CERT	Centre de Veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques
CESER	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CGPME	Confédération du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises
CMQ	Campus de Métiers et des Qualifications
CODEFI	COmité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des Entreprises
COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
CPER	Contrat de Plan Etat-Région
CPR	Choose Paris Region
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRA	Cédants et Repreneurs d'Affaires
CREFOP	Comité Régional de Développement des Formations et d'Orientations Professionnelles
CRESS	Chambre Régionale de l'ESS
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CRT	Centre Régional du Tourisme
CT	Court Terme
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
EPA	Etablissement Public d'Aménagement
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPFIF	Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France
ESS	Economie Sociale et Solidaire

- ETI** Entreprise de Taille Intermédiaire
- GES** Gaz à effet de serre
- GIEC** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GLII** Grand Lieu Intégré d'Innovation
- GPE** Grand Paris Express
 - IA** Intelligence Artificielle
 - IAE** Insertion par l'Activité Economique
 - IAU** Institution d'aménagement et d'urbanisme
 - INPI** Institut National de la Propriété Intellectuelle
 - JOP** Jeux Olympiques de Paris
 - LT** Long Terme
- MEDEF** Mouvement des Entreprises DE France
 - MT** Moyen Terme
- NACRE** Nouvel Accompagnement à la Création ou à la Reprise d'Entreprise
- OCDE** Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- OMPI** Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
- OPCO** Opérateur de Compétence
- ORIE** Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise
 - PIB** Produit Intérieur Brut
 - PME** Petites et Moyennes Entreprises
- PRBC** Paris Region Business Club
- PRE** Paris Region Entreprises
- PRIE** Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises
- QVT** Qualité de Vie au Travail
- RCBCE** Redevance pour la Création de Bureau, Commerce et Entrepôt
 - RUI** Référent Unique aux Investissements
- SBF120** Société des Bourses Françaises
- SDRIFE** Schéma Directeur de l'Île-de-France
 - SEM** Société d'Economie Mixte
 - SGP** Société du Grand Paris
- SRADDET** Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRDEII** Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRESRI** Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et d'Innovation
- STIF** Syndicat des Transports d'Île-de-France
- TPE** Très Petite Entreprise
- URIOPSS** Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
 - VTE** Volontariat Territorial en Entreprise
 - ZAN** Zéro Artificialisation Nette
 - ZEN** Zéro émission nette
 - ZRE** Zone de reconquête économique

2. Définitions

Terme	Définition
Attractivité	<p>L'attractivité d'un territoire est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. Nous définissons cette attractivité, comme la capacité d'un territoire à être choisi par un acteur comme zone de localisation (temporaire ou durable) pour tout ou partie de ses activités ; cette attractivité est une attractivité perçue qui n'implique que des personnes physiques, des individus, des ménages ou des équipes, par exemple des équipes dirigeantes d'une entreprise ou d'une administration publique.</p> <p><i>Source : L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel, Jacques Poirot, Hubert Gérardin</i></p>
Centre de décision	<p>Le centre de décision d'un groupe de sociétés est l'entité qui prend les décisions stratégiques du groupe et dans laquelle se réunissent les dirigeants ou le conseil d'administration.</p> <p><i>Source : INSEE</i></p>
Cleantech	<p>La Cleantech est un secteur qui est en très forte expansion depuis le début des années 2000. Du fait de son apparition récente et de son évolution, il n'existe pas encore de définition ni de périmètre officiel pour ce secteur. Il pourrait être défini comme regroupant l'ensemble des projets et entreprises utilisant de nouvelles technologies et des modèles économiques innovants offrant une rentabilité intéressante pour les investisseurs tout en répondant aux enjeux mondiaux, d'après l'un des pionniers du secteur, le cabinet de conseil américain Clean Edge.</p> <p>La cleantech regroupe aujourd'hui les secteurs énergétiques, de l'agriculture, du traitement des déchets et de la mobilité</p>
Cyber-attaque / Cybersécurité	<p>La cyberattaque se définit elle comme « une action volontaire, offensive ou malveillante, menée au travers du cyberspace et destinée à provoquer un dommage aux informations et aux systèmes qui les traitent, pouvant ainsi nuire aux activités dont ils sont le support* ». Cette menace se développe de manière croissante et notamment en France, faisant de la lutte contre ce risque un véritable enjeu pour la région.</p> <p><i>* Source : France, Défense Nationale, « Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle »</i></p>
Entrepreneuriat	<p>L'entrepreneuriat désigne l'action d'entreprendre, de mener à bien un projet. L'entrepreneuriat a ainsi une vocation universelle. La région a ainsi un rôle de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat pour tous notamment aux personnes pour qui cet accès est plus complexe.</p>
Entreprise fragilisée	<p>Une entreprise est dite fragilisée lorsqu'elle connaît des difficultés économiques et financières susceptibles de la conduire à la cessation de paiements, ou au dépôt de bilan. Malgré une situation financière des entreprises qui semble bonne en apparence du fait des nombreuses aides accordées lors de la crise COVID, de nombreuses entreprises font face ou risquent de faire face à des difficultés ces prochains mois.</p>

ESS La notion de RSE utilisée ici fait référence à la « responsabilité sociétale des entreprises » telle que définie par la norme ISO 26 000. Le fil conducteur de la Région, au titre de sa compétence de développement économique, est de se concentrer notamment sur les enjeux d’ancrage territorial des entreprises, de pratiques environnementales, d’inclusion et d’engagement sociétal. La notion d’impact est donc ici utilisée au sens d’externalités positives des entreprises sur le territoire dans ces différentes dimensions.

Filière La filière désigne couramment l’ensemble des activités complémentaires qui concourent, d’amont en aval, à la réalisation d’un produit fini. On parle ainsi de filière électronique (du silicium à l’ordinateur en passant par les composants) ou de filière automobile (de l’acier au véhicule en passant par les équipements). La filière intègre en général plusieurs branches.

Source : INSEE

Importance critique Les biens et services d’importance critique n’ont pas fait à date l’objet d’une définition claire et précise. Cependant un rapport gouvernemental* sur les produits vitaux et secteurs stratégiques datant de 2020 en citent les principaux : les produits de santé, les produits agro-alimentaires, les services de télécommunication, les services de fourniture, de transport et de distribution d’énergie ainsi que les services de fourniture et de distribution d’eau.

La Région devra donc au préalable compléter cette liste sur la base des enjeux et spécificités de son territoire afin de cibler son plan d’action sur ses filières stratégiques.

*

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piecejointe/2020/12/produits_vitaux_et_secteurs_strategiques_plan_2020.pdf

Industrie Les entreprises industrielles sont des structures de taille variée produisant des biens ou des services dans huit secteurs industriels principaux : la construction aéronautique, spatiale et défense, l’automobile, les équipements mécaniques (pièces, machines, outillages, systèmes de production), la construction navale, le ferroviaire, la métallurgie (sidérurgie, fonderie...), les équipements énergétiques puis enfin, l’électrique, électronique, numérique et informatique.

Source : *Entreprise industrielle : Définition et fonctionnement - LE GARREC*

Infrastructure Les infrastructures (transport, numérique, énergie, accueil, sport ...) constituent un ensemble d’installations et d’équipements structurants qui conditionnent le développement économique d’un territoire et son attractivité.

Intelligence artificielle L’intelligence artificielle (IA) constitue l’ensemble des techniques et théories permettant aux machines d’imiter l’intelligence humaine. Cette technologie évolue rapidement et se retrouve aujourd’hui dans un certain nombre d’applications (conduite autonome ...).

Internationalisation L’internationalisation de l’entreprise est le développement d’activités d’une entreprise en dehors de son marché national dans un objectif de croissance du chiffre d’affaires. L’entreprise peut s’internationaliser de différentes manières, notamment par l’exportation, qui est la première étape de l’internationalisation d’une entreprise, avant une potentielle implantation à l’étranger sous la forme de filiales, prises de participation, co-entreprises ...

Les activités internationales étaient auparavant dominées par les échanges de marchandises, mais avec le développement des services dans l’économie, il est de plus

en plus difficile de quantifier les activités internationales dans les statistiques territoriales.

Métiers en tension

Parler de métiers en tension, c'est évoquer un déséquilibre entre offres et demandes d'emploi pour un métier donné. Leur repérage repose traditionnellement sur le calcul du ratio de tension, résultat du rapport entre offres et demandes, issu des données collectées par Pôle emploi. Ainsi, un métier est dit en tension quand les offres d'emploi émises sur le marché du travail (OEE) sont supérieures aux demandes exprimées par les personnes cherchant à s'insérer (DEE), ou que l'écart entre les deux est faible.

Source : Les métiers en tension : de quoi parle-t-on ? - Carif-Oref de Provence - Alpes - Côte d'Azur (orm-paca.org)

Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail (QVT) désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier amélioration des conditions de travail pour les salariés et performance globale des établissements.

Source : La qualité de vie au travail - Ministère des Solidarités et de la Santé (solidarites-sante.gouv.fr)

Quantique

La physique quantique est la physique des particules et de l'infiniment petit. Un ordinateur quantique utilise les lois de la physique et les propriétés physiques de l'atome pour réaliser des calculs. Ainsi, l'ordinateur quantique est potentiellement capable de d'avoir une puissance de calcul beaucoup plus rapidement qu'un ordinateur classique, en utilisant non pas des bits (0 ou 1), mais des qbits, qui correspondent à une superposition d'états entre 0 et 1. Une fois que l'ordinateur quantique sera opérationnel, la démultiplication de la puissance de calcul permettrait non seulement d'augmenter de manière considérable le nombre d'opérations informatiques, mais pourrait également obsolètes les systèmes de cryptographies existants

Transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique consiste en la mise en place de nouveaux modèles économiques et sociaux pour répondre aux enjeux environnementaux. L'un des enjeux principaux de la transition écologique et énergétique est la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour tendre vers un monde bas carbone.

Transition numérique

La transition numérique et l'intégration des technologies numériques dans les processus de l'activité d'une entreprise. Elle peut concerner l'organisation et les process de l'entreprise, de même que les produits et services proposés par cette dernière. La transition numérique, en plus d'améliorer la productivité de l'entreprise, peut mener au développement de modèles économiques nouveaux et innovants.

ZRE

Pour recenser les 23 zones de reconquête économique, la Région s'est appuyée sur sa connaissance des territoires touchés par des baisses d'activité, des fermetures d'entreprises et des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que sur l'expertise statistique de l'Institut Paris Region, basée sur une trentaine d'indicateurs économiques, sociaux et territoriaux.

SRDEII 2022-2028

ANNEXES

- N°1 : SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION
- N°2 : BILAN DE LA STRATÉGIE #LEADER 2017-2021
- N°3 : NOTE RAPIDE « LES TRANSFORMATIONS DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE » DE L'INSTITUT PARIS REGION

SRDEII 2022-2028

ANNEXE 1

UNE ELABORATION DU SRDEII 2022-2028 S'APPUYANT SUR UNE CONCERTATION INEDITE EN DIRECTION DU MONDE ECONOMIQUE, DE NOS PARTENAIRES ET DES CITOYENS

1. 1. INTRODUCTION : LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION

1. 2. SYNTHÈSE DE LA PLATEFORME STRATEGIE-IDFECO2028.FR

1. 3. SYNTHÈSE DES 46 ATELIERS PARTICIPATIFS

1. 4. SYNTHÈSE DES 57 CONTRIBUTIONS D'ACTEURS

1. 1. INTRODUCTION : LES GRANDES ETAPES DE LA CONCERTATION

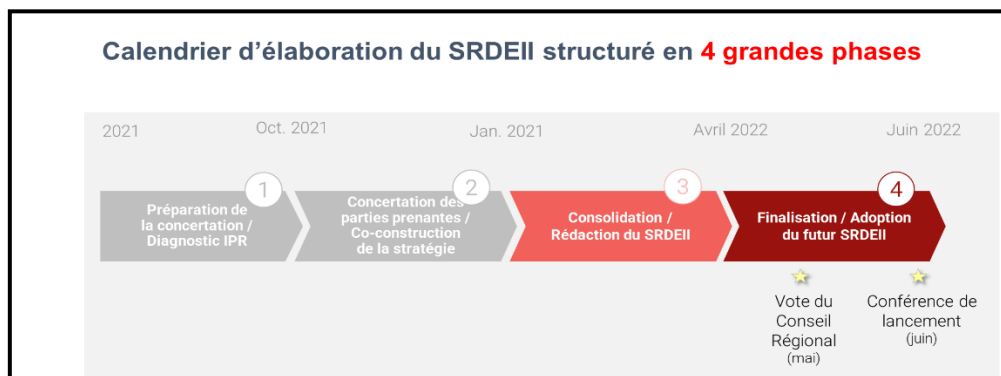
Nous étions convaincus que c'est en **consultant et mobilisant l'intelligence collective que nous trouverions les solutions les plus adaptées à notre territoire**. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité associer très étroitement les acteurs à la préparation de la prochaine stratégie 2022-2028 en faveur des entreprises, de l'emploi et de l'économie d'Île-de-France.

Par cette concertation que nous avons lancée, nous avons donc invité les acteurs à s'exprimer et à partager leurs points de vue, leurs réalités et leurs propositions d'actions concrètes sur des sujets qui nous concernent tous.

L'article 2 de la **loi du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à la Région la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire, rôle plus étendu que celui de « chef de file » qu'elle détenait auparavant. La dévolution de cette compétence est désormais codifiée à l'article L. 4251-12 du CGCT : « *La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique* ».

La loi indique également que la Région doit adopter avant la fin de l'année suivant l'élection régionale un **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, document de programmation à valeur prescriptive, expression de la politique économique régionale.

La Région a débuté en juillet 2021 l'élaboration du SRDEII 2022-2028 pour aboutir lors du vote en Conseil régional le 19 mai 2022.



Attentive à intégrer les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs franciliens, au premier rang desquels les entreprises, **la Région a mis en place une phase de concertation et co-construction d'ampleur inédite** de septembre 2021 à mars 2022 auprès de toutes les catégories d'acteurs économiques et de tous les territoires via **4 principaux canaux de participation**. Dans ce cadre, elle a été appuyée par Eurogroup Consulting et Blue Nove.

1^{er} canal : les groupes de travail organisés sur chacun des axes stratégiques et chacune de leurs sous thématiques. Ce sont des panels d'une dizaine de professionnels et spécialistes qui se sont réunis en présentiel (à quelques exceptions près), en 2 temps, pour échanger sur des constats et en faire ressortir les enjeux prioritaires, et proposer des actions pour y faire face. Des ateliers spécifiques ont également eu lieu avec les EPCI, EPT et les agences de développement sur le foncier, le financement et

l'accompagnement des entreprises ou encore l'animation économique. En tout, 46 ateliers se sont tenus et ont réuni environ 460 participants.

2^{ème} canal : la plateforme en ligne strategie-idfecco2028.fr, ouverte sur une période de 11 semaines, d'octobre à décembre, pour une contribution beaucoup plus large des entrepreneurs et travailleurs franciliens. Elle offrait la possibilité de contribuer de différentes manières, au choix : (1) en répondant à une enquête ; (2) en partageant ses propositions dans des espaces de discussion thématiques ; Et (3) avec un espace de dépôt, permettant de faire parvenir des contributions libres.

- **Enquête : 1 040 répondants** se sont mobilisés, avec une bonne représentativité économique et territoriale.
- **Espaces de discussions de thématiques : 264 personnes** ont participé aux échanges sur chacun des axes stratégiques du SRDEII – avec un focus ESS – en interagissant entre-eux et avec les services de la Région.
- **Contributions libres : 57 partenaires** de la Région ont apporté leurs idées à prendre en compte dans le SRDEII (Etat, Métropole du Grand Paris, EPCI-EPT, Départements et agences de développement, chambres consulaires, syndicats et organisations professionnels, clusters, etc.).

Grâce à la plateforme, nous avons réussi à mobiliser dix fois plus de contributeurs que lors du précédent SRDEII en 2016.

3^{ème} canal : des entretiens bilatéraux ont été réalisés par la Région avec l'ensemble de ses grands partenaires (Etat, CCI Paris Île-de-France, CMA Île-de-France, CPME Île-de-France, MEDEF Île-de-France, EPFIF, Club ETI Île-de-France, CPME Île-de-France, Métropole du Grand Paris, fédérations professionnelles, Choose Paris Region, Pôle Emploi, etc.).

4^{ème} canal : des conférences départementales ont été tenues dans chaque département, co-présidées par le Conseil départemental, **réunissant plus de 600 participants**.

Les productions de cette concertation ont constitué le matériau principal du SRDEII qui a été rédigé entre les mois de février et de mai 2022. Une première version a :

- **été adressée mi-mars pour avis** à l'Etat, au CESER, à la CCI Paris Île-de-France, à la CMA Île-de-France, au Club ETI, à la CPME Île-de-France, au MEDEF Île-de-France et à la Métropole du Grand Paris ;
- **a fait l'objet d'une présentation en Conférence territoriale de l'action publique le 21 mars.**

Sur la base des interactions avec ces partenaires, une **seconde version a été produite mi-avril**. Puis, les dernières étapes ont été engagées :

- **Adoption du SRDEII 2022-2028 en Conseil régional le 19 mai 2022 ;**
- **Transmission au Préfet de Région pour adoption par arrêté préfectoral.**

Principaux temps d'échanges et de dialogue pour l'élaboration du SRDEII

Année 2021 :

Juin - Juillet : entretiens de cadrage et d'identification des grandes enjeux entre la Région et les principaux partenaires économiques (Banque de France, Banque des territoires, Bpifrance, CCI Paris Île-de-France, CESER Île-de-France, Choose Paris Region, Club ETI Île-de-France, CMA Île-de-France, CPME Île-de-France, CRESS Île-de-France, EPFIF, Etat (Préfecture et DRIEETS), Institut Paris Region, MEDEF Île-de-France, Medicen Paris Region, Paris Saclay, Systematic Paris Region).

Septembre : deux visioconférences de présentation de la démarche réunissant pour l'une les élus des intercommunalités et l'autre les partenaires économiques.

Septembre – Décembre : 46 ateliers participatifs sur les axes stratégiques du SRDEII pour identifier les constats – enjeux – actions et ayant réuni 460 acteurs économiques franciliens (entrepreneurs, experts, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, personnels des acteurs économiques tels que les chambres consulaires, les clusters, les organisations et fédérations professionnelles, etc.).

23 novembre : Commission développement économique du CESER pour présenter la démarche et échanger sur les enjeux.

24 novembre : Conférence régional de l'Economie Sociale et Solidaire.

Décembre : Réception et analyse des contributions des acteurs économiques franciliens.

1^{er} décembre : Commissions sectoriels « développement économique » et « ESS » du Conseil régional d'Île-de France pour présenter l'état d'avancement de la démarche.

Année 2022 :

Janvier - Mars :

- **Réception et analyse des contributions** des acteurs économiques franciliens ;
- **Entretiens** sur l'état d'avancement de la démarche et d'identification des actions **entre la Région et les principaux partenaires économiques** (Banque de France, Banque des territoires, Bpifrance, CAPEB Île-de-France, CCI Paris Île-de-France, CESER Île-de-France, CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail), Choose Paris Region, Club ETI Île-de-France, CMA Île-de-France, CRESS Île-de-France, Défi-Métiers, EPA Paris Saclay, EPFIF, Etat (Préfecture et DRIEETS), Fédération Française du Bâtiment, GIM (Groupement des Industries Métallurgiques), Institut Paris Region, MEDEF Île-de-France, Medicen Paris Region, Paris Saclay, Pôle Emploi, SNITEM (Syndicat national de l'industrie des technologies médicales), Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie).

7 janvier : Atelier de travail sur l'articulation SRDEII – SRDTL (Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs).

13 janvier : Atelier de travail sur l'articulation SRDEII – SDRIF-E (Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental) avec l'Institut Paris Region.

25 janvier : Atelier de travail sur l'articulation SRDEII – SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) – **S3** (Stratégie de spécialisation intelligente, dite S3, demandée par la Communauté Européenne).

Février : 5 webinaires sur les axes stratégiques du SRDEII ayant réuni au total **300 participants** pour faire un point sur l'état d'avancement de la démarche et partager les constats – enjeux – actions.

3 février : Commission emploi du CREFOP pour présenter et débattre de l'état d'avancement de la démarche, de la phase de concertation, des axes stratégiques et des principales actions.

9 février : Commissions sectoriels « développement économique » et « ESS » du Conseil régional d'Île-de-France pour présenter l'état d'avancement de la démarche, de la phase de concertation, des axes stratégiques et des principales actions.

11 février : Comité régional des partenaires de l'ESS pour présenter et débattre - avec un focus ESS - de l'état d'avancement de la démarche, la phase de concertation, les axes stratégiques et les principales actions.

Février - Avril : 8 visioconférences départementales (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 et 95) co-animées par la Région et les Conseils Départementaux, ayant réuni plus de 600 participants, pour présenter et débattre de l'état d'avancement de la démarche, des axes stratégiques, des enjeux et des principales actions.

Mars : Diffusion d'une V1 du SRDEII pour avis (CESER Île-de-France, CCI Paris Île-de-France, Choose Paris Region, CMA Île-de-France, CPME Île-de-France, Etat, Métropole du Grand Paris et MEDEF Île-de-France).

21 mars : Conférence Territoriale de l'Action Publique pour présenter la démarche d'élaboration du SRDEII, sa version 1, puis échanger et débattre avec les membres de la conférence.

Avril : Réception, analyse et intégration des avis sur la version 1 du SRDEII.

Mi-avril : Réunion de présentation et d'échanges avec les Conseils régionaux limitrophes à l'Île-de-France (Bourgogne – Franche Comté, Normandie, Hauts de France, Centre Val de Loire)

11 mai : Commissions sectoriels « développement économique » et « ESS » du Conseil régional d'Île-de-France pour présenter la version du SRDEII proposer à l'adoption.

19 mai : Conseil régional d'Île-de-France pour adoption.

Fin-mai : Transmission pour approbation du SRDEII sur Préfet de la Région Île-de-France.

1. 2. SYNTHÈSE DE LA PLATEFORME STRATEGIE-IDFECO2028.FR

La plateforme de concertation en ligne a été ouverte pendant 11 semaines, du 04 Novembre au 20 Décembre 2021, au travers d'un site internet dédié : strategie-idfeco2028.fr. Elle s'est appuyée sur une communication avec 3 campagnes mailing CRM (et réseaux sociaux) auprès d'une population large, notamment les bénéficiaires des aides d'urgence déployées en 2020 et 2021 (fonds loyer, chèque numérique, etc.). Elle a aussi été relayée par nos partenaires institutionnels, économiques et territoriaux, ainsi que les agents du Pôle Entreprises et Emploi.

Cette stratégie de communication nous a permis d'atteindre un bon niveau de mobilisation, avec plus de 1000 participants, majoritairement sur nos cibles principales (entreprises et entrepreneurs) ; y compris auprès de segments que nous touchions moins auparavant (ex : artisans/commerçants, indépendants/freelance, etc.).

L'AMO qui nous a accompagné sur la création de la plateforme, ainsi que l'analyse des résultats, est la société Bluenove, spécialiste des démarches d'intelligence collective. A titre d'exemple, ils étaient également AMO sur le traitement des contributions lors du Grand débat national.

Le site internet comprenait 4 briques fonctionnelles : (1) une page d'accueil ainsi qu'une page médiathèque, avec des informations sur le SRDEII, la concertation, et les aides de la Région ; (2) un questionnaire, afin de consulter massivement les franciliens sur les thématiques du SRDEII ; (3) des espaces de discussion, sous forme de forums/fil de discussion ; (4) un espace de dépôt de contributions, pour les acteurs intentionnels et territoriaux notamment.



Il en ressort que les enjeux de financement et d'accompagnement des entreprises franciliennes sont centraux pour les participants, tout comme les grands sujets liés à la réindustrialisation, la relocalisation, la formation ou l'emploi. Mais pour les franciliens ayant contribué, le développement économique intègre aussi d'autres dimensions toutes aussi importantes :

- On retrouve notamment une **dimension sociale**, en lien avec les enjeux de **cohésion sociale, de fractures territoriales, de réduction des inégalités et d'un besoin de davantage de proximité** entre les Franciliens.
- Plus encore, la **dimension environnementale** et les enjeux liés au **changement climatique et à la préservation des espaces naturels occupent une place centrale** dans les réponses des participants. Réduction de la pollution, développement des circuits courts, mobilités propres, sont des exemples de thématiques abordées dans ce cadre.

FOCUS SUR L'ENQUÊTE / LE QUESTIONNAIRE :

Le questionnaire s'est voulu être pragmatique et efficace, pour s'assurer que les participants en ligne le remplissent jusqu'au bout sans se lasser, et qu'il puisse facilement être relayé/partagé. Il a été conçu de manière modulable avec : (1) un tronc commun de 4 à 5 questions obligatoires, communes pour tous les participants, avec les informations essentielles et minimales que nous souhaitons capter (priorités, défis, attentes, propositions) ; (2) quelques questions spécifiques supplémentaires, selon le profil du répondant (chefs d'entreprises, salariés, ETI, etc.) ; (3) la possibilité de s'arrêter, ou poursuivre avec des questions thématiques optionnelles de son choix (numérique, transition écologique, etc.)

Participation : 1 040 répondants ont apporté 14 377 réponses, dont 4794 verbatims (réponses à des questions ouvertes). Ci-après la segmentation des répondants :

<p>Vous êtes :</p> <p>Entrepreneurs et chefs d'entreprises : 57% 32% - Entrepreneur / Dirigeant d'entreprise 15% - Commerçant / Artisan 10% - Indépendant / Freelance / Profession libérale</p> <p>Salarié du privé : 14% Agent du secteur public / Elu de collectivité : 13% Autres catégories : 10% 3% - Autre 2% - Enseignant / Chercheur / Expert / Universitaire 2% - Etudiant / En formation 2% - Sans activité / Retraité 1% - En recherche d'emploi Dirigeant, bénévole ou salarié de l'ESS : 6%</p>	<p>Quel est l'effectif approximatif de la structure pour laquelle vous travaillez ?</p> <p>1 personne : 19% 2 à 9 personnes (TPE) : 35% 10 à 249 personnes (PME) : 25% 250 à 4 999 personnes (ETI) : 11% 5 000 personnes et plus (Grand groupe) : 6% Non concerné : 4%</p>
<p>Laquelle de ces propositions décrit le mieux votre secteur d'activité ?</p> <p>Principaux secteurs représentés (75%) : 20% - Commerce, artisanat 11% - Administration publique 8% - Numérique, informatique 8% - Tourisme, Hébergement, restauration 7% - Economie sociale et solidaire 4% - Arts, spectacles, sports et loisirs 4% - BTP, construction 4% - Information et communication 3% - Agriculture, agroalimentaire/nutrition, sylviculture 3% - Services financiers et d'assurance, immobilier 3% - Eau, gaz, énergie, gestion des déchets + Autres secteurs (25%), dont : 11% - « Autre / Non concerné »</p>	<p>Quel est votre département d'activité ?</p> <p>(75) - Paris : 28% (95) - Val d'Oise : 14% (78) - Yvelines : 12% (92) - Hauts-de-Seine : 11% (91) - Essonne : 9% (93) - Seine-Saint-Denis : 9% (77) - Seine-et-Marne : 7% (94) - Val-de-Marne : 6% Autre : 4%</p>

Les questions ouvertes du tronc commun ont permis de mettre en évidence des grandes thématiques transverses qui sont le reflet des grandes attentes des franciliens sur la question du développement économique. Notamment :

- **Consommation locale et circuits courts.** Les propositions sont nombreuses. Ce retour au local témoigne d'une triple volonté : (1) **gagner en autonomie en termes de production régionale** (ex : dans le domaine de l'agriculture) ; (2) **limiter l'impact environnemental de la consommation de biens et services** ; et (3) **revenir à un mode de vie plus humain et ancré sur le territoire**, avec un recours important au commerce de proximité.
- **Développement durable.** Sous ses 3 dimensions (sociale, environnementale et économique). Au-delà de la **protection de l'environnement** qui occupe une place importante dans les verbatims, le sujet de la **fracture territoriale et des inégalités socio-économiques** apparaît régulièrement. Soit, la question de concilier objectifs environnementaux et développement économique, en associant l'ensemble des territoires franciliens.
- **« Faire territoire » et créer des synergies.** Il s'agit de l'idée du vivre et travailler ensemble. En trame de fond, un besoin de **travailler davantage en réseau** et de **favoriser les coopérations** au service du développement économique de l'Île-de-France. **De nombreuses attentes sont exprimées vis-à-vis de la Région** : les participants estiment qu'elle peut jouer un rôle crucial de mise en réseau et de création d'espaces physiques, virtuels, ou informels, pour favoriser les rencontres entre les différents acteurs de l'écosystème régional. Cette volonté de coopération s'inscrit dans une expression plus large d'un besoin de « faire territoire », et de développer un sentiment d'appartenance à l'Île-de-France.
- **Enfin, la mobilité. En particulier, les infrastructures de transport** (transports en commun, usage de la voiture, etc.). Ce thème revient de manière transversale dans la plupart des réponses. C'est un signal faible intéressant dans l'enquête. Sa fréquence d'apparition indique que les participants l'associent à la question du développement économique et aux principaux enjeux d'attractivité pour l'Île-de-France (mieux vivre, consommation locale, développement durable, soutien aux entreprises).

Au-delà de ces thématiques, on retrouve aussi en filigrane les principales problématiques rencontrées par les entreprises franciliennes aujourd'hui. Elles émergent davantage dans les réponses aux questions fermées. Elles rassemblent un nombre important de contributions, notamment de chefs d'entreprises, d'artisans et commerçants. Il s'agit notamment de :

- **Emploi et formation.** Une difficulté majeure pour les entreprises franciliennes aujourd'hui est le recrutement. Mise en avant dans de nombreux verbatims, cette problématique est **particulièrement prégnante pour les commerçants et artisans**. Les participants souhaiteraient ainsi être davantage accompagnés sur ce sujet. De même, le **besoin d'offres de formation professionnelle** est évoqué à plusieurs reprises. Enfin, la question de la fracture territoriale et de la **distance entre zones d'habitation et bassins d'emploi** est également mise en avant.
- **Financement et accompagnement.** Enjeu transversal pour les entreprises. Dans les verbatims, il est parfois associé à un enjeu ou une thématique plus spécifique (impact sur le territoire, atteinte d'objectifs environnementaux, modernisation de l'activité...). Certains chantiers de transformation des modèles économiques nécessitent des ressources importantes que les entreprises n'ont pas toujours à disposition. Au-delà du financement, les participants ont exprimé également un réel besoin d'accompagnement, de fléchage des solutions mises à disposition par la Région, et de **plus de flexibilité et de clarté sur les aides disponibles**.

Quelques résultats des questions du tronc commun :

/!\ Les totaux dépassent 100 % car les participants pouvaient choisir plusieurs options. Aussi, les résultats suivants sont pour la totalité des 1040 répondants pris tous ensemble. Ces résultats peuvent potentiellement varier si l'on se restreint uniquement à un segment ou un territoire donné.

Selon vous, quels sont les cinq sujets fondamentaux pour le développement économique de l'Île-de-France dans les cinq prochaines années ?	p. 25
1. Favoriser la consommation locale et les circuits d'approvisionnements courts	40,1%
2. Réindustrialiser, aider les entreprises à relocaliser leur production et leurs emplois	33,8%
3. Aider les entreprises à faire évoluer leurs modèles pour être plus respectueuses de l'environnement	33,8%
4. Développer l'entrepreneuriat, accompagner les porteurs de projets	27,3%
5. Aider les TPE, PME et ETI dans le recrutement, la formation et le développement des..	27,2%
+ Autres réponses...	...

Quels sont les principaux constats, difficultés ou opportunités que vous identifiez sur ces thématiques ?	p. 30
1. Favoriser l'ESS, la consommation locale et les circuits courts	16,3%
2. Accompagner les entreprises et les franciliens pour surmonter les tensions du marché de l'emploi	15,2%
3. Faire de l'urgence écologique une opportunité en matière de développement économique	15,0%
4. Résoudre les difficultés liées à la mobilité en Île-de-France	13,3%
+ Autres réponses...	...

Quelles actions pensez-vous que la Région Île-de-France et ses partenaires devraient mener pour répondre à ces sujets prioritaires ?	p. 35
1. Soutenir des projets à impact pour le territoire	23,9%
2. Favoriser les synergies et les partenariats entre les acteurs du territoire	19,0%
3. Développer le foncier et les espaces partagés	16,3%
4. Améliorer l'offre de transport	15,9%
5. Améliorer l'offre de formation professionnelle	15,5%
+ Autres réponses...	...

Selon vous, quels sont les grands défis auxquels nous devons répondre à horizon 2028 pour que notre Région reste l'une des plus attractives, dynamiques et innovantes d'Europe et du monde ?	p. 40
1. Agir en faveur du développement durable	23,9%
2. Améliorer l'offre de transport en Île-de-France	19,0%
3. Offrir une meilleure qualité de vie	16,3%
4. Réduire les fractures territoriales au service du vivre ensemble	15,9%
5. Rester un pôle d'excellence et d'innovation	15,5%
+ Autres réponses...	...

Focus sur des segments clés :

Chefs d'entreprise. Pour les 335 chefs d'entreprise ayant répondu à l'enquête, il faut noter la spécificité des enjeux et difficultés à court terme. **L'enjeu de réindustrialisation, les difficultés de recrutement ou la recherche de financement représentent les principales préoccupations.** Pour y pallier, la majorité des propositions vont dans le sens d'une meilleure synergie entre les acteurs du territoire, du développement de la formation professionnelle et de la simplification de l'accès aux aides et à l'accompagnement de la Région.

> Quelles sont les grandes difficultés que vous rencontrez aujourd'hui dans le développement de votre entreprise (96 répondants) ? Difficultés de recrutement (33 %) ; Faible trésorerie et difficultés de financement (24 %) ; Manque d'accompagnement et de visibilité sur les aides (14,6 %) ; ...

> Pour le développement de votre activité, quels leviers les acteurs régionaux pourraient-ils activer pour vous épauler (192 répondants) ? Faciliter l'accès au financement : public, local, européen, privé (55,2 %) ; Informé sur les opportunités (appels à projets, webinaires, ...) (41,7 %) ; Aider au sourcing et à la mise en relation avec des entreprises / porteurs de solution (38,5%) ; Vous mettre en relation avec des élus (33,9%) ; faciliter l'accès à la commande publique (32,8%) ; ...

Artisans et commerçants. Concernant la population ayant répondu à l'enquête, les principaux enjeux à court terme pour la Région sont la consommation locale et les circuits courts, l'accompagnement des entreprises les plus touchées par la crise et l'appui à la cession ou la reprise des entreprises. Pour répondre à ces enjeux, près de 24 % des artisans et commerçants partagent des propositions d'action en faveur du **soutien financier** des TPE et PME. Les propositions sont également nombreuses autour de la **formation professionnelle** ou du développement du **foncier**. Enfin, selon eux, le principal défi pour la Région à horizon 2028 sera de favoriser les commerces de proximité.

> Quelles sont vos principales préoccupations en tant que commerçant ou artisan pour sauvegarder et développer votre activité (119 répondants) ? Sécuriser l'accès de mon commerce en cas d'absence et bénéficier d'une **meilleure protection sociale** (52,9 %) ; Être **plus visible et intégré dans les circuits de consommation locale** (49,6 %) ; Agrandir ou **adapter mes locaux** (36,1 %) ; Trouver des solutions à mes difficultés de **recrutement** (35,3 %) ; Avoir des facilités de **financement** (33,6 %) ; Développer ma **présence numérique** (33,6 %) ; ...

Établissements de taille intermédiaire (ETI). Les résultats de l'enquête pour la population des ETI mettent en avant les enjeux liés au développement durable, aux circuits courts et au développement des nouveaux modes de travail (télétravail, tiers-lieux, mobilité). Une grande partie des propositions d'action (39,6 %) pour la Région Île-de-France concerne le soutien de projets à impact pour le territoire en lien avec le développement durable identifié par 45,2 % d'entre eux comme un des grands défis à horizon 2028 pour la Région Île-de-France.

Salariés. A court terme, les principaux enjeux selon les salariés concernent l'accompagnement des transitions, en favorisant les circuits courts, l'adaptation des modèles d'entreprises à la question écologique et l'évolution des modes de travail (télétravail, tiers-lieux, mobilité). Les principales actions à mener pour la Région concernent le soutien de projets à impact pour le territoire, en lien avec le développement durable notamment, ainsi que l'amélioration de l'offre de transport en Île-de-France. Lorsque l'on pose la question des grands défis à horizon 2028, les salariés sont 60 % à mentionner en premier lieu les actions en faveur du développement durable.

> **Prévoyez-vous de rester en Île-de-France dans les années à venir** (116 répondants) ? Oui (66,4%) ; Non (33,6%). / **Si non, qu'est-ce qui vous pousse à faire ce choix** (34 répondants) ? Cadre et qualité de vie (55,9%) ; Difficultés liées aux transports (41,2 %) ; Coût de la vie et loyers (29,4 %)

FOCUS SUR LES ESPACES DE DISCUSSION :

Les espaces de discussion ont moins mobilisé que le questionnaire, à l'exception de la thématique sur l'ESS qui a su attirer et générer une dynamique. Le fait que cet espace de discussion a fait l'objet d'une communication ciblée (auprès des acteurs de l'écosystème) a pu contribuer. Pour les autres, le grand nombre de salons thématiques, ainsi que la nécessité de se créer un accès, a dû avoir un effet décevant (ils ont vraisemblablement préféré opter pour l'enquête et/ou le dépôt de contributions libres, beaucoup plus simples). De nombreux « apprenants » donc : des participants inscrits qui ont parcouru quelques espaces et pris connaissance des sujets et début de discussions, sans forcément participer. En synthèse :

--

AXE 1 : Rester une région attractive qui sait attirer et retenir les entreprises et les talents.

Selon les participants, le développement de l'attractivité de la Région peut **s'appuyer sur les grands évènements accueillis sur le territoire francilien.**

De nombreux leviers peuvent être actionnés pour attirer et faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et talents. Cela passe notamment par **un renouvellement des espaces économiques (Zones d'Activités Economiques) afin d'offrir de nouvelles opportunités d'implantation pour les entreprises tout en limitant l'artificialisation des sols.**

La Région doit améliorer les conditions de réussite des projets d'implantation, en apportant des solutions aux **problématiques de trésorerie et de foncier** pour les entreprises souhaitant s'implanter en Île-de-France. Elle doit aussi **renforcer son offre de service, par exemple via la mise en place de pépinières ou en proposant des espaces partagés auprès de grandes entreprises** afin de favoriser les collaborations.

Parmi les conditions de réussite, il est proposé que la Région soit vigilante à la **diversité des types d'entreprises (TPE notamment) en création afin de favoriser un tissu économique diversifié.** L'enjeu d'attractivité de la Région doit également concilier des objectifs de souveraineté sur les secteurs stratégiques.

--

AXE 2 : Rebondir face à la crise et se transformer

Afin d'accompagner les entreprises fragilisées par la crise dans la relance, la Région doit jouer **un rôle dans la mise en relation et la création de partenariats stratégiques entre les grands groupes et les startups innovantes.**

La Région Île-de-France peut également accompagner la transformation des entreprises et inciter les entreprises à se transformer en **rendant la transformation digitale plus abordable.** Pour cela, la Région pourrait réaliser des campagnes de promotion de la transformation digitale des TPE sur internet et les réseaux sociaux ou développer des programmes d'aide et de financement pour les artisans, TPE et PME du territoire en s'appuyant notamment sur les fonds FEDER.

De plus, la Région pourrait **travailler davantage avec d'autres organismes en facilitant la création de partenariats entre les écoles digitales et les TPE et PME ou en proposant aux entreprises d'être accompagnées par un étudiant.**

Les débats ont également permis d'identifier des propositions autour de **l'adaptation des entreprises à un monde bas carbone.** La Région pourrait accompagner les entreprises à transformer leur fonctionnement via un **système d'accompagnement au montage de dossiers et demandes de subventions auprès des programmes d'aides de l'Union Européenne.** De plus, elle pourrait jouer un rôle dans la **mise en relation des industriels avec les partenaires et fournisseurs afin d'améliorer leur compétitivité.**

Enfin, sur la question de l'internationalisation, il a été mentionné l'enjeu d'améliorer l'accompagnement de la Région auprès des entreprises pour favoriser leur développement à l'international via une **meilleure mise en visibilité du portail TFE synthétisant l'ensemble des dispositifs existants.**

--

AXE 3 : Défendre notre souveraineté industrielle et numérique

Sur la question de la réindustrialisation, un premier enjeu pour la Région Île-de-France sera **d'identifier les filières prioritaires à relocaliser.**

De plus, il apparaît nécessaire de mener des actions afin de **sensibiliser les TPE, PME et ETI au risques cyber, de pallier le manque de priorisation du sujet par les entreprises et d'inciter les entrepreneurs à engager des actions de protection** de leur activité.

La Région doit également **faciliter la cession et la reprise des entreprises du territoire et lever les freins à la reprise d'un fonds de commerce**. Elle pourrait, par exemple, **lancer une plateforme dédiée aux transmissions d'entreprises afin de faciliter l'information et la mise en relation des cédants et des repreneurs**.

Enfin, la Région pourrait jouer un rôle plus important dans le développement des entreprises franciliennes à l'international en **facilitant la connaissance des dispositifs de protection juridique et d'accompagnement existants via la mise en place d'un guichet unique intégrant l'ensemble des actions des directions de l'Etat (DRIEETS, DGSI, douane, INPI) et de bien d'autres acteurs**.

--

AXE 4 : Être leader en Europe dans les innovations stratégiques

Un premier enjeu pour la Région serait de **se positionner sur la "santé numérique" (l'IA, la valorisation des données de santé..)** tout en étant capable d'adresser l'agilité et la rapidité d'exécution nécessaires pour être compétitif sur ces domaines et ainsi **développer l'écosystème afin notamment de rattraper notre retard dans la production de bio-médicaments**.

Concernant les **Cleantech**, le premier enjeu pour la Région sera de **mieux acculturer les collectivités et les entreprises du secteur sur les dispositifs de soutien existants et d'engager un rapprochement afin de développer des expérimentations et des projets d'envergure**. Sur la thématique plus spécifique des pratiques culturelles, il est proposé de **développer des expérimentations avec des exploitants volontaires pour accroître notre connaissance dans le domaine, sur le modèle des « Living Lab »**.

De manière plus générale, la Région pourrait entreprendre des actions pour **favoriser les collaborations entre entreprises et laboratoires de recherche, et permettre l'émergence de nouvelles collaborations afin de favoriser l'innovation en Île-de-France**. Un premier exemple d'action à mener pourrait être la modélisation d'une étude clinique type en 2021 et d'une étude clinique souhaitée ou souhaitable en 2025 avec l'ensemble des parties prenantes.

--

AXE 5 : Réduire les inégalités sociales et territoriales

Afin de réduire le décalage entre les territoires dynamiques et en déclin, la Région pourrait **aller plus loin dans ses collaborations avec les acteurs privés et associatifs afin d'encourager la multiplication d'expérimentations dans les territoires**, dispositifs qu'elle pourrait accompagner voire même dupliquer en cas de réussite. L'enjeu du maillage avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire doit permettre de **mieux lutter contre la grande exclusion et la précarité**. Les pistes d'actions pourraient être la **mise en place d'un revenu de solidarité pour valoriser ces acteurs ou d'un appui financier plus général aux structures de l'aide sociale ou du médico-social**.

Sur ces territoires, la Région pourrait également accompagner le rapprochement des entreprises en besoin de recrutement avec les demandeurs d'emploi en simplifiant le travail de mise en ligne des offres d'emploi et d'identification des offres intéressantes par la **mise en place d'une liste anonymisée des demandeurs d'emploi à proximité du lieu d'implantation de l'entreprise**.

Plus largement, il est mentionné l'importance de **promouvoir l'entrepreneuriat pour tous et la lutte contre les freins psychologiques et l'auto censure à la création d'entreprise**.

--

AXE TRANSVERSE : Développer l'Economie Sociale et Solidaire

Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Île-de-France est lié à de nombreux enjeux comme la **mobilisation de la commande publique** qui peut être un outil au service de se développement. Les propositions à ce sujet sont nombreuses comme l'idée **d'allotir les marchés et d'y intégrer des clauses sociales ou environnementales, d'étendre les schémas d'achats responsables à toutes les agences liées à la Région Île-de-France ou de former les agents des collectivités afin de déployer ces clauses plus efficacement.**

Au-delà des achats publics, d'autres propositions comme **l'accompagnement ciblé de la Région sur des secteurs à fort potentiel de croissance pour l'ESS francilien** (réemploi, alimentation durable, culture, tiers-lieux, insertion, économie de la fonctionnalité et de la coopération) sont évoqués. La mise en relation des acteurs, facteur de développement, pourrait également être amélioré via le **financement des réseaux de l'ESS.**

Enfin, de nombreuses propositions en lien avec des enjeux thématiques autour des **mobilités, de l'agriculture durable, de la santé ou de l'emploi** ont été partagées sur la plateforme avec par exemple, le **développement de structures de l'accompagnement comme les couveuses ou les coopératives d'activités et d'emplois** pour favoriser l'accès aux activités agricoles.

1. 3. SYNTHÈSE DES 46 ATELIERS PARTICIPATIFS

Les ateliers se sont tenus d'octobre à décembre 2021. Organisés sur chacun des axes stratégiques et chacune de leurs sous thématiques, ce sont des panels d'une **dizaine de professionnels et spécialistes** qui se sont réunis en présentiel (à quelques exceptions près), en **2 temps**, pour échanger sur des constats et en faire ressortir les enjeux prioritaires, et proposer des actions pour y faire face.

Chaque **pilote d'atelier**, à savoir un agent de la Région expert dans son domaine, a invité les participants sur la base de leur **qualité d'analyse** et de leur **représentativité** : entrepreneurs, experts sectoriels, acteurs de l'écosystème francilien, agents des services de l'Etat et des collectivités territoriales, etc. Certains de ces ateliers ont été co-pilotés par des entrepreneurs issus du PRBC (Paris Region Business Club) et des acteurs franciliens de référence (Choose Paris Region, Medicen Paris Region, etc.).

Les ateliers ont eu une **durée moyenne d'1h30**, à l'exception de ceux sur l'axe 5 dédié à l'attractivité qui se sont intégrés dans deux journées spécifiques de travail.

De façon complémentaire, **3 ateliers spécifiques ont eu lieu avec les EPCI, EPT et les agences de développement** sur le foncier, le financement et l'accompagnement des entreprises ou encore l'animation économique.

Cette démarche a permis d'atteindre un bon niveau de mobilisation, avec plus de 460 participants aux 46 ateliers tenus dans la phase d'élaboration du SRDEII.

10 ateliers - **Axe 1** : Défendre notre **souveraineté** industrielle, numérique et alimentaire

10 ateliers - **Axe 2** : **Rebondir** face à la crise et engager massivement nos entreprises dans la **décarbonation** et la **digitalisation** de leur activité

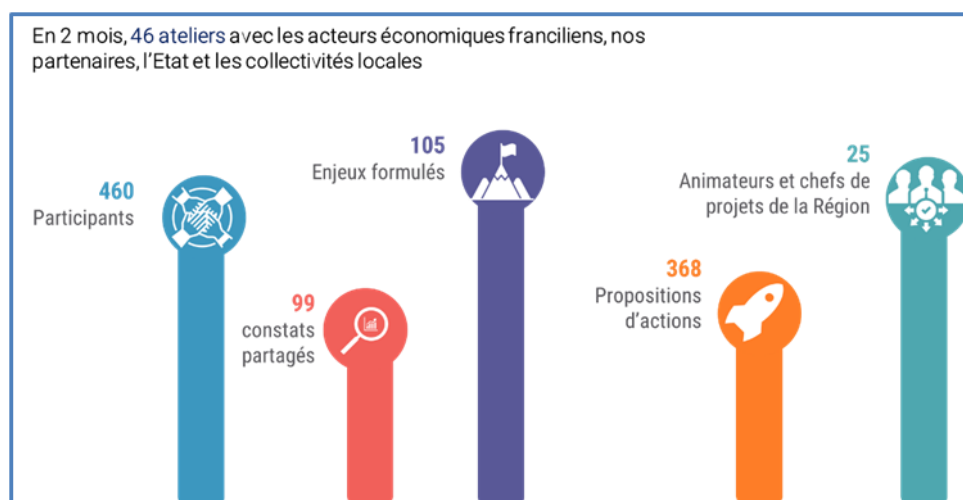
10 ateliers - **Axe 3** : Réduire les **inégalités** sociales et territoriales

8 ateliers - **Axe 4** : Être leader dans les **innovations** stratégiques

5 ateliers - **Axe 5** : Rester une région **attractive** qui sait attirer les entreprises et les talents

3 ateliers - **Axe 6** : **Simplifier, moderniser et renforcer** la coordination de l'action publique au bénéfice de l'Île-de-France, de ses territoires et de ses entreprises.

Comme en témoigne l'infographie ci-dessous, ces **ateliers ont été extrêmement riches et productifs** :



Les « matériaux » issus de ces ateliers ont ensuite fait l'objet d'une **priorisation** dans la **phase de rédaction** du SRDEII afin de **conserver les éléments les plus pertinents**, notamment au titre des propositions d'actions, très nombreuses. **Ces éléments, que ce soit au niveau des constats, des enjeux et des actions, ont constitué le socle des fiches pour chacun des axes stratégiques du SRDEII.** Ces ateliers et les productions liées ont été **indispensables à la rédaction du SRDEII et à l'alignement des orientations stratégiques et des actions avec les attentes et les besoins des acteurs franciliens.**

Les **acteurs** ayant participé à cette concertation ont fait part de leur **vive satisfaction d'avoir été associés à la démarche et de s'inscrire dans une démarche collective (et d'échanges) de bon niveau.** Le SRDEII, dans sa phase de **déploiement** et sur la période 2022-2028, devra **capitaliser et pérenniser cette dynamique collective** créée selon des modalités opérationnelles à définir dans le cadre de sa nouvelle gouvernance.

1. 4. SYNTHÈSE DES 57 CONTRIBUTIONS D'ACTEURS

1. 57 contributions représentatives de tous les acteurs franciliens

- L'Etat (Préfecture de Région) ;
- Les 2 grands réseaux consulaires (CCI Paris Île-de-France et CMA Île-de-France) ;
- Les grands réseaux de l'ESS (CRESS, Union régionale des SCOP et des SCIC), de l'IAE (GRAFIE) et de l'amélioration des conditions de travail (ARACT) ;
- 28 acteurs territoriaux :
 - o 19 EPCI et EPT ;
 - o 1 EPFIF ;
 - o Métropole du Grand Paris
 - o Ville de Paris
 - o 3 Départements (77, 91 et 95) ;
 - o 3 agences de développement (Essonne Développement, CEEVO et Orly International) ;
 - o 1 collectif d'associations citoyen (Roissy – Le Bourget – Orly)
- 11 communautés, clusters et accélérateurs ;
- 5 organisations et fédérations professionnelles (CETIM, Fédération Française des Industries de Santé, MEDEF, U2P, Union des Fédérations du Bâtiment Île-de-France) ;
- 3 réseaux de la création d'entreprises ;
- 3 grandes entreprises.

#	Structures (par ordre alphabétique)
01	Accélérateur Scale Up Booster
02	ADIE
03	Agence Essonne Développement
04	ARACT IDF
05	BGE ADIL
06	BGE Yvelines
07	Cap Digital
08	CCI Paris IDF (5 contributions)
09	CEEVO 95
10	CETIM
11	Cluster Eaux-Milieus-Sols Paris IDF
12	CMA IDF
13	Collectif Associations Citoyen Roissy Orly Bourget
14	Confédération Générale de l'Alimentation en Détail
15	Cosmetic Valley
16	CRESS (3 contributions)
17	Département 77
18	Département 91
19	Département 95
20	Entreprise CIIB
21	Entreprise Salesforce
22	Entreprise Sanofi
23	EPCI Cergy-Pontoise
24	EPCI Cœur d'Essonne Agglomération
25	EPCI Deux Morin
26	EPCI Grand Paris Sud
27	EPCI Haut Val d'Oise
28	EPCI Paris Vallée de la Marne

29	EPCI Paris Saclay
30	EPCI Roissy Pays de France (7 contributions)
31	EPCI Saint Quentin en Yvelines
32	EPCI Val Briard
33	EPCI Val d'Essonne
34	EPCI Val Parisis
35	EPCI Versailles Grand Parc
36	EPFIF
37	EPT Boucle Nord de Seine
38	EPT Est Ensemble
39	EPT Grand Paris Est
40	EPT Grand Paris Seine Ouest
41	EPT Grand Paris Sud Est Avenir
42	EPT Grand-Orly Seine Bièvre
43	Fédération Française des Industries de Santé
44	France Digitale
45	Groupement GRAFIE
46	Groupement Hexatrust
47	Incubateur Club Génération Startuppeuse ESSEC
48	MEDF Île-de-France
49	MedTech In France
50	Métropole du Grand Paris
51	Orly International
52	Pôle Sud Paris
53	Préfecture Paris IDF
54	U2P Île de France
55	Union des Fédérations du Bâtiment Île-de-France
56	Union Régionale des SCOP et SCIC
57	Ville de Paris

2. Répartition territoriale des contributions

2.1. Structures ayant une spécificité territoriale

Paris : Métropole du Grand Paris et Ville de Paris.

Seine-et-Marne : Association Pôle Sud Paris, Département, EPCI des Deux Morins, EPCI Paris Vallée de la Marne, EPCI Val Briard.

Yvelines : Accélérateur Scale up Booster, BGE Yvelines, EPCI Saint-Quentin-en-Yvelines, EPCI Versailles Grand Parc.

Essonne : Département, Essonne développement, EPCI Cœur d'Essonne Agglomération, EPCI Grand Paris Sud, EPCI Paris Saclay, EPCI Val d'Essonne.

Hauts-de-Seine : EPT Boucles Nord de Seine, EPT Grand Paris Seine Ouest, Métropole du Grand Paris.

Seine-Saint-Denis : EPT Est Ensemble, EPT Grand Paris Grand Est, Métropole du Grand Paris.

Val-de-Marne : BGE ADIL, Cluster Eaux-Milieus-Sols Paris IDF, Collectif Associations citoyen Roissy-Orly-Le Bourget, Orly International, EPT Grand Paris Sud est Avenir, EPT Grand Orly Seine Bièvre, Métropole du Grand Paris.

Val d'Oise : CEEVO, Département, Collectif Associations citoyen Roissy-Orly-Le Bourget, EPCI Cergy-Pontoise, EPCI Roissy Pays de France, EPCI Val Parisis.

2.2. Structures sans spécificités territoriales (toutes localisées à Paris sauf indication)

ADIE, ARACT IDF, BGE ADIL, Cap Digital, CCI Paris IDF, CETIM (60), CGAD, CMA IDF, CRESS (93), Cosmetic Valley (28), Entreprises CIIB – Salesforce – Sanofi, EPFIF, Fédération Française des Industries de Santé, France Digitale, GRAFIE (93), Groupement Hexatrust, Incubateur Club Génération Startuppeuse ESSEC, MEDEF Île-de-France, MedTech In France (34), Préfecture Paris IDF, U2P Île de France, Union des Fédérations du Bâtiment Île-de-France, Union Régionale des SCOP et SCIC.

3. Illustrations avec les grands éléments de quelques contributions

Etat :

- La **poursuivre la bonne coordination et la complémentarité des aides de la Région avec celles de l'Etat** afin d'assurer une couverture territoriale de proximité des entreprises et renforcer la démarche de prévention des difficultés des entreprises ;
- La **promotion d'une organisation spatiale de la région francilienne qui contribue à maintenir son attractivité économique et résidentielle**, en privilégiant notamment le renouvellement urbain et la vitalité des centres urbains, le recyclage du foncier, la modernisation des centres d'activités économiques, commerciales et logistiques et les constructions plus sobres et en organisant le développement spatial des nouvelles filières (datacenters et logistiques durable) ;
- Le **renforcement de la coopération en matière de prévention des difficultés des entreprises**, notamment quand celles-ci touchent des entreprises stratégiques pour un territoire ou la Région afin de pouvoir proposer le cas échéant un appui public rapide et coordonné vis-à-vis des parties prenantes (CIRI régional).
- Le **développement des efforts en matière de sécurité économique et numérique** (Conseil de défense économique régional) et **d'intelligence économique** ;
- La **facilitation de l'implantation ou du développement de grands projets, porteurs de valeurs et créateurs d'emplois pour l'Île-de-France**.

CCI Paris Île-de-France :

- La CCI Paris IDF **salue la concertation exemplaire mise en œuvre par la Région**. Les acteurs économiques ont été étroitement associés à la démarche et ont pu largement participer aux ateliers mis en place. La Chambre partage largement les objectifs énoncés, qui sont autant de priorités, par la Région.
- Des **leviers d'efficacité opérationnelle** :
 - **Lisibilité** avec la mise en place de **guichets uniques thématiques** (entrepreneuriat, transmission-reprise, etc.)
 - **Articulation avec les autres schémas régionaux** en cours (SDRIFE, SRDTL, SRESRI, etc.)
- **Soutenir l'entrepreneuriat** via la **reconduction d'E#L**, la création d'un « **campus** » à destination de tous les conseillers entrepreneuriat pour informer, former et partager, et la **reprise** d'entreprise
- **Accompagner les transitions** : par la transition **écologique**, le déploiement de la **numérisation**, le soutien à la **smart industrie**.
- Mobiliser les **leviers de croissance** : en soutenant le vecteur de **l'international**, en accompagnant **l'innovation** et le **développement des startups**, et en facilitant le **recrutement**.

CMA Île-de-France :

- **Former les talents d'aujourd'hui pour construire l'artisanat de demain** : apprentissage, reconversion professionnelle, formation des demandeurs d'emplois, etc.
- Accompagner à la **transition digitale et écologique des centres-villes et de leur périphérie** : transition écologique et numérique des TPE stratégiques.
- Réintroduire du **foncier productif en ville et en zone rurale** : innover pour l'implantation de l'artisanat productif.
- Favoriser **l'innovation artisanale** : fabriquer l'artisan du futur (**guichet unique d'accompagnement « hub de l'artisanat innovant by région Île-de-France**), développement à **l'international**.
- Développer **l'emploi de proximité** : détecter les **besoins en compétences** d'aujourd'hui, pour faciliter les **recrutements** de demain, faciliter la **reconversion** professionnelle, **transmission** des entreprises,

- Défendre notre **souveraineté alimentaire** : expérimenter la cité du goût et des saveurs.

Métropole du Grand Paris :

- La **promotion à l'international de la dynamique du Grand Paris**, élément essentiel de l'attractivité de l'Île-de-France ;
- Le déploiement renforcé de **stratégies d'achats au sein des collectivités territoriales intégrant l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire** comme des paramètres importants de choix ;
- **L'accompagnement des entreprises du secteur de la construction** dans leurs adaptations aux exigences environnementales et sociales, en vue d'une plus forte résilience ;
- La sensibilisation et le renforcement de la **cybersécurité** des collectivités territoriales et des entreprises ;
- L'expérimentation et le déploiement des **innovations**, levier de rebonds pour les territoires ;
- Le **rééquilibrage territorial économique** au bénéfice des territoires qui connaissent un déficit d'investissement publics et privés ;
- Le soutien à l'accompagnement de **l'innovation et de l'entrepreneuriat** à l'échelle locale ;
- L'appui à **l'ESS et l'économie circulaire**.

SRDEII 2022-2028

ANNEXE 2

BILAN DE LA STRATEGIE #LEADER 2017-2021

INTRODUCTION

Attentive à intégrer les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs franciliens, au premier rang desquels les entreprises, la Région a par conséquent mis en place une concertation dès le printemps 2016, auprès de toutes les catégories d'acteurs économiques et de tous les territoires. En s'appuyant sur les propositions formulées dans ce cadre, la Région a ainsi proposé un SRDEII intitulé « Stratégie #LEADER pour la croissance, l'emploi et l'innovation », articulé autour de 4 axes stratégiques forts pour l'Île-de-France qui constituent autant d'ambitions :

1. Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France ;
2. Développer la compétitivité francilienne ;
3. Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires ;
4. Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et des territoires.

Adoptée par le Conseil régional en décembre 2016, la Stratégie #LEADER a d'emblée affiché une ambition claire portée par la Présidente : positionner l'Île-de-France parmi les métropoles les plus attractives et les plus compétitives au niveau mondial. Véritable feuille de route de l'action économique régionale pour la période 2017-2021, cette stratégie mobilise tous les acteurs économiques et institutionnels, sous l'impulsion de la Région, pour offrir aux entreprises le meilleur accompagnement possible à leur développement et leur ancrage sur le territoire francilien. En transformant la manière d'élaborer et de conduire la politique économique régionale, elle a apporté notamment :

- Plus de lisibilité aux entreprises et acteurs économiques, avec une Région soucieuse de les associer à chaque étape de conception des politiques publiques, et de proposer des appuis concrets, simples à mobiliser et adaptés aux enjeux ;
- Une meilleure cohérence grâce aux politiques partenariales qui sont déployées, sous une impulsion plus structurante de la Région.

Les années 2020-2021 se sont cependant caractérisées par un choc économique d'amplitude historique, provoqué par la crise sanitaire Covid-19 et les impacts de cette pandémie. L'Île-de-France est l'une des régions les plus touchées d'Europe, du fait de la structure de son économie et sa forte exposition à l'international. Première destination touristique au monde, l'économie francilienne a subi de plein fouet la fermeture des lieux touristiques et l'arrêt, plus ou moins total selon les périodes, des échanges internationaux. Si tous les secteurs sont impactés, ceux qui dépendent fortement du tourisme l'ont tout particulièrement été, notamment l'hébergement-restauration et la culture (arts, spectacles, divertissements, etc.). Face à cette crise, la Région s'est rapidement réorientée vers le soutien prioritaire aux entreprises franciliennes et la préservation des emplois. En faisant le pari de la résilience, la Région a choisi d'aider les entreprises à traverser la crise en conservant leurs compétences, afin qu'elles soient en capacité de rebondir ensuite.

Malgré cette crise, on peut évaluer qu'environ 90% des actions du SRDEII ont été menées à leur terme et la Région a en même temps démontré la flexibilité de son approche et la pertinence des choix stratégiques effectués. La stratégie a su être une feuille de route structurante pour initier des bases sur lesquelles la Région a pu amplifier son action en temps de crise. Elle a aussi su offrir assez de flexibilité pour réorienter les priorités selon le contexte, sans toutefois perdre de vue la trajectoire globale et la cohérence d'ensemble des actions mises en place, sur le moment et par rapport aux années précédentes.

Renforcement de l'attractivité économique de la région

Choose Paris Region : un acteur bien positionné et performant qui porte la stratégie d'attractivité de l'IDF

- L'agence *Paris Region Entreprises*, renommée *Choose Paris Region* (CPR) en 2019, est désormais le principal organisme spécifiquement en charge de l'attractivité internationale de la région.
- **Un rôle de coordination de l'ensemble des pouvoirs publics** (Région, Etat, agences publiques : BPI, Business France, ...) et d'initiative de la prospection d'investissements étrangers (notamment dans le contexte du Brexit).
- **Un Comité des territoires** réunissant 65 acteurs (collectivités territoriales, organismes publics avec un fort volet territorial, grands partenaires, etc.) ayant pour objectif de développer les coopérations entre les acteurs territoriaux pour accroître l'attractivité de la région et attirer davantage d'entreprises étrangères en Île-de-France.
- **Un guichet unique pour les entreprises internationales**, à chaque étape de leur projet d'implantation en Île-de-France : présentation des atouts de la région, accompagnement pour les formalités administratives (en lien avec les services publics concernés), identification des disponibilités foncières et immobilières, mise en relation avec les acteurs franciliens,
- **183 projets accompagnés** depuis le référendum le 23 juin 2016, représentant 6 850 emplois potentiels. L'implantation du siège de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à La Défense, est l'une des illustrations les plus emblématiques de la réussite de la politique régionale en matière d'attractivité.
- **Des résultats records en 2020, malgré le contexte épidémique** (flux d'investissements internationaux en baisse de 42% dans le monde par rapport à 2019) : 336 investissements directs internationaux, représentant près de 10 800 emplois à terme. 6600 emplois dans les petite et grande couronne (+137% depuis 2018).
- **L'Île-de-France se classe dans le Top 5, voire le Top 3 des régions dans le monde en termes d'investissements internationaux**. Pour la première fois en 2021, l'Île-de-France devient la métropole à laquelle les dirigeants prédisent la plus forte progression dans les 3 prochaines années. Le baromètre Global Cities 2021 atteste que l'Île-de-France est la région mondiale qui a le plus progressé depuis 2 ans en matière d'attractivité.

Une offre foncière et immobilière immédiatement disponible auprès des entreprises

- **Création en 2020 de la SEM (société d'économie mixte) Île-de-France Investissements & territoires**, outil de portage immobilier regroupant la Région Île-de-France, la Banque des Territoires, la CCI Paris IDF, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel Arkea.
 - **Objet** : consolider ou développer l'activité économique en Île-de-France et remédier à l'absence de services à la population par la réalisation d'investissements immobiliers efficaces et responsables.
 - **Modalités d'interventions** : réhabilitations et requalifications de friches, construction ou modernisation de bâtiments à faible empreinte carbone et/ou répondant aux besoins d'un territoire (bureaux, tiers-lieux, maisons de santé...), participation à de grands projets en co-investissement, opérations de cession-bail en faveur d'entreprises industrielles ...
- **Mise en place de l'outil Smart Implantation** sur la plateforme internet Smart Services de la Région, qui permet aux nouveaux entrants en Île-de-France de chercher le local d'entreprise le plus adapté à leurs besoins et de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives.
- **Déploiement d'un appel à projets « friches »** ayant pour objet d'accompagner la sortie de foncier à vocation économique et identification de **sites industriels clés en main**.

Le déploiement d'aménités fortes renforçant l'attractivité de l'IDF, notamment sur le transport et la mobilité

- 10 milliards d'euros mobilisés pour la **rénovation des rames** d'Île-de-France sur la mandature.
- 97 millions d'euros investis pour le développement **des infrastructures routières**, notamment le plan anti-bouchon et les doubléments de voie depuis 2017.
- 15,4 millions d'euros affectés en 2020 sur les opérations routières, permettant notamment la réalisation de nouvelles liaisons routières ou nouvelles infrastructures type échangeur.
- Plus de 107 millions d'euros dans le plan Vélo depuis 2017, pour accélérer le développement de services à destination des cyclistes et faire du vélo un mode de transport du quotidien (offre de stationnement, construction de pistes, ...)

- Contribution à près de 145 millions d'euros pour financer les interconnexions entre le Grand Paris Express et les gares existantes de réseau ferroviaire régional.

Un des principaux financeurs publics des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

- **Financement à hauteur de 135 millions de Solideo, maître d'œuvre de la construction des équipements olympiques.** Ce projet contribue à la fois au rayonnement régional pendant les Jeux, et au bien-être des franciliens après ceux-ci : le village olympique sera transformé en habitations, mais aussi en bureaux, en espaces sportifs et verts, etc. Le tout dans une logique d'écoresponsabilité et de prise en compte du climat de 2050.
- Les équipements sportifs situés principalement en Seine-Saint-Denis (93), notamment la piscine olympique, seront ensuite mis à la disposition des franciliens.
- Les Jeux Olympiques ont également été pris en compte dans le développement du réseau de transports francilien (ligne 14, RER E notamment) au titre du Grand Paris Express.

Des dispositifs pour aider à l'internationalisation des entreprises franciliennes

Export #Leader : une stratégie réussie avec des appuis concrets pour les entreprises

- **Une coordination accrue entre acteurs de l'export pour assurer le meilleur service possible** : Team France Export IDF avec Business France, la CCI Paris IDF et Bpifrance, **une meilleure visibilité de l'offre publique** grâce au site www.teamfrance-export.fr (annuaire des acteurs, mais aussi mise à disposition offerte des études de marché réalisées par Business France auprès des entreprises).
- **Une visibilité accrue par la coopération entre la Région et ses entreprises** : le stand au CES 2020 et 2022.
- **Le lancement de l'accélérateur international** : 1 promotion de 19 PME lancée en 2021, accompagnées sur une durée de 18 mois.

Des outils régionaux mobilisables par les entreprises ayant un projet de développement à l'international

- **Un soutien aux entreprises exportatrices ou en voie d'internationalisation via les aides de la gamme Up notamment**, dans la mesure où l'internationalisation est considérée comme un objectif stratégique. 80 % des entreprises soutenues ont un projet de développement à l'international.
- Appelées officiellement *PM'Up relance* et *TP'Up relance* depuis 2020, ces 2 aides destinées respectivement aux PME (jusqu'à 250 000 euros par an) et aux TPE (jusqu'à 55 000 euros par an), permettent de **mettre en œuvre des plans de développement sur 12 à 18 mois, y compris des plans d'internationalisation.**

Soutien et animation des filières stratégiques franciliennes

Sept filières stratégiques identifiées pour la période 2017-2021

- Dès 2017, **sept filières ont été identifiées comme prioritaires** compte tenu de leur potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois, et de leur positionnement de leader au plan européen / international :
 1. **Aéronautique, spatial et défense.**
 2. **Agriculture, agro-alimentaire, sylviculture.**
 3. **Automobile et mobilités.**
 4. **Numérique** : big data, logiciels et cybersécurité, infrastructures numériques, intelligence artificielle, fintech, logiciels, réseaux, etc.
 5. **Santé** (dont biotechnologies, dispositifs médicaux, silver économie).
 6. **Tourisme, sports, loisirs.**
 7. **Environnement** : éco-activités, énergies, biomatériaux, construction durable, déchets.

Mise en place d'une stratégie régionale d'animation par filière

- Des actions ont été engagées sur l'ensemble des filières que nous illustrerons ici avec **les plans dédiés sur la santé, le numérique et l'aéronautique**, des filières et écosystèmes fortement créatrices de valeur pour la stratégie #LEADER :

- **Santé** : le plan **Smart Santé 2020-2022**, pour renforcer la performance et le rayonnement de notre écosystème d'innovation en sciences de la vie, avec 214 M€ alloués (dont 82 M€ par la Région), à la suite d'une concertation, co-pilotée avec Medicen, rassemblant plus de 90 participants. Également, des événements tels que les assises de la bio-production et des biothérapies en partenariat avec Medicen, Choose Paris Region et Genopole.
- **Numérique** : le **Plan Intelligence Artificielle 2019-2021** doté de 20 M€, visant à faire de l'IDF la première Région en IA d'Europe. Le plan adresse notamment la diffusion des technologies dans le tissu économique francilien, le soutien à l'émergence des futurs champions de l'IA et la levée de verrous technologiques sur des filières prioritaires, notamment en Santé et dans l'Industrie. Il a ainsi permis la création du Pack IA iun dispositif soutenu à hauteur de 7 M€, pour accompagner 100 PME et ETI sur leur premier projet IA, le déploiement de Challenges ou encore la création du 1^{er} lycée IA de France (lycée Paul Valéry, Paris 12^{ème}).
- **Aéronautique** : la formalisation de la stratégie Smart Aérospace Paris Region en 2019, à l'issue d'une concertation menée conjointement avec le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales). Cette stratégie se déploie autour de 7 priorités sur les enjeux d'innovation, de compétitivité et de formation pour consolider la place de l'Île-de-France en tant que 1^{re} région aéronautique française.

Soutien aux pôles de compétitivité franciliens, dans un cadre d'intervention et de partenariat revu

- 6 pôles de compétitivité franciliens soutenus : **ASTech** (aéronautique, spatial et défense), **Cap Digital** (numérique), **Finance Innovation** (innovation financière, fintech), **Medicen** (santé), **NextMove** (automobile et mobilité) et **Systematic** (deep tech).
- **De nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2022**, afin de : renforcer l'articulation et les synergies entre les missions des pôles et les politiques régionales ; traduire les ambitions communes dans des objectifs partagés en termes de structuration de l'écosystème d'innovation ; et définir les moyens et modalités d'évaluation et de pilotage des partenariats. A titre d'exemple, le rôle majeur joué par le pôle Medicen dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Smart Santé, puis les Assises des Biothérapies et de la Bioproduction.

Soutien aux clusters franciliens

- 4 clusters franciliens soutenus : **Drones Paris Region** (drones Professionnels), **Capital Games** (jeu vidéo), **Silver Valley** (« Silver Economie », solutions au profit des seniors), **Cancer Campus** (oncologie).

Une amplification des efforts dans l'innovation

Renforcement de la puissance d'intervention du dispositif Innov'Up

- Une refonte du dispositif, avec simplification de l'accès à l'aide par la mise en place d'un guichet unique, des moyens financiers accrus, des appels à projets thématiques et des expérimentations.
- Une souplesse administrative pour pouvoir prendre en compte les dépenses de R&D, ainsi que de PI
- Au total, **199 M€ alloués à près de 1 850 bénéficiaires sur la période 2017-2021**.

Mise en place de nouvelles modalités innovantes d'appui aux filières, au travers des challenges

- Les Challenges ont fait partie intégrante du déploiement du plan IA2021, permettant l'émergence de futurs leaders en IA en facilitant l'accès à des données d'intérêt tout en levant les verrous technologiques sur des filières prioritaires.
- A titre d'exemple le **Challenge « AI for Health »**, remporté par la startup Owkin en 2019, pour apporter des réponses à des problématiques liées au cancer en s'appuyant sur l'intelligence artificielle. Celle-ci a ainsi pu bénéficier d'une subvention d'un montant de 1,2M€ de la Région, pour un partenariat à plus grande échelle avec l'institut Gustave Roussy qui a également bénéficié d'une enveloppe de plus de 0,3M€ sur ce même challenge.
- D'autres Challenges ont également eu lieu sur la santé avec l'APHP et l'Institut Curie, ainsi que sur des thématiques industrielles, avec notamment SNCF, Michelin et Dassault Aviation.

Appui aux Grands Lieux d'Innovation (GLI)

- Depuis 2017, la Région a soutenu la création de 35 GLI, pour un montant total de 18,7 M€. Ces lieux rassemblent sur un même site grands groupes industriels et laboratoires de recherche pour mutualiser et développer des technologies et équipements très innovants : sites d'essais et d'expérimentations, plateformes technologiques, démonstrateurs, lignes expérimentales de production, FabLabs, incubateurs, etc.
- Autant de lieux qui renforcent la compétitivité des filières stratégiques franciliennes et **confortent le leadership régional sur certaines technologies de pointe**, en permettant notamment aux start-ups, PME et ETI franciliennes d'accéder à des outils et des compétences de très haut niveau.
- A titre d'illustration, quelques GLI soutenus par la Région :
 - L'**Addictive Factory Hub** (CETIM), **soutenu à hauteur de 2,5 M€**, mutualise des machines de fabrication additive métalliques qui ont vocation à révolutionner les procédés de fabrication industrielle.
 - Le **Centre d'essais pour les véhicules autonomes et connectés** (UTAC), localisé à l'autodrome de Linas-Montlhéry et **soutenu à hauteur de 1 M€**, premier centre en France d'essai et d'homologation de véhicules autonomes.
 - **Accelair** (Air Liquide), **soutenu à hauteur de 600 000 €** par la Région, à la fois FabLab, espace d'expérimentation, incubateur et accélérateur au service des porteurs de projets et start-ups proposant des **innovations de rupture** ("DeepTech").

Soutien aux événements d'envergure nationale et internationale sur l'innovation, à travers les Paris Region Smart Weeks

- Depuis 2017, à travers les *Paris Region Smart Weeks*, la Région soutient chaque année **une dizaine d'événements franciliens** tels que : *Vivatech*, sur l'innovation technologique et les startups ; le *Paris Fintech Forum*, sur la finance digitale ; le [Hello Tomorrow Global Summit](#), sur les innovations deep tech ; ou encore le [Paris Saclay Spring](#), sur l'écosystème scientifique et industriel de Paris Saclay. Ces événements d'envergure nationale ou internationale, pour les professionnels et le grand public, contribuent à **encourager le dialogue entre entreprises et faire connaître les innovations de pointe** des TPE et PME franciliennes.
- **Vivatech. Le plus grand salon Européen dédié à l'innovation et à la technologie**, Vivatech réunit chaque année plus de 100 000 visiteurs, de 10 000 startups et de 3000 investisseurs, venant d'une centaine de pays. En 2021, le stand de la Région, a mis en avant 7 startups franciliennes dans les domaines de la construction innovante, la santé (bioproduction), le quantique et les jeux vidéo. La Région a également organisé des tables rondes rassemblant des experts et des entrepreneurs.
- **Spring Saclay**. L'évènement offre une visibilité forte à l'écosystème scientifique et industriel de Paris Saclay, dans domaines aussi variés que la santé, la mobilité, l'énergie, le smart manufacturing ou la sécurité. Deux ans après son lancement, l'opération est une réussite avec une audience de plus de 2 000 participants français et internationaux, dont : 100 investisseurs, y compris des issus des plus grands clusters mondiaux de l'innovation tels que Tokyo, Londres, Boston ou Singapour ; 200 grands groupes ; et 450 startups et PME.

Soutien aux Incubateurs

- Depuis 2017, près de 4,7 M€ ont été engagés par la Région pour soutenir le fonctionnement de 17 incubateurs ou programmes d'incubation. Ceux-ci ont ainsi aidé porteurs de projets innovants et jeunes start-ups à grandir, stimulant tout particulièrement l'entrepreneuriat féminin et la concrétisation de projets proposant des innovations de rupture ("DeepTech").
 - A titre d'exemple, grâce au soutien régional, les incubateurs Willa et La Ruche ont pu amplifier leurs actions au service des entrepreneuses ; et l'incubateur Agoranov a pu continuer d'accompagner des start-ups extrêmement innovantes qui adressent des problématiques majeures (quantique, intelligence artificielle, santé, changement climatique, etc.)
- **Au-delà, la Région a soutenu la construction et l'aménagement de nouveaux incubateurs et accélérateurs franciliens.**
 - Par exemple, ce sont près de 115 000 € qui ont été attribués à l'incubateur et accélérateur Starbust, première structure de portée mondiale dédiée à l'accompagnement de start-ups de la filière aéronautique-spatial-défense. La structure a ainsi pu aménager en plein Paris, dans des locaux de

1500m². Ceux-ci formeront un écrin formidable pour accueillir les activités de Starbust tout en offrant à la filière francilienne un lieu totem favorisant les échanges et les collaborations.

Grands projets de R&D

- Au travers de soutien aux grands projets de R&D (**environ 20 M euros sur la période**), la Région a souhaité apporter un soutien significatif à :
 - **de grands projets de R&D, qui peuvent être collaboratifs** (entre laboratoires de recherches, entreprises : grande et petite) comme le premier projet européen de communication Quantique Paris Region QCI (1 M euros pour le consortium réunissant Orange, Thales, Quandela, KETS, CryptoNext, VeriQloud, LIP6 (Paris), Institut d'Optique, Telecom Paris) ;
 - **de grands projets industriels à fort contenu technologique, combinant un réel impact en emplois en Île-de-France et une forte capacité de structuration et d'entraînement pour l'industrie francilienne** comme les travaux autour du supercalculateur (Bull Atos), ou la mise au point d'un turbogénérateur hybride pour l'aéronautique (TURBOTECH, 1,6 M euros) ;
 - **les projets permettant d'ancrer sur le territoire et d'accompagner la transition écologique des filières automobile et aéronautique fortement impactés par la crise** comme le projet Airbus Defense & Space Usine du Futur @Elancour – 1 M euros de subvention Région qui vise à moderniser, dans une optique d'amélioration des performances environnementales notamment, les process industriels de production de cartes électroniques pour satellites.
- Tout l'enjeu consiste à **tirer parti et soutenir l'excellence francilienne en termes d'innovation** (autour des deeptechs et de la transition écologique notamment) pour **ancrer durablement les activités industrielles qui en découlent sur le territoire francilien**.

Une volonté réaffirmée pour l'industrie

Des actions pour la réindustrialisation, notamment sur le foncier productif

- Un ciblage préférentiel des **projets industriels** dans la gamme Up.
- Un renforcement du **fonds friches** pour les Zones d'Activités Economiques.
- La création de **26 sites industriels « clé en main »** en 2020, en coopération avec CPR, les collectivités et aménageurs publics locaux.

Mise en place du parcours d'accompagnement Smart Industrie

- **Un service d'accompagnement et de conseil stratégique, assuré par des experts**, pour orienter et aider les TPE et PME industrielles à réussir de grands projets visant gains à gagner en compétitivité, ou investir dans des outils de production 4.0 (pilier de la stratégie régionale de reconquête industrielle).
- **Un accompagnement structuré en 3 étapes** : le diagnostic, pour identifier et prioriser les leviers de compétitivité ; le POC (preuve de concept), pour vérifier que la technologie ou l'organisation envisagée est bien adaptée ; et la phase préparatoire à l'investissement, pour des éléments d'aide à la décision sur les plans techniques, organisationnels et financiers.
- Financé à hauteur de 3,5 millions d'euros, ce parcours sur-mesure **a permis d'accompagner 194 PME industrielles entre 2018 et 2022**, principalement dans le domaine de la fabrication de produits métalliques, de machines et d'équipement.

Création du service Smart Implantation

- **Accessible via la plateforme Île-de-France Smart Services**, ce service numérique répond aux demandes des entreprises en matière de foncier ou d'immobilier industriel dans un délai réduit.
- Mis en place après une concertation auprès des acteurs régionaux de l'implantation d'entreprises (collectivités, EPFIF, promoteurs et aménageurs), il vise notamment à **faciliter l'ancrage et l'implantation d'entreprises industrielles** en Île-de-France.

- L'application a également vocation à aider les entreprises dans leurs recherches de locaux en Île-de-France. En répondant à quelques questions, une sélection de locaux (ou terrains, sites industriels, etc.) répondant aux critères est proposée.

Lancement de l'Accélérateur PME industrielles, en partenariat avec Bpifrance

- Programme d'accélération sur-mesure lancé en 2018, dans le but de **projeter les PME industrielles franciliennes vers l'industrie du futur**, attirer et favoriser le maintien des activités industrielles en Île-de-France.
- En rejoignant une promotion pour 2 ans, les entreprises suivent un accompagnement qui s'appuie sur 3 piliers : accompagnement individuel, accompagnement collectif via des formations, et des mises en relations facilitées.
- La Région apporte **un soutien financier de 2 M€ sur l'ensemble du programme**, ce qui permet de diminuer le reste à charge pour les entreprises, qui accèdent à des prestations de conseil et de formation à prix compétitif.
- **Depuis 2018, l'accélérateur suit 55 PMI à haut potentiel.** Les principaux axes de travail sont la démarche stratégique, le renforcement de la gouvernance, les actions commerciales, ainsi que l'excellence opérationnelle.
- Concernant les résultats de la première promotion (2018-2020), les entreprises participantes considèrent qu'elles ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 14% en moyenne en 2 ans, ont connu une augmentation de 7% de leurs exportations, et de 35% de leurs effectifs. Le taux de satisfaction est très élevé : **91% des entreprises se disent satisfaites du programme et le recommandent.**

Le Pack Relance, pendant la crise sanitaire

- Face aux **enjeux de relocalisation** posés par la crise, la Région a créé un « Pack relance » pour encourager et aider les entreprises à rapatrier des parties de leur chaîne d'approvisionnement et production en Île-de-France.
- Structuré sous forme de **conseil stratégique**, il permettait aux entreprises d'identifier des leviers d'actions face à deux problèmes de fond : **réduire leur dépendance vis-à-vis de fournisseurs étrangers** (et éviter notamment des ruptures d'approvisionnements) ; **et diversifier leur activité**, pour éviter d'avoir un carnet de commande trop fortement dépendant d'un périmètre restreint (exemple : cas des nombreuses PME et ETI sous-traitantes des grands comptes de l'aéronautique, confrontés à l'arrêt et la chute drastique du nombre de vols pendant la crise).

Une gamme Up toujours au plus près des besoins des TPE et PME

Une gamme d'aide jugée pertinente

- **Un fort impact de l'intervention de la gamme up (PM'up, TP'up et Innov'up) sur les entreprises franciliennes.** Sur une enquête réalisée en 2018, 2019 et 2020 auprès des lauréats :
 - **Sur PM'Up et TP'Up, un taux de satisfaction de 92%** pour les 510 entreprises ayant répondu à l'enquête, avec une moyenne de **8 ETP créés par entreprise** (soit 4 000 emplois créés en tout)
 - **Sur Innov'Up, un taux de satisfaction de 94%** pour les 480 entreprises ayant répondu à l'enquête, avec une moyenne de **7,5 ETP créés par entreprise** (soit 3 700 emplois créés en tout).
- **Une offre relativement** en termes de taille d'entreprises et de prise en charge des dépenses.
- **Un bon maillage territorial** de l'accompagnement.
- De nombreux projets soutenus répondent à l'objectif de **transformation écologique et numérique.**

Deux aides dédiées, au cœur développement des PME et TPE, et ajustées selon les besoins

- PM'Up et TP'Up sont **deux dispositifs centraux**, au cœur de la politique régionale de soutien au développement des entreprises. **Rebaptisés PM'Up relance et TP'Up relance** depuis 2020, ces aides, respectivement destinées aux PME (jusqu'à 250 000 euros par an) et aux TPE (jusqu'à 55 000 euros par an), leur **permettent de mettre en œuvre des plans de développement sur 12 à 18 mois** (accroissement et modernisation des capacités de production, diversification, transformation numérique et écologique, etc.).
- **Entre 2017 et 2021 : 802 bénéficiaires PM'Up ont été soutenus à hauteur de 132 M€** (soit une aide de 165 000 € en moyenne) ; **et 463 bénéficiaires TP'Up ont été soutenus à hauteur de 15 M€** (soit 31 000 € en moyenne).
- Par ailleurs, la Région a également **amélioré l'efficacité du processus de paiement** sur les aides de la gamme Up, avec une **réduction d'un mois sur les délais de traitement**, entre l'envoi de l'appel de fonds et le paiement effectif de l'aide (entre 2 mois ½ et 3 mois dorénavant).

Deux outils pour faciliter l'accès au financement bancaire aux TPE et PME

- Deux outils mis en place en partenariat avec Bpifrance, et qui **permettent de bénéficier d'un important effet de levier sur les financements régionaux** :
 - **Le Fonds Régional de Garantie (FRG)**, permet à la Région et Bpifrance de porter jusqu'à 70% du risque, lors de l'octroi d'un prêt bancaire. **Entre 2017 et 2021, le FRG a ainsi permis à 5 5 334 entreprises de bénéficier d'une garantie régionale, sur un ou plusieurs prêts, pour faciliter l'octroi de financement bancaire. Plus de 3,1 milliards de prêts ont ainsi été garantis sur la période par l'intermédiaire de ce fonds, soit un prêt garanti moyen autour de 450k€.**
 - **Le Prêt Croissance TPE**, d'un montant maximum de 50 000 euros, pour les petites entreprises de plus de trois ans, avec un effectif entre 3 et 50 salariés. Il complète un plan de financement (prêt bancaire ou levée de fonds d'un montant au moins égal), notamment pour des investissements immatériels ou du besoin en fonds de roulement, particulièrement difficiles à financer pour ce type de structures. Il présente trois avantages : son taux est bonifié, le remboursement du capital ne commence que la seconde année, et l'octroi du prêt ne s'accompagne d'aucune sûreté réelle, ni de garantie personnelle. **Entre 2017 et 2021, le Prêt croissance TPE a bénéficié à 839 entreprises pour un montant total de prêts attribués de 39,3 M€.**

Back'Up Prévention, pour les entreprises performantes en difficulté conjoncturelle

- Simplification des procédures de l'aide Back'Up, qui permet à des entreprises performantes et bien gérées (ayant déjà été à l'équilibre au cours d'un précédent exercice), en difficulté temporaire, de bénéficier d'une subvention d'un montant maximal de 300 000 euros.
- Dispositif utile en temps normal, il a été peu utilisé depuis 2020 du fait de la mise en place des dispositifs de crise qui répondaient au même objectif. Malgré tout, ce sont **47 entreprises qui ont été aidées par Back'Up prévention entre 2016 et 2021, pour un montant moyen de 190 000 euros.**

Des efforts pour rendre les aides plus lisibles et simplement accessibles pour toutes les entreprises

- Mise en place du **guichet unique Up**, sur Mesdemarches.fr.
- **Une meilleure structuration des aides existantes**, pour aider les entreprises à identifier plus facilement les dispositifs auxquels elles sont éligibles.
- **Une communication améliorée**, notamment sur les réseaux sociaux, de la part de la Région et du Paris Region Business Club (PRBC).

Une mobilisation sans faille pendant la crise sanitaire, pour aider les entreprises et préserver les emplois

Des moyens considérables mobilisés pour aider les entreprises dans la crise et stimuler la relance

- Pour aider les entreprises franciliennes à faire face, la Région Île-de-France s'est mobilisée avec force dès le début de la crise, pour apporter **un soutien matériel et financier à la hauteur du choc traversé.**
- En plus des difficultés de trésorerie liées à la fermeture des magasins et au ralentissement du commerce, les entreprises ont dû adapter en un temps record leur organisation au travail. La Région s'est, elle-aussi, adaptée et transformée pour mettre en place rapidement des dispositifs efficaces afin de **répondre au mieux aux urgences et besoins** des entreprises.
- Au final, un budget de plus de 380 M€ et une large palette de dispositifs ont été déployés, pour soutenir près de 450 000 entreprises et préserver leurs emplois

Une large palette de dispositifs complémentaires déployés d'urgence

- La **cellule d'aide Covid** (Mars 2020) ; pour informer et orienter les chefs d'entreprises (numéro d'appel régional unique et adresse mail dédiée), dès les premiers jours qui ont suivi le confinement.

- Le **Fonds de Solidarité Nationale** (Mars 2020) ; aide directe défiscalisée sous forme de subvention, pour les petites entreprises fortement impactées par la crise. Réalisé en partenariat avec l'Etat, la Région a abondé à hauteur de 156 M€. Au total, près de 400 000 bénéficiaires ont pu être soutenu via les 1^{er} et 2nd volets du fonds.
- Amplification du **Chèque Numérique** (lancé en novembre 2019) : aide pouvant aller jusqu'à 1.500€, servant à accélérer la transition numérique des artisans et commerçants (création de site internet, abonnements à des solutions de gestion, à des marketplaces ou des systèmes de click-and-collect, etc.). Plus de 7 000 chèques numériques déjà notifiés à fin 2021, pour un montant total de 8,2 M€ (soit un montant moyen d'environ 1 150 €).
- L'appel à projets **PM'Up Covid-19** (Avril 2020) ; pour aider des entreprises à réorienter leur production, pour venir en renfort sur le besoin en matériel sanitaire. Avec 63 bénéficiaires pour un montant total de 15,1 M€ (environ 240 000 € en moyenne), le dispositif a permis de fabriquer plus de 130 millions de masques supplémentaires par mois et plus de 330 000 flacons de gel hydroalcoolique.
- La **Centrale d'achat** (Avril 2020) ; pour permettre aux collectivités, entreprises et associations de commander masques, gel hydroalcoolique, tests sérologiques, etc., à des tarifs compétitifs et avec une logistique simplifiée. Ces commandes groupées ont été l'occasion pour la Région de lancer des appels à projets pour les entreprises de l'ESS (ex : emballage des masques).
- Le **Prêt Rebond** (Mai 2020) ; prêt à taux zéro de 10 000 € à 300 000 €, géré en partenariat avec Bpifrance, avec un différé de remboursement de 2 ans. Les bénéficiaires sont principalement des TPE de 1 à 5 salariés dont le chiffre d'affaires est compris entre 40k et 50k€ dans les secteurs des services, des commerces, de l'industrie et de l'hébergement-restauration. En cas d'avis positif, les fonds sont libérés sous 8 à 10 jours. Entre son lancement en mai 2020 et la fin de l'année 2021, plus de 7 600 entreprises TPE/PME en ont bénéficié pour des prêts de 50.000 € en moyenne (près de 375 M€ de prêts).
- Le **Fonds Résilience IDF & collectivités** (Juin 2020) ; fonds de 140 M€ réuni grâce au concours de la Région, de la Banque des territoires et de 70 collectivités franciliennes. Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire, il offre une avance remboursable de 3.000 euros à 100.000 euros à taux zéro, sur 6 ans, avec un différé de remboursement de deux ans. 6 940 entreprises en ont bénéficié, pour un total de 133 M€ (soit un montant moyen de 19 200 euros).
- L'appel à projets **PM'Up Relance Industrie** (Juillet 2020) ; pour encourager et soutenir les TPE, PME et ETI industrielles portant un projet de relocalisation, d'implantation de nouveaux sites sur le territoire francilien, de transformation ou de diversification de sites industriels. 96 projets ont été soutenus, pour un montant total de près de 51,5 M€ d'aides. Ces investissements devraient permettre de créer ou maintenir plus de 6 500 emplois sur le territoire francilien sur les trois prochaines années.
- **L'aide aux loyers** (Janvier 2021) : aide forfaitaire de 1.000 € pour les commerces, bars, restaurants et entreprises artisanales ayant des locaux commerciaux, et contraints de cesser d'accueillir du public pendant les périodes de confinements. Au total, 20 345 aides (pour environ 20,3 M€) ont été versées sur les volets 1 et 2, correspondant respectivement aux fermetures de novembre 2020 et de mars 2021.
- **L'aide à l'aménagement des terrasses pour la relance des cafés et restaurants** (Juillet 2021) : une subvention d'un montant de 1.000€ pour l'équipement des terrasses. Près de 2 500 bénéficiaires pour un montant total de 2,1 M€, soit environ 850 d'aide en moyenne.

Création de la Mission Sauvegarde au bénéfice des entreprises en difficulté

- La mission sauvegarde **mobilise les dispositifs régionaux pertinents**, ou réoriente vers des solutions externes, pour trouver des solutions aux difficultés d'entreprises fragilisées, et aider à préserver les emplois.
- Mise en place d'**Assist Entreprise**, plateforme régionale partenariale d'information et d'orientation, pour les TPE, PME, commerçants et artisans franciliens menacés par la crise. **Anonyme et gratuite**, elle aide à prévenir les risques de défaillance, en mettant rapidement en relation avec des acteurs franciliens experts de la sauvegarde d'entreprise et partenaires de la Région, pour aider à trouver les solutions les plus pertinentes à mettre en œuvre.
- Participation au **comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi) et aux comités départementaux de sortie de crise** mis en place en septembre 2021. A ce titre, des échanges ont lieu entre la Région et les Conseillers départementaux à la sortie de crise sur la situation d'entreprises fragilisées à la recherche de solutions.

- Renforcement de la **coopération Etat/Région avec la réunion mensuelle des Partenaires**, organisée et pilotée par la DRIEETS, à laquelle participe la Mission sauvegarde des entreprises aux côtés de Choose Paris Region, la Ville de Paris, la CCI, la CMA.

Une bonne coordination Etat-Région, et avec les acteurs économiques, pour des réponses adaptées aux besoins

- Une communication et **des échanges réguliers avec l'Etat**, notamment au plus fort de la crise, qui a permis des remontées et partages d'information très efficaces, en circuits courts, pour une bonne coordination des aides et dispositifs à déployer
- Un **contact permanent avec les acteurs économiques**, notamment les réseaux d'entreprises dans les bassins d'emplois et de formation, pour suivre l'évolution des besoins et priorités des entreprises, en particulier non couverts par les aides de l'Etat

>> Focus sur le dispositif Fonds Résilience Île-de-France et collectivités, un modèle d'action et de coordination à reproduire.

- Un dispositif mis en place rapidement, qui **a permis de rassembler l'ensemble des territoires** (70 contributeurs, dont la Métropole du Grand Paris, 4 départements, et l'intégralité des EPCI et EPT d'Île-de-France), autour d'un **cofinancement efficace avec effet de levier**
- **Une réponse à un réel besoin**, non couvert par les dispositifs de l'Etat et du secteur privé ; **une action complémentaire** de la Région et des collectivités sur des cibles pertinentes et différentes (TPE, indépendants, ...)
- **Une communication efficace**, notamment grâce à l'atout de l'appui sur des réseaux très territorialisés (aptés à toucher rapidement de très petites structures, dans tous les territoires)
- **Un impact local et territorial**, en restant à l'écoute du terrain et des besoins, avec flexibilité et adaptation
- **L'atout du digital**, avec un front et back office qui ont permis de gérer 7 000 avances et 150 M€ de fonds publics
- Une action renforcée par **l'effacement de la part régionale (37M€) de la dette Résilience, concomitamment avec plus de 25 collectivités pour un effort global de près de 45M€** qui ont bénéficié à l'ensemble des entreprises aidées par ce dispositif.

Une politique ambitieuse sur le développement de l'entrepreneuriat

Le programme PEPITE Startup, pour la sensibilisation et l'encouragement des jeunes à l'entrepreneuriat

- **Accélération de projets early stage**, en partenariat avec les 8 Pépites (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) ce dispositif vise à accompagner les étudiants ayant un projet de start-up.
- Le programme est composé d'ateliers, de rencontres avec des experts et de coaching personnalisé, afin d'aider les créateurs à monter en compétences et challenger leurs idées. D'une durée de 6 mois, il permet aux jeunes entrepreneurs de se consacrer à 100% à leur projet dans un espace de travail unique à Station F.
- Le financement régional profite à deux promotions par an de 40 étudiants (soit une vingtaine de projets par promotion). **420 étudiants et 230 startups ont ainsi été accompagnés entre 2016-2021, soit 45 start-up créées chaque année.**
- De 2016 à 2021, ce sont **plus de 400 startups qui ont bénéficié de ce programme. Après 4 ans, 65% des entreprises sont encore en vie ; l'employabilité des étudiants-entrepreneurs est, quant à elle, multipliée par 7. Par ailleurs, 3.5 millions d'euros ont été levés pendant le programme.**
- Le renforcement de l'accompagnement proposé par les PEPITE s'est concrétisé avec la création d'une **communauté « PEPITE Île-de-France »**. L'accompagnement à la prématuration et maturation des projets s'est également concrétisé avec une aide financière au travers de **chèques conseil de 2000 euros accordés à des projets sélectionnés par les PEPITE. En 2021, 60 projets lauréats ont ainsi pu en bénéficier.**
- La valorisation s'est aussi matérialisée par **la création du prix tremplin PEPITE Île-de-France**, dont l'objectif est d'encourager et de soutenir la création d'entreprise chez les étudiants et les jeunes diplômés, en récompensant les meilleurs projets innovants issus des Pépites franciliennes. L'obtention de ce prix permet de bénéficier de chèques conseils d'une valeur de 2000 euros.

Entrepreneur #Leader, une politique ambitieuse pour un accompagnement à la création et reprise d'entreprise de qualité pour tous les franciliens quel que soit leur statut et leur localisation. Une grande efficacité, un effet de levier sur la création globale.

- Un dispositif qui propose une offre d'accompagnement et de financement de la création/reprise d'entreprise de proximité, lisible et efficace, et qui impulse une action coordonnée et mutualisée des opérateurs de l'accompagnement à l'échelle régionale.
- Un parcours unique et complet d'accompagnement à la création d'entreprise, couvrant toutes les étapes clés d'un projet : en amont de la création, lors de son financement et pendant les 3 premières années de son lancement. Il est ainsi structuré en 3 phases :
 1. « **Bâtir mon projet** » : jusqu'à 10 heures de conseil pour bâtir son projet (finaliser son étude économique, formaliser son business plan, ou encore tester son activité en couveuse-lab, ...)
 2. « **Financer mon projet** » : un accès à une large gamme de financement (prêt d'honneur, garantie bancaire, microcrédit, ...)
 3. « **Piloter mon entreprise** » : 3 ans d'accompagnement pour lancer son entreprise au travers de bilans réguliers, d'ateliers et de coaching avec des experts, afin de construire un pilotage efficace, développer son réseau et sécuriser le développement de son activité.
- **Un dispositif qui a ainsi significativement contribué à la redynamisation de la création d'entreprises en Île-de-France depuis 2015**, alors que celle-ci était en stagnation, voire en baisse, depuis 2010. Le nombre de personnes accompagnées a quasi quadruplé sur 3 ans, passant de 2 325 en 2017 à 9 331 personnes en 2019. Il reste néanmoins en deçà de l'objectif ambitieux fixé en 2017, à 15 000 personnes par an. **Avec 7 736 bénéficiaires en 2020, le programme a toutefois permis d'accompagner un grand nombre de franciliens ; plus de 37 000 au total, toutes phases confondues, entre juillet 2017 et décembre 2021.**
- **Un dispositif qui propose des actions renforcées en faveur de cibles spécifiques :**
 - 63% de demandeurs d'emploi en 2019, et 61% en 2021 (supérieur à l'objectif de : 60%) ;
 - 46% de femmes en 2019, et 52% en 2021 (supérieur à l'objectif de : 50%) ;
 - 14% de personnes issues de QPV en 2019, et 11% en 2021 (en deçà de l'objectif de : 15%).

Des dispositifs pour favoriser l'émergence de futurs champions

- Le **Paris Region Venture Fund (PRVF)**, dont la Région est l'unique actionnaire, co-investit aux côtés d'investisseurs privés (business angels, fonds d'investissements et plateformes de crowdfunding) pour accompagner le développement des entreprises innovantes porteuses d'innovation de rupture et témoigne de la confiance de la Région dans les projets des entrepreneurs franciliens. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'investissement qui vise à augmenter les fonds propres des jeunes entreprises, la Région a soutenu **36 projets entre 2017 et 2021, pour un montant total de 15,1 M€.**
- Le **prêt d'amorçage**, mis en place en partenariat avec Bpifrance est destiné à renforcer la trésorerie des entreprises en préparation de levées de fonds. Son montant maximum est notamment passé de 150 000 euros à 300 000 euros. **388 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'amorçage entre 2016 et 2021, pour un montant total de plus de 70M€ de financement.**
- La **politique de soutien aux incubateurs**, avec environ 320 000 € de subventions accordées entre 2017 et 2020.
- Le **fonds de prêt d'honneur pour les jeunes entreprises technologiques**, déployé avec Wilco et dédié aux jeunes entreprises technologiques innovantes non industrielles de moins de trois ans, et qui permet de financer près de 100 startups chaque année.

Une attention particulière portée aux territoires ruraux et quartiers de la politique de la ville

Des objectifs atteints en partie, via Entrepreneur #leader pour l'accompagnement à la création des publics en QPV et une offre de services proposée dans tous les bassins d'emplois ruraux

- Le nombre de porteurs de projets issus des QPV et accompagnées via le dispositif Entrepreneur #LEADER n'a cessé de croître, passant de **319 personnes en 2017 à 1003 personnes en 2021, soit 4573 personnes au total sur**

la période 2017-2021. Cela correspond à 12% du total des bénéficiaires. Les efforts doivent donc être poursuivis dans cette même dynamique, avec une marge de progression pour atteindre l'objectif initial de 15%.

Un accroissement de l'offre avec près de 1000 tiers-lieux en IDF

- Pour **attirer de jeunes talents et de l'activité économique dans les territoires ruraux**, la région a beaucoup misé sur la création de tiers-lieux de différentes natures : des espaces de coworking aux télécentres, en passant par les fablabs (ateliers de fabrication numérique). Plus généralement, la stratégie #Leader a fixé **l'objectif de 1 000 tiers-lieux publics et privés en Île-de-France avant fin 2021**, avec pour cibles les porteurs de projets entrepreneuriaux et les entreprises déjà créées, ainsi que les salariés (en télétravail) et les travailleurs indépendants. L'objectif a été atteint, notamment grâce au soutien de la Région, qui a financé **161 tiers-lieux entre 2016 et 2021, pour un montant total de 13 M€**.
- L'attrait pour les tiers-lieux répond aux pratiques de l'économie actuelle, portées par les tendances digitales et des outils numériques, et par l'engouement des start-ups et des indépendants pour des modes de travail plus flexibles. Par ailleurs, en plus de permettre aux ruraux de s'intégrer dans **des activités économiques à plus grande échelle**, les tiers-lieux en ruralité peuvent également offrir une possibilité pour les citadins qui y aspirent, de **changer de cadre de vie ou de travail**, ponctuellement ou sur la durée, tout en restant en Île-de-France.
- Dans cette même logique, la Région a également créé une plateforme qui permet de **trouver en quelques clics des espaces de coworking proches de chez soi** : Smart Work.

Le Pacte Rural 2016-2020 pour dynamiser l'économie des territoires ruraux

- L'Île-de-France est constituée de 75 % d'espaces agricoles, boisés et naturels et à plus de 50 % de petites communes peu dense à très peu denses. Le Pacte rural, voté en 2016, dès les premières semaines du précédent mandat, vise à les **désenclaver et les intégrer dans la dynamique globale de croissance et d'emploi**, en couvrant un grand nombre de thématiques économiques tels que : les commerces de proximité, les services à la personne, l'artisanat, les filières (agriculture, sylviculture, biomatériaux, ...), la transmission-reprise, l'immobilier d'entreprises et le déploiement du très haut débit. Avec notamment :
 - **30M€/an pour le développement de l'agriculture francilienne** (programmés sur la période 2018-2022), 1,5 M€ en faveur de la sylviculture et 1,38 M€ pour les filières biosourcés,
 - **46,7 M€ au bénéfice des territoires ruraux**, dans le cadre de la mobilisation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2014-2020, – qui ont permis d'accompagner **plus de 330 installations** et de contribuer largement à la dynamique de conversion en AB (multiplication par 3 des surfaces)
 - 10,5 M€ pour soutenir **282 projets de commerces de proximité en zone rurale**
 - 665 communes de la grande couronne accompagnées à hauteur de **47,8M€ pour le déploiement du très haut débit**
 - **44 projets de tiers-lieux soutenus en territoires ruraux** de 2016 à 2021 (sur 98 projets soutenus en grande couronne)

Déploiement du Très Haut Débit (THD)

- Equipement structurant pour l'attractivité du territoire francilien, le déploiement du très haut débit s'est développé grâce aux investissements privés (opérateurs) et publics (Etat, Région, Départements). A l'appui de cette ambition a été lancée en mars 2019 l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) partagée avec l'Etat et les opérateurs publics. Il en est ressorti l'objectif d'une couverture totale de l'Île-de-France en 2022, à l'exception de 2023 pour la Seine-et-Marne.
- La Région a ainsi financé le THD à hauteur de près de 50 M€ sur la période de la stratégie, par l'intermédiaire des réseaux d'initiative publique pour la zone peu dense.
- Le développement est rapide et **les objectifs sont quasiment atteints, avec un taux de couverture des foyers et entreprises en fibre optique (FTTH) qui est passé de 29% en 2016 à plus de 90% fin 2021**.

Financement et activation du Fonds Impact Création IDF pour les porteurs de projets en QPV

- **Doté de plus de 8,5 millions d'euros**, le fonds investit dans des entreprises à vocation commerciale, dont le siège ou l'activité se situe dans un Quartier de la Politique de la Ville. Son objectif est de renforcer l'attractivité de ces quartiers, et faciliter l'accès des populations résidentes à des commerces faisant défaut. Il permet **d'ouvrir un commerce franchisé, auprès d'une cinquantaine de partenaires** du dispositif (notamment : Carrefour Proximité, Burger King, Speedy, Pharmactiv, Eléphant Bleu, ...).
- Concrètement, Impact Création permet aux porteurs de projets manquant d'apport personnel (10 % nécessaires seulement, contre 30 à 50 % sans l'intervention du fonds) de **bénéficier d'un prêt afin de compléter le financement de leur projet** d'ouverture de commerce. L'accompagnement financier est poussé : soutien sous forme de prêt, remboursement qui n'intervient qu'une fois le prêt bancaire soldé, taux d'intérêt fixe et assistance pour le montage du dossier et la présentation auprès de la banque.
- L'action d'Impact Création s'est traduit, notamment, par la création de commerces à Corbeil-Essonnes, Trappes, les Ulis, Pierrefitte.

Des efforts engagés sur l'insertion et le développement des compétences

Identification et veille sur les besoins en compétences à court et moyen terme, via le CREFOP

- Le **Comité Régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (CREFOP)** a permis de diagnostiquer les besoins de compétences avec les partenaires sociaux. Lieu de concertation avec l'Etat, les représentants des salariés et ceux des employeurs, il se réunit en séance plénière au moins deux fois par an. Depuis 2017, il émet **des avis réguliers sur les orientations stratégiques de la Région et de l'Etat** : contenu des formations, géographie des besoins, formation spécifique destinée aux personnes en situation de handicap, etc.
- Il s'agit d'identifier, avec les acteurs des bassins d'emploi franciliens, **les « métiers de demain », mais aussi les besoins en compétences des entreprises** à court et moyen termes.

Un Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) qui a donné une grande ampleur aux interventions de la Région en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi

- Un triplement des places de formation financées par la Région, grâce au **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)**.
 - 39 000 places de formations en 2017 pour tous les programmes régionaux de formation (270 M€ de budget), à 120 000 en 2021 (pour un budget de 500M€), permettant à près de 80 000 Franciliens supplémentaires de bénéficier d'un accompagnement et/ou d'une formation pour un retour à l'emploi.
- Le doublement de l'offre de formation qualifiante sur les métiers en tension sur le **Programme régional de formations pour l'emploi (PRFE)** lancé en septembre 2018, et le **Programme e-learning** lancé en 2020 :
 - De 18 000 entrées en formation en 2017 (85M€), à 37 000 entrées en 2021 (pour un budget de 170 M€ sur ces deux programmes).
- **Des institutions de formation renouvelées** : la Région a participé depuis 2017 à la fondation de **5 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)** labellisés par le ministère de l'Education Nationale :
 - Le campus **aéronautique et spatial** : conception, production et maintenance 4.0. ;
 - Le campus **hub aéroportuaire et échanges internationaux**. ;
 - Le campus **conception et construction automobile** ;
 - Le campus **économie touristique** Val d'Europe. ;
 - Le campus **création numérique image et son**.
- **Une offre de formation régionale orientée vers les métiers en tension** :
 - **Une aide incitative pouvant aller jusqu'à 1000 euros**, pour les stagiaires inscrits dans une formation dans un des secteurs identifiés comme étant en tension : agriculture, bâtiment-travaux publics, industrie, informatique, logistique, santé et social, sécurité.
- Financement de la **prime aux apprentis**.
- L'application web Oriane FormPro, qui a grandement simplifié la **recherche de formation**.

- Une prise en compte permanente des enjeux d'emploi, notamment inclusif, dans les aides régionales :
 - La Région facilite la recherche de stages des jeunes et leur accès au marché du travail. **Tout bénéficiaire d'une subvention régionale** (en fonctionnement ou en investissement) doit, dès le 1er euro reçu, **recruter au moins un stagiaire, un apprenti ou un jeune en formation professionnelle, pour 2 mois minimum** ;
 - Les demandeurs d'emploi sont particulièrement ciblés par le dispositif Entrepreneur #LEADER ;
 - **Les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Entreprises Adaptées (EA)** sont particulièrement ciblées par PM'Up et TP'Up. Afin de favoriser l'insertion des publics fragilisés.
- Une approche Inclusion avec la clé d'entrée RH (métiers en tension)

Davantage de moyens pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

Un accès renforcé des structures de l'ESS aux dispositifs régionaux

- **Ouverture de toutes les aides régionales aux structures de l'ESS.** La Région a revu l'ensemble des règlements d'intervention des aides et formé les instructeurs des aides Up, afin de les sensibiliser aux enjeux de l'ESS.
- **Les jurys PM'Up sont désormais composés de deux représentants des réseaux de l'ESS** afin de défendre les dossiers en question. **Entre 2017 et 2021, la Région a notamment soutenu 69 projets via PM'Up.** La dynamique est remarquable de 2017 à 2019, où le nombre de projets ESS bénéficiaires a été quasiment **multiplié par 4 en 3 ans** (6 projets en 2017 contre 22 en 2019). Cette dynamique a été freinée en 2020 (11 projets ESS, soit 9% du total des bénéficiaires), du fait de la crise. La proportion reste la même en 2021 (17 projets ESS, soit 9% du total des bénéficiaires).
- **Exemple : La Ruche** est un réseau d'espaces de travail collaboratifs dédiés à l'innovation sociale. Elle accompagne la naissance et le développement de projets responsables, sur l'ensemble du territoire et dans les grandes entreprises, via des programmes d'incubations et du conseil en entrepreneuriat et innovation sociale. La Ruche a bénéficié d'une aide PM'Up d'un montant de 150 000 euros en 2019.
- Une attention particulière est portée aux projets intégrant une démarche de **responsabilité sociétale (RSE)**.

Une stratégie ESS bien positionnée et reconnue par l'écosystème, qui s'appuie également sur plusieurs partenaires clés et des leviers d'action

- **L'Accélérateur ESS**, en partenariat avec HEC, pour **faire émerger des moyennes et grandes entreprises de l'ESS, capables de développer leurs activités, d'essaimer leurs modèles et de créer des emplois : ce programme a permis d'accompagner une dizaine de champions par an dans leur passage à l'échelle.** Depuis la création de l'accélérateur en 2018, 43 entreprises à haut potentiel ont ainsi bénéficié de l'accompagnement des experts de l'écosystème HEC pendant 2 ans. La quatrième promotion de 13 lauréats a été lancée en octobre 2021 et sera accompagnée jusqu'en 2023
- **Le Fonds Inv'ESS, pour apporter des fonds propres et quasi-fonds propres aux structures de l'ESS :** la région détient 3,25M d'euros de participations, ce qui **a permis de lever des investissements de plus de 6,7 millions d'euros au total.** Les structures de l'ESS, dont les statuts n'autorisent pas la possession de capital ou de façon très limitée, ne peuvent en effet recourir aux levées de fonds "classiques". En 2021, Inv'ESS compte 22 entreprises de l'ESS au portefeuille, pour un total d'investissements de près de 4 millions d'euros.
- La Région responsable : **encourager les achats responsables à la Région et les coopérations avec les entreprises classiques pour accroître le chiffre d'affaires des entreprises de l'ESS.** La Région achète ainsi pour **1,5M€ par an de biens et services** produits par des structures de l'ESS.
- Un **partenariat durable avec la CRESS, devenue l'interlocutrice de référence de la Région sur l'ESS.**
- Un plan d'action dans les **bassins d'emplois et de formation confié à la CRESS, pour faire mieux connaître le potentiel de l'ESS pour le développement local et mobiliser les acteurs locaux autour de ce potentiel.**

Des dispositifs pensés spécifiquement pour les TPE, les artisans et les commerçants

Une politique en faveur des commerces et de l'artisanat

- **Première région française de l'artisanat, des métiers d'art et de création**, l'Île-de-France concentre 25% du secteur à l'échelle nationale, avec l'offre de formation la plus importante et qualitative de France. Secteur déterminant, il représente 6% de l'emploi salarié régional et 20% des entreprises franciliennes.
- S'inscrivant pleinement dans le cadre de la stratégie #LEADER, et dans la continuité du « Small business act » (voté en mars 2017, pour faciliter l'accès des TPE aux marchés publics régionaux), **12 mesures concrètes ont ainsi été adoptées pour soutenir et valoriser les métiers du commerce et de l'artisanat.**
- Discutées et présentées aux différents partenaires du secteur, lors des Assises régionales de l'artisanat et du commerce en juin 2018, ces mesures s'articulent autour de **6 grands axes** :
 1. Favoriser l'**orientation** vers l'artisanat et le commerce de proximité et **renforcer leur attractivité.**
 2. Favoriser la **création, le financement et le développement** des entreprises artisanales.
 3. Dynamiser l'artisanat et le commerce de proximité dans les **tissus urbains, périurbains et ruraux.**
 4. Accompagner la **transformation numérique et accélérer l'innovation.**
 5. Soutenir la **filière des métiers d'art** et création pour l'attractivité et le rayonnement international de l'IDF.
 6. Favoriser la **transition écologique** des artisans et les accompagner vers l'économie circulaire.
- **L'adoption de cette stratégie a permis d'améliorer la visibilité de l'action régionale auprès des artisans-commerçants. De 80 à 100 M€ sont consacrés au secteur chaque année.** Plus de 1500 entreprises par an ont bénéficié d'un soutien direct en matière de développement économique grâce aux dispositifs de droit commun (aides Up, Entrepreneur#leader, FRG, ...). En 2020 et 2021, l'adoption de nouvelles mesures (comme le chèque numérique) ou la mise en place de mesures d'urgence (fonds loyers, fonds terrasse...) ont permis de multiplier le nombre d'artisans et de commerçants de proximité soutenus, avec plus de 30 000 aides directes versées pour un montant supplémentaire de plus de 31 M€.

Focus > Le Chèque Numérique pour la digitalisation des commerces

- L'une des 12 mesures de la politique en faveur des commerces et de l'artisanat a précisément donné lieu à la **création du Chèque numérique en novembre 2019**, aide pouvant aller jusqu'à 1.500€, servant à accélérer la transition numérique des artisans et commerçants de proximité.
- Concrètement, il permet de **financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement pour développer son activité via le levier du digital** : publicités digitales, achats de mots-clés, création de site internet, abonnements à des solutions de gestion (ex : logiciel de caisse...), à des marketplaces ou des systèmes de click-and-collect, etc.
- Ce dispositif est devenu **un outil crucial de développement pour les entreprises pendant la crise** sanitaire et les confinements de 2020. **Plus de 7 000 chèques numériques avaient déjà été notifiés à fin 2021, pour un montant total de 8,2 M€ (soit un montant moyen d'environ 1 150 €)**, alors même que l'objectif initial avait été fixé à 300 chèques par an. Parmi les bénéficiaires, la moitié sont parisiens, la moitié sont des TPE ayant 0 ou 1 salariés, et la moitié appartiennent au secteur de l'hébergement-restauration ou des commerces de détail.
- Compte tenu de son succès, la Région a voté en novembre 2020 la création d'un **volet 2 complémentaire, pouvant aller jusqu'à 10.000€, à destination des communes (ou leurs groupements)** qui souhaitent favoriser, grâce au digital, le développement des commerces de leur territoire. 62 communes jusqu'à fin 2021 ont pu être soutenues pour un montant de 440k€.

Des dispositifs d'urgence pendant la crise conçus notamment pour la cible artisans / commerçants

- **L'aide aux loyers** : Proposée une première fois pour le mois de novembre 2020, puis reconduite pour le mois de mars 2021, l'aide aux loyers est une mesure de soutien pour les commerces, bars, restaurants et entreprises artisanales ayant des locaux commerciaux, qui ont dû cesser d'accueillir du public pendant les périodes de confinements. Il s'agit d'une **aide forfaitaire de 1.000 €**, mise en place avec le soutien de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris Île-de-France, avec **20 345 aides versées (pour 20,3 M€) au total sur les volets 1 et 2.**
- **L'aide à l'aménagement des terrasses pour la relance des cafés et restaurants.** Afin de les accompagner dans leur reprise d'activité, la Région a prolongé son soutien aux restaurateurs et cafetiers en mettant en place une subvention d'un montant de 1.000€ pour l'équipement des terrasses, en juillet 2021. **Près de 2 500 bénéficiaires pour un montant total de 2,1 M€, soit environ 850 d'aide en moyenne.**

Une gouvernance plus ouverte sur les entreprises, et les acteurs économiques, institutionnels et territoriaux

Une gouvernance installée et active pour la stratégie #Leader

- Une gouvernance régionale de l'action économique ambitieuse et collaborative associant les acteurs et les territoires franciliens selon leurs compétences et leurs capacités d'intervention. Elle s'adosse à **deux instances** :
 - Une **Conférence stratégique**, pour faire le point sur l'état d'avancement du déploiement opérationnel du schéma, et arbitrer des grandes questions de politique de développement économique. Sa composition resserrée associe les acteurs de premier plan pour l'économie et le développement de l'Île-de-France : le Conseil Régional, Etat, Bpifrance, Business France, chambres consulaires, Banque des territoires,
 - Un **Comité des partenaires**, réunissant des représentants techniques, lieu d'articulation des interventions entre acteurs, de formulation de propositions de réorientations, ou de suivi et d'analyse du contexte, pour nourrir les choix liés aux orientations stratégiques.
- En outre, conformément à la loi, **la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique)** s'est réunie au moins une fois par an. Elle est un lieu d'information et de débat avec les collectivités sur les réalisations du SRDEII.
- La Région a consulté aussi régulièrement **le CESER et le CREFOP**, notamment dans une logique de dialogue social permettant d'associer les représentants des salariés et des entreprises.

Des concertations régulières pour suivre et anticiper les évolutions économiques

- Avec la Stratégie #LEADER, l'association de toutes les parties prenantes à la **réflexion stratégique, à l'élaboration et à la mise en œuvre** des politiques régionales se fait de manière systématique. Toutes les grandes politiques économiques de la Région ont donné lieu à des **campagnes de concertation** : ce fut par exemple le cas pour la Smart Industrie, le soutien à l'économie sociale et solidaire, ou encore la stratégie en faveur des commerces et de l'artisanat.
- **De nombreux interlocuteurs et/ou partenaires de la sphère économique** (banques, acteurs des filières, etc.) ont été consultés à ces occasions.

Une ouverture aux entreprises et aux partenaires dans le copilotage des politiques régionales

- Un **principe général de copilotage de la politique régionale avec les entreprises**, principaux bénéficiaires et cibles de l'action économique. Notamment : la stratégie smart industrie, l'ETI Act, etc.
- Des **tests de nouveaux dispositifs auprès des membres du PRBC et du Club ETI**, pour avis et retours, avant mise en place et déploiement.

Focus > 25 bassins d'emplois et de formation installés

- Réussite de la **création des 25 bassins d'emploi et de formation**, bonne courroie de transmission de la politique régionale notamment lors de la crise sanitaire et bonne échelle géographique pour l'action économique de la Région.
- La **coopération a initialement été renforcée en 2018** par la mise en place de gouvernances locales sur 11 bassins d'emploi expérimentaux, pilotées conjointement par la Région et l'Etat. Cette première phase a permis de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs économiques, et proposer des solutions concrètes de formations adaptées aux besoins des employeurs locaux. Fort du succès de cette expérimentation, la Région et l'Etat ont alors déployé la démarche à l'ensemble des vingt-cinq bassins d'emploi à compter de l'année 2019.
- **Véritable réseau de partenaires de confiance** qui permettent une précieuse remontée d'information du terrain, les bassins d'emploi se sont également organisés, sous l'impulsion de la Région, pour **répondre aux besoins d'information et d'orientation des entreprises en proximité**.
- **Cependant, encore peu opérationnels, les bassins d'emploi et de formation peinent encore à faire émerger des projets de territoire coconstruits avec les partenaires locaux**. Ce constat justifie le souhait de la Région de repenser sa stratégie partenariale en organisant par exemple des revues de projets avec les partenaires des bassins pour faire de ces instances des accélérateurs du développement local.

Les bassins d'emploi en Île-de-France



Des communautés qui se structurent, des évènements qui gagnent en visibilité et prennent de l'ampleur.

La création et l'animation de communautés, un actif précieux pour la région

- **Une priorité de la Région est la mise en réseau des entreprises.** Parce que 90% des problèmes des entrepreneurs trouvent leurs solutions auprès d'autres entrepreneurs, la Région œuvre pour la mise en réseau : entre entreprises (Paris Region Business Club, Club ETI, ESS...) ; et avec des partenaires et des acteurs économiques du territoire (Entrepreneur #Leader, Réseau #Leader, incubateurs, pôles d'activités...).
- **Le Paris Region Business Club (PRBC), réseau des lauréats des aides régionales :** Lancé le 2 juillet 2018, le PRBC rassemble les entreprises bénéficiaires des aides Up, du PRVF et du fonds Inv'ESS. Soit environ 3 500 entreprises identifiées aujourd'hui. L'accès à ces dispositifs étant fortement sélectif, il en résulte un réseau de haute qualité de dirigeants de TPE et PME en forte croissance, généralement confrontés aux mêmes enjeux ; d'où des échanges et partages d'expérience particulièrement riches. Le PRBC a pour objectif de permettre aux entreprises **d'échanger, créer des liens et développer leur réseau commercial**, mais aussi de bénéficier à l'ensemble de l'écosystème francilien. Ainsi, le PRBC a lancé en 2020 son **annuaire numérique intelligent, ouvert et accessible à tous**. La plateforme, permet à n'importe qui de trouver en quelques clics des partenaires, sous-traitants ou clients potentiels en Île-de-France, parmi les lauréats des aides de la Région (près de 2900 entrées).
- **Le Club ETI, réseau francilien des Entreprises de Taille Intermédiaires :** la Région a pour objectif d'augmenter le nombre d'ETI sur son sol, de sorte qu'elles puissent structurer le tissu économique régional. Ancrées dans le territoire, tout en étant tournées vers l'international et plus résilientes face aux conjonctures, celles-ci ont en effet vocation à servir de modèles pour les dirigeants de PME. L'objectif du Club ETI est par conséquent double : d'une part, être **force de proposition dans l'élaboration des politiques régionales, et partenaire dans leur déploiement** ; et d'autre part, être un **lieu d'échange productif entre dirigeants**. Par exemple, sur des partages de bonnes

pratiques sur une thématique donnée. Le Club ETI compte plus d'une centaine de membres à ce jour, un chiffre en forte croissance. Il a déjà pu intervenir à de nombreuses reprises lors de moments clés du déploiement de politiques régionales : participation à l'élaboration du plan IA 2021, présence au sein du stand régional à l'occasion de Vivatech, coaching au sein de l'accélérateur PME industrielles, etc. La Région et le Club ETI Île-de-France ont signé, le 7 avril 2021, l'« ETI Act », un ensemble de 15 engagements concrets pour la relance des entreprises de taille intermédiaire franciliennes. Parmi les objectifs : favoriser leur développement et accélérer leur transformation technologique et écologique.

Outre les évènements soutenus chaque année, des rendez-vous dans les locaux de la Région à Saint-Ouen (93) qui gagnent en visibilité et participation au fil des ans

- **Les Mardis de la Smart Région** : régulièrement depuis 2018, la Région invite start-ups, entreprises, citoyens, associations, collectivités et acteurs publics (universités, lycées, musées...) à se rencontrer pour imaginer des solutions concrètes répondant aux besoins concrets des Franciliens, notamment par le biais de la commande publique. Cette **démarche ouverte** permet de faire émerger de nouveaux **services publics innovants**, fédérer un écosystème régional et générer de l'activité pour les startups.

Focus > Entrepreneur Coaching Day : un évènement fédérateur et fort, au bénéfice des créateurs et des dirigeants d'entreprises franciliens

- Avec Entrepreneur Coaching Day, la Région se transforme chaque année, le temps d'un jour, en « maison des entrepreneurs » et devient le plus grand espace de networking de France. En 2021, la Région a ainsi accueilli plus de 600 visiteurs.
- L'évènement propose aux jeunes créateurs d'entreprise et dirigeants confirmés :
 - Des **keynotes** au cours desquels des entrepreneurs inspirants dévoileront les clés de leur succès,
 - Des **master classes** animées par des experts qui apportent des réponses aux problématiques quotidiennes (mental de l'entrepreneur, développement de son business...);
 - Des **séances de coaching** par petits groupes, pour recevoir des conseils d'entrepreneurs confirmés ;
 - Un espace pour découvrir et être informé sur toutes **les aides régionales** destinées à soutenir les entreprises : Entrepreneur #Leader, TP'up Relance, PM'up Relance, Innov'up, ...
 - Un **espace de networking** pour développer son réseau.

La commande publique comme levier de développement des TPE, PME et ETI franciliennes

80% des achats de la Région se font auprès de TPE et PME, un volume d'achats qui répond aux objectifs

- La *Small Business Act*, a été adopté le 9 mars 2017, avec pour vocation de faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique. Celui-ci a permis d'atteindre les objectifs, notamment via les leviers suivants :
 - Simplification des procédures par l'accélération de la dématérialisation de la commande publique, partage d'informations pratiques sur les procédures.
 - Attribution de 25% des marchés que représentent les JOP de 2024 à des TPE-PME et structures de l'ESS.
 - Grand effort d'information des entreprises comme des acteurs publics, notamment sur la programmation des achats, orientée TPE et startups.
 - Achats responsables (la Région achète ainsi pour 1,5M€ par an de biens et services produits par des structures de l'ESS).

Un « ETI Act » pour la relance des entreprises de taille intermédiaire franciliennes

- La Région et le Club ETI ont signé un ensemble de **15 engagements concrets** en avril 2021, pour la relance des entreprises de taille intermédiaire franciliennes. Une démarche pour faire de l'Île-de-France une région où les PME se transforment en ETI, et où les ETI existantes prospèrent.
- Les 4 grands objectifs de l'ETI Act sont les suivants : bâtir une politique régionale en faveur des ETI ; accélérer la transformation des ETI ; relancer le développement des ETI ; et recruter la jeunesse des bassins d'emploi

franciliens. L'un de ces engagements porte ainsi sur l'**accélération d'une démarche client de l'administration**, notamment sur le parcours et l'expérience lors de demande d'aide, ou sur le levier de la commande publique.

Des engagements sur la transition écologique et l'économie circulaire

Focus > La COP Région Île-de-France 2020

- La COP Région Île-de-France 2020, **organisée par la Région à Saint Ouen (93) les 16 et 17 septembre 2020** a constitué un moment d'échanges et de concertation rassemblant élus, chefs d'entreprise, présidents d'association etc., Français et étrangers. A l'issue des débats, la Région Île-de-France a établi une feuille de route qui décline **192 propositions pour une Région « ZAN, ZEN et circulaire »**, respectueuse de l'environnement, regroupées en 5 grandes thématiques : (1) Se déplacer autrement ; (2) Réconcilier l'homme, la ville et la nature ; (3) Produire sobrement ; (4) Mieux se nourrir et mieux consommer ; (5) Une région ZEN et pilote sur le climat.
- Plusieurs des propositions formulées se recoupent directement ou indirectement avec des **sujets de développement économique**, tels que : l'entrepreneuriat et les innovations écologiques, l'économie circulaire et le réemploi, la sobriété numérique et foncière, l'écoconstruction et la rénovation énergétique, ou encore les filières agro-alimentaires, la consommation locale et les circuits courts.
- **Durant la période 2020-2024, la Région engagera 10 Mds€ de dépenses publiques** en faveur de l'environnement. Plus généralement, la Région Île-de-France aspire à réduire de 20% la consommation énergétique francilienne d'ici 2030 et faire du siège une vitrine de la lutte contre le réchauffement climatique.

Avec l'adoption de la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire en septembre 2020, la Région Ile-de-France porte l'ambition d'être un territoire leader en matière d'économie circulaire.

- L'intégration de l'économie circulaire dans l'économie francilienne permettra d'en accroître la souveraineté et la résilience, tout en développant l'emploi local et l'innovation. Cette stratégie, qui va bien au-delà des obligations réglementaires, fixe **des objectifs chiffrés à l'horizon 2030**, parmi lesquels :
 - **Relocaliser les industries stratégiques** en repensant leur business modèles et en utilisant des ressources locales
 - Doubler l'approvisionnement local et renouvelable du **secteur de la construction**
 - Doubler l'offre de service de **réemploi, réutilisation et réparation**
 - Amener les secteurs du tourisme, de la culture et du sport vers un **objectif « zéro déchet »**
- Pour cela, la SREC prévoit l'accélération et la massification de la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques avec **quatre orientations** :
 - Augmenter la **prise en compte de l'économie circulaire** par les entreprises
 - Contribuer à **l'émergence de nouveaux modèles économiques** plus résilients
 - Favoriser la relocalisation grâce à la **coopération et à l'utilisation de ressources locales**
 - Faire émerger de **nouvelles activités industrielles** et contribuer à la relance

Les aides de la gamme Up peuvent être mobilisées pour la transition écologique

- TP'Up, PM'Up et Innov'Up permettent de financer des **projets de développement ou de modernisation, en vue d'un modèle plus vertueux et respectueux de l'environnement** (ex : décarboner son outil de production, etc.). De tels projets sont particulièrement encouragés.

SRDEII 2022-2028

ANNEXE 3

NOTE RAPIDE DE L'INSTITUT PARIS REGION « LES TRANSFORMATIONS
DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE »

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT PARIS REGION N°911



ÉCONOMIE

Septembre 2021 • www.institutparisregion.fr

LES TRANSFORMATIONS DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

6,5 millions

D'EMPLOIS EN 2020

41 millions

DE TONNES ÉQUIVALENT CARBONE :
LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET
DE SERRE EN 2018

252 000

CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2020

GRANDE RÉGION ÉCONOMIQUE INSÉRÉE DANS LA COMPÉTITION INTERNATIONALE, L'ÎLE-DE-FRANCE POSSÈDE D'INDÉNIABLES ATOUTS QUI LA RENDENT PERFORMANTE ET ATTRACTIVE. CENDANT, DE NOMBREUX DÉFIS SE POSENT À ELLE, LIÉS AUX TRANSFORMATIONS PROFONDES DE L'ÉCONOMIE QUE LA CRISE DE LA COVID-19 N'A FAIT QUE RÉVÉLER AVEC UNE ACUITÉ INÉDITE.

Région métropolitaine de rang mondial, riche d'un PIB de 726 milliards d'euros en 2018¹, l'Île-de-France est la première région économique de l'Union européenne (5,4 % du PIB de l'UE à 27 pays), leadership qui s'est renforcé depuis le Brexit.

Cette puissance économique, qui s'appuie sur 1 380 000 établissements et 6,5 millions d'emplois, repose sur des activités diversifiées et à forte valeur ajoutée dans l'industrie, le commerce, le tourisme, les services ou encore l'agriculture. Région capitale, la fonction publique occupe également un rôle important en matière décisionnelle et concentre des équipements majeurs de rang mondial dans de nombreux domaines comme la culture, l'enseignement, la santé, la défense ou l'économie. La concentration de plus de 12 millions d'habitants sur un même bassin de vie est également un atout important en matière d'économie présentielle, avec des services à la population parfois uniques du fait de sa taille et surtout de la diversité des besoins de ses habitants.

DE NOMBREUX ATOUTS POUR UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

Parmi les atouts de l'Île-de-France, son potentiel de R&D est particulièrement reconnu. Ce sont près de 20 milliards d'euros qui sont investis par les entreprises et les acteurs publics chaque année, faisant de l'Île-de-France la première région européenne pour les dépenses de R&D. Longtemps en retard sur ses homologues internationaux, l'Île-de-France a depuis plusieurs années transformé son appui à l'innovation, ce qui a permis de créer un écosystème parmi les plus dynamiques au monde avec des lieux emblématiques comme La Station F ou le campus de Paris Saclay, mais aussi l'émergence de licornes représentatives de la French Tech. Le tourisme (l'Île-de-France est la première région touristique mondiale) est également un levier de développement économique important, tant dans les loisirs que pour les affaires. Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), intitulé « Stratégie #Leader », qui s'achève en 2021, s'est d'ailleurs évertué à porter une ambition claire : positionner l'Île-de-France parmi les métropoles les plus attractives et les plus compétitives au niveau mondial, et mobiliser les énergies au service de la

SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION 2022-2028

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015 a renforcé la responsabilité et le rôle de coordination des Régions en matière de développement économique. Elle prévoit notamment, dans sa transposition à l'article L4251-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élaboration par la Région du SRDEII dans l'année suivant chaque renouvellement des assemblées régionales.

Le SRDEII définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, d'économie sociale et solidaire, de soutien à l'internationalisation, et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

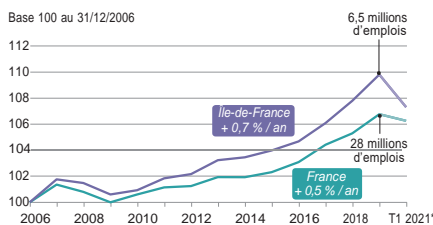
Véritable feuille de route de l'action économique régionale pour la période 2022-2028, cette stratégie mobilisera dans son élaboration et son déploiement, sous l'impulsion de la Région, tous les acteurs économiques et institutionnels, pour offrir aux entreprises le meilleur accompagnement possible afin d'assurer leur développement et leur ancrage sur le territoire francilien.

croissance, de l'emploi et de l'innovation. Ce faisant, avant la crise sanitaire de 2020, la région avait accéléré sa croissance économique et la création d'emplois. Plusieurs classements internationaux témoignent également de cette plus forte vitalité régionale, que ce soit en matière d'accueil d'investisseurs étrangers, de fréquentation touristique ou d'innovation.

La richesse et la dynamique de l'écosystème francilien s'appuient également sur un socle d'infrastructures physiques et numériques permettant d'assurer la circulation des personnes et des biens, des capitaux et des données, indissociables de l'économie métropolitaine. Plusieurs politiques publiques majeures tendent d'ailleurs à les renforcer et les transformer (Grand Paris des transports, transformation des aéroports et grandes gares parisiennes, création de nouveaux quartiers, politiques en faveur du très haut débit, etc.), facilitant ainsi l'intervention d'acteurs privés dans la création de nouveaux sites économiques, de lieux culturels, d'équipements touristiques...

Néanmoins, les défis restent nombreux, notamment en matière de qualité de services de certains équipements, mais aussi de lutte contre les émissions de carbone ou de maintien de la biodiversité et du cadre de vie. Les inégalités se sont aussi accrues dans la région entre les Franciliens, mais aussi entre les territoires. De ce fait, parfois encore jugée trop rude en matière de qualité de vie, l'Île-de-France souffre de défauts d'attractivité auprès de certains actifs, qui préfèrent s'en aller, ne trouvant plus suffisamment d'atouts dans la région.

Croissance de l'emploi



* Seule la variation de l'emploi salarié entre 2019 et 2021 a été prise en compte



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, Estel

De 2017 à 2019, l'Île-de-France était sur une dynamique de création d'emploi proche de 100 000 par an. Un tel niveau de croissance annuelle n'avait pas été constaté depuis 2007 et il faut remonter aux années 1998-2000 pour retrouver trois années consécutives de forte croissance de l'emploi.

LA COVID-19, UN CHOC POUR L'ÉCONOMIE

C'est dans ce contexte globalement favorable, mais avec des sujets importants à traiter, que le monde est entré dans sa première crise mondiale en temps de paix. La soudaineté et la célérité de la Covid-19 à se répandre à l'échelle mondiale ont poussé les gouvernements mondiaux à mettre en place des mesures drastiques pour limiter sa propagation, notamment en confinant les populations. Cette décision nécessaire au niveau sanitaire s'est

traduite par un choc récessif soudain et de grande ampleur. Au cours de l'année 2020, l'évolution de l'emploi en Île-de-France a épousé la forme d'une racine carrée avec, en fin d'année, une disparition nette d'un peu plus de 100 000 emplois malgré toutes les mesures prises pour limiter des licenciements à travers des aides aux entreprises et des dispositifs massifs en faveur du chômage partiel et du télétravail. La persistance de la crise sanitaire, avec l'apparition de variants, et la course de vitesse par la vaccination limitent les effets positifs de la reprise économique, particulièrement en Île-de-France, du fait des nombreux freins qui restreignent la mobilité internationale de populations. C'est notamment le cas du tourisme, qui reste fortement impacté. *A contrario*, la région a continué d'attirer toujours plus d'investissements directs internationaux en 2020, à contre-courant de la tendance observée à travers le monde, avec 336 projets identifiés représentant 10 800 emplois à terme².

L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE AU RÉVÉLATEUR DE LA COVID-19

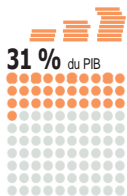
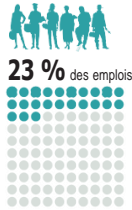
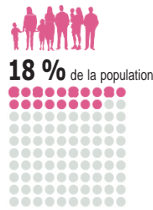
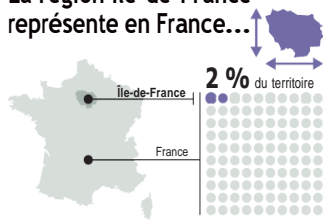
La crise sanitaire et ses conséquences agissent comme un révélateur sur les forces et limites du modèle économique régional.

Une économie fortement dépendante des flux internationaux

Depuis vingt ans, l'Île-de-France est pleinement entrée dans l'ère de la globalisation, qui s'est traduite par la démultiplication des flux de marchandises et de personnes et la transformation des lieux pour les accueillir, que ce soient les aéroports internationaux, les gares, les lieux d'exposition, etc.

L'une de ces facettes est le poids des activités liées au tourisme, qui représentent 7 % du PIB régional. Les 50 millions de visiteurs accueillis en 2019 avaient généré 21,7 milliards d'euros de retombées économiques, et près de 300 000 emplois étaient concernés³. Les restrictions de circulation de personnes ont fortement impacté les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des transports – qui

La région Île-de-France représente en France...

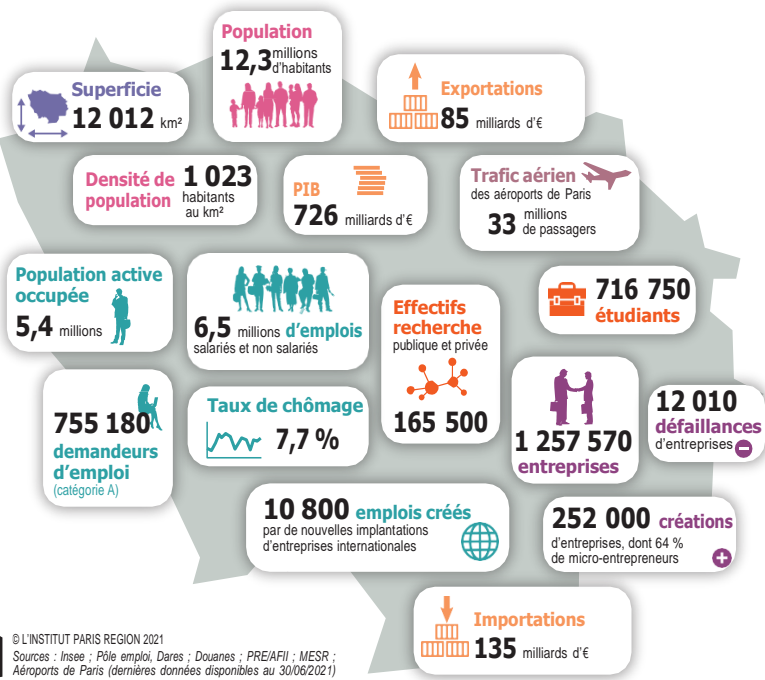


L'INSTITUT PARIS REGION

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Sources : Insee ; Pôle emploi, Dares ; Douanes ; PREAFII ; MESR ; Aéroports de Paris (dernières données disponibles au 30/06/2021)

Principales données économiques



notamment, pose avec acuité la question de l'insertion de la fonction logistique au sein de la zone dense. La crise sanitaire a montré en creux que la sur-représentation des flux internationaux dans le modèle économique, et surtout la volonté de certains opérateurs économiques d'attirer toujours plus de flux plutôt que de maximiser les retombées de chacun d'entre eux, mérite d'être questionnée. C'est d'autant plus vrai que les enjeux climatiques devront être intégrés dans les politiques publiques, y compris en matière économique.

Chaînes de valeur mondiales et dépendance

Le tissu productif francilien est très largement inséré dans les chaînes de valeur à l'échelle mondiale, c'est-à-dire dans des processus de production disséminés au sein d'une multitude de sites et de pays. Les industries franciliennes aéronautiques (100 000 emplois), automobiles (70 000 emplois) ou de la santé (55 000 emplois) s'inscrivent dans ce schéma. Les tensions constatées sur les équipements ou les produits pharmaceutiques liées à la lutte contre la pandémie, ou bien la pénurie de semi-conducteurs ont mis en lumière les dépendances avec l'étranger et les risques associés. L'écosystème numérique est aussi concerné par des formes de dépendance vis-à-vis de technologies clés ou d'infrastructures en dehors de l'Île-de-France. L'économie présentielle n'échappe pas aux chaînes de valeur mondiales, en témoigne le secteur de la construction (330 000 emplois), qui fait face à des difficultés d'approvisionnement et d'augmentation des coûts

les entreprises et d'efficacité pour les systèmes urbains. Région clé du dispositif français de cybersécurité, l'Île-de-France devra aussi s'appuyer sur les écosystèmes des technologies de rupture (intelligence artificielle, *blockchain*, quantique...) et accompagner les acteurs dans l'anticipation et la résolution des risques. En matière d'aménagement du territoire, la question de l'impact à moyen et long terme sur les lieux de production de cette transformation numérique reste ouverte, mais à suivre avec attention. Le télétravail, notamment, pourrait redessiner les stratégies de localisation des entreprises et des actifs.

L'économie présentielle, source d'opportunités

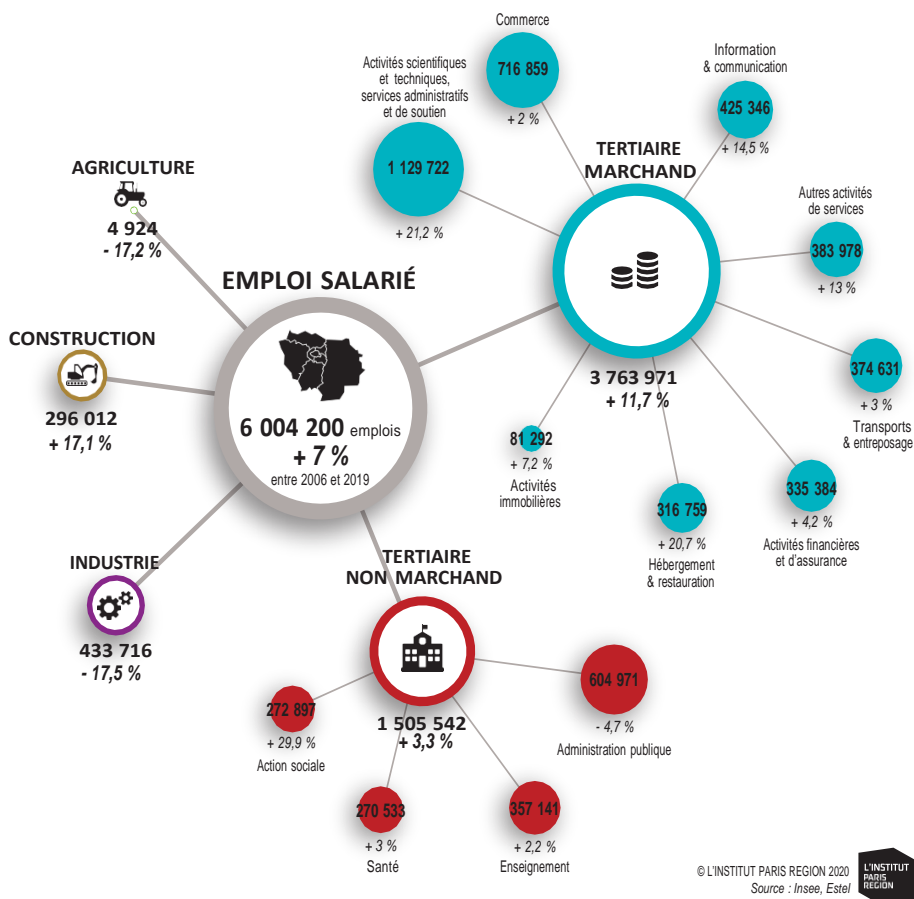
La sphère présentielle, c'est-à-dire l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des individus, représente 62 % de l'emploi total francilien. Dans le cadre de la pandémie, une partie de ces activités a démontré que son utilité dépassait la simple dimension économique. Au printemps 2020, plus de 765 000 travailleurs clés n'ont pu être confinés du fait du

caractère indispensable de leur activité⁵. Plus généralement, la région compte 1,9 million d'emplois « essentiels », soit 34 % des emplois franciliens⁶. Ces emplois participent au fonctionnement de la vie économique, mais aussi et surtout répondent aux aspirations et besoins croissants de la population en faveur d'un cadre de vie agréable qui passe aussi par une offre de services de qualité et de proximité. C'est le cas, par exemple, de l'économie du *care* ou des services à la personne, qui figurent comme un moteur important de développement, dans un contexte de vieillissement structurel de la population.

De fortes inégalités sociales et territoriales

Comme toute métropole de rang mondial, l'Île-de-France est caractérisée par des inégalités sociales et économiques exacerbées, même si le modèle social français limite les excès observés dans certaines métropoles mondiales, y compris dans des pays développés. Fait notable qui illustre les contrastes, la région comprend le département où les revenus sont les plus faibles de France – la Seine-Saint-Denis – et les deux départements les

Répartition des emplois salariés en Île-de-France par grands secteurs en 2019 et évolution entre 2006 et 2019



© L'INSTITUT PARIS REGION 2020
Source : Insee, Estel

plus aisés – Paris et les Hauts-de-Seine. Par ailleurs, si le revenu moyen d'activités par habitant francilien est supérieur de 40 % à celui constaté à l'échelle nationale, le taux de pauvreté y est plus fort, avec, là encore, une géographie très différenciée.

La persistance et le renforcement de ces inégalités du fait des conséquences de la crise sanitaire sont un enjeu majeur pour l'Île-de-France. Il ne peut y avoir de développement de long terme soutenable sans s'attaquer sur le fond à ces disparités économiques, sociales et territoriales. Dans le cadre du plan de relance, la mise en place, à l'automne 2021, d'un dispositif régional en faveur de la création de trente zones de reconquête économique est à l'étude et s'inscrit dans cette volonté de lutter contre les inégalités.

ÉVITER LA PROCHAINE VAGUE... CLIMATIQUE

La France s'est engagée sur la voie de la neutralité carbone en 2050, avec des objectifs à court et moyen terme⁷. Produisant 10 % des émissions territoriales françaises⁸, l'Île-de-France a une responsabilité importante dans le respect de ces objectifs. La crise sanitaire a par ailleurs donné un aperçu des conséquences possibles d'une accélération des conséquences du dérèglement climatique, notamment sur la circulation des personnes et des marchandises.

L'économie n'est pas un monde à part du monde réel, que ce soit en matière de santé comme en matière d'environnement. Les enjeux sont majeurs et il est désormais avéré que le modèle de développement actuel n'est plus tenable à l'échelle mondiale. Il est nécessaire de faire pivoter le système économique pour se placer sur une autre trajectoire de développement qui tienne compte des émissions de carbone, de la nécessité de limiter l'artificialisation des sols, de veiller à la biodiversité, de faciliter l'économie circulaire, etc. Les plans de relance de nombreux pays, à commencer par celui des États-Unis, visent à adapter le modèle économique par un choc de transformation des infrastructures et des compétences. L'Europe, avec des moyens inférieurs, s'est engagée sur la même voie. L'Île-de-France possède de nombreuses compétences en matière d'économie verte pour y contribuer.

Vincent Gollain, directeur du département Économie,
et Renaud Roger, économiste urbaniste, département Économie,
avec la participation de Sylvain Leclancher,
Conseil régional d'Île-de-France, adjoint à la DGA des services –
Pôle Entreprises et emploi

RESSOURCES

- Achtereekte Thomas, Gollain Vincent, Soulard Odile, « Où innove-t-on en Île-de-France ? », *Note rapide*, n° 881, L'Institut Paris Region, janvier 2021.
- Camors Carine, « Covid-19 : un choc qui oblige à transformer le modèle économique francilien », *Note rapide*, n° 883, L'Institut Paris Region, février 2021.
- ROSE, « Énergies et gaz à effet de serre. Bilan des productions, consommations et émissions en Île-de-France », septembre 2020.
- Retrouvez prochainement notre dossier technique pour le SRDEII 2022-2028 sur le site de L'Institut Paris Region: www.institutparisregion.fr/economie/srdeii-ile-de-france/

1. Source Insee, dernière donnée disponible.
2. Source Choose Paris Region.
3. Source Comité régional du tourisme d'Île-de-France.
4. Source Estel.
5. Florence Faucon, Karl Pancarte, Clotilde Sarron (Insee), Isabelle Grémy, Adrien Saunal, Maylis Telle-Lamberton (Observatoire régional de santé Île-de-France), « 765 000 travailleurs clés franciliens répondent aux besoins fondamentaux de la population », Focus santé en Île-de-France, février 2021.
6. Anne-Claire Davy, Pascale Leroi, Maylis Telle-Lamberton (ORS), Marie Acs (Insee Île-de-France), Joseph Chevrot (Insee Île-de-France), Jean-François Arènes (Atelier parisien d'urbanisme), Martin Wolf (Atelier parisien d'urbanisme), Sandrine Beauflis, « 1,8 million d'actifs "essentiels du quotidien" résident en Île-de-France: qui sont-ils ? », *Note rapide* n° 896, L'Institut Paris Region, juillet 2021.
7. Accord de Paris sur le climat, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).
8. Les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) s'élevaient à 41,6 MteqCO₂ (millions de tonnes équivalent CO₂) en 2017. Source: ROSE.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Fouad Awada
DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
Sophie Roquelle
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE
Pascale Guéry

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Inès Le Meledo, Julie Sarris
FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region
15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839

